This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~1092 D~~
DEA

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

MÉMOIRES DE RICHELIEU, TOME IV.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS L'AVÈNEMENT DE HENRI IV JUSQU'A LA PAIX DE PARIS
CONCLUE EN 1763;

AVEC DES NOTICES SUR CHAQUE AUTEUR,
ET DES OBSERVATIONS SUR CHAQUE OUVRAGE,

PAR M. PETITOT.

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

TOME XXIV.

PARIS,
FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N°. 9.
1823.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

MÉMOIRES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE XIX.

[1628] L'année dernière a laissé la France en guerre avec l'Angleterre, et en une intelligence avec les Espagnols qui étoit feinte de leur part; tous nos hérétiques soulevés, un de nos princes hors du royaume, qui se promettoit par ses pratiques faire beaucoup, principalement Monsieur étant environné de mauvais esprits, qui essayoient de pervertir son bon naturel, ou le décevoir par inventions malicieuses, et le faire entrer en mauvaise intelligence avec le Roi.

Cela tenoit toute l'Europe en suspens de ce qui arriveroit en celle-ci. Chacun, selon son désir, en pensoit diversement: les ennemis du Roi ne voyoient point, ce leur sembloit, d'issue prochaine à nos maux; ses amis en faisoient un meilleur présage; bien qu'ils ne vissent pas de fondement probable pour appuyer leur désir, leur affection leur donnoit de l'espoir. Mais quand ils descendoient à la considération particulière des choses, ils s'abattoient de courage et n'en osoient quasi mieux espérer que les autres.

Le seul cardinal, à qui Dieu donnoit bénédiction pour servir le Roi, et rendre à son État son lustre

ancien, et à sa personne la puissance et l'autorité convenable à la majesté royale, qui est la seconde majesté après la divine, voyoit en son esprit les moyens de devider toutes ces fusées, éclaircir ces nuages, et sortir à l'honneur de son maître de toutes ces confusions.

Sa Majesté, qui en étoit en peine continuelle, lui ayant commandé, au commencement de janvier, de l'entretenir de l'état présent de toutes ses affaires et lui en dire son avis pour lui obéir, il lui dit que les papiers de Montaigu et plusieurs autres découvertes faisoient clairement voir que l'Angleterre, Savoie, Lorraine, l'Empereur, les hérétiques de France, étoient liés en un pernicieux dessein contre l'État, qu'ils vouloient attaquer par mer et par terre; par mer en Poitou et en Normandie; par terre en Champagne, attaquant Verdun avec les forces du duc de Lorraine et de l'Empereur, la Bourgogne avec celles du duc de Savoie;

Qu'il y avoit aussi grande apparence que Venise étoit aucunement de la partie, le voyage de madame de Rohan et du sieur de Candale le faisoit assez connoître, et que ce qu'on avoit su de Valquier, ministre écossais, et du gentilhomme du Languedoc, donnoit lieu de le croire;

Que les Hollandais avoient aussi fait voir par leurs actions, non-seulement leur connivence en cette affaire, mais qu'ils y adhéroient fortement; que la prise du vaisseau de Toiras et la retenue de ceux du Roi le justifioient nettement;

Que jusqu'ici nul n'eût pu croire que l'Espagne eût trempé en telles factions; mais que, présentement,

leur dessein paroissoit assez clair; que la tardiveté de la venue de leurs vaisseaux, l'improbation que l'ambassadeur d'Espagne avoit faite de la découverte que la Reine avoit eu agréable de faire à la suscitation de Pelletier, de Fleury, et le langage que ledit ambassadeur avoit tenu à Ville, exagérant le mauvais traitement qu'il disoit que la France faisoit au duc de Lorraine, et l'animant à tenir bon, faisoient voir les aveugles en leurs intentions; joint que ce qui se découvroit des pensées de l'Empereur contre la France donnoit sujet de soupçonner l'Espagne, vu que ces deux couronnes vont toujours ensemble.

Qu'à tout cela il falloit ajouter les projets arrêtés par M. le comte, de Valence, Montelimart et Le Puy, pour, par après, se joindre au duc de Rohan;

Qu'il falloit encore considérer que, bien que Monsieur ne fût pas de la partie, étant jeune et par conséquent sujet aux légèretés de son âge, mal content comme il professoit, n'étant retenu d'aucune considération, ni du Roi ni de la Reine, qui n'avoient pas lors grand pouvoir sur lui, il pourroit, en un instant, être porté, par mauvais conseil, à se mettre de la partie s'il la voyoit belle, et en ce cas les choses pourroient aller très-mal;

Qu'à tous ces maux le vrai et premier remède étoit de prendre La Rochelle promptement; et partant, qu'il y falloit tenter toutes les entreprises qu'on pourroit, sans en omettre aucune.

Si elles ne réussissoient, qu'il falloit barrer le port diligemment, continuer les forts et les lignes de circonvallation, et mettre La Rochelle en état que le blocus pût être continué en l'absence de Sa Majesté,

si elle étoit contrainte de faire un tour au cœur de son royaume;

Que la deuxième chose qu'il falloit faire, étoit de remédier aux entreprises du dedans, garnir non-seulement Toul, mais toute la frontière de gens de guerre, étant nécessaire de fermer en telle occasion les yeux à la dépense;

Qu'il falloit aussi pourvoir aux côtes de Normandie, savoir est La Hogue, Granville, Cherbourg, Carentan et Quillebeuf; ce qui se pouvoit faire y envoyant promptement le régiment de Navarre, qui, composé de deux mille hommes, étoit capable d'assurer tous ces lieux;

Que, pour la Picardie, la vigilance du duc d'Elbeuf, qui y devoit toujours demeurer, et le régiment du sieur de Lemont, devoient mettre hors d'appréhension;

Qu'il falloit pourvoir à Ré, Brouage, Oleron, Royan, les Sables, ainsi qu'on sauroit bien faire à temps, Sa Majesté en étant proche, et avertir toutes les côtes de Bretagne, dont les communautés étoient capables de se garder d'elles-mêmes;

Que le principal du dedans du royaume étoit de pourvoir à Valence et au Puy;

Qu'il étoit aisé pour Le Puy, puisque c'étoit du gouvernement du Languedoc; qu'il falloit avertir M. le prince et le duc de Montmorency, et les commettre pour y mettre ordre.

Pour Valence, qu'il étoit plus difficile; qu'à son avis il s'en falloit fier au sieur de Créqui, lui mandant toute l'affaire, bien que le sieur du Passage fût son cousin, et lui donner charge de se rendre maître du

château, et faire que ledit sieur du Passage et sa femme vinssent trouver le Roi, pour rendre compte de leurs actions;

Que, pourvoyant à tout ce que dessus, maintenant que les Anglais étoient défaits, devant qu'ils fussent revenus, on surprendroit les ennemis sans verd (1), et que M. le comte, qui avoit toutes ses espérances en ces deux places, seroit bas; que cependant il falloit toujours négocier avec madame la comtesse sa mère, jusqu'à tant qu'on eût mis ordre aux places que son fils regardoit, et qu'après il y eût lieu à le faire retourner, lorsqu'on jugeroit l'esprit de Monsieur si bien affermi qu'il ne pût le porter à se perdre;

Que, pour ce qui étoit du particulier de madame la comtesse, la Reine lui rendant réponse de la prière qu'elle lui avoit faite de demander congé au Roi pour que M. le comte vînt en son gouvernement, elle lui diroit franchement que le Roi lui avoit mandé que cela ne se pouvoit faire en aucune façon maintenant, et que ce n'étoit pas par là qu'il falloit commencer.

Puis, poursuivant son discours, elle la convieroit à lui parler franchement, et lui diroit si elle se pouvoit mêler sûrement des affaires dudit sieur le comte, c'est-à-dire si elle pouvoit répondre sûrement pour l'avenir de sa conduite, vu qu'il ne seroit pas raisonnable qu'elle se mêlât d'une affaire qui ne réussît pas bien; que Sa Majesté ajouteroit que, ou M. le comte, depuis qu'il étoit hors du royaume, ne trempoit en

(1) *On surprendroit les ennemis sans verd*: Figure tirée d'un jeu fort en vogue dans ce temps. Il falloit avoir sur soi une feuille verte cueillie dans la journée, et l'on perdoit si l'on n'en avoit point. Ainsi surprendre quelqu'un *sans verd*, c'étoit le prendre au dépourvu.

rien contre le service du Roi, ou, s'il y trempoit, elle désiroit savoir si c'étoit tout de bon qu'il s'en voulût détacher; qu'elle l'avoit toujours aimé et elle aussi; qu'elle lui ouvrît son cœur, qu'elle espéroit aller bientôt trouver le Roi, et tâcheroit de terminer son affaire à son contentement; que, par ce moyen, la Reine commenceroit une négociation à laquelle on donneroit tel cours que les affaires le requerroient, et qui pourroit arrêter M. le comte de prendre des résolutions extrêmes ;

Que le cardinal de Bérulle agiroit conformément, par le commandement de la Reine, avec la comtesse et la Senneterre ; qu'il falloit bien se donner de garde de faire connoître à madame la comtesse qu'on sût rien des desseins qu'on avoit eus sur Valence et sur Le Puy.

Quant aux desseins des étrangers, qu'il falloit tâcher de les découdre et les délier les uns des autres ;

Que l'Espagne procédant comme elle faisoit, on estimoit qu'il ne falloit pas laisser retourner son armée navale. La raison étoit que, quoiqu'elle ne servît de rien en effet, elle porteroit grande ombre, et empêcheroit apparemment les Anglais de revenir de deçà.

Au lieu que, si elle s'en retournoit, il sembloit que le Roi seroit contraint d'enfermer la sienne dans ses ports, ou la laisser exposée à être défaite par les Anglais, qui étoit ce que demandoient les Espagnols; que, si on disoit qu'ils n'avoient point de vivres, il leur en falloit fournir; cette dépense étant un moindre mal que s'exposer à être battus au contentement de ces messieurs-là mêmes ;

Qu'on estimoit qu'il falloit entretenir les Espagnols d'un grand dessein pour ruiner l'hérésie, soit en France, soit en Hollande, soit en Allemagne, et en cela agir avec eux, non par les ministres du Roi, mais par personnes interposées qui parleroient sans s'engager; de sorte toutefois que l'Espagne eût lieu de croire que ce fût la pensée du Roi et de ses ministres, afin qu'en les tenant en cette espérance ils agissent moins perfidement, et détournassent, par raison d'Etat, l'Empereur des entreprises que leur passion leur faisoit désirer qu'il fît contre nous;

Que le cardinal de Bérulle, nouvelle créature du Roi, confident des ministres, seroit très-propre à agir ainsi avec Mirabel, qui sans doute en donneroit avis à son maître en Flandre et en Allemagne; qu'on estime qu'il falloit commencer cette négociation par quelque espèce de plainte de leur lenteur à envoyer les vaisseaux d'Espagne; de ce que ceux de Dunkerque n'avoient pas achevé leur voyage; du passeport de l'Infante donné pour assurer le passage de Montaigu, ennemi commun comme Anglais, et de ce que l'Empereur animoit, ce semble, le duc de Lorraine, et lui promettoit assistance en une querelle qui n'avoit autre fondement que le caprice de madame de Chevreuse;

Qu'il diroit ensuite qu'il savoit que le Roi désiroit fort savoir si, conformément au traité fait entre ces deux couronnes, l'Espagne vouloit agir tout de bon contre l'Angleterre, parce qu'il croyoit que, si le Roi étoit bien assuré de la fidélité et prompte exécution d'Espagne, il pousseroit, avec le temps, l'affaire plus avant contre l'hérésie en tout lieu, désignant la Hol-

lande sans la nommer ; sur quoi ledit cardinal donneroit plus à penser qu'il ne diroit, faisant en sorte toutefois qu'il fût bien entendu.

Qu'il représenteroit à l'ambassadeur que c'étoit l'Espagne la première qui avoit désiré cette union contre l'Angleterre, lui feroit connoître ensuite quel avoit été le procédé de la France, qui avoit refusé plusieurs occasions de paix sur la liaison d'Espagne, et qui, en outre, s'étoit rendu les Hollandais contraires, pour avoir fait signer à leur ambassadeur un acte de neutralité tel que l'Espagne avoit désiré;

Qu'il passeroit ensuite à l'accommodement du duc de Savoie avec les Génois, disant que le sieur de Bullion auroit charge de traiter, sous l'autorité de la Reine, cette affaire avec lui, et qu'on s'étonnoit qu'ils ne la finissoient;

Qu'il étoit bon que la Reine donnât charge au sieur de Breval de faire savoir au duc de Lorraine qu'ayant vu, par les papiers de Montaigu, les pensées qu'il avoit eues au préjudice de la France, elle avoit eu beaucoup de peine à les croire ; que Sa Majesté avoit trouvé bon qu'elle s'en éclaircît, et sût franchement par cette voie amiable comme il vouloit vivre avec Sa Majesté; que, si le duc de Lorraine vouloit de gaîté de cœur se lier avec ceux qui étoient déclarés contre la France, on ne le vouloit pas empêcher ; si aussi il vouloit suivre le train de ses prédécesseurs, Sa Majesté lui continueroit la protection qu'ils avoient toujours reçue des siens, et que ladite dame Reine seroit très-aise de voir le fond du sac, afin de chercher les remèdes propres à la guérison d'un tel mal.

Qu'il falloit que Breval n'oubliât rien de ce qu'il savoit bien qu'on pouvoit dire sur ce sujet, et assurât ledit duc de Lorraine que la Reine s'emploieroit volontiers à cette réconciliation, si elle avoit lieu de voir qu'il voulût franchement prendre un autre chemin qu'il n'avoit fait depuis six mois;

Que le sieur Bouthillier pouvoit sous-main faire connoître audit sieur de Breval qu'il ne lui étoit pas permis de parler en ces occasions; mais cependant qu'il pouvoit lui dire confidemment que le sieur de Chevreuse se conduisant bien en cette affaire, il bonifieroit grandement celle de sa femme, qui, faisant le bien après le mal, pourroit espérer de se revoir où elle se désiroit;

Que cet expédient, bien conduit, pouvoit opérer utilement, étant certain que, comme sa femme avoit fait le mal, elle pouvoit faire le bien. En effet, si, sur cette espérance générale d'accommoder l'Angleterre, M. de Chevreuse, animé par sa femme, en trouvoit l'invention, les Anglais abandonnant La Rochelle, il sembloit qu'il ne faudroit fuir l'accord; et il y avoit grande apparence que ledit sieur de Chevreuse le pourroit faire à deux conditions: l'une, du retour de sa femme, l'autre, de l'espérance d'un voyage de Buckingham à Paris après la paix, dont on tiendroit ce qu'on voudroit.

Qu'en ces conjonctures il étoit nécessaire d'agir ainsi: si le duc de Chevreuse étoit de retour à Paris, il faudroit agir avec lui, au lieu qu'en son absence c'eût été avec Breval;

Que si La Rochelle se prenoit promptement, on feroit ensuite ce que l'on estimeroit plus à propos; si

l'affaire alloit de longue, tels préparatifs se trouveroient avoir été inspirés du Ciel.

Que pour ce qui touchoit ledit sieur de Savoie, il seroit à propos que Sa Majesté, si elle l'avoit agréable, commandât au sieur Marini de se plaindre audit duc de ce que, par les papiers de Montaigu, on trouvoit qu'il avoit diverses pensées contre la France; que Sa Majesté avoit de la peine à le croire; mais cependant, qu'outre ces papiers, le procédé de ceux qui avoient agi pour elle en France depuis quelque temps, lui donnoit sujet d'y ajouter quelque foi;

Qu'elle se vouloit éclaircir du tout avec lui; que si, de gaîté de cœur, il vouloit se lier avec ses ennemis, il ne le vouloit pas empêcher; si aussi il avoit d'autres intentions telles que Sa Majesté le pouvoit désirer, il seroit bien aise d'en être assuré pour y correspondre de plus en plus;

Que ledit sieur Marini devoit avoir charge de pénétrer si ledit duc de Savoie étoit en état de revenir maintenant de toutes ses mauvaises pensées contre la France, afin qu'en ce cas il l'assurât de l'affection de Sa Majesté, comme il le pouvoit désirer, et qu'il lui en promît des effets, pourvu que ledit duc l'en recherchât et l'en pressât;

Qu'en ce cas Sa Majesté se résolvoit de lui donner une déclaration par laquelle elle s'engageroit, comme il falloit, à lui donner assistance si les Génois continuoient à ne vouloir lui rendre ce qu'ils possédoient du sien, par un bon accord, dont on avoit fait les projets en France avec Mirabel;

Qu'elle se résolvoit encore de donner une déclaration aux Grisons sur l'explication de leur traité,

pour montrer à tous les alliés de cette couronne, et particulièrement aux Vénitiens, qui y prenoient intérêt, que le Roi n'abandonnoit point ses anciennes alliances.

Quant aux Hollandais, qui favorisoient les Anglais ouvertement, il falloit pour lors avoir patience, sans faire autre chose que demander fortement raison du vaisseau du sieur de Toiras, faire solliciter escorte pour les siens, leur témoignant fermeté en la continuation de leur alliance, pourvu qu'ils se comportassent comme ils devoient, et n'écouter aucune nouvelle proposition de leur part.

Qu'il falloit surtout bien traiter Monsieur, et lui donner part de ce qui se passoit, en sorte qu'il n'en pût mésarriver, retenant ce qu'on jugeroit qu'il découvriroit;

Que la Reine-mère, pour témoigner confiance à Monsieur, et arrêter son esprit, devoit lui dire, à son avis, que dans les papiers de Montaigu il paroissoit liaison d'Angleterre, de Lorraine, Soissons, Rohan et La Rochelle contre l'Etat; dessein de guerre et de soulevation; le tout suscité par la Chevreuse, qui agissoit en cela du consentement de la Reine régnante; qu'il paroissoit qu'ils étoient si sots de vouloir donner quelque espérance à M. le comte d'avoir un jour la couronne, comme si le Roi ne devoit point avoir d'enfans, auquel cas ils prétendoient que ledit sieur comte viendroit à la couronne, d'autant qu'ils pensoient qu'elle n'appartiendroit pas à M. le prince, pour les raisons souvent dites par madame la comtesse;

Que, pour cet effet, il y avoit dessein de s'opposer

au mariage de Monsieur, y faisant trouver des difficultés de toutes parts.

Qu'au même temps il s'étoit trouvé dessein de La Rochelle, formé pour attenter à la personne du Roi, de Monsieur et M. le prince par trois soldats, ce qui étoit très-vrai; que l'un s'appeloit La Vallée, et pour les deux autres, qu'on verroit bientôt la désignation de leurs visages;

Qu'il se trouvoit, de plus, deux hommes passés à Amboise le jour de Noël, dont l'un avoit le même dessein sur le Roi, et l'autre sur le cardinal; qu'on étoit après à attraper tous ces gens-là, par la conspiration desquels il paroissoit qu'on en vouloit à la maison royale et à leurs serviteurs;

Que cela lui devoit faire prendre garde à lui, conservant sa personne, et penser à son mariage;

Qu'on voudroit bien le diviser d'avec le Roi pour le perdre, mais qu'il sauroit s'en garder;

Qu'on disoit que M. le comte se vouloit jeter avec les huguenots, en quoi il seroit bien mal conseillé;

Que la Reine devoit encore dire à Monsieur qu'elle voudroit que la paix fût faite avec les Anglais, pourvu qu'ils ne se mêlassent point des affaires de La Rochelle;

Qu'il croyoit qu'il falloit parler de tout ce que dessus au Coigneux, ce que le sieur Bouthillier pouvoit faire de la part de la Reine; autrement Monsieur le lui diroit, et l'autre penseroit qu'on se méfiât de lui.

Quant au désir que Le Coigneux témoignoit avoir de s'éloigner de la personne de Monsieur par quelque emploi honorable, il falloit mander à la Reine que Sa Majesté ne pouvoit goûter l'ambassade de Rome qu'il proposoit, tant pource que lui-même,

voyant qu'on lui donneroit une chose si disproportionnée, croiroit qu'on auroit grande envie de l'ôter de là où il étoit, que pource qu'il avoit dit souvent que, pendant son éloignement, on verroit les comportemens de Monsieur si étranges, qu'on seroit contraint de le regretter et le rappeler; de sorte qu'il y avoit lieu de croire qu'il vouloit prendre de deux chemins l'un, ou du chancelier de Sillery, ou du cardinal de Rambouillet.

Et partant, qu'il sembloit qu'il faudroit lui dire que nul ne pouvoit servir en toutes ces occasions comme lui auprès de Monsieur; que la Reine le prioit d'y demeurer pendant ces temps brouillés à cette fin, et qu'après elle s'emploieroit à lui faire avoir une particulière reconnoissance de ses services: ce qu'il désiroit maintenant avoir comme une condition de sa sortie, laquelle elle ne pouvoit goûter.

Qu'en ce faisant on lui témoigneroit confiance; désirant qu'il demeurât, on l'entretiendroit en espérance, et lui donneroit-on lieu d'empêcher qu'on ne fît mal. Sa Majesté éviteroit le blâme du monde qui condamneroit l'ambassade, si on la lui accordoit, comme une foiblesse, et qu'on ne lui pourroit donner qu'en donnant lieu à celui qui viendroit après lui de faire encore pis pour avoir mieux;

Qu'en un mot, la Reine devoit entretenir Monsieur, en lui disant confidemment beaucoup de choses dont il ne voudroit pas abuser, et que par là, elle le disposeroit mieux à son mariage et à ce qu'elle voudroit.

Voilà ce que dit le cardinal au Roi sur le sujet, et des affaires présentes de son Etat, et le chemin qu'il

lui sembla qu'il falloit tenir pour venir au-dessus de ses ennemis, et mettre ses rebelles en leur devoir.

Dès le commencement de l'année, les Rochelois dépêchèrent vers le roi de la Grande Bretagne, le suppliant de les prendre sous sa protection, et les assister jusques à ce qu'ils pussent être délivrés de l'oppression qu'ils disoient souffrir, remis en la bonne grâce du Roi, et jouir d'une bonne paix.

Les Anglais, qui avoient expérimenté en Ré la foiblesse de leurs armes et de leur prudence à l'encontre du Roi, ne perdirent pas pour cela leur espérance, ou plutôt leur présomption; mais les reçurent et firent un traité avec eux, par lequel le roi de la Grande-Bretagne promettoit de les secourir par mer et par terre à ses dépens, jusques à ce que les forts de Ré et ceux d'alentour de La Rochelle fussent rasés, et qu'ils eussent une bonne paix.

En même temps, il pensa aussi à affermir la ligue qu'il avoit faite en Italie et en Lorraine contre le Roi, et à traiter de paix avec le roi d'Espagne. Il envoya pour ce sujet un Écossais nommé Word à l'Infante, lui demander passe-port pour le comte de Carlile, qu'il vouloit envoyer vers elle, et autres princes de la chrétienté.

Ayant obtenu ce passe-port, Carlile partit en avril par la Hollande, et arriva en mai à Bruxelles.

Il assembla son parlement au même mois, pour demander secours à son peuple en cette guerre, qu'il disoit être du tout nécessaire, et qu'il y alloit de leur religion.

Le parlement, de long-temps acharné contre Buckingham, l'attaqua de nouveau plus hardiment et

plus rigoureusement qu'il n'avoit point encore fait.

Il avoit avec lui un nommé le docteur Lame, qu'il avoit sauvé du gibet, et qu'on tenoit pour magicien public ; le peuple le prit par la rue, le jeta en prison, et le maltraita si fort en le prenant, qu'il en mourut le lendemain.

Ils demandèrent au Roi qu'il leur permît de faire le procès à son ministre, et qu'ils lui donneroient telle assistance qu'il pourroit requérir d'eux. Leur requête leur ayant été refusée, ils ne voulurent pas aussi lui donner contentement. Mais la chambre haute dudit parlement, qui est celle de la noblesse, ayant proposé d'accorder cinq subsides au Roi et l'ayant trouvé bon, la basse y apposa tant de conditions préjudiciables à son autorité, qu'il ne les pouvoit recevoir avec satisfaction.

Les Rochelois, qui avoient envoyé leurs députés au roi d'Angleterre pour les assister, dépêchèrent quant et quant, dès le 8 janvier, Savignac dit Vissouse à leurs frères des provinces de la Loire, pour les inciter à prendre tous les armes, divertir celles du Roi, et obliger Sa Majesté à lever le siége qu'elle avoit mis devant leur ville. Mais auparavant qu'il eût exécuté sa commission, il fut pris au mois de février près de Castelnau-de-Lévis, en Albigeois, conduit à Toulouse, et là gardé soigneusement en attendant la volonté du Roi.

On trouva entre ses papiers une lettre de madame de Rohan la douairière, qui proposoit à son fils la devise qu'elle disoit être de la reine de Navarre : *Paix assurée, victoire entière, ou mort honnête ;* un extrait de la résolution de Montauban du 25 janvier,

de demeurer en obéissance du Roi sous le bénéfice des édits; mais quant et quant une lettre d'un nommé Durand de Montauban du 28 janvier à Dupuy, résident près le duc de Rohan, en laquelle il disoit que si les maréchaux de Châtillon et de La Force, et le sieur Galant, pensoient venir à Montauban, comme on disoit, pour faire désavouer le duc de Rohan, les Anglais et La Rochelle, ils les noieroient, et que, nonobstant la résolution de l'assemblée de ville, qui parloit avec modération, ils étoient résolus de se déclarer à l'arrivée des Anglais et se perdre avec eux; et une autre lettre des Rochelois au duc de Rohan, du dernier décembre, par laquelle ils l'informoient de la défaite de Ré, et lui donnoient avis de ne la pas appeler défaite ni déroute, mais retraite faite par le duc de Buckingham à cause des maladies de son armée, et de l'incertitude de la venue du secours; qu'en se retirant, ceux de la garnison de la citadelle, et quelques autres passés en Ré, le suivirent et prirent quelques prisonniers; que cet événement leur faisoit croire que les Anglais n'en seroient que plus obligés à les secourir, et qu'ils étoient en état de les attendre; que sous quelques prétextes on avoit voulu sonder leurs volontés; mais qu'il se devoit assurer qu'ils n'entreroient jamais en aucun traité de paix qu'avec lui et les communautés qui lui étoient jointes, et avec le gré et le consentement du roi d'Angleterre.

Ledit Savignac, prisonnier, confirma que ceux de Montauban se déclareroient à la descente des Anglais en Guienne, et en même temps aussi tous les huguenots de cette province devoient prendre les armes sous la conduite de quelques seigneurs, entre autres de

sieurs de Duras, de Castelnau, des sieurs de Lusignan, du marquis de La Force, du marquis de Dissideuil, frère aîné de Chalais, du baron de Montgaut, Nadaillan, et le baron de Lesle en Périgord; que l'entreprise de la ville du Puy étoit faite par Brisson et se devoit exécuter par l'entremise de Montmiral; que les Anglais avoient deux lieux désignés à leur descente: l'un étoit au Bec-d'Ambez, où ledit Savignac avoit lui-même reconnu le lieu de la descente, et avoit désigné le lieu du fort qu'ils y vouloient bâtir; l'autre étoit Libourne en Guienne; que Savignac devoit s'y trouver, et partir pour cela d'auprès du duc de Rohan pour les y recevoir et faire entrer par la grande église de ladite ville; qu'il avoit reconnu la place pour la pétarder, et que le lieu pour appliquer le pétard étoit marqué d'un cercle fait avec un ferrement contre la muraille d'une chapelle de ladite église; que les Anglais amèneroient des bateaux plats pour ce dessein, sur lesquels on pouvoit faire des batteries de canons pour entrer dans la rivière de Bordeaux, et laisser les grands vaisseaux à l'embouchure; qu'un nommé Ranuel devoit bientôt sortir de La Rochelle, pour porter au duc de Rohan des nouvelles de ladite ville, des Anglais, et de ce que par leur ordre commun le duc de Rohan devroit faire, et qu'il apporteroit à ceux de Montauban des lettres de La Rochelle et du roi d'Angleterre; que ledit duc de Rohan avoit une entreprise sur la ville de l'Ile, qu'il devoit exécuter par le moyen d'un nommé La Rivière, demeurant en cette province près Salvagnac, et d'un nommé Girard, demeurant dans forêt de Gresine, et que l'on devoit faire plusieurs forts aux environs,

pour faciliter le passage du sieur de Rohan de Réalmont à Montauban; que ledit duc croyoit pouvoir passer en Guienne pour y faire déclarer les huguenots, et joindre les Anglais par le moyen de la prise de l'Ile, d'où il ne croyoit point qu'on le pût empêcher de venir à Montauban, où étant, il tâcheroit d'amuser les troupes de M. le prince par une feinte d'attaquer Saint-Antonin ou autre lieu, et qu'après ayant fait amas de bateaux, à quoi dès cette heure travailloit Durand qui étoit à Montauban, et qui avoit 8,000 liv. entre les mains à cet effet, il pouvoit au mois de mars, la rivière étant grosse, embarquer partie de ses gens, les conduire jusques à la pointe de Moissac, et prendre en passant tous les bateaux qui s'y trouveroient; et lui, cependant, devoit couler par terre jusqu'à ladite pointe avec le reste de ses troupes, et se retrancher jusqu'à ce qu'il les eût embarquées dans les bateaux pour aller jusques à Tonneins, s'il n'étoit arrêté par une entreprise qu'il avoit sur Aiguillon, conduite par le ministre Béraut.

Au même temps de la prise de Savignac, il fut encore pris un Ecossais, nommé Valquier, qui alloit de Réalmont à Montauban.

On sut de lui, entre autres choses, que le comte de Soissons avoit dessein, avec l'assistance du duc de Savoie, de descendre en Dauphiné, et s'en rendre maître, en quoi il prétendoit trouver pour lui toute la noblesse, et catholique et huguenote; qu'il y avoit une entreprise sur Toulon pour se saisir des galères du Roi qui y étoient, et que Boyer, qui en étoit natif, et demeuroit avec M. le comte, étoit celui qui la conduisoit; qu'il y en avoit une autre sur Brescou par

les vaisseaux anglais qui étoient en la Méditerranée; qu'étant allé trouver le duc de Rohan à Pamiers le 15 novembre, il l'avoit chargé de témoigner à Montaigu, qui étoit déjà parti de Piémont pour retourner en Angleterre, qu'il avoit vu signer l'union par tous les députés du haut Languedoc, excepté Castres et Puylaurens, et que ceux de Montauban feroient le semblable, auxquels il envoyoit Villemade à cette fin.

Il dit aussi qu'étant allé trouver le duc de Rohan à Pamiers, il y avoit six semaines, il l'avoit prié de dire de vive voix au roi d'Angleterre et au duc de Buckingham, que les Anglais ne devoient jamais faire la paix qu'au préalable ils n'eussent pris quelque place d'importance, laquelle il falloit tenir jusqu'à ce que le traité de paix fût effectué; autrement qu'on ne feroit jamais rien de ce qu'on promettroit. Qu'à son avis la meilleure descente qu'on pourroit jamais faire en terre ferme, étoit au pays de Médoc ou au Bec-d'Ambez, d'où il pourroit faire des galeries jusqu'à Montauban par les rivières de Garonne et Dordogne.

Il dit aussi qu'étant en l'armée dudit sieur de Rohan, il avoit ouï dire hautement à plusieurs de ces capitaines et gentilshommes, et entre autres au sieur d'Alizon, lieutenant de sa compagnie de gendarmes, que ledit sieur de Rohan se pouvoit dire comte de Foix, et que quand la paix se feroit il pourroit retenir ledit comté pour son apanage du royaume de Navarre, lequel il ne pourroit jamais obtenir du Roi par autre voie que par les armes.

Le Roi ne reçut point ces avis-là inutilement, et apporta les remèdes nécessaires aux mauvais desseins de ses ennemis.

Le duc de Rohan n'avoit point besoin d'éperon en la cause de la rébellion, et avoit déjà de lui-même, dès la fin de l'année passée, depuis l'assemblée d'Uzès, fait prendre délibération aux Eglises du bas Languedoc, en une autre assemblée tenue à Anduze, de joindre leurs armes avec celles d'Angleterre, et depuis y avoit engagé ceux du haut Languedoc en une autre assemblée tenue à Montauban au mois de décembre. Et pour bien commencer l'année, il fit, dès les premiers jours de janvier, une entreprise sur la ville et citadelle de Montpellier; mais les traîtres furent trahis, l'entreprise fut double; quand il la voulut exécuter, il pensa être pris lui-même pource que le marquis de Fossé l'attendoit, et s'étoit préparé à le recevoir.

Il y perdit trente-neuf hommes de commandement, cinquante autres, et treize gentilshommes ou capitaines prisonniers; et s'il n'eût changé l'ordre qu'il avoit pris le jour de devant, qui étoit de donner par les lignes de communication dans l'esplanade, il y eût perdu quatre mille hommes qu'il avoit avec lui.

Après s'être honteusement retiré de là, il s'en alla en Vivarais et se saisit de quelques places sur le Rhône, et entre autres du Pouzin, lequel ayant été mal démoli, il ne lui fut pas difficile de le mettre bientôt en défense. Il espéroit qu'étant proche de Dauphiné, il donneroit le courage aux huguenots de faire quelque remuement; mais le maréchal de Créqui, lequel fut incontinent à la campagne, les retint, et le duc de Montmorency, qui alla droit au duc de Rohan, le chassa aussi vite de tout le Vivarais qu'il y étoit venu.

Les places qu'il avoit prises sur le Rhône se défendirent long-temps après sa retraite. On envoya de Lyon du canon à M. de Montmorency pour assiéger le Pouzin, qui se rendit enfin à composition sur la fin de mai.

En même temps qu'il alloit en Vivarais, il essayoit de se rendre par intelligence maître de la ville de Briateste en Albigeois. Ceux de la ville découvrirent l'entreprise, et, bien qu'ils fussent huguenôts, se saisirent d'un nommé Thouze qui la conduisoit, et lui firent trancher la tête.

Un autre de ses suppôts, nommé Canazil, qui conduisoit les menées entre ceux de Montauban et lui, fut pris aussi au mois de février, et exécuté à mort; mais, en passant devant une église dédiée à Dieu en l'honneur de la Vierge, il fut touché, et abjura son hérésie avant de mourir.

Le prince de Condé, que l'année précédente le Roi avoit dépêché en Guienne et en Languedoc pour commander ses armées, arriva à Toulouse le 18 janvier, accompagné des ducs de Montmorency et de Ventadour. Le duc d'Epernon s'y étoit rendu un jour auparavant.

Après qu'ils eurent ensemble avisé à ce qui étoit convenable de faire pour le service de Sa Majesté, les ducs d'Epernon et de Ventadour se retirèrent chacun de son côté.

Le parlement, suivant la commission du Roi, travailla au procès des villes, communautés et personnes rebelles, et prononça des arrêts contre eux le 22 de janvier.

Le 29, il en donna un autre contre le duc de

Rohan, par lequel il fut déclaré déchu des titres de duc et pair de France, condamné à être traîné sur une claie avec ses armoiries par les rues et carrefours de la ville, à faire amende honorable en chemise, tête et pieds nus, la torche en main, la hart au col, de là conduit au lieu du supplice, être tiré à quatre chevaux jusques à être démembré, ses membres brûlés avec ses armoiries, réduits en cendres et jetés au vent.

Cet arrêt fut exécuté en figure, et son effigie attachée et pendue à une potence.

Le 2 de mars, le prince de Condé fit ouvrir les Etats du Languedoc en la ville de Toulouse.

Deux jours après, il partit pour aller en Foix, sur les nouvelles qu'une citadelle que Beaufort, que le duc de Rohan avoit laissé pour son lieutenant en ce pays-là, faisoit bâtir en la ville de Pamiers, qui est une des plus grandes villes du ressort de Toulouse, et le siége épiscopal de la province.

A l'arrivée dudit sieur le prince, ils firent résistance, se laissèrent battre du canon; la brèche étant faite fort grande, ils s'effrayèrent et se rendirent à discrétion, quoiqu'ils eussent reçu un secours de trois cents hommes.

Beaufort, qui en étoit gouverneur, s'enfuit; mais le prince de Condé ayant fait courir après, il fut trouvé en un bois, pris prisonnier et envoyé à Toulouse, où il fut décapité avec Auros, gouverneur de Mazères, qui se convertit à la mort.

Après ces choses, le prince de Condé, ne pensant pas que le service du Roi pût aller en ces quartiers-là comme il devoit, si on ne faisoit la guerre partout

en ces provinces avec une extrême rigueur, sans épargner personne, et qu'on n'attaquât toutes les villes du Languedoc en même temps, il écrivit au Roi avec grande chaleur pour savoir sa volonté, et essayer de le faire incliner à son dessein.

Sa Majesté fut bien marrie de voir que ledit sieur prince continuoit toujours en ce dessein d'assiéger des places en ces provinces-là, au lieu de suivre l'avis qu'elle lui avoit donné, et le sujet pour lequel elle l'avoit envoyé, qui étoit d'empêcher simplement que les armes du duc de Rohan n'y pussent faire aucun progrès, la ruine de ces rebelles devant être réservée après la prise de La Rochelle; auquel temps seulement la victoire en seroit assurée et facile.

Néanmoins, pource qu'il en témoignoit un si grand désir, Sa Majesté jugea à propos de ne s'y pas opposer si fortement qu'elle ne remît enfin à son jugement de procéder en cela comme il verroit bon être.

Cependant elle lui envoya de surcroît les régimens de Picardie et de Normandie, lui manda qu'elle commandoit au maréchal de Créqui de l'assister contre le duc de Rohan, s'il approchoit du Vivarais.

Qu'au reste, il n'eût peur, ni que le duc de Savoie qui étoit assez empêché en Italie envoyât des forces au duc de Rohan, ni que les Anglais osassent faire descente, son armée devant La Rochelle étant de vingt-deux mille hommes effectifs et mille chevaux; néanmoins qu'il étoit à propos qu'il se tînt avec ses troupes en lieu que le duc de Rohan ne pût joindre les Anglais en Guienne, si, contre la pensée qu'on en avoit, ils y descendoient.

M. le prince, poursuivant ses desseins, prit Réal-

mont et plusieurs autres places qu'il attaqua ainsi qu'il en étoit sollicité, ou de Toulouse, ou par les divers diocèses de Languedoc qui agissoient en cela selon leurs intérêts particuliers.

On tâchoit toujours, tant qu'on pouvoit, à l'en dissuader de la cour. On lui manda diverses fois que toutes les villes qu'il vouloit attaquer n'étoient point d'importance au Roi; que rien ne ruinoit tant une armée que les siéges; que si la sienne se dissipoit une fois il auroit peine à la remettre, et que le Roi ne l'avoit destinée à autre fin que pour empêcher que M. de Rohan ne fît aucun progrès pendant qu'il prendroit La Rochelle, Sa Majesté étant fort assurée que, cette ville prise, elle auroit bientôt raison de M. de Rohan.

Il fit plusieurs dépêches contre tous ces avis, et avec tant de chaleur, selon son naturel, et protestations de se décharger des mauvais événemens, au cas qu'on l'obligeât à agir contre son sens, que le Roi étoit contraint de lui laisser la carte blanche, sans toutefois changer d'avis, et lui peu après contraint d'avouer que de loin on avoit vu plus clair que lui de près; car deux mois ne se passèrent pas, qu'après avoir été contraint de lever le siége de Saint-Affrique qu'il avoit entrepris avec trop de chaleur, son armée ne fût absolument dissipée, que le duc de Rohan n'eût pris Merve, place beaucoup meilleure que toutes celles qu'il avoit prises, et lui réduit à ce point qu'au lieu que, quand il alla en Languedoc, messieurs de Montmorency et d'Epernon étoient ceux dont il faisoit plus d'état en France, l'un comme ayant l'honneur d'être son beau-frère, et l'autre pour l'estime parti-

culière qu'il en faisoit, ce furent ceux dont il se plaignoit davantage, et avec qui il lui fut impossible de compatir. La haine vint jusqu'à ce point que, pour éloigner M. de Montmorency de sa personne, il lui donna la moitié de son armée, avec laquelle il reprit Le Pouzin sur le Rhône, dont les ennemis s'étoient saisis, et fit le dégât à Nîmes lorsque la saison en fut venue.

Quant à M. d'Epernon, il se retira d'avec lui de Saint-Affrique, les plaintes étant réciproques de part et d'autre. Et comme il arriva que ledit sieur duc d'Epernon ne réussit pas au dégât qu'il entreprit de Montauban, M. le prince s'estima prophète parce qu'il l'avoit prédit, imputant à sa volonté ce que M. d'Epernon attribuoit à son malheur et à une maladie qu'il manda au Roi lui être survenue. C'est assez demeurer en ces provinces éloignées, il est temps de retourner à Paris, où la Reine mère du Roi étoit demeurée pour gouverner en l'absence du Roi les provinces de deçà la Loire, suivant le pouvoir que Sa Majesté lui en avoit donné, lorsque, les Anglais étant encore en Ré, il s'en alla en son camp devant La Rochelle.

Elle envoya, le 9 janvier, à Sa Majesté La Milletière, agent du duc de Rohan, lequel avoit été mis à la Bastille en juillet de l'année précédente.

Le Roi, après l'avoir ouï, le fit envoyer à Toulouse. On trouva dans ses papiers une instruction, par laquelle il lui étoit commandé de représenter aux états des Provinces-Unies l'intérêt qu'ils avoient à leur manutention : premièrement, parce qu'il leur étoit commun par le lien de la religion, puis, pource que,

ne leur donnant point de secours, ils s'affoiblissoient eux-mêmes, d'autant que leur parti tenoit ce royaume en tel état, qu'on ne pouvoit faire aucun dessein préjudiciable à leur république ni à la religion, et pour ces raisons, leur demander assistance de quatre mille hommes soudoyés pour quatre mois, et des vaisseaux de guerre, artillerie et autres munitions dont ils avoient besoin, pour éviter leur totale ruine.

Qu'on leur promettoit de Sedan de mettre quinze mille hommes de pied à la campagne et quatre mille chevaux, en fournissant deux cent mille francs à Amsterdam;

Qu'ils pouvoient leur donner cette assistance sans préjudicier à l'alliance de France, ainsi que le feu Roi avoit fait envers eux sans rompre celles d'Espagne, et le Roi d'aujourd'hui lorsqu'il avoit protégé le duc de Savoie; joint que là où il s'agissoit de la religion, toutes autres considérations devoient cesser.

Par autres papiers qu'on lui trouva, il paroissoit que les Hollandais ne leur avoient pas voulu donner audience, et ne les voulurent pas assister publiquement pour n'offenser le Roi, mais permirent seulement quelques collectes être faites en quelques-unes de leurs villes pour leur subvenir en leur nécessité.

Ils demandoient aussi en Angleterre une collecte pour les aider en leur extrême nécessité, à l'exemple de celle qui avoit été accordée autrefois pour Genève.

Il fut aussi trouvé un mémoire des moyens pour se saisir facilement des vaisseaux des ports de France, les armer en course, avec dessein, si la paix se faisoit, de prendre des bannières étrangères, et continuer leurs déprédations sur les Français.

En une des lettres que le duc de Rohan lui écrivoit faisant mention de Fancam, il disoit entre autres choses que sa prise leur donnoit mauvais augure, et qu'il voyoit bien que c'étoit un homme qui seroit sacrifié à la haine de Rome; par lesquelles paroles paroissoit clairement l'intelligence qu'il avoit eue avec ceux de la religion.

Le 11 janvier, le marquis Spinola, qui alloit de Flandre en Espagne, arriva à Paris avec le marquis de Leganez, où, ayant été bien reçu de la Reine-mère, ils en partirent le 14 pour aller trouver le Roi au camp devant La Rochelle.

A leur arrivée, le Roi envoya au-devant d'eux, à une lieue de son quartier, le maréchal de Schomberg pour les recevoir.

Spinola fut émerveillé, et paroissoit tout transporté d'étonnement de voir le Roi en son armée avec tant de gaîté et d'attention à tous les ordres qu'il lui étoit nécessaire d'y donner, et si pratic et expérimenté, qu'il étoit bien aisé à voir que, dès sa première jeunesse, il avoit été nourri à ce métier, vraiment digne de sa qualité royale, et d'un rejeton de la tige glorieuse dont il est sorti.

Il ne se put tenir de dire à Sa Majesté qu'il n'avoit autre regret en sa vie que de n'avoir jamais vu le Roi son maître honorer ses armées de sa présence, que la noblesse française étoit bien heureuse de se voir honorée de la sienne, qui la rendoit invincible dans les périls des combats auxquels elle se hasardoit pour l'amour d'elle.

Qu'ainsi Alexandre, et César après lui, s'étoient rendus maîtres de la terre habitable, et d'une répu-

tation immortelle, qui valoit mieux que leurs empires, non par leurs seuls courages et par les efforts de leurs seules mains, mais pource que leurs présences en leurs armées rendoient tous leurs soldats autant d'Alexandres et Césars.

Ce qui montre bien que ce n'étoit pas sans sujet que le grand Antigonus, successeur d'Alexandre, répondit à celui qui lui disoit que les ennemis étoient en plus grand nombre qu'eux, « et moi, qui suis présent, pour combien me comptes-tu ? »

Et que le même Antigonus, ayant nouvelle qu'Eumènes étoit malade, et ayant incontinent présenté la bataille à son armée, qu'il croyoit être destituée de chef, quand il vit que ce capitaine, foible de maladie, mais fort de courage, se faisoit porter en une litière par les rangs, donnant les ordres, encourageant par sa parole ses compagnons, et les assurant par sa présence, fit sonner la retraite, disant à ceux qui s'en étonnoient : « Ce n'est pas cette armée, mais c'est cette litière que je crains. »

Voyant la digue, il en admira le travail, mais bien plus l'entreprise, avouant que c'étoit une chose qui lui eût semblé impossible s'il n'en eût vu le commencement déjà avancé.

Ils trouvèrent, à leur arrivée, l'armée d'Espagne, qui y avoit été conduite du Morbihan, dont ils tâchèrent à tirer honneur, et faire valoir la fidélité d'Espagne en son alliance avec la France, essayant de couvrir d'excuses plus spécieuses qu'ils purent, la tardiveté de son partement et de son arrivée.

Mais ce peu de sujet de vanité qu'ils y prenoient ne dura guère; car le 26 janvier, qui ne fut que trois

ou quatre jours après leur venue, on eut nouvelle que les Anglais avoient préparé un secours de quatorze vaisseaux de vivres pour La Rochelle, et de huit vaisseaux de guerre, entre lesquels il y avoit cinq roberges qui les accompagnoient.

Lors don Fréderic fut bien marri d'être parti de Morbihan, et les deux nouveau-venus bien étonnés; car, ayant un ordre secret de ne faire aucun effet pour la France, ils se trouvèrent obligés de demander permission de remener leur armée en Espagne.

Ce leur fut une grande honte, et qui n'eût pu être supportée d'autre nation que de celle-là, qui se peut vanter de son impudence, comme faisoit le méchant empereur Caligula de la sienne.

Le cardinal représenta de vive voix à don Fréderic, et aux marquis de Spinola et de Leganez, qu'il n'étoit pas à propos pour la réputation d'Espagne, qu'étant venus pour secourir la France depuis que l'occasion s'étoit passée en l'île de Ré, maintenant ils voulussent partir la veille d'une autre qui se présente;

Que jusqu'alors le vulgaire avoit cru qu'ils vouloient donner plus d'apparence que d'effets; mais que maintenant il seroit difficile aux judicieux de n'avoir cette pensée;

Que la gloire d'Espagne ne permettoit pas, non-seulement de se retirer en une occasion, mais de la perdre; que le besoin de la France requéroit ce secours; que le Roi désiroit qu'ils demeurassent, et les en prioit.

Nonobstant toutes ces considérations, ils dirent clairement que, si le Roi ne consentoit leur retraite, ils ne laisseroient pas de se retirer.

On jugea qu'il étoit bon de les laisser se retirer sans que le Roi le consentît, mais qu'il falloit que tout le monde crût qu'il leur avoit donné congé, et avoit désiré qu'ils s'en allassent se préparer pour mettre, de part et d'autre, un grand armement au printemps. Et partant, la réponse qu'ils eurent de la part du Roi fut que Sa Majesté estimoit qu'ils devoient demeurer pour la réputation d'Espagne, pour satisfaire à l'union qui étoit entre leurs deux couronnes contre l'Angleterre; que l'occasion se présentoit d'avoir besoin de leur secours; qu'il le leur demandoit, les prioit de demeurer, offroit de leur donner vivres, habits et toutes leurs nécessités; mais que si, nonobstant tout cela, ils se vouloient retirer, Sa Majesté n'en auroit point de mécontentement, ne doutant point qu'ils ne le fissent pour se préparer pour le printemps fortement.

Sur cela ils suivirent leur résolution : don Fréderic remena l'armée, Spinola et Leganez disant depuis à plusieurs qu'il s'en étoit allé contre leur avis.

Ils ne laissèrent pas d'assurer le Roi que le roi d'Espagne demeureroit constamment dans le dessein de l'attaque d'Angleterre, mais eussent bien désiré néanmoins pour la faire, ce disoient-ils, plus puissamment, qu'on l'eût différée jusqu'à une autre année. Toutefois étant pressés de la part de Sa Majesté de satisfaire à ce à quoi ils s'étoient tant de fois obligés, ils demeurèrent enfin d'accord qu'au moins au mois de juin ils se mettroient en état de bien faire, et lors firent avec le cardinal un projet des articles dont il seroit à propos de convenir pour l'éclaircissement dudit traité contre l'Angleterre, qui avoit été ratifié par les deux Rois dès le 20 d'avril de l'année

précédente; que, sans sortir des termes et obligations dudit traité, ni déroger à aucune clause contenue en icelui, on estimoit à propos de convenir que les couronnes équiperoient deux armées navales de même nombre de vaisseaux.

Celle de France seroit composée d'un vaisseau amiral de mille tonneaux, vingt vaisseaux de cinq à six cents tonneaux, trente autres de deux à quatre cents tonneaux, dix autres moindres et six galères;

Que chacune flotte seroit fournie de munitions de bouche et de guerre pour cinq mois.

Chacune des deux couronnes, outre huit mille pilotes, matelots et soldats, qu'il falloit pour la mer, auroit dix mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour trajeter en Angleterre;

Que le duc de Guise commanderoit l'armée navale, et le marquis Spinola celle de terre.

Les forces des deux Rois, étant acheminées pour ce dessein, ne se retireroient que du consentement commun de Leurs Majestés;

Que les armées de France et d'Espagne combattroient toute flotte qui s'opposeroit à leur dessein;

Qu'il n'étoit pas raisonnable que ni la France ni l'Espagne découvrissent les lieux particuliers par où ils vouloient faire leurs attaques, de peur que, si les ennemis le venoient à savoir, chacun soupçonnât son compagnon de l'avoir dit. Il suffiroit qu'étant joints en mer, ceux qui commanderoient les armées de Leurs Majestés s'en découvrissent les uns aux autres devant que rien entreprendre. Quant aux conquêtes, la meilleure que pussent faire les deux Rois étoit de rétablir la religion, se réservant chacun un port et

descente en Angleterre, et de ce l'on en conviendroit par les mêmes personnes, selon les diverses entreprises que l'on auroit; et que si on se résolvoit de faire deux attaques en Angleterre, l'on estimoit qu'il faudroit partager les armées des deux couronnes en sorte que chacune fût composée, moitié des forces de France et moitié de celles d'Espagne, auquel cas les deux Rois auroient à pourvoir de plus grand nombre de chefs que ce qui avoit été dit ci-dessus. Ce projet fut agréé et ratifié au commencement de juillet.

Cependant, comme le principal sujet de leur voyage en France étoit pour tâcher d'obtenir, par courtoisie du Roi, le débris de leurs caraques, ils traitèrent sérieusement de cette affaire-là.

Le cardinal, après leur avoir fait avouer qu'il ne leur en étoit rien dû, et que c'étoit une action qui dépendoit de la pure bonté du Roi, s'il lui plaisoit de leur faire rendre, conseilla à Sa Majesté de leur donner contentement, et de leur remettre aussi le droit d'amiral, qu'il avoit ci-devant supplié Sa Majesté de faire recevoir pour être employé en son armement de mer.

Les marquis reçurent cette grâce avec de grands témoignages du ressentiment de l'obligation que le Roi leur maître en auroit à Sa Majesté, et en donnèrent une déclaration signée de leur main, avec promesse qu'on en useroit ainsi en Espagne envers la France en cas semblable. Après quoi leur furent envoyées toutes les expéditions nécessaires pour l'exécution de ce qui leur avoit été promis.

Bautru en ce temps arriva de son voyage d'Espagne, d'où, pour toute résolution, il rapporta une

irrésolution de ce dont les Espagnols étoient convenus avec le Roi touchant l'Angleterre; ils faisoient de cette affaire une hydre, et y formoient de jour à autre de nouvelles difficultés, plus grandes que celles qu'on avoit terminées, pour ne venir jamais à une exécution de ce qu'on avoit promis.

Ils feignirent avoir ombrage du voyage que Meaux avoit fait en Angleterre pour reconduire les prisonniers qu'on avoit pris en Ré;

Qu'il leur sembloit que le Roi ne se fortifioit pas assez sur mer, pour avoir intention de faire quelque chose de grand comme leur traité portoit.

Et enfin ils s'arrêtoient sur la préséance, ne voulant pas que leurs généraux cédassent à ceux du Roi, ni n'osant pas aussi demander de précéder les nôtres, mais témoignant qu'il y avoit grande difficulté à trouver un expédient là-dessus.

Toutes ces choses faisoient assez clairement voir la duplicité avec laquelle ils procédoient, et le peu de sincérité en leur union avec nous; mais, néanmoins, il nous étoit à propos de le dissimuler pour lors.

Le grand nombre de prisonniers et de personnes de qualité que le Roi, généreusement et sans rançon, envoya à la reine d'Angleterre sa sœur, peu après la défaite des Anglais en Ré, et leur retour en Angleterre, obligea le roi de la Grande-Bretagne à renvoyer aussi le petit nombre des Français qui avoient été pris en quelques barques, passant de la terre-ferme en l'île.

Launay Razilly, qui en étoit un, eut congé de s'en venir devant. Il arriva au camp du Roi à la fin

de janvier, et dit à Sa Majesté que la Reine sa sœur avoit eu grand soin de les faire traiter favorablement;

Qu'elle le supplioit de faire délivrer Montaigu, qui étoit fort aimé de Buckingham, lequel c'étoit perdre temps de penser pouvoir ruiner dans l'esprit de son maître.

Il dit aussi que l'abbé Scaglia, ayant pris quelques familiarités avec lui, avoit fait connoître plusieurs mécontentemens réels qu'il avoit de Buckingham;

Qu'on avoit résolu d'envoyer en France un nommé Dorbières pour présenter à la Reine les prisonniers français qu'on y renvoyoit; mais, sur quelques avis qu'ils avoient eus qu'on avoit découvert ici quelque chose des mauvaises intentions dudit Dorbières, ils donneroient cette commission à un nommé Aquin, lequel ils chargeroient de faire un voyage au camp devant La Rochelle, sous prétexte d'aller demander quartier au Roi, mais, en effet, pour savoir en quel état étoit une cabale qu'ils avoient commencée avec Toiras, dès le temps que les Anglais étoient en Ré, pour perdre le cardinal, et pour savoir, par le moyen de certaines dames de France, si on désiroit la paix ou la guerre avec eux, et que toute cette affaire n'étoit qu'une pure passion dudit Buckingham;

Qu'il seroit chargé de beaucoup de manifestes imprimés, et traiteroit avec nombre des plus grands du royaume sur le sujet de ladite cabale.

En partant, il le pria de savoir si le Roi et le cardinal étoient tellement irréconciliables avec lui, qu'il ne dût jamais espérer leurs bonnes grâces; qu'il pouvoit les servir puissamment; que les Anglais

étoient impuissans ; qu'ils désiroient la paix, et la feroient en abandonnant La Rochelle, si on vouloit.

Il lui déclara même quelques confidens du duc qu'il avoit gagnés, par lesquels il savoit au vrai tous les desseins du duc, et le conjura de lui écrire quand il seroit arrivé près du Roi, l'assurant que s'il lui vouloit envoyer un homme, comme étant au comte de Vérue, il lui manderoit tout l'état d'Angleterre, et ce qu'ils pouvoient faire contre nous, et si leur secours étoit prêt.

Après avoir bien considéré tout ce que dessus, on fut d'avis, pour découvrir si leur secours étoit prêt, de faire faire réponse audit Scaglia. Launay, sous le nom de son frère, lui manda que, pour satisfaire à ce qu'il avoit instamment désiré de lui, il le pouvoit assurer que le Roi, la Reine et le cardinal ne lui vouloient aucun mal; que bien avoit-on eu mécontentement de ses actions passées, mais que si elles étoient telles à l'avenir qu'il les proposoit, il les considéreroit avec des yeux tels qu'il pouvoit souhaiter.

Que, quant à la paix, il n'étoit pas homme d'Etat; mais qu'il avoit bien pénétré que jamais elle ne se feroit, si on y vouloit comprendre La Rochelle et les huguenots ;

Que c'étoit une affaire qui passoit sa portée; chaque chose avoit son temps, que quand le temps de celle-là seroit venu, Dieu la feroit conclure en un instant.

Cependant Scaglia, fourbe à sa manière accoutumée, faisoit croire aux Anglais qu'on le recherchoit pour moyenner la paix, et qu'il ne seroit pas difficile de la conclure étant désirée en France.

Ensuite, par le courrier qui rapporta les nouvelles qu'on désiroit avoir d'Angleterre, du temps que leur secours pourroit être prêt, Scaglia écrivit à Launay que s'il pouvoit savoir du cardinal, et lui mander quelles conditions on désiroit en France accorder aux huguenots et aux Rochelois, il les feroit trouver bonnes de delà, et après on obligeroit les huguenots de les recevoir en France, où il faudroit que Buckingham vînt pour signer la conclusion du traité, et que si Razilly lui-même vouloit aller de delà, et être porteur de ces avis, ils tomberoient bientôt d'accord.

Le cardinal commanda à Launay de lui écrire qu'arrivant il avoit fait entendre fidèlement ce dont il l'avoit prié; mais maintenant, le contenu de ses lettres étant du tout différent de ce qu'il lui avoit dit, il n'avoit rien à lui répliquer, sinon que les choses n'étoient pas en l'état qu'il pensoit.

Qu'il ne savoit pourquoi il le convioit d'aller de delà, n'y ayant aucune affaire;

Qu'en France on procédoit avec fermeté et réputation, et qu'on n'y écouteroit jamais parler de paix où il fût fait mention de La Rochelle ni des huguenots; que ce qu'il lui écrivoit étoit de son chef, et à son instante prière.

Au reste, que le canal de La Rochelle étoit en tel état, que le secours n'y pouvoit entrer, et qu'on ne le craignoit point.

Et parce qu'en même temps on proposoit en Hollande de leur part, et de celle du roi de Danemarck, quelque suspension d'armes entre le Roi et le roi d'Angleterre, qui eût pu servir de quelque acheminement à la paix, le cardinal manda à Bullion, qui

étoit un des principaux conseillers demeurés auprès de la Reine-mère, qu'il étoit d'avis qu'après le retour du courrier qu'Aersens avoit dépêché sur ce sujet, on rompît tout commerce avec ces gens-là, qui impudemment supposoient des mensonges pour des vérités, et tâchoient de ne faire aucun établissement que par leur perfidie, et qu'il prît garde que les Anglais, sous prétexte de leur négociation avec Aersens et de cette supposition de Scaglia avec Razilly, ne donnassent une fausse impression en Espagne qu'on voulût entendre à la paix.

Cependant, tandis que le cardinal employoit tout l'esprit que Dieu lui avoit donné à faire réussir le siége de La Rochelle à la gloire divine et au bien de l'Etat, et y travailloit plus que les forces de corps que Dieu lui avoit départies ne lui sembloient permettre, on eût dit que la mer et les vents, amis des Anglais et des îles, s'efforçoient à l'encontre et s'opposoient à ces desseins.

Le 10 janvier le vent fut si furieux, qu'une partie de ce qui étoit commencé de la digue en fut emporté.

Le cardinal, jugeant que cela provenoit de ce qu'elle n'avoit pas assez de talus, la fit promptement raccommoder et lui en donner davantage; il fit aussi le 21 échouer dans le canal douze vaisseaux maçonnés qui arrivèrent de Bordeaux.

Et pource que la solde est l'ame du soldat, et l'entretien de son courage, qu'il semble perdre quand il n'est pas payé, afin qu'ils ne manquassent pas à l'être ponctuellement, il fit commettre autant de commissaires qu'il y avoit de régimens, et ordonna que la paie serait distribuée par leurs mains aux soldats, et non à

leurs capitaines, d'où il revint trois grands avantages à l'armée : que les soldats étoient effectivement payés ; les capitaines ne leur pouvant plus faire perdre leurs montres, ils ne pouvoient plus passer aucun passe-volant, et le Roi savoit toutes les semaines le nombre effectif des soldats qu'il avoit en son armée ; à faute de quoi les historiens remarquent que François I, pensant avoir beaucoup plus de troupes qu'il n'avoit, perdit la bataille de Pavie.

Les capitaines s'y opposèrent tant qu'ils purent pour leur injuste intérêt ; mais la fermeté du cardinal et la justice l'emportèrent.

Au même temps, dans le même mois, arriva un autre effet de la prévoyance qu'on avoit eue pour le bien des mêmes soldats : c'est qu'il fut apporté en l'armée grande quantité d'habits que les principales villes du royaume avoient eu commandement de faire faire pour eux, et chacune d'elles l'exécuta à l'envi avec grand contentement.

Et, afin qu'il y eût presse et honneur à se tenir dans les galiotes, barques et traversiers de l'armée de mer, qui étoit le poste le plus important et le plus hasardeux, le Roi commanda le même jour à ses carabins, mousquetaires et à tous les volontaires, d'y coucher les uns après les autres.

Cela fait, le Roi commença à s'ennuyer à La Rochelle, et son ennui vint jusqu'à tel point, qu'il estimoit sa vie être en péril s'il ne faisoit un tour à Paris.

Le cardinal, ne sachant point la grande envie que Sa Majesté avoit de se retirer, s'y opposoit autant qu'il lui étoit possible, représentant qu'il y alloit de sa réputation s'il se retiroit.

Cette vérité déplaisoit tellement au Roi qu'il s'en prenoit à celui qui la disoit, jusque-là qu'il tomba aucunement dans sa disgrâce.

Le dégoût qu'il avoit de lui étoit tel qu'il se prenoit à lui de toutes choses.

Le sieur de Bellegarde, employé dans l'armée du temps de Monsieur, demandoit la continuation de son emploi, en égalité avec les maréchaux de France, ce qui se pouvoit accommoder avec un tempérament qui eût contenté toutes les parties.

Le cardinal en parla à Sa Majesté, lui témoignant que si elle mécontentoit le sieur de Bellegarde, elle mécontenteroit tout-à-fait Monsieur, ce qu'il falloit éviter. Sa Majesté se plaignit à quelqu'un de ses familiers, disant que le cardinal prenoit parti pour ledit sieur de Bellegarde contre lui : comme si prévoir et l'avertir de ce qui arrriva depuis, eût été un crime et non un service.

Le Roi étoit extrêmement animé contre Pompée Targon, qui promettoit beaucoup et faisoit peu. Le cardinal dit à Sa Majesté qu'il croyoit comme elle que Targon ne feroit rien, mais que si sur cette prévoyance bien fondée le Roi le chassoit, sans que son effronterie parût par le mauvais succès de son travail, il diroit partout que si on l'eût laissé faire il auroit fait des merveilles, et le simple peuple le croiroit. Que, partant, il estimoit qu'il le falloit laisser parachever, afin que chacun vît qu'on n'avoit rien omis d'imaginable pour le succès d'un si grand dessein comme celui de La Rochelle. Sa Majesté continua sur ce sujet à dire que le cardinal prenoit toujours parti contre lui.

Cela lui donnoit lieu de n'ouvrir plus la bouche ; mais cependant il n'en prenoit pas le dessein, aimant mieux être utile qu'agréable.

Pour remède à son mal, il prit sujet d'envoyer un matin au Roi un billet qui portoit que Sa Majesté devoit avoir l'esprit en repos sur le sujet de son voyage, étant certain qu'elle le pouvoit faire pour peu de temps sans que ses affaires en reçussent préjudice; que sa santé étant plus chère à la France qu'aucune autre chose, il en devoit avoir un très-grand soin ;

Qu'il étoit certain que nul en son absence ne feroit aller si bien ses affaires que lui par sa propre présence ; cependant qu'il s'offroit de demeurer pour empêcher, autant qu'il pourroit, qu'il n'arrivât aucun changement à ce qu'il avoit si bien commencé.

Ce qu'il estimoit devoir être remède à son mal, fut une nouvelle cause qui l'augmenta et rengrégea tout-à-fait; car, parce que son billet portoit que nul ne pouvoit si bien soutenir ses affaires que sa propre personne, ce que toutes sortes de raisons et particulièrement celle de la modestie l'obligeoient à dire, le Roi estima que par là il vouloit l'empêcher de s'en aller, et s'en piqua contre lui plus que jamais. L'ayant découvert au bout de quelques jours, il adoucit cette piqûre le plus qu'il lui fut possible.

Enfin le Roi s'en alla le 10 février. Le cardinal, jugeant bien que, s'il s'en alloit, le siége de La Rochelle seroit ruiné s'il n'y demeuroit, vu la créance qu'on avoit en lui par l'honneur qu'il lui plaisoit de lui faire, il aima mieux, en y demeurant, s'exposer à sa perte, pour beaucoup de raisons, que de manquer à

la prise de la ville. Il considéroit, d'une part, qu'il n'étoit point de profession des armes ; que ceux qui sont en la place où il étoit, sont assez exposés à l'envie, sans qu'il l'augmentât par cette voie ; que tous les grands lui imputeroient, par leur malice, à crime ce qu'il ne consentiroit que pour servir ; qu'une armée fatiguée se dissipe lorsqu'on attend un secours d'argent qu'on laisse manquer ; que si, en la présence du Roi, tous volontaires et beaucoup de chefs s'en étoient allés, que ne feroit-on point en son absence, que le vulgaire d'ordinaire rend responsable des événemens ; qu'en cette occasion la tempête les pouvoit rendre mauvais sans que la prudence y pût remédier ; qu'en telle humeur il pourroit être, qu'il ne falloit que quelqu'un qui lui allât dire qu'il eût mieux fait de faire autrement pour qu'il en prît impression. D'autre part, il considéroit que le Roi s'en allant, s'il ne demeuroit tout le monde estimeroit l'affaire abandonnée ; que sans cet expédient tous les généraux ne se pouvoient accorder, ne se voulant céder les uns aux autres ;

Que tel pouvoit demeurer seul, qui n'auroit pas l'autorité de contenir les choses comme elles devoient être, et tel qui ne le voudroit pas.

Il considéroit que l'affaire du clergé, très-importante, requéroit la demeure du cardinal ; car le clergé étoit lors établi à Fontenay pour délibérer du secours qu'il pourroit donner au Roi ;

Que les affaires ne subsistent que par réputation, et qu'il ne faut qu'un moment pour faire tourner la barque ;

Que de la prise de La Rochelle dépendoit le salut

de l'Etat, le repos de la France, le bonheur et l'autorité du Roi pour jamais;

Que s'il demeuroit, l'opinion qu'on avoit de la bonne volonté que son maître lui portoit, feroit que tout le monde verroit bien qu'il ne le laisseroit pas pour abandonner l'affaire; qu'on croiroit de plus que le Roi reviendroit bientôt, nul ne pouvant penser que ledit cardinal s'en séparât pour long-temps;

Que l'armée penseroit aussi que l'argent ne manqueroit pas, et que sa vigilance et son ardeur feroient croire que les affaires subsisteroient comme on les auroit laissées. Il demeura donc pour toutes ces raisons.

Le Roi, qui au commencement n'avoit pas goûté sa demeure, eut tant de satisfaction de la résolution qu'il en prit, conformément à la volonté que les vœux de toute l'armée lui en donnèrent, qu'il lui fit plus de caresses qu'il n'eût su désirer, lui donna plus d'assurance de sa bienveillance et de sa protection que jamais; et le cardinal l'ayant accompagné deux lieues, il l'honora, à la séparation, de ses commandemens avec larmes (1).

Non content de ce bon traitement, après s'être retiré, le sieur de Guron voulant prendre congé de lui,

(1) *Avec larmes:* Aubery raconte que le Roi, avant de partir, dit tout bas à un homme de sa suite: « J'ai le cœur si serré, que je ne « puis parler, du regret que j'ai de quitter M. le cardinal, dans la « crainte qu'il ne lui arrive quelque accident. Dites-lui de ma part que, « s'il veut que je croie qu'il m'aime, il ménage sa personne, et qu'il « n'aille pas incessamment aux lieux périlleux comme il fait tous les « jours; qu'il pense en quel état seroient mes affaires si je l'avois perdu. « Je sais combien de gens se sont employés pour l'empêcher de se char- « ger d'un si pesant fardeau; mais j'estime si fort ce service que je ne « l'oublierai jamais. »

il lui dit qu'il ne pouvoit parler, tant il avoit le cœur serré du regret de laisser le cardinal; qu'il lui allât dire de sa part qu'il n'oublieroit jamais le service qu'il lui rendoit de demeurer au siége;

Qu'il savoit bien que si ce n'eût été pour soutenir ses affaires il ne l'auroit pas fait, parce qu'il quittoit son repos, et s'exposoit à mille travaux pour le servir. Qu'au reste, il vouloit qu'il crût qu'il continueroit toujours de l'aimer; qu'il n'allât point aux lieux périlleux où il alloit tous les jours; qu'il le prioit qu'il s'en abstînt pour l'amour de lui, et qu'il considérât combien sa personne lui étoit nécessaire, et combien il lui importoit de le bien conserver. Au reste, qu'il eût soin de santé, qu'il le reverroit bientôt, et plus tôt peut-être qu'il ne lui avoit dit; car il sentoit déjà qu'il auroit de grandes impatiences de revenir. Et Sa Majesté parloit avec un si grand sentiment, que dès le lendemain elle écrivit de Surgères les mêmes choses au cardinal qu'elle avoit commandé audit sieur de Guron de lui dire, avec des paroles si obligeantes qu'il n'étoit pas possible de plus.

Cependant le cardinal, qui, l'étant allé accompagner quand il partit, n'avoit osé, par respect, prendre son parasol pour se garantir de l'ardeur du soleil qui étoit très-grande, fut, à son retour au Pont-de-La Pierre, surpris d'une fièvre tierce, dont Dieu lui fit la grâce de le délivrer après en avoir eu cinq accès.

Il prit un soin plus exact que jamais de toutes les affaires, pour réparer le défaut qu'apportoit l'absence de Sa Majesté. Et pource que Ré étoit de telle importance qu'elle avoit été le fondement de tous les troubles présens, n'étant pas moins nécessaire de

la conserver qu'il avoit été de la défendre, vu que c'eût été une chose qui eût causé au Roi une honte éternelle, si, après l'avoir une fois délivrée, ne l'ayant pas pourvue de toutes choses nécessaires, ses ennemis y eussent fait un nouveau dessein avec un plus favorable succès, sa première pensée fut de mettre un tel ordre en cette place, qu'elle fût assurée contre l'effort de quelque armée navale qui la pût venir attaquer.

Pour ce sujet il écrivit à Toiras, dès le 15 février, qu'il fît mettre dans la citadelle de Ré toutes les victuailles et munitions de guerre qui y seroient nécessaires pour six mois, à la charge qu'il commît quelqu'un fidèle qui tiendroit bon compte de la consommation desdites munitions pour le service de Sa Majesté, et que, moyennant cela, il promettoit de lui faire donner bonnes et valables assignations par Sa Majesté; et cependant qu'il lui prêtoit, de son argent, les trois montres que le Roi avoit accordées par gratification aux huit cents soldats qui étoient demeurés dans ladite citadelle pendant le siége, M. d'Effiat n'y ayant pas satisfait, comme aussi 25,000 francs, afin qu'il en fît faire la sixième montre du régiment de Champagne, sur le pied de six vingts hommes.

Quant au canal de La Rochelle, il n'y avoit encore que quatorze ou quinze vaisseaux qui y fussent enfoncés. Il en manquoit plus de cinquante pour le barrer entièrement, encore n'étoit-ce pas assez, vu qu'à tous les gros d'eau la mer passoit par-dessus tous les vaisseaux plus de six ou sept pieds. Mais il s'avisa, en cette extrémité, de faire, pour empêcher le passage, une estacade flottante de vaisseaux attachés

ensemble par quantité de câbles et de haubans qui étoient entortillés de chaînes de fer, pour empêcher qu'ils ne fussent coupés. Chacun estimoit qu'il seroit impossible de la maintenir dans le canal, où les tempêtes sont souvent furieuses; mais l'expérience fit connoître que rien n'est impossible où l'on ne plaint point la dépense et la peine; car souvent les tempêtes mettoient trois et quatre de ces vaisseaux à fond; mais le mal n'étoit pas plutôt fait qu'on ne le réparât, ou en relevant lesdits vaisseaux, ou y en remettant d'autres. Car, prévoyant tels inconvéniens, il avoit dès auparavant arrêté tous les vaisseaux hollandais qui se trouvèrent dans nos côtes, et en avoit amassé, par ce moyen, tant de ceux-là que de français, jusques au nombre de cent, qui furent appréciés et payés, et employés à cet effet-là; et il en avoit fait un si bon amas, qu'il en resta assez pour faire une grande demi-lune du côté de la mer pour rompre son impétuosité. Il avoit soin de rendre un compte très-exact au Roi de ces choses, et généralement de tout ce qui se passoit en son armée, pour lui ôter les inquiétudes qu'il sembloit qu'il en prenoit, et fit travailler si puissamment aux travaux de la terre, que les forts, redoutes et lignes de communication, furent presque achevés un mois après que Sa Majesté fut partie; de sorte qu'il n'entroit plus rien dans La Rochelle par terre.

Il fit aussi commencer les batteries de Coreille et de Chef-de-Bois, et du long du canal, où il y avoit en batterie quarante ou cinquante pièces de canon.

Il fit mettre à fond, dix jours après le partement du Roi, vingt-quatre vaisseaux murés qui arrivèrent

de Bordeaux, et, dès lors, le canal commença à être embarrassé de plus de quarante vaisseaux enfoncés.

La digue n'étoit encore lors que de cent soixante pas, mais on la hâtoit avec une merveilleuse diligence, et continuellement on amenoit des traversiers et autres vaisseaux, pour se préparer et fortifier à recevoir les Anglais, qui se vantoient de devoir bientôt venir pour secourir et ravitailler La Rochelle.

Depuis le 23 jusques au 28, le vent, la pluie et la tempête rendoient la mer effroyable, sans néanmoins que les vaisseaux du Roi en fussent endommagés, ni même beaucoup l'estacade flottante.

Tout le mal que fit la tempête tomba sur une machine chargée de fascines, que Pompée Targon avoit mise derrière son petit fort pour le couvrir de la mer, laquelle fut emportée vers La Rochelle, et échouée entre la porte des deux moulins et le Fort-Louis.

Les Rochelois voulurent profiter de ce débris de fascines, mais ce qu'ils en prirent leur coûta bien cher; les soldats du Fort-Louis en retirèrent la plus grande part.

Le cardinal étoit, par la grâce de Dieu, bien assuré de la prise de La Rochelle avec le temps; mais les Espagnols, et autres ennemis de ce royaume, y formoient tant de difficultés, par les diversions qu'ils donnoient au Roi de tous côtés, qu'il sembloit que c'étoit prendre deux fois La Rochelle que de la prendre bientôt, et que gagner le temps étoit un plus grand gain que celui de La Rochelle même.

Pendant que le Roi étoit occupé en ce siége, la mort de M. de Mantoue étant arrivée, les Espagnols, qui de long-temps avoient dessein d'envahir l'Italie,

et ensuite le monde s'ils pouvoient, estimèrent qu'ils ne devoient pas perdre la coutume qu'ils ont de ne négliger aucune occasion en laquelle ils puissent procurer leur avantage, et principalement embrasser celle-ci, qui pouvoit troubler le Roi en son entreprise de La Rochelle. Ils sollicitent l'Empereur de dépouiller le duc de Nevers, légitime héritier des Etats du feu duc, par un décret impérial.

L'Empereur ne le voulant pas faire, ains, au contraire, ayant inclination à en investir ledit duc de Nevers, ils arrêtent par brigues cette investiture, et attaquent par armes les Etats qu'ils vouloient avoir, se doutant bien que, quand Sa Majesté impériale verroit le roi Catholique embarqué par armes ouvertes en cette guerre, il seroit contraint de suivre ses pensées en toutes choses, et d'adhérer à ses desseins.

Saint-Chamont, que Sa Majesté avoit, avant la mort du duc, envoyé en ambassade extraordinaire à Mantoue, y étoit arrivé fort à propos, peu de jours auparavant qu'il expirât, pour empêcher les desseins qu'on avoit de se saisir de son Etat et de sa nièce, qui en étoit héritière, dès qu'il auroit l'œil fermé.

Il découvrit que le duc de Guastalla, partisan d'Espagne, et qui prétendoit quelque chose à cette hérédité, avoit fait entrer dans Mantoue plusieurs personnes à sa dévotion, et fait mettre en une maison secrète cinquante pétards, pour après la mort du duc se saisir du palais et des places fortes de la ville. Il les fit prendre et emporter, en plein midi, au palais du duc, qui, touché d'un juste ressentiment de ce mauvais procédé, et craignant qu'on eût dessein, non-seulement d'attendre, mais prévenir sa mort,

fit testament en faveur du duc de Nevers, et, non content de cela, le fit, par ses lettres-patentes, publier son unique et légitime successeur, et institua le duc de Rethelois, son fils aîné, son lieutenant général en son absence, et lui ordonna d'épouser la princesse Marie sa nièce avant son décès, en vertu de la dispense qu'il en avoit obtenue de Sa Sainteté; ce qui fut exécuté selon son désir; et enfin, il fit prêter serment aux gouverneurs des places importantes de les tenir, après son décès, pour le duc de Nevers, lequel partit de France en diligence, et arriva le 17 janvier à Mantoue, où il fut reçu avec un applaudissement universel.

Ainsi, la trop grande prévoyance du duc de Guastalla tourna à la ruine de ses propres affaires.

Saint-Chamont, après avoir fait accomplir le mariage du duc de Rethelois avec la princesse de Mantoue, se doutant bien que cette nouvelle surprendroit et fâcheroit le duc de Savoie, qui désiroit la voir mariée en sa maison, dépêcha incontinent Sabran de Mantoue à Turin, pour excuser la promptitude nécessaire de ce mariage, lui promettre satisfaction de ses prétentions, et lui demander délai d'un mois, attendant l'arrivée du duc de Mantoue en ses Etats.

Le duc lui accorda ce délai difficilement. Sabran s'en retourne; il est, incontinent après l'arrivée du duc de Mantoue, redépêché à Turin, avec pouvoir d'accorder avec le duc de Savoie l'exécution du traité fait, trois ans auparavant, entre lui et le feu duc Ferdinand, prédécesseur de Vincent.

Le duc de Savoie le refuse, fait naître beaucoup de difficultés, fait des propositions injustes et extra-

vagantes, desquelles il proteste ne se vouloir départir, et ne donne que quinze jours au nouveau duc de Mantoue pour se résoudre.

Ce terme de quinze jours n'étant pas suffisant pour écrire en France et en recevoir la réponse, et le Roi étant aussi lors occupé à tant de grandes affaires, qu'il ne peut pas si promptement dépêcher celle-là, la résolution fut si tardive, que Saint-Chamont, n'arrivant que six semaines après à Turin, trouva qu'il y avoit trois jours que le duc de Savoie avoit pris parti, et achevé son traité avec les Espagnols, qui, pour empêcher le nom français de revivre en Italie, et y éteindre la réputation du Roi, le sollicitoient de longtemps de s'unir à eux.

A quoi ils n'eurent pas grande difficulté de le faire résoudre, d'autant qu'il étoit ulcéré contre le Roi de ce que, sans avoir voulu entendre aux injustes propositions qu'il faisoit d'attaquer le Milanais pour le lui donner avec la qualité de roi, il s'étoit, à son déçu, accordé avec le roi d'Espagne des différends de la Valteline et de l'Italie par le traité de Monçon, outre que le roi d'Espagne et lui avoient un autre motif qui leur étoit commun et les unissoit en cette conjoncture contre la France, qui étoit qu'il est certain qu'il n'y avoit rien que l'Espagne appréhendât tant, que le Roi fût universellement obéi dans ses États, et qu'ils eussent mieux aimé perdre une partie de ceux qu'ils occupent, que de voir le Roi absolu dans les siens. D'autre part, ils savoient assez par expérience que la France unie est invincible en elle-même, et qu'elle est capable de vaincre au dehors tout ce qu'elle voudra attaquer. Le duc de

Savoie, voisin de ce grand royaume, avoit les mêmes craintes de son avantage, et les mêmes pensées de sa force.

Ces considérations les lièrent ensemble, mais en intention de se tromper l'un l'autre s'il étoit possible, et cependant de profiter, ou empêchant que le Roi prît La Rochelle s'il vouloit secourir l'Italie, ou lui ôtant le moyen de rien entreprendre ci-après en Italie, s'ils pouvoient ruiner le duc de Mantoue, qui étoit français, pendant que Sa Majesté étoit occcupée ailleurs. Ce moyen sembloit être prudent pour arriver à l'une des deux fins, dont l'alternative ne pouvoit être qu'avantageuse à leurs affaires, et ne paroissant pas être une opposition directe au siége de La Rochelle, ne choquant pas la principale maxime du gouvernement.

Les Espagnols connoissoient trop bien l'humeur inquiète du duc de Savoie, pour faire grand fondement en son amitié, et savoient bien d'ailleurs que le partage qui se pourroit faire des choses usurpées sur le Montferrat, feroit naître de nouveaux dégoûts entre eux.

Ils tenoient d'abondant pour certain qu'il eût été plus convenable à leur monarchie de perdre une province au profit de quelque autre potentat, que de consentir que ledit duc de Savoie eût ajouté à ce qu'il possédoit lors un seul pouce de terre.

Et le duc, de son côté, savoit bien qu'il avoit trop offensé l'Espagne pour s'y pouvoir fier; il n'ignoroit pas qu'on ne pardonnoit point en ce climat-là, mais que l'on dissimuloit, et savoit-on attendre l'occasion. Il étoit prince trop clairvoyant pour ne

voir pas que Casal entre les mains d'Espagne étoit sa ruine, puisque c'étoit une porte inexpugnable à la frontière de son pays, par laquelle on y pouvoit entrer plus facilement.

Mais la puissance de la France étoit si odieuse à ces deux princes, qu'ils passèrent par-dessus toutes ces considérations pour s'y opposer.

Les Espagnols promirent au duc de Savoie quelques places du Montferrat jointes à ses Etats, et entre autres celle de Trino, moyennant quoi il s'obligea à tenir les Alpes fermées, pour empêcher le passage du secours de France tandis qu'ils entreprendroient le siége de Casal;

Et afin de tenir le duc de Mantoue occupé partout, les Espagnols ordonnèrent le comte de Montanègre avec une armée suffisante de gens de pied et de cheval, pour entrer au plus tôt dans le Mantouan.

Ils couvroient tout cela du nom de l'Empereur, auquel ils disoient qu'il touchoit de décider à qui d'entre tous les prétendans cette hérédité devoit être adjugée, bien que Sa Majesté Impériale n'entrât pas volontiers en ces entreprises, qu'elle savoit être injustes, et qu'elle eût inclination d'en donner l'investiture au duc de Nevers, qui la lui avoit envoyé demander par l'évêque de Mantoue, son ambassadeur extraordinaire, et lui représenter les justes et nécessaires causes qu'il avoit d'être entré cependant en possession desdits duchés.

Ces choses étant passées entre le duc de Savoie et les Espagnols, Saint-Chamont ne put pas faire agréer les offres qu'il avoit à faire de la part du duc de Man-

toue, qui étoient de 8,000 écus de rente en terres souveraines, sans distinction ni séparation de droits et terres, qui seroient au choix dudit duc de Mantoue; et pour les prétentions particulières dudit duc de Savoie, en 16,000 écus de rente annuelle à l'Infante (1) pour son douaire et revenu, non souverain, ou en pension à sa disposition.

Il dépêcha en diligence Sabran au Roi pour lui donner avis de ce qui se passoit.

Cependant le duc de Savoie, accoutumé de longtemps à colorer ses tromperies de prétextes spécieux, fit courir un manifeste en forme de lettre qu'il feignoit avoir écrite à son ambassadeur en France, par laquelle il se plaignoit du duc de Nevers, qui avoit fait emprisonner en France le prêtre Galerati, par lequel il lui proposoit quelques partis d'accommodement raisonnable, au cas que la mort du duc Vincent arrivât;

Secondement, du marquis de Saint-Chamont, qui auroit fait épouser au duc de Rethelois la princesse de Mantoue sans le consentement de l'Infante sa mère, ni le sien, la tirant, disoit-il, du monastère par manière violente, nonobstant tout ce que put dire l'évêque de Mondevi, son ambassadeur.

Davantage, que ledit Saint-Chamont, passant par ses États, avoit contesté avec lui trois partis d'accommodement fort raisonnables, desquels le duc de Nevers ne se servoit que pour s'établir en la posses-

(1) *A l'Infante :* Il s'agit de Marguerite, fille du duc de Savoie, petite-fille du roi d'Espagne Philippe II, veuve de François III, duc de Mantoue, prédécesseur de Vincent, et mère de la princesse Marie, qui venoit d'épouser le duc de Rethelois, fils du duc de Nevers.

sion du Montferrat, lui ayant envoyé un nommé Sabran sans pouvoir, et sans lui faire aucune proposition qu'en termes généraux, auquel néanmoins il avoit offert de se contenter que le traité fait avec feu Ferdinand fût observé, pourvu qu'on lui donnât quelque récompense en lieux plus voisins de Piémont; que celui de Trino étoit compris dans cette voisinance, et que c'étoit celui qu'il désireroit;

Que ledit Sabran avoit semblé partir satisfait, et lui avoit promis qu'en bref il auroit réponse. Cependant deux mois s'étoient passés sans qu'il en eût eu.

Incontinent que Sabran fut arrivé près de Sa Majesté, elle le renvoya promptement, avec pouvoir à Saint-Chamont d'accorder les 12,000 (1) écus de rente en terres souveraines, sans distinction de droits, au choix du duc de Mantoue.

Mais il trouva, à son arrivée, que don Gonzalez, d'une part, et le duc de Savoie, de l'autre, étoient déjà entrés à main armée dans le Montferrat. Saint-Chamont et Guron allèrent néanmoins trouver le prince de Piémont, et lui demandèrent s'il étoit en état d'accepter le contentement que le Roi lui envoyoit. Le duc demandant quel il étoit, Saint-Chamont lui répondit que le Roi ne vouloit pas être refusé, et qu'il ne lui pouvoit pas faire l'offre de Sa Majesté, s'il ne savoit qu'il fût en liberté de traiter. Sur quoi le prince repartit qu'il avoit signé son traité avec Espagne, qu'il avoit donné sa parole, et qu'il la tiendroit.

Il parut peu après à Paris un petit discours fran-

(1) Le manuscrit porte réellement 12,000 écus, quoique l'article *les* semble rappeler les 8,000 dont il est question à la page 52.

(*Note du Libraire.*)

çais, imprimé à Turin, intitulé *Avertissement au Roi d'un bon et fidèle Français sur les troubles d'Italie*, qui étoit attribué au duc de Savoie, par lequel il essayoit de faire paroître que le Roi étoit mal conseillé de s'opposer à son injuste attentat contre le duc de Mantoue, et qu'il n'étoit pas assez puissant pour le forcer, étant assisté de l'Espagne et de l'Empereur, comme il étoit.

Le cardinal lui fit faire une réponse qui découvroit ses artifices, et répondoit à ses mauvaises raisons, et prédisoit par une sage prévoyance ce qui lui en arriva depuis.

Ce mouvement, qui étoit grand, important à la France, et d'une longue suite, requéroit un prompt secours du Roi, qu'il ne pouvoit donner, étant employé à La Rochelle qui occupoit ses principales forces; ce qui faisoit que le cardinal recherchoit en son esprit tous les moyens qui pouvoient abréger ce siége, et estima devoir faire tenter l'entreprise que l'on avoit sur La Rochelle, il y avoit plus de quatre mois.

Peu de temps après que le Roi fut venu en l'armée, plusieurs lui proposèrent diverses entreprises sur ladite La Rochelle, et combien qu'à l'abord il y eût lieu de croire qu'on ne les pourroit exécuter, sans de grandes difficultés, contre une ville assiégée, la même prudence qui faisoit concevoir ce doute, obligeoit de ne pas rejeter des ouvertures qui pouvoient prévenir les incommodités d'un si long siége, et qui étoient faites par des personnes que l'on savoit avoir une parfaite connoissance des lieux.

Le Heaume, qui s'étoit retiré au service du Roi depuis quelques années, après avoir eu long-temps

la charge de sergent-major dans La Rochelle dont il avoit reconnu les défauts, mit en avant le dessein de surprendre le port du bastion des Vases et la porte de Saint-Nicolas, et de donner en même temps à la porte des Deux-Moulins par une poterne qui en étoit fort proche et avoit sa sortie du côté de la mer.

Cette proposition ne sembloit pas hors d'apparence, à cause principalement que tous ces lieux étant peu éloignés rendoient l'attaque plus facile; toutefois, après une diligente remarque de chacun en particulier, on ne la trouva pas bonne, et, à la vérité, c'eût été hasarder beaucoup de monde avec peu d'espoir. Cette considération porta le cardinal d'écouter plus volontiers un autre avis qui lui fut donné par un des principaux habitans de la ville, catholique et officier du Roi. Il dit avoir reconnu deux endroits qui se touchoient presque l'un l'autre, dont l'on pouvoit se promettre un heureux succès, ou au moins les tenter avec fort peu de perte.

L'un de ces lieux étoit la porte de Maubec, laquelle n'étant pas faite pour servir ordinairement, étant murée en temps de paix, l'on n'avoit pas pris tant de soin de fortifier comme les autres; que deux pétards y donneroient entrée, et que, de plus, à trente pas de là, dans la même courtine où se trouvoit la porte, il y avoit une fort grande voûte fermée d'une grille de bois, que l'on levoit pour faire passer dans la ville les bateaux chargés de sel, dont l'on fait quantité dans les marais salans qui de cette part l'environnent.

En même temps le marquis d'Effiat, sans savoir chose quelconque de cet avis, fit voir au cardinal un homme de la fidélité duquel il s'assuroit, qui, ayant

fait du séjour dans La Rochelle, disoit avoir fort considéré cette grille, et qu'à la voir elle donnoit envie d'y former une entreprise pour la facilité qui s'y rencontroit.

Sur la fin de novembre, le cardinal donna charge à cet officier du Roi de faire choix de paysans catholiques et fidèles, qui eussent habitude des lieux, et députa quelqu'un de sa maison pour s'enquérir d'eux à loisir, sous prétexte d'autres desseins. Pour cet effet on se servit de quatre sauniers, qui n'avoient fait autre métier toute leur vie que de travailler aux marais proches de Maubec, savoient tous les chemins qui conduisoient à la porte et à la grille, et les détours d'un canal qui, entre les marécages, s'alloit rendre dans les fossés de la ville, et coule sous la voûte où la grille est posée.

Ces gens, interrogés à part et à diverses fois, rapportèrent que, pour aller dans la ville par la porte Maubec, l'on passoit sur un pont dormant de sept à huit pieds de largeur, et aussi long que le fossé, qui pouvoit être de douze toises; qu'à l'entrée du pont dormant vers la contrescarpe, la nuit on levoit un pont-levis de huit pieds de longueur, qu'au bout du pont dormant vers la ville, sur lequel jusque-là le chemin étoit libre, on trouvoit un pont-levis, long de dix pieds, au devant de la première porte de la ville qui touchoit le derrière du pont, depuis laquelle s'étendoit une voûte de la longueur du rempart jusqu'à la dernière porte à l'entrée de la rue, sans qu'il y eût fossé ni barrière entre deux; qu'ils n'avoient point vu faire garde au dehors, ni sur le pont dormant, ni sur la porte, entre laquelle et la grille l'on mettoit sur le rem-

part un corps-de-garde de trente ou quarante hommes.

Quant à la voûte fermée d'une grille, ils disoient avoir conduit fort souvent des bateaux sur le canal, qui, descendant des sources de Périgny le long de la Moulinette jusque dans le fossé, entroit sous cette voûte dans la ville, et à quelque trois cents pas de là s'alloit rendre dans le port, d'où le flux de la mer montoit par ce canal jusque dans le fossé, et bien loin au-delà; qu'en cet endroit le fossé étoit large de douze toises, et creux de quelque six pieds; qu'en basse mer l'eau n'y étoit pas plus haute que de trois ou quatre pieds; qu'il y avoit un peu de fange à l'entrée du fossé, en sorte toutefois que l'on marchoit aisément; qu'après avoir fait trois ou quatre pas on y trouvoit le roc et le gravier jusqu'à la voûte; et durant toute sa longueur, qui s'étendoit sous le rempart, le canal qui alloit au port continuoit d'avoir le terrain ferme, et l'eau de la même hauteur, avec cette commodité que, sortant de dessous la voûte pour entrer dans la ville, il y avoit sur le bord du canal une montée fort facile, d'où l'on se pourroit mettre à terre, pour y former des bataillons et se saisir du corps-de-garde qui en étoit fort près.

Ces hommes assuroient avoir passé souvent à pied par tous ces lieux quand la mer s'étoit retirée, et quelques-uns disoient y être allés depuis deux mois, et avoir raccommodé quelques pièces rompues de la grille qui n'étoit que de bois, sans autres défenses que d'un gros mât attaché sous la voûte à deux pieds de la grille, d'un bout de la muraille à l'autre, avec des chaînes de fer qui lui donnoient l'ébat de flotter à fleur d'eau.

Sur la fin de novembre, cet officier du Roi prit

l'occasion de quelques affaires domestiques d'entrer dans la ville, sous le passe-port du maire, pour reconnoître s'il n'y avoit rien de changé depuis qu'il en étoit parti, et rapporta que non.

Après tant de témoignages, le cardinal, pour s'éclaircir encore mieux de cette affaire, envoya deux gentilshommes de sa maison, Saint-Germain et La Forêt, pour reconnoître si le rapport des paysans étoit véritable, qui, leur servant de guide, les menèrent la nuit jusque sur le bord de la contrescarpe, où ils demeurèrent et marchèrent long-temps vis-à-vis de la porte de la grille sans être aperçus, et trouvèrent les choses comme on les avoit dites.

Quinze jours après, Marillac, maréchal de camp, fut la nuit visiter les lieux avec les mêmes gentilshommes et les mêmes paysans. La garde étoit si mauvaise qu'ils ne furent point découverts, encore qu'étant sur le bord de la contrescarpe, ils parlassent souvent ensemble pour mieux former leur avis sur ce qu'ils voyoient. La Forêt mit une jambe dans le fossé, et, avançant le bras, le sonda avec un bâton, et trouva qu'il n'y avoit que trois pieds d'eau, combien que la mer ne fût pas encore toute basse.

Cependant il fallut trouver des pétards et des gens pour les exécuter, dont l'on manquoit en cette armée, pource qu'on ne s'étoit pas imaginé de rencontrer une occasion si favorable de s'en servir. Le sieur de Feuquières, qui s'offrit de conduire et soutenir les pétardiers, en alla quérir quelques-uns à Paris de sa connoissance par le commandement du cardinal, qui en fit aussi venir de Gascogne et de Bretagne, des plus habiles et des plus estimés.

Il envoya fondre à Saintes quantité de pétards. Il en eut d'autres de l'Arsenal, et en fit faire chez lui plusieurs de bois, reliés de bandes de fer, pour la commodité d'être légers et forts. Il eut soin de recouvrer des ouvriers fort rares, pour forger toutes sortes de ferremens, et préparer les machines dont l'on pourroit avoir besoin en cette occasion.

Vers le 25 de janvier, le Roi s'étant résolu à cette entreprise, il donna l'ordre au cardinal de pourvoir à tout ce qui seroit requis. L'exécution fut principalement commise au maréchal de Schomberg et au sieur de Marillac, pour y faire sa charge de maréchal de camp; Feuquières devoit avoir la pointe avec les pétardiers et faire la première attaque. A ce sujet, le sieur de Marillac, qui n'avoit pu reconnoître la nuit distinctement les avenues, jugea expédient que Feuquières y allât le jour, mais de loin et autant que sa vue se pourroit étendre. Sur quoi le malheur voulut que La Forêt, qui avoit fait le chemin deux fois, s'étant offert de le guider, le mena dans une embuscade à mille pas de la ville. Ils aperçurent d'assez loin quelques soldats cachés dans des masures, que Feuquières jugea être des ennemis, leur voyant des fusils et longues arquebuses, et dit à La Forêt ce qu'il en pensoit. L'autre repartit qu'il connoissoit tout ce quartier, et que c'étoit un corps-de-garde que les nôtres avoient avancé; comme ils s'approchèrent d'eux ils leur firent une salve de douze coups, dont l'un frappa La Forêt à la tête et le porta par terre tout roide mort, le cheval de Feuquières, fort blessé à l'épaule, tomba sous lui; il se releva, et comme il vint mettre l'épée à la main, il vit qu'on lui présenta deux

arquebuses contre l'estomac à bout portant; il les écarta si heureusement avec les deux bras qu'elles tirèrent à ses côtés sans le toucher. Soudain, ces preneurs le menèrent à grands pas dans la ville, ayant vu quelques-uns des nôtres qui venoient pour le secourir, et emportèrent le corps de La Forêt.

Il survint ensuite un nombre de rencontres défavorables et favorables, d'une considération non petite pour causer ou pour empêcher la ruine de cette importante entreprise. Sans doute elle courut un extrême hasard par la prise de Feuquières, pour la grande intelligence qu'il en avoit, comme l'un des premiers qui donna le dessein et l'estime; mais ce qui achevoit de détruire l'affaire, c'étoit que lors il portoit sur soi le nom et l'ordre de l'attaque des lieux et des troupes.

Il se souvint de ce papier dès qu'il se vit entre les mains des ennemis, et le déchira par le chemin sous son manteau, sans qu'ils le vissent; ils le firent entrer par la porte de Maubec, de laquelle se voyant proche il se mit à marcher plus lentement, comme s'étant lassé d'avoir été mené si vite; il reconnut l'état de la grille et de la porte, et trouva moyen de faire savoir au cardinal qu'à son avis l'entreprise pouvoit réussir, et beaucoup mieux qu'il n'eût pensé auparavant.

L'on crut, avec raison, qu'il falloit surseoir quelque temps, jusqu'à ce que l'on fût assuré que ceux de La Rochelle fussent entièrement hors du soupçon que les circonstances de la prise de Feuquières pouvoient leur faire concevoir.

Un mois après, le cardinal trouva moyen de faire sortir un habitant de la ville, catholique et homme sûr, pour s'informer de lui sans lui rien découvrir

ce que l'on y disoit, y ayant lieu de croire qu'une nouvelle de telle conséquence pour l'intérêt de tous ne se pourroit céler parmi le peuple. L'on apprit qu'on ne témoignoit aucune défiance, que l'on ne voyoit aucun changement ni dedans ni dehors aux lieux où l'on avoit dessein, que la garde s'y faisoit avec beaucoup de négligence, et qu'ordinairement on ne mettoit la nuit en cet endroit que vingt-cinq ou trente hommes, dont la plupart étoient valets tenant la place de leurs maîtres, qui s'en alloient chez eux dormir à leur aise vers les deux ou trois heures avant le jour.

Le 7 de mars, le cardinal envoya les pétardiers, conduits par les mêmes guides dont nous avons parlé, pour voir les lieux de l'attaque et s'y préparer de loin; ils aperçurent quelques mèches sur leur chemin, ce qui les arrêta pour n'être découverts, et fit craindre que l'ennemi, ayant appris notre dessein, n'eût mis des gens de guerre sur les avenues, ou que ce fût une sortie par hasard: ce que l'on trouva être ainsi par l'événement.

Pour ne rien tenter qu'à propos, et pour ne s'émouvoir aussi de vaine crainte, le jeudi 9 de mars, le cardinal envoya derechef sur les lieux Cahusac et Arnauld, avec les deux principaux pétardiers. Ils allèrent sans alarme sur la contrescarpe, y demeurèrent près de deux heures, eurent loisir de remarquer tout distinctement. Ils revinrent fort satisfaits, disant d'un commun accord, et spécialement les pétardiers, que s'étant trouvés en plusieurs entreprises de beaucoup moindre conséquence, ils n'en avoient point vu une plus raisonnable; que jamais ils n'eussent pu croire une si mauvaise garde pour une telle ville; que la

commodité de l'approcher et de la retraite donnoit lieu de ne hasarder que fort peu de gens en une action dont l'effet ne se pouvoit acheter assez chèrement.

Enfin on se résolut à l'exécution, n'y ayant plus moyen de tenir cette affaire secrète, dont l'on n'avoit pu prendre une exacte connoissance sans donner sujet à plusieurs de s'en douter. Du commun avis des principaux chefs de l'armée, le temps fut pris entre la nuit du samedi au dimanche le 12 de mars; il n'eût été possible d'en souhaiter une plus favorable, pour n'être ni trop claire ni trop obscure; la lune, qui luisoit jusque sur les dix heures du soir, donnoit la commodité de faire marcher de loin les troupes avec ordre, et puis les laissoit approcher sans alarme.

Le cardinal trouva moyen de faire sortir de la ville, sur les cinq heures au soir du samedi, trois heures devant que l'on commençât l'entreprise, un habitant catholique, lequel apprit qu'il n'y avoit nul soupçon ni nul changement.

Sur les sept heures du soir le cardinal alla à Périgny, où il avoit donné le rendez-vous aux chefs pour prendre leur avis sur les occurrences, ordonner des commandemens, et voir en quel état étoient les pétards et machines que l'on y avoit apportés, comme au quartier le plus proche des lieux de l'attaque, à laquelle on marcha selon cet ordre:

A dix heures du soir, Cahusac, Charmassé, Saint-Germain, La Louvière et vingt autres gentilshommes de la maison du cardinal, avec nombre de ses gardes et autres soldats choisis, s'embarquèrent dans cinq

chaloupes, sur le canal près de la Moulinette, pour conduire et soutenir les pétards que Banneville et Beauregard avoient charge d'appliquer à la grille, laquelle étant de bois on ne pouvoit manquer à rompre, non plus que le mât attaché à deux pieds de la grille sous la voûte; que si après le premier coup de pétard il fût resté quelque autre chose à faire, nos gens en avoient quantité d'autres, et de toutes sortes de tenailles, de marteaux et de haches pour faire promptement le passage, lequel étant ouvert, ces cinquante premiers, bien armés et fort résolus, s'en devoient rendre maîtres, et donner lieu aux troupes qui suivoient d'entrer avec sûreté, descendant, sans beaucoup de peine, du pied de la contrescarpe dans le fossé, où, pour le plus, il n'y avoit que trois pieds d'eau.

Et pour marcher avec plus d'assurance, ceux qui étoient dans les chaloupes devoient sonder et montrer le chemin, et s'il se fût rencontré quelque fossé, on le pouvoit passer sur les bateaux et s'en servir comme de ponts.

Arnauld, mestre de camp des carabins, eut le commandement, avec sa troupe, de soutenir les pétardiers destinés pour la porte de Maubec, conduits par Saint-Ferjus. On avoit préparé un pont volant étroit, et long de quinze pieds, lequel, étant posé sur le bord de la contrescarpe, et appuyant son autre bout sur le pont dormant, gagnoit aisément le derrière du dernier pont-levis, d'où nos gens pouvoient aller droit au second et dernier pont-levis, et pétarder la première porte de la ville qui le touchoit. Or, comme ceux-là s'avanceroient, quelques autres avoient la

charge de lever, par derrière, les serrures du premier pont-levis, avec des ferremens faits exprès pour l'abattre sans bruit et y faire passer les troupes, ou, s'il eût été besoin, ils l'eussent pétardé pour rompre en même temps les deux ponts-levis et surprendre plus à coup les gardes; et, quant à la dernière porte de la ville, n'y ayant ni pont-levis ni herse, elle n'eût pas fait résistance.

Le cardinal ordonna que ceux qui faisoient la pointe avec les pétardiers seroient soutenus de cinq cents hommes, séparés en diverses troupes, commandés par le sieur de Marillac, et qu'assez proche de là, le maréchal de Schomberg se tînt prêt pour donner avec quinze cents hommes, et que les premiers entrés par la grille, ou par la porte de Maubec, après avoir taillé en pièces le premier corps-de-garde, et dressé un corps de bataille en la place de la Ville-Neuve pour s'opposer aux ennemis, iroient ouvrir par dedans celle de Cogne, près de laquelle le cardinal feroit halte avec mille chevaux et quatre mille hommes de pied, pour faire le plus grand effet où il seroit plus de besoin.

Sur les onze heures du soir, ledit sieur de Marillac s'avance avec Arnauld, et se met à faire deux ponts pour faciliter le passage dans les marais, et attendit long-temps les pétards sur le dernier pont à trois cents pas de la contrescarpe; mais le malheur voulut que Saint-Ferjus, destiné pour l'attaque de la porte de Maubec avec Le Limousin et autres pétardiers, étant parti de Périgny, entre onze heures et minuit, avec tout l'équipage des pétards et machines, pour arriver au lieu de l'entreprise entre les deux et trois

heures du matin, s'étant mis en chemin, se vit abandonné de là plupart de ceux que le maréchal de Schomberg, qui commandoit à ce quartier, avoit ordonnés pour lui aider, et lui fut impossible dans l'obscurité de les retrouver. De sorte que dans ce travail de chercher du secours, et de faire porter par peu de gens ce qui en requéroit quatre fois autant, il employa cinq heures à faire le chemin qu'il eût pu faire en deux fort à son aise, n'ayant à marcher qu'une demi-lieue.

Sur cela le sieur de Marillac, n'entendant rien de cette part, alla chercher Cahusac qui avoit conduit ses bateaux, deux heures devant le jour, le long du canal de La Moulinette, à deux cents pas du fossé de la ville, et si près, que les sentinelles l'eussent aperçu s'il ne les eût rangés contre la rive, du côté où étoit ledit sieur de Marillac, lequel ne les put voir à cause qu'un ruisseau l'empêcha d'aller sur le bord du canal; de sorte qu'ils n'eurent point de nouvelles les uns des autres; ce qui fit que Cahusac mit en terre quelques-uns de ses compagnons, qui demeurèrent plus d'une grosse heure sur la contrescarpe, allant et venant vis-à-vis de la grille et de la porte pour regarder la contenance des ennemis, et s'ils verroient paroître nos gens. Ils ne furent point découverts des sentinelles et des rondes qu'ils virent et ouïrent parler, sans reconnoître aucun bruit dans la ville, et ne retirèrent leurs bateaux qu'il ne fût jour.

En ces entrefaites, le sieur de Marillac étant retourné à ce dernier pont, Le Limousin, l'un des pétardiers de la porte, lui vint dire que son équipage étoit demeuré assez loin de là, et ne pouvoit arriver d'une

heure, pour l'accident que nous avons représenté, et que l'on pourroit être surpris du jour avant que de commencer l'exécution. Sur ce doute, le sieur de Marillac fit remporter par des soldats le bois de ces deux ponts, et envoya Arnauld donner avis de cet événement au cardinal, qui s'étoit avancé à la tête des troupes à trois cents pas de la porte de Cogne, pour être prêt de donner au premier bruit, et y demeura jusqu'au grand jour avec impatience, attendant l'effet du pétard ou des nouvelles du sieur de Marillac, qui le laissa toujours en cette incertitude.

La plupart crurent que Marillac, qui ne fut jamais hasardeux, saigna du nez en cette occasion, et n'osa se hasarder d'entrer en un lieu dont il ne voyoit pas la sortie.

Plusieurs marques de considération se rencontrèrent en cette entreprise : qu'elle fut conduite avec tant de secret durant quatre mois, qu'après avoir passé par les mains de plusieurs personnes dont l'on avoit besoin, et après que dix mille hommes avoient été en armes toute une nuit autour des murailles d'une telle ville de guerre, et dans le temps d'un siége si jaloux, les Rochelois n'en avoient eu connoissance que le jour suivant, par ceux des nôtres qu'ils prirent à l'attaque de Tadon;

Que l'on eût approché si près, et demeuré si longtemps, jusques au grand jour, sous la batterie de tant de canons sans avoir perdu un seul homme; que l'on eût pris ses mesures si justes pour reconnoître au vrai la facilité du succès, que même les ennemis furent contraints d'avouer qu'il étoit infaillible sans ce malheur.

Tous ceux qui sortirent depuis pour diverses occasions le déclarèrent. Grossetière, qui fut pris à son retour d'Angleterre, le donna sous son seing. Aux voyages que plusieurs fois Arnauld fit à La Rochelle à leur prière, pour obtenir sûreté à leurs députés, les principaux de la noblesse et des gens de guerre reconnurent cette vérité, et le peuple réputa à miracle d'être échappé de ce danger.

De vrai, il y eut bien quelque sorte de merveille en la conduite, et l'on n'en voit pas moins en la rupture de ce dessein si bien entrepris, lequel Dieu voulut changer en une autre manière de châtiment plus convenable à la malice des coupables, qui étoit si extrême qu'on ne leur pouvoit donner de bourreaux moins cruels et plus infâmes que les propres auteurs, se faisant mourir eux-mêmes par la faim et toutes sortes de misères.

Mais comme cette entreprise n'avoit point fait ralentir les travaux du siége, aussi quand elle fut faillie n'en fut-on point moins encouragé. Dès deux ou trois jours après, quatorze autres vaisseaux maçonnés arrivèrent de Bordeaux, et furent soudain coulés au fond dans le canal.

D'autre part on continuoit la digue avec grande diligence. La prévoyance du cardinal étoit si grande à faire venir en l'armée toutes choses nécessaires, que les munitions de guerre, vivres, foins, avoines, y étoient en abondance, même l'argent n'y manquoit point aux nécessités, y employant son crédit et ses deniers lorsqu'il en étoit besoin.

Il se faisoit presque tous les jours des escarmouches, où les Rochelois étoient toujours battus.

Dix-huit chevau-légers de La Rochelle sortirent vers le Colombier-Rouge, où étoit en garde la compagnie de chevau-légers de La Roque-Massebaut, qui les chargea, en sorte que huit maîtres de ladite compagnie, qui se trouvèrent lors à cheval, repoussèrent les ennemis jusque dans les marais, et prirent un nommé Bonneval, et en tuèrent un autre et un cheval.

Le 19 mars, ils furent encore battus proche le fort de Beaulieu, où le sieur de La Borde-Vely avec quinze maîtres de sa compagnie chargea trente des ennemis, en tua trois, prit un, et en blessa cinq ou six de leurs meilleurs hommes, qui se retirèrent à La Rochelle, entre lesquels étoit Jean Farine, qui en mourut quelques jours après.

Le cardinal maintenoit aussi un grand ordre parmi les gens de guerre; les prévôts de Fontenay, Saintes, Angoulême, Saumur et Angers, furent mis avec leurs compagnies sur les avenues de La Rochelle, et principalement sur les gués et passages de Marans, Nouaillé, Vrison, Allere, Millescu et Charroux, afin d'arrêter les soldats qui se retiroient de l'armée sans congé.

Le régiment de La Meilleraie étoit d'ordinaire au fort de La Font, qui étoit fort proche de la porte de Cogne, par où les ennemis sortoient d'ordinaire. Un gentilhomme poitevin, nommé Contentier, qui étoit dans la ville, se battit avec ledit sieur de La Meilleraie, en pourpoint, entre ledit fort et la ville, avec le pistolet et l'épée; et parce qu'auparavant un pareil combat avoit été défendu au sieur de Roque-Massebaut, et que ledit sieur de La Meilleraie l'avoit fait sans permission, le cardinal le suspendit de sa

charge, et l'interdit de l'armée pour trois mois, pour montrer l'exemple, bien que la plupart de ceux qui étoient au conseil de guerre fussent de contraire avis, et autorisassent cette action plutôt que lui en donner du blâme; néanmoins, à cause qu'il étoit son parent il en usa ainsi.

Les huguenots de la campagne, voyant les choses aller de la sorte, commencèrent à croire à bon escient que le Roi viendroit à son honneur de ce siége, et, ne pouvant souffrir sans un extrême regret de voir prendre cette ville, commencèrent à faire force assemblées secrètes dans les maisons de quelques gentilshommes; dont le cardinal étant averti, il fit trouver bon à M. d'Angoulême d'aller en bas Poitou avec deux compagnies de cavalerie et ses gardes, pour les mouvemens qui pouvoient être de ce côté-là, et se saisir de la personne et maison de La Rolandière, ainsi que le Roi l'avoit résolu; et le maréchal de Schomberg envoya en Saintonge et Angoumois, pour faire veiller aux actions des plus remuans et s'en saisir.

Le 22 mars, trois barques rocheloises, qui venoient d'Angleterre chargées de vivres, parurent, l'une de vingt-cinq tonneaux, l'autre de treize, et la troisième de dix, et se hasardèrent de tenter le passage de l'estacade, laquelle étoit seulement commencée, et bien loin de la perfection en laquelle elle fut par après.

Le Roi n'avoit pas encore une armée navale formée, mais seulement quelques vaisseaux à l'embouchure du Chef-de-Bois.

Le grand nombre de barques, chaloupes et galiotes armées, qu'il y eut depuis pour la garde du canal, n'y

étoient pas encore, de sorte qu'ils espéroient facilement passer.

Leur dessein, à l'aide du temps qui leur étoit favorable par la tempête qu'il faisoit et la nuit, leur réussit en partie, car il y en eut une qui passa vers le Fort-Louis, en un lieu où l'estacade flottante finissoit, en touchant néanmoins aux vaisseaux enfoncés ; mais le vent étant grand la porta jusque dans La Rochelle. La seconde voulut passer par le même endroit, mais elle fut prise par le sieur de Saint-Germain qui commandoit une galiote ; la troisième s'alla échouer auprès du fort de Tadon que les Rochelois gardoient.

Marillac alla dès la nuit même pour s'en rendre maître avec quelques troupes qui étoient en garde au fort d'Orléans : il entra dans ladite barque et tua ce qui étoit dedans ; mais, faute de pétards et de haches pour la crever et rendre inutile, qu'il oublia de faire porter avec lui, la marée venant avec impétuosité par la tempête qu'il faisoit, le contraignit de l'abandonner, de sorte qu'elle fut poussée par ladite marée dans La Rochelle.

Quelques-uns des nôtres voulurent l'empêcher d'y aller à force de galiotes et de chaloupes ; mais, sans le commandeur Desgoutes qui commandoit dans le canal, qui alla pour faire retirer nos gens qui étoient apres ladite barque, la marée et le mauvais temps les eût tous emportés avec la barque dans la ville. Cette entrée fit beaucoup plus de bruit que d'effet, car en toutes les deux barques il n'y avoit que vingt-deux tonneaux de seigle, encore se trouva-t-il tout gâté, et le peuple conçut de mauvaises espérances de l'assistance d'Angleterre, voyant le petit secours qu'ils en avoient reçu après une si longue attente.

Le Roi en tira ce profit, que les Rochelois qui étoient dans la première barque, se sentant toucher aux vaisseaux enfoncés, crurent être pris et jetèrent leurs papiers dans la mer, qui furent trouvés le lendemain et apportés au cardinal qui les fit déchiffrer, et, par ce moyen, connut particulièrement tous leurs desseins et négociations avec l'Angleterre, et quels secours ils en devoient espérer.

Leurs députés en Angleterre leur mandoient qu'il se préparoit un secours pour eux, mais que les difficultés qui se rencontroient aux préparatifs de vaisseaux, munitions de guerre, amas de matelots et de soldats étoient si grandes, que le temps dudit secours étoit fort incertain, outre que le Roi étoit en une merveilleuse disette d'argent qui paroissoit en deux choses : l'une, que les vingt-deux tonneaux de seigle chargés dans les deux barques des capitaines Daniel et David, étoient pour le compte des Rochelois particuliers qui étoient en Angleterre, qui n'avoient jamais voulu envoyer que sous la promesse qu'ils leur avoient faite qu'ils pourroient les débiter comme bon leur sembleroit sans payer aucuns droits ; l'autre, en ce que lorsqu'on parloit de leur envoyer nombre de vaisseaux chargés de blé, sous l'escorte du comte d'Embigh, c'étoit pour le compte de Buckingham, qui vouloit être assuré que le maire lui enverroit les deniers du prix ; que le blé seroit vendu dans La Rochelle ; qu'ils avoient cru néanmoins devoir passer un traité avec lui, selon le pouvoir qu'ils en avoient d'eux, par lequel ledit Roi promettoit de n'entendre à aucun accord sans les y comprendre et conserver leurs priviléges. Et eux lui avoient promis qu'en revanche ils ne traiteroient

point sans son consentement, et se mettroient ouvertement en sa protection, et seroient tellement attachés à lui, que toutes fois et quantes qu'il auroit la guerre avec la France, ils se déclareroient pour lui et l'assisteroient de leurs ports.

Ils envoyoient le projet de traité, afin qu'ils le signassent à La Rochelle et qu'ils le pussent mettre entre les mains du roi d'Angleterre.

Ces nouvelles nous donnèrent courage, tant parce qu'elles nous apprenoient que nous avions du temps pour avancer la digue, nos estacades, et barrer le canal par toutes sortes d'inventions, que parce aussi qu'elles nous faisoient connoître la foiblesse et la nécessité d'Angleterre, et peut-être le peu de volonté qu'ils avoient de revenir au lieu où ils avoient été battus.

Le cardinal pensa lors à disposer encore une nouvelle estacade, en forme de demi-lune, au-devant de celle dont nous avons déjà parlé. Chacun estimoit qu'il seroit impossible de l'y faire subsister; le cardinal avoit bien les mêmes pensées pendant les tempêtes, mais il se résolut à faire seulement provision de vaisseaux, et ne dresser cette estacade qu'à la fin d'avril, où les vents sont d'ordinaire passés, voyant par les avis que l'on avoit eus que les Anglais ne pouvoient venir qu'à la fin de mai. Et en effet, ce projet réussit avec fruit et approbation de tout le monde.

Et pource qu'en matière de grandes affaires, qui veut faire assez doit vouloir trop, et ne refuser aucun moyen de tous ceux qui se proposent pour parvenir à ses fins, les chimères de Targon ayant donné lieu à plusieurs personnes de rechercher des inventions aussi solides pour barrer le canal, que les siennes

avoient été vaines, Le Plessis-Besançon fit voir au cardinal un modèle de machine qu'il approuva grandement, et qui réussit fort bien; depuis, Vassal lui en proposa un autre qu'il accepta aussi.

Mais voyons ce que le Roi fit à Paris depuis son arrivée, qui fut le 24 février, jusques au 3 avril qu'il en partit pour retourner en son camp. Les ambassadeurs extraordinaires de Hollande y arrivèrent le 8 mars et le saluèrent le 13.

Le maréchal de La Force y fit grande instance à Sa Majesté pour faire délivrer les comtes de La Suze et de Roussy qui avoient été mis à la Bastille le 21 janvier, pource qu'ils vouloient soulever les huguenots en Picardie.

Sa Majesté lui défendit de lui en parler davantage, et qu'elle le tenoit en son particulier pour son serviteur.

Le prince de Phalsbourg y vint aussi encore le 23 mars de la part du duc de Lorraine, pour la délivrance de Montaigu, qui, d'autre côté, étant averti que le Roi étoit à Paris, demanda congé de lui pouvoir écrire ses sentimens sur la mésintelligence du Roi son maître avec Sa Majesté, et les moyens faciles qu'il avoit de la faire cesser. Et lui étant permis, lui manda que le bon traitement qu'il recevoit de Sa Majesté l'obligeoit à désirer s'employer à la réconciliation du Roi son maître avec Sa Majesté; qu'il savoit qu'il n'y avoit point en toute cette guerre d'autre cause que la croyance que le Roi son maître avoit que Sa Majesté ne correspondoit pas à l'honneur et à l'amitié qu'il lui portoit, et l'opinion que Buckingham avoit d'être méprisé; que, ces opinions ôtées, il n'y avoit rien qui pût empêcher une bonne paix, laquelle assurément

le Roi son maître feroit, s'il étoit assuré que le Roi la désirât de sa part, comme il faisoit de la sienne, et que Buckingham l'y porteroit si on lui vouloit témoigner faire compte de lui;

Que le mépris qu'on avoit fait de sa personne, lui refusant de venir en France, étoit cause de tout le mal; que si on lui eût permis de venir il y fût aussi souvent demeuré qu'en Angleterre, n'ayant autre désir que de moyenner la bonne intelligence entre les deux couronnes.

Il dit, de plus, au sieur du Tremblay, gouverneur de la Bastille, qu'il n'y avoit rien au monde qu'il estimât tant que le cardinal, ni qu'aussi il haït et enviât davantage, à cause qu'il n'avoit reçu traverse que de lui en ses desseins, et l'avoit toujours trouvé en tête pour résister à ce qu'il avoit désiré;

Que si Buckingham le haïssoit, l'abbé Scaglia et madame de Chevreuse ne l'aimoient pas davantage, la dernière le croyant la cause de son éloignement;

Que c'étoit une princesse aimée en Angleterre, à laquelle ce roi portoit une particulière affection, et qu'il la voudroit assurément comprendre en la paix s'il n'avoit honte d'y faire mention d'une femme; mais qu'il se sentiroit très-obligé si Sa Majesté ne lui faisoit point de déplaisir;

Qu'elle avoit l'esprit fort, une beauté puissante dont elle savoit bien user, ne s'amollissant par aucune disgrâce, et demeurant toujours en une même assiette d'esprit;

Qu'elle s'étoit mise en la protection du duc de Lorraine, qui n'en étoit pas moins passionné que le duc son père, qui n'avoient pas fait néanmoins ce

qu'ils lui avoient promis ni l'un ni l'autre; puis, insinuant qu'elle avoit porté Buckingham à faire ce qu'il avoit fait, il dit que l'amour et la haine avoient grande puissance sur lui, et que, par promesse, il s'étoit engagé à faire ce qu'il avoit fait; qu'il ne manquoit pas d'intelligences en France, où il y avoit quantité de mécontens; que le sieur de Candale étoit du nombre, homme de dessein, et qui avoit créance parmi les étrangers;

Que le comte de Soissons étoit uni avec eux, et s'étoit engagé par écrit;

Que le duc de Savoie ne pouvoit nier qu'il n'eût traité, et ne se fût engagé d'entrer avec une armée par la Bourgogne, et qu'il l'eût fait s'il n'eût craint que la plupart de ses troupes, étant françaises, ne l'eussent quitté; qu'il savoit bien embarquer les autres et ne rien faire;

Qu'il ne secondoit pas son ambassadeur Scaglia, à qui il ne tenoit pas qu'on n'eût vu en France quantité d'armées contre le Roi, composées de ses propres sujets; que si les autres eussent été aussi prêts à exécuter ce qu'ils avoient promis, le duc de Lorraine en eût donné beaucoup de peine à Sa Majesté;

Qu'en passant par Bruxelles avec passe-port de l'Infante, il avoit eu une longue conférence avec Spinola, qui avoit intelligence avec le Roi son maître; ce qui l'avoit fort étonné, quand il avoit su qu'on lui avoit fait une si bonne réception;

Que le Roi son maître ne craignoit point que l'Espagne fît rien contre lui, ni que son armée se mît en mer tandis qu'ils y seroient.

Le duc de Lorraine, qui, depuis la prise de Mon-

taigu, avoit toujours sollicité sa délivrance, du commencement avec menaces vaines, puis avec paroles plus modestes et plus convenables à sa qualité, envoya pour la troisième fois à Paris le prince de Phalsbourg, pour supplier le Roi de lui faire cette grâce.

En un mot, le Roi trouva à Paris de grandes difficultés, et peu de loisir de se divertir au plaisir de la chasse, comme il désiroit pour sa santé.

Il en trouva sur le mariage de Monsieur, à qui, par cabale formée, on vouloit faire épouser la princesse (1) fille du duc de Mantoue, quoique, pour satisfaire à la Reine sa mère, il eût donné sa parole pour une des filles de Florence (2);

Du côté de l'Empereur, qui renouveloit les vieilles querelles de Metz, Toul et Verdun;

Sur le sujet du duc de Lorraine, qui, par une folle passion, s'éloignoit des intérêts de la France et des siens propres;

Sur la délivrance de Montaigu, que plusieurs raisons obligeoient à retenir, et d'autres à délivrer; les unes à le délivrer à certaines conditions, les autres absolument;

Sur le retour de la duchesse de Chevreuse, qui avoit fait beaucoup de mal, en pouvoit faire à l'avenir, et par la même raison pouvoit faire du bien, et apporter de l'avantage au service du Roi;

Sur le retour du comte de Soissons, qui étoit en

(1) *La princesse :* Marie de Gonzague, depuis reine de Pologne, sœur de la princesse Palatine. — (2) *Pour une des filles de Florence :* Le duc de Florence Côme II, mort en 1621, avoit eu deux filles, Marguerite et Anne : la première, très-belle, étoit fiancée au duc de Parme; la seconde, fort laide, étoit seule libre, et déplaisoit à Monsieur, qui commençoit à être amoureux de la princesse de Gonzague.

Savoie au préjudice de son devoir; et enfin la plus grande difficulté étoit sur ce que les Espagnols passoient toujours plus avant contre M. de Mantoue, se servant de l'occasion pour le dépouiller, contre toute justice, de ses Etats.

Car déjà l'Empereur lui avoit refusé l'investiture, sous prétexte des apparens droits des prétendans, et avoit, par un décret du 20 mars, établi le comte Jean de Nassau son commissaire impérial, pour prendre en séquestre le duché de Mantoue et du Montferrat.

Et le duc de Mantoue avoit demandé secours au Roi, et permission de pouvoir faire levée de gens de guerre en son royaume pour sa défense.

Toutes ces affaires traînèrent pendant le voyage du Roi, et lui donnèrent beaucoup de peine.

Il ne les résolut qu'à son retour avec le cardinal, qui estima qu'il falloit pourvoir à toutes fortement.

Seulement résolut-il celle de madame de Chevreuse, qui étoit hors de France pour le même sujet qui avoit mis Chalais hors du monde. Elle ne perdoit point le temps avec le duc de Lorraine; elle négocioit avec lui comme elle avoit fait avec les Anglais.

Cette affaire commença par amour, mais alloit plus loin; elle unit l'Angleterre et la Lorraine ensemble par un bon principe, que les choses qui sont unes en un tiers sont unes en elles-mêmes.

Par le moyen de ces deux princes, Savoie, qui ne pouvoit demeurer en repos, entra en la cabale.

Si elle négocioit au dehors du royaume, elle ne s'oublioit pas au dedans; elle unit autant qu'elle put toutes ces cabales étrangères avec ses parens, chefs

des factions huguenotes qui se faisoient en France; plusieurs femmes agissoient à ces fins dans la cour; on tâchoit d'en faire sortir Monsieur par toutes sortes d'artifices. Il demandoit une armée pour secourir Mantoue à contre-temps, sans considérer que l'occasion n'étoit pas bonne pour rompre avec Espagne, et que le Roi ne pouvoit pas entreprendre tant d'affaires à la fois. On nourrissoit la Reine en de perpétuels mécontentemens; on piquoit madame la comtesse, pendant que M. le comte étoit en Savoie, de plus en plus au jeu; on tâchoit de gagner un grand; on faisoit ce qu'on pouvoit pour en perdre un autre; jour et nuit on y travailloit.

Le cardinal manda au Roi que, s'il étoit difficile et hors d'espérance qu'elle pût jamais bien faire, étant si mal née, néanmoins, comme les planètes malignes augmentoient leur malignité quand elles étoient en une maison ennemie, et, au contraire, leurs aspects s'adoucissoient quand elles étoient en un lieu qui leur plaisoit, peut-être relâcheroit-elle quelque chose de la malignité de son esprit si on la retiroit de cet exil, joint qu'il étoit à propos de donner quelque chose aux instantes prières de son mari. Toutefois, que d'autant qu'en quelque lieu qu'elle fût elle nuisoit toujours, Sa Majesté, pour d'une part contenter son mari, et d'autre part ayant égard au repos de sa cour et au bien de son Etat, ne lui devroit permettre de retourner que sous quelques conditions qui empêchassent qu'elle ne pût faire tout le mal que son mauvais esprit lui pouvoit suggérer. Ces conditions furent qu'elle ne viendroit point à Paris, ni en lieu où le Roi et les Reines fussent, et qu'elle n'en appro-

cheroit pas plus près qu'étoit l'abbaye de Jouare, en laquelle le Roi avoit agréable qu'elle pût demeurer avec madame de Jouare sa sœur, ainsi que partout ailleurs où elle voudroit, en égale distance, ou plus éloignée de la cour et de Paris; et que quand la Reine mère de Sa Majesté seroit en son château de Monceaux, elle lui allât faire la révérence une fois seulement, comme Sa Majesté trouvoit bon; que lorsqu'elle et les Reines ne seroient à Paris, elle pût venir en sa maison de Dampierre, et y faire séjour durant leur absence.

Le duc de Chevreuse son mari en donna une reconnoissance signée de sa main, et quelques jours après vint trouver la Reine-mère, et lui dit que, pour lui faire connoître comme sa femme vouloit bien servir, il avertissoit Sa Majesté que la Reine et Mirabel avoient sollicité le duc de Lorraine, autant qu'ils avoient pu, pendant son séjour à Paris, d'abandonner les intérêts de la France, et se joindre à ceux d'Espagne.

Les longs entretiens de Mirabel, non accoutumés auparavant, avec la Reine, ou avec les Espagnoles qui étoient chez elle ses confidentes, en devoient donner assez d'ombrage; joint que ledit Mirabel, qui auparavant blâmoit les comportemens de la Reine, étoit maintenant du tout changé; ce qui pouvoit donner juste sujet de croire que l'intérêt, qui en Espagne est toujours en plus grande considération que l'honneur, prévaloit en cette occasion. On en avoit eu même quelques avis conformes à celui-là; mais la chose étant si éloignée du devoir l'étoit de l'imagination des plus judicieux.

On avoit su dès long-temps auparavant, par l'ambassadeur de Savoie (lorsque son maître n'étoit pas encore attaché aux intérêts d'Espagne), que les Anglais qui venoient en France, sous prétexte de rendre les prisonniers français qui avoient été pris durant le siége de Ré, y venoient en effet pour savoir des dames si elles voudroient que l'Angleterre fît paix avec la France ou avec l'Espagne; mais en cela on ne vouloit pas croire ce que l'on voyoit très-clairement.

Maintenant ce dernier avis obligea d'y avoir davantage de foi.

Mais, nonobstant tous ces beaux semblans du duc de Chevreuse, sa femme gardoit toujours son cœur, et conservoit sa mauvaise volonté contre le Roi et le cardinal.

Une demoiselle, qu'elle chassa par après, donna avis que sa liaison avec la Reine régnante étoit plus étroite que jamais, et qu'elle lui disoit qu'elle n'avoit rien à craindre, ayant l'Empereur, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine et beaucoup d'autres pour elle.

Qu'elle disoit aussi que c'étoit un grand déplaisir que le cardinal n'eût plus sa maison de campagne, et qu'on lui eût donné un morceau en la sienne venant voisiner. Toutes ces choses étoient un grand témoignage de son mauvais courage; joint que quelque temps après le garde des sceaux dit au cardinal que la Reine régnante le faisoit solliciter sous main, par la Fargis, de lui faire toucher 100 ou 150,000 liv. sans que personne en sût rien.

Quant à Montaigu, le cardinal conseilla au Roi de le délivrer, non sous les conditions qu'aucuns pro-

posoient à Sa Majesté, mais sans condition aucune, lui donnant pleine liberté, et lui faisant la grâce entière.

Il manda aussi à Sa Majesté qu'il falloit contenter M. de Lorraine, qui ne demandoit que satisfaction sur ce sujet pour se remettre bien tout-à-fait avec elle.

Que son avis, pour cette raison, avoit toujours été qu'il falloit envoyer Montaigu au parlement, arrêtant le cours de son procès par l'autorité du Roi, aussitôt que la cour auroit eu connoissance de ses fautes et de ses complices.

Que par ce moyen on eût fait connoître la justice qu'avoit le Roi en toutes ses affaires, et tout le monde eût vu clairement la continuation des cabales et monopoles des princes unis contre Sa Majesté.

Le mauvais procédé de M. le comte eût paru, et eût-on empêché qu'il n'eût pu publier son éloignement, juste et raisonnable, tyrannique, ce qu'il feroit avec le temps; que le parlement l'eût jugé avoir besoin de grâce, le Roi la lui eût faite volontiers, et l'eût par ce moyen humilié et contenu par force; qu'après cela il eût voulu délivrer Montaigu purement et simplement, et le renvoyer en Angleterre. Et en effet, il estimoit que sa restitution eût été plus obligeante et plus agréable à M. de Lorraine, qui eût vu qu'on le tiroit d'un notable péril pour lui.

Qu'il estimoit que l'on eût fait une très-grande faute de le rendre, en lui faisant promettre de ne rien dire ni écrire contre le service du Roi pendant trois mois, et l'obligeant à demeurer ce temps en Lorraine, comme l'on avoit stipulé.

Que la première condition étoit honteuse, en ce

qu'elle témoignoit foiblesse et appréhension; elle étoit de plus inutile, pource qu'on savoit bien qu'elle ne seroit pas gardée, tant parce qu'elle étoit faite par un sujet qui devoit passer par-dessus toutes sortes de considérations pour son maître, que parce qu'elle étoit extorquée en prison, où les promesses n'étoient censées volontaires. La deuxième étoit tout-à-fait préjudiciable, puisque par icelle on établissoit par force, auprès de M. de Lorraine, un ambassadeur d'Angleterre, qui n'auroit autre soin que de porter M. de Lorraine aux fins de son maître.

On retiroit madame de Chevreuse de ce pays, de peur que sa présence et son industrie animassent ce personnage, et on lui donnoit une personne qui étoit dans les intérêts de cette dame, et qui pourroit, par la force de son esprit, faire autant de mal auprès de ce prince, que la Chevreuse en avoit fait par d'autres voies.

Qu'il falloit ôter Montaigu de Lorraine, et que si on l'avoit déjà obligé à ces deux conditions qu'il eût acceptées, il étoit d'avis que dès le lendemain on l'en dispensât, et qu'on lui témoignât qu'on ne les lui avoit proposées que pour après lui faire la courtoisie entière.

Le Roi trouva bon l'avis du cardinal, ensuite duquel le prince de Phalsbourg assurant Sa Majesté qu'au cas qu'on rendît Montaigu, le duc de Lorraine viendroit en personne pour remercier Sa Majesté, lui ouvrir son cœur, et s'unir avec la France plus que jamais, il fut résolu de délivrer ce prisonnier.

Sur l'avis que le prince de Phalsbourg en donna en Lorraine, ledit duc partit de ses Etats pour venir à

Paris. Etant en chemin, il rencontra Montaigu, qu'il renvoya en Angleterre, selon la liberté qu'il en avoit eue.

Mais, un jour après que le duc de Lorraine eut été à Paris, le malheur voulut que trouvant Bourbonne dans le cabinet de la Reine, où Sa Majesté n'étoit pas pour lors, il commanda à son capitaine des gardes (1). . . . . .

M. de Lorraine s'en étant retourné, M. le prince de Phalsbourg, qui avoit bien servi, poursuivit lors civilement qu'on eût agréable d'admettre la démission du gouvernement de Metz et Verdun, que M. de Vaudemont, son beau-père, vouloit faire en son nom.

Le conseil qui étoit auprès de la Reine estimoit qu'il le falloit faire; le cardinal fut d'avis contraire pour plusieurs raisons, et, entre autres, parce qu'il étoit Lorrain, beau-frère du duc de Lorraine, et qu'il étoit de très-périlleuse conséquence de donner des gouvernemens aux étrangers, principalement quand ils ont habitude et puissance ès frontières voisines.

On alléguoit qu'il étoit bien intentionné présentement; mais, en telles occasions, il estimoit qu'il falloit plus regarder le futur que le présent, plus ce qui pouvoit et devoit être par raison d'intérêt que ce qui étoit et seroit dans la chaleur du ressentiment qu'auroit le prince d'une obligation fraîchement reçue, au cas qu'on lui accordât ce qu'il demandoit.

Sa Majesté partit de Paris le 3 avril, surmontant

(1) *Son capitaine des gardes.* Ici se trouve une lacune dans le manuscrit. On lit en marge la note suivante : « Il faut ajouter toute la « narration de ce qui se passa en cette affaire-là. »

beaucoup d'obstacles suscités par divers esprits pour l'arrêter.

Elle étoit si impatiente de voir son armée et le siége de La Rochelle, qu'elle arriva à Surgères la veille de Pâques fleuries, où le cardinal, le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg et les principaux officiers de l'armée, l'allèrent trouver et furent reçus avec grandes caresses.

Le cardinal avoit fait faire les recrues d'hommes d'élite, de sorte que les compagnies étoient belles, plus que complètes et en bon ordre. L'armée qui n'étoit que de dix-huit mille hommes au plus quand le Roi partit, y comprenant beaucoup de soldats malades et languissans des travaux et froidures de l'hiver, il la trouva à son retour de vingt-cinq mille hommes effectifs, des meilleurs qu'il se pouvoit désirer; les recrues ayant été faites dans les provinces d'Anjou, Poitou, Saintonge, Angoumois, Limousin et Guienne, avec tant d'ordre et police, par le moyen des étapes, que le passage de ces troupes ne leur fut presque point à charge.

Le soir de l'arrivée du Roi, on borda les lignes, forts et redoutes de mousquetaires qui avoient ordre au signal de faire une salve; l'armée navale et les batteries avoient semblable commandement.

Sa Majesté voulut donner le signal au fort de Bonne-Grene qui commença, et ensuite tous les autres en un même temps, d'autant qu'il étoit situé sur un lieu éminent. Il faisoit parfaitement beau voir ce témoignage de joie dans l'armée; car on voyoit tous les travaux en feu, et avec tant d'ordre que le feu dura une demi-heure.

Elle reçut un merveilleux contentement quand elle vit les travaux de terre en leur perfection, bien qu'ils eussent quatre lieues de circonférence, avec de grands forts royaux de mille pas en mille pas, et les redoutes fraisées de cent en cent pas, les lignes de six pieds de profondeur et autant de largeur.

Mais, si le travail s'avançoit puissamment, la digue ne demeuroit pas en arrière, étant l'ouvrage que le cardinal avoit particulièrement entrepris, qui étoit si difficile que personne que lui n'y eût osé penser, tant à cause de l'extrême dépense qu'il falloit avancer, que parce qu'une tempête ruinoit plus de besogne en un jour que l'on n'en pouvoit refaire en onze. L'argent, qui étoit le nerf de cette entreprise, ne manquoit point, le cardinal faisant fournir de ses deniers tous les deux jours 4,000 livres pour ce travail, et employant l'autorité qu'il avoit plu au Roi lui donner sur la mer, pour avoir tout ce qui y étoit nécessaire, tant barques et bateaux à porter de la pierre, que matelots et autres gens qui ont accoutumé de travailler à la mer.

Sa Majesté, dès qu'elle fut arrivée, demanda avis au cardinal sur une proposition qui lui avoit été faite à Paris, de prendre prisonnier le duc de Lorraine, dont le moyen assez facile lui étoit présenté par un nommé Blagny, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, qui offroit de l'arrêter auprès de sa maison où il passoit souvent seul pour aller voir la duchesse de Chevreuse. Il lui dit que, si La Rochelle étoit prise, et que le duc de Lorraine continuât à brouiller comme il faisoit, il ne feroit nulle difficulté de le prendre; mais qu'ayant cette grande affaire sur

les bras, il craignoit que sa prise ne nous tirât d'aucune affaire et nous en excitât de nouvelles; car, sans doute, en tel cas l'Empereur, le roi d'Espagne et peut-être tous les princes souverains, interviendroient pour sa liberté.

Si nous le délivrions, il demeureroit lié à nos ennemis et envieux, il seroit ulcéré jusqu'au dernier point, et, quelque parole qu'il nous donnât, il n'en tiendroit aucune.

Si nous le gardions, le roi d'Espagne, qui voudroit bien faire remuer l'Empereur sur le sujet de Verdun si le temps le permettoit, auroit bien un plus beau prétexte.

Qu'au reste il doutoit que la chrétienté jugeât qu'il y eût lieu de prendre un prince souverain avec qui nous n'avions point de guerre déclarée; si, en le prenant, nous nous rendions maîtres de son État, les considérations du monde seroient fortes; mais, en le prenant, son État demeuroit en son entier avec un père et un frère, à qui peut-être ferions-nous plaisir sans nous procurer aucun avantage.

Le Roi, après cela, lui commanda de lui donner un avis général sur l'état présent de toutes ses affaires. Pour obéir à Sa Majesté, il lui dit en plein conseil qu'encore que la France eût de grandes affaires sur les bras, il sembloit que l'on en pouvoit sortir avec conduite;

Que l'Angleterre avoit guerre ouverte avec nous; Savoie étoit liée avec elle; Venise, du même côté, y adhéroit par voie secrète; Lorraine avoit levé le masque, et avoit été portée par des voies assez connues, quoique secrètes, à se déclarer pour l'Anglais;

qu'il se flattoit de l'assistance de l'Empereur, qui, au même temps qu'il nous voyoit des affaires, formoit des plaintes contre nous sur le sujet des Trois Evêchés;

Que M. le comte adhéroit ouvertement à ce mauvais parti, et quelques autres grands avoient les mêmes pensées, et désiroient le mauvais succès des affaires du Roi pour se déclarer;

Que les huguenots traversoient les forces du Roi, occupées par le siége de La Rochelle, et l'armée qu'avoit M. de Rohan en Languedoc;

Que les Hollandais, qui nous devoient assistance en cette occasion, favorisoient nos ennemis en ce qu'ils pouvoient;

Que l'Espagne, avec qui nous étions en traité particulier depuis peu pour attaquer conjointement l'Angleterre, n'avoit point satisfait aux conditions du traité; au contraire, elle reculoit pour donner temps aux Anglais d'allumer tellement le feu en France qu'il ne se pût éteindre;

Que son dessein avoit paru clairement en ce qu'elle ne nous avoit envoyé l'apparence du secours qu'elle nous avoit promis, qu'après que l'occasion étoit passée de s'en servir; et qu'elle l'avoit retiré, quelque instance qu'on lui fît au contraire, lorsqu'il y avoit eu lieu de s'en prévaloir pour empêcher que La Rochelle fût secourue;

Qu'il paroissoit encore, en ce qu'elle violoit le traité de Monçon, et s'emparoit de la Valteline contre sa foi, en ce qu'elle ne parachevoit point celui de Gênes et de Savoie, mais, par les difficultés qu'elle y apportoit, vouloit contraindre M. de Savoie de nous quitter absolument;

Qu'il paroissoit enfin, en ce qu'elle prenoit l'occasion de nos occupations pour spolier, à main armée, M. de Mantoue des Etats qui lui appartiennent légitimement, parce qu'il étoit Français, quoique, par le traité de Monçon, tous les différends qui arriveroient en Italie se devoient terminer par la négociation des rois, sans en venir aux armes;

Que toutes ces choses faisoient voir clairement que la France n'avoit pas peu d'affaires, et que sa maladie étoit de celles que les médecins appellent compliquées, dont la guérison étoit d'autant plus difficile que ce qui est bon à un genre de mal est préjudiciable à l'autre;

Que ce qui étoit le plus fâcheux, étoit que la gangrène, qui paroissoit extérieurement, venoit d'une cause interne assez connue, mais à laquelle on ne pouvoit toucher;

Que le vrai remède à tous ces maux étoit la prise de La Rochelle; si on venoit à bout de cette place promptement, les ennemis découverts déposeroient, non leur mauvaise volonté, mais leur hostilité; les secrets applaudiroient aux victoires du Roi qu'ils eussent bien désiré troubler, et nous aurions la paix partout si nous voulions.

Que La Rochelle ne se pouvoit sauver; si elle n'étoit point secourue dans peu de mois, le Roi en seroit le maître, et en ce cas tous les ennemis de la France ne nous sauroient faire mal.

Quand même elle seroit secourue, on ne pouvoit néanmoins démordre de ce dessein, sans ruiner pour jamais la France et les affaires particulières de la personne du Roi, et nous ne laisserions pas de l'avoir à la longue, étant certain que dans deux mois la digue

seroit avancée; quand même il seroit maintenant impossible d'empêcher un premier secours, il seroit facile de s'opposer avec succès au second;

Qu'il y avoit trois ans que le Roi s'étoit opposé aux entreprises des Espagnols, et avoit dissipé les mauvais desseins de La Rochelle avec des vaisseaux hollandais, et l'apparence des forces d'Angleterre dont nous avions quelques ramberges.

Depuis un an que les Anglais nous avoient attaqués, il avoit été utile et nécessaire d'empêcher que l'Espagne se joignît avec eux, par un traité que nous avions fait avec elle pour attaquer l'Angleterre;

Que les Anglais et les Hollandais, nous assistant contre les huguenots, ne désiroient pas que nous vinssions à bout de nos desseins, et cependant nous nous étions servis d'eux avec succès;

Qu'il falloit faire le même des Espagnols, nous servir de leur ombre, nonobstant leur infidélité, et cependant, puisqu'elle nous étoit connue, ne nous engager plus avant qu'il falloit avec eux;

Que le but que nous devions avoir étoit de prendre La Rochelle et ruiner le parti huguenot en France, et pour en avoir plus de moyen faire la paix avec les Anglais.

Mais que, d'autant que nul bien n'est bien si on le reçoit avec quelque diminution d'honneur, il falloit venir à ces fins sans violer le traité que nous avions fait avec Espagne;

Que ce traité obligeoit les Espagnols à faire, dès l'année passée, une attaque royale à l'Angleterre, et nous étions seulement obligés de les seconder au mois de juin de celle-ci;

Que l'Espagne n'ayant point satisfait à cette obligation, nous pouvions prétendre n'être obligés à aucune chose; mais encore que nous eussions raison de faire ainsi, beaucoup estimeroient que nous aurions pris trop aux cheveux l'occasion de manquer, et partant qu'il falloit agir plus royalement;

Que les Espagnols promettoient qu'au commencement de juin ils auroient soixante galions et six galères pour attaquer l'Angleterre, et que nous avions proposé d'en faire autant; qu'il falloit faire un effort pour être au temps susdit avec cet armement effectif. Cela étant, il arriveroit de deux choses l'une: ou que les Espagnols manqueroient, ou que leur réputation les contraindroit de faire l'armement promis; s'ils manquoient, comme il y avoit apparence de le croire, nous nous plaindrions d'eux devant Dieu et devant le monde, serions libres de notre parole, et, avec soixante vaisseaux et six galères, nous serions capables seuls de résister à l'Angleterre, leur donner appréhension de nos forces et faire une paix honorable.

S'ils ne manquoient point, à la bonne heure, puisqu'en ce cas nous attaquerions si puissamment l'Angleterre, que nous n'aurions plus à craindre qu'ils assistassent nos huguenots;

Que pour venir à ces fins, il falloit diligenter l'armement du Roi, qui seroit infailliblement prêt au temps susdit si l'argent qu'il y falloit dépendre étoit donné promptement et comptant; au lieu que si on le donnoit tard, ou qu'on ne fournît que des assignations, il arriveroit que, l'armement n'étant pas prêt à temps, les Espagnols nous accuseroient avec

prétexte de la faute qu'ils vouloient commettre en notre endroit en nous manquant; nous ne pourrions nous dégager d'avec eux, et ne serions point en état d'attaquer l'Angleterre par eux ni par nous, ni même de résister à leur attaque par nos seules forces.

Ainsi nous ne sortirions point de guerre, y serions engagés pour long-temps; Sa Majesté feroit la même dépense pour son armement, quoiqu'inutilement, pour être tardive; et, au lieu que si elle eût été prompte, c'eût été la dernière qu'il eût fallu faire; sa tardiveté en engendreroit beaucoup d'autres, pour les diverses et mauvaises affaires qui nous tomberoient sur les bras de tous côtés.

Cependant, que sans cela on ne pouvoit faire la paix avec honneur, ni la traiter sûrement, quand même on n'auroit pas d'égard au traité que l'on avoit fait avec les Espagnols, vu qu'il étoit à craindre que la négociation qu'on pourroit faire avec l'Angleterre, par quelque voie que ce pût être, ne servît à autre chose que de donner lieu aux Anglais, nonobstant qu'ils nous recherchoient de paix, de s'accorder en un instant avec les Espagnols qui y étoient portés par des voies aussi puissantes qu'elles devoient être tenues secrètes.

Quant à l'affaire de Mantoue, la première chose qui fut conseillée au Roi, fut d'exhorter M. de Mantoue de donner à M. de Savoie tout ce qu'il demandoit, qui consistoit en 12,000 écus de rente, avec la place de Trino, plutôt que de venir à une rupture ouverte.

On estima aussi qu'il falloit échauffer l'Empereur, qu'on mandoit être favorable à M. de Mantoue en

cette affaire, et lui témoigner que le Roi se porteroit d'autant plus à protéger M. de Mantoue par voies douces, qu'en cela il suivroit la raison et son jugement.

Mais il ne se passa pas huit jours qu'on apprit que l'Empereur étoit changé, et que la rupture étoit ouverte.

Les divers événemens changeant tous les jours les affaires, on apprit le décret de séquestre que l'Empereur avoit fait des Etats de M. de Mantoue et du Montferrat, envoyant le comte Jean de Nassau, comme commissaire impérial, accompagné de deux conseillers, pour signifier ledit décret au duc de Mantoue;

L'ordre qui fut donné à don Gonzalez d'attaquer par force les Etats de M. de Mantoue, au cas qu'il n'obéît audit décret;

La nouvelle armée avec laquelle don Gonzalez étoit déjà entré dans ses Etats d'une part, et M. de Savoie de l'autre;

Le peu de moyen qu'il y avoit de les secourir, y ayant apparence que l'affaire devroit être faite avant que l'on pût être prêt pour aider le prince affligé;

Le juste sujet qu'il y avoit de craindre que si le Roi secouroit M. de Mantoue, l'Empereur, à qui l'Espagne avoit depuis quelque temps fait former des plaintes contre la France pour prendre un prétexte de brouillerie, n'entrât en Champagne, sous couleur de retirer les Trois Evêchés, quoiqu'il ne demandât point Cambray ni Tournay, villes impériales détenues par l'Espagne;

La connoissance que le sieur du Fargis avoit

donnée, par Lingendes, du déplaisir qu'auroit l'Espagne de la prise de La Rochelle, du désir qu'ils avoient qu'elle n'arrivât pas, qui étoit tel qu'ils lui avoient dit à lui-même qu'elle n'étoit pas encore prise, et qu'il y avoit beaucoup d'autres affaires en France.

Toutes ces choses firent que le cardinal estima que le Roi ne pouvoit plus en aucune façon se déclarer.

C'étoit l'avis du Pape, qui, connoissant la mauvaise intention des Espagnols, conseilla au Roi de n'agir que par négociation, et encore sans chaleur, en cette affaire.

Partant, il sembloit que s'il permettoit aux parens de M. de Mantoue de le secourir, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire.

Qu'au reste il falloit agir par négociation. Pour cet effet, il crut qu'il falloit dépêcher au sieur du Fargis, lui donner charge expresse d'agir avec le comte d'Olivarès sur ce sujet, lui faire entendre que le Roi avoit beaucoup de sujet d'être offensé de M. de Mantoue pour les troubles passés, et pour le sujet récent des desseins de mariage avec Monsieur, comme lui insinuant en confiance le peu de sujet qu'avoit Sa Majesté de l'assister; mais qu'elle n'entendoit pas comme ce mouvement pouvoit compatir avec le traité de Monçon, qui portoit que tout différend d'Italie seroit terminé par la négociation des deux Rois, sans en venir aux armes, ni avec le dessein qu'avoit l'Espagne au regard de l'Angleterre, selon le traité fait entre ces deux couronnes.

Que cependant le Roi refusoit d'écouter ce que Lorraine, Hollande, Savoie et Danemarck lui of-

froient très-avantageux de la paix d'Angleterre, et ce qu'Angleterre même recherchoit, et offroit encore depuis peu par elle-même; enfin que ledit sieur du Fargis tâcheroit de mettre l'affaire en négociation.

Ce procédé témoigneroit confiance et donneroit lieu d'excuse, si, par après, on traitoît avec Angleterre, et ôteroit tout prétexte aux Espagnols d'entrer en Champagne et nous divertir de La Rochelle.

Que cependant le Roi pourroit faire deux fortes dépêches, l'une à Rome, l'autre à Venise, pour faire savoir au Pape et à la République que s'ils vouloient se déclarer pour la protection de M. de Mantoue, le Roi feroit de même incontinent après la prise de La Rochelle qui arriveroit bientôt, et enverroit lors une si puissante armée en Italie, que, pourvu que Casal tînt encore, il seroit impossible de le prendre.

Quant à la permission du Roi aux parens de M. de Mantoue de le secourir, et de lever en son nom des troupes en France pour cet effet, lesquelles ils commençoient déjà de lever, il l'estimoit inutile, pource que ce qui perdoit le plus souvent les affaires étoit que l'on les prenoit par les cheveux, et en parloit-on devant que les avoir bien examinées, d'où il arrivoit que quelquefois on conseilloit des choses impossibles parce qu'elles sont faciles en apparence, et qu'on en dissuadoit d'autres parce qu'on les tenoit très-difficiles, bien qu'on les pût faire réussir avec bonne conduite;

Que jusqu'à présent on avoit parlé en cette sorte, à son avis, du secours de Mantoue.

Devant que le résoudre, il falloit considérer si pour cela on avoit tout ce qui étoit nécessaire;

Qu'il falloit au moins douze mille hommes de pied et deux mille chevaux; il falloit la solde de ces gens de guerre pour trois mois, autrement ils se débanderoient tous devant que d'être au lieu où ils devoient faire effet;

Qu'il falloit pourvoir à ce qu'ils ne pussent manquer de vivres en quelque part qu'ils allassent;

Qu'il falloit dix canons, quatre cents chevaux d'artillerie, et au moins pour tirer six mille coups;

Qu'il falloit voir quel chemin il faudroit tenir, si les passages étoient libres, et pourvoir à la sûreté du retour comme à celle du passage.

Tout ce que dessus présupposé, on pouvoit secourir M. de Mantoue par ce moyen.

Mais si les principales choses manquoient, il ne réussiroit autre effet de cette entreprise, que la perte de ceux qu'on y enverroit, et une grande honte pour ceux qu'on penseroit y avoir contribué;

Que le nombre de gens de guerre se pouvoit trouver; ceux qui avoient été levés pour M. de Mantoue, et ceux que pouvoit fournir M. de Créqui, feroient le nombre de douze mille hommes et douze cents chevaux.

Mais tant s'en faut qu'il y eût de l'argent pour les soudoyer et entretenir trois mois, ni de la part du Roi, ni de M. de Mantoue, qu'il n'y avoit pas de quoi faire la première montre.

Il n'y avoit ni artillerie suffisante, ni munitions de guerre, ni provisions pour les vivres, ni assurance pour le passage et pour le retour.

Qu'au reste on étoit bien averti que Casal ne se pouvoit perdre que par manque de munitions de

guerre et de vivres. Par le projet de ce secours on ne leur en portoit point, partant, quand il passeroit heureusement, allant en un pays nécessiteux, et où l'armée de don Gonzalez étoit presque affamée, ce secours ne feroit autre effet que de hâter la ruine de la place qu'on vouloit secourir.

On diroit : Il fera lever le siége; oui, mais d'où viendront les vivres? l'armée ne peut demeurer là long-temps, d'autant qu'elle aura don Gonzalez, qui se fortifie du côté d'Allemagne, et M. de Savoie, qui, outre la nécessité du pays, lui empêcheroit les vivres; si elle en part sans que la place soit remunie de poudres et fournie de blés, son voyage sera inutile.

Partant, que ce secours ne sembloit pas pouvoir réussir si on n'y pourvoyoit plus puissamment qu'on n'avoit fait jusqu'alors; et que, selon son avis, en l'état présent des affaires M. de Mantoue ne pouvoit être secouru que par diversion, encore falloit-il bien penser si on le devoit entreprendre, en cas que La Rochelle ne se rendît pas promptement; avouant ingenument que, pour son particulier, La Rochelle n'étant pas rendue, il ne pouvoit conseiller une affaire qui embarquât le Roi à se défendre en même temps des forces d'Angleterre, d'Espagne et de l'Empire tout ensemble;

Que si on demandoit, que faut-il donc faire? il diroit franchement ce qui lui en sembloit;

Que les Espagnols vouloient avoir le Montferrat afin de se rendre maîtres de toute l'Italie, et en exclure tout passage aux Français.

Et lui, qu'il voudroit faire une entreprise sûre qui lui conservât pour jamais un passage en Italie,

passage dont la conquête et la conservation seroient d'autant plus faciles, qu'il seroit contigu aux Etats du Roi;

Que nous avions laissé la Valteline après l'avoir conquise, pource que nous ne la pouvions garder; que les Espagnols en seroient toujours maîtres parce qu'ils en sont voisins;

Que la même raison nous rendroit la conquête, en la conservation du passage qu'il prétendoit, facile;

Qu'il voudroit attaquer, ou Pignerol, ou le marquisat de Saluces, qu'on emporteroit indubitablement pourvu qu'on y allât avec un préparatif raisonnable, qu'on eût de quoi faire subsister l'armée, et une bonne provision pour l'artillerie; ce qui étoit aisé, vu que le marquisat est contigu au Dauphiné, d'où toutes provisions peuvent venir sans qu'on le puisse empêcher.

Cette conquête étant faite, il voudroit s'y arrêter pour cette heure, l'occasion ne lui donnant ouvertement lieu de passer outre;

Qu'il voudroit fortifier les places du marquisat, en sorte que toutes les forces de la terre ne l'en pussent faire démordre; qu'il arriveroit de là, indubitablement, ou que M. de Savoie, qui étoit déjà ébranlé, penseroit à sa conscience et s'accorderoit avec nous, de peur d'être comme un pou entre deux singes; auquel cas, étant joint aux armes du Roi, nous pourrions faire quelque autre conquête, dont il se contenteroit, en échange du marquisat, et lors nous serions en état de faire restituer Casal, et M. de Savoie y contribueroit lui-même, puisque ce seroit son intérêt; ou, s'il demeuroit en l'état qu'il étoit, on ne

laisseroit pas de le prendre à sa barbe, sans qu'il le pût empêcher ;

Qu'il n'y avoit personne clairvoyant qui ne confessât que tout autre secours, supposé ce qui étoit dit ci-dessus, quoique plus apparent au vulgaire, ne pouvoit avoir aucun succès, au lieu que l'effet de celui-ci étoit indubitable, bien qu'il parût moins spécieux pour M. de Mantoue de première face, en ce qu'il sembloit qu'on se servît et des forces que le Roi lui avoit permis de lever en France, et de celles de Sa Majesté, pour augmenter cet Etat plutôt que pour conserver les siens; ce qui n'étoit pas en effet, puisqu'on n'attaqueroit Pignerol, ou le marquisat de Saluces, que pour s'assurer un passage pour toujours en Italie, et se mettre en état de faire ensuite restituer Casal, et garantir pour jamais les princes d'Italie des invasions des Espagnols ;

Que c'étoit prévoyance de n'entreprendre que ce qu'on peut faire, et remettre chaque chose en son temps;

Que qui en usoit ainsi faisoit réussir la plupart de ses desseins, et qui faisoit autrement, précipitant ses entreprises, montroit avoir plus de cœur et d'ambition que de sagesse et de conduite ;

Que, pour parvenir à ses fins, il voudroit, plus que jamais, faire assurer les Espagnols que les préparatifs que nous faisions n'étoient point pour Casal, afin d'empêcher qu'ils ne fissent infidèlement la paix avec les Anglais, contre le traité qu'ils avoient fait avec nous.

Ensuite, il prendroit sujet pour attaquer M. de Savoie, non l'entreprise injuste qu'il avoit tramée sur

le Montferrat, mais les menées qu'il avoit faites en ce royaume, l'intelligence qu'il avoit avec M. de Rohan, dont il y avoit des preuves toutes claires;

Que, par ce moyen, l'Espagne ne se pourroit plaindre raisonnablement, et peut-être seroit-elle bien aise de voir humilier M. de Savoie pendant qu'elle songeroit à ses affaires;

Par ce moyen encore, ou M. de Savoie reviendroit d'abord à son devoir, et se joindroit aux armes du Roi, ouvrant toutes sortes de passages (auquel cas Casal pouvoit être secouru), ou, s'il ne le faisoit, il perdroit indubitablement Pignerol, le marquisat de Saluces, par le moyen duquel on feroit, avec le temps, ce que raisonnablement on ne pouvoit entreprendre lors par autre voie;

Qu'il estimoit qu'il falloit faire revenir M. le comte de Soissons, puisqu'il demandoit son retour avec instance, de peur que le désespoir le portât à se mettre entre les mains des Espagnols, qui eussent été bien aises de s'en prévaloir pour nous nuire, quoique c'eût été par sa perte, que le Roi devoit empêcher puisqu'il avoit l'honneur d'être de son sang.

Quant aux brouilleries de France, il représenta que le meilleur expédient étoit de dissimuler jusques à la fin du siége de La Rochelle, afin de n'embrasser pas tant d'affaires à la fois.

Et, d'autant que du succès de cette entreprise dépendoit le bon événement qu'on pouvoit désirer des autres, il fut d'avis qu'on tentât toutes sortes de voies pour presser la prise de cette place.

Pour cet effet, il proposa de sommer la ville, y ayant apparence qu'étant étonnée de la venue du Roi,

et abattue de la nécessité qui les pressoit, le désir de sauver leurs biens, leur vie et leur liberté, leur feroit penser à leur conscience, et quitter leur rébellion.

Il estima aussi qu'il falloit couper leurs eaux, et qu'il seroit bon de se disposer à les attaquer de force, commençant des tranchées et des travaux si bien conduits, que, sans hasarder personne, si par malheur la place venoit à être secourue, on se trouvât en même temps sur la contrescarpe de la ville, prêt à passer leur fossé.

Il représenta qu'il y avoit des endroits très-avantageux pour faire des attaques, que la place n'avoit point de dehors et peu de gens de guerre pour la défendre.

L'attaque de force fut négligée, le retranchement des eaux abandonné après l'avoir commencé; mais la sommation fut résolue sur-le-champ, étant jugé raisonnable de tous que Sa Majesté fît savoir son retour au siége de La Rochelle par un héraut.

Cette sommation n'eut point d'effet, car elle fut refusée, non par ceux de la ville qui n'en surent rien, mais par le maire et les séditieux, qui cachèrent au peuple la venue dudit héraut, auquel ils avoient refusé les portes.

Il ne se trouva point de roi d'armes ni de cottes-d'armes en l'armée pour lui donner, non plus que le roi Louis XI, comme Philippe de Commines remarque, n'en trouva en la sienne pour revêtir celui qu'il vouloit envoyer porter une parole de guerre aux Anglais. On en accommoda une en diligence, et prit-on un commis de l'épargne, nommé Boulanger,

assisté de deux trompettes du Roi, pour les sommer de lui ouvrir les portes, auquel cas il useroit de sa clémence en leur endroit, sinon qu'ils n'eussent plus rien à espérer de sa miséricorde, mais attendre de sa justice la rigueur de la punition que leur félonie méritoit.

Ils ne le voulurent point écouter, et le firent retirer; ce qui indigna bien fort le Roi, qui se résolut de les châtier comme ils méritoient.

En ce temps Lingendes, secrétaire du sieur du Fargis, ambassadeur du Roi en Espagne, arriva à la cour, qui apporta avis de nouvelles remises pour leur armée navale, comme aussi qu'Olivarès avoit détourné l'exécution de ce qui avoit été traité entre les deux couronnes, pour l'impôt sur le sel de France et d'Espagne, sur lequel les commissaires des deux Rois avoient trouvé bon qu'il fût mis un même impôt dans les salines, afin que les nations septentrionales qui en ont besoin, le trouvassent avec égal avantage en l'un et en l'autre royaume.

En ce traité du sel, en l'affaire de M. de Mantoue, en celle d'entre Gênes et M. de Savoie au traité de Monçon, en ce qui s'étoit traité sur le sujet du Palatinat avec le roi d'Angleterre, il fut aisé à remarquer un pareil procédé et une égale foi, le seul art des Espagnols ayant été de donner force paroles, user de diverses remises pour prendre leur temps et violer leur foi à leur avantage, comme ils ont toujours fait.

Cependant on reçut avis de toutes parts qu'une armée navale étoit prête à partir d'Angleterre, pour accompagner et faire entrer dans La Rochelle un grand

secours de vivres. Cette armée partit de Portsmouth au commencement de mai, sur ce que les Rochelois qui étoient sortis de La Rochelle auparavant, avoient fait entendre aux Anglais qu'ils passeroient à la digue sans obstacle, étant fort peu avancée, et n'y ayant à l'embouchure du canal que quinze ou seize petits dragons, qui s'enfuiroient à leur arrivée en Brouage ou dans la rivière de Charente.

Cette armée étant arrivée, les Anglais pensoient d'abord entrer dans La Rochelle, ainsi qu'on leur avoit fait espérer; mais ils trouvèrent qu'il en étoit bien autrement, voyant tout le canal rempli de vaisseaux, et ces estacades flottantes qui le fermoient, et les vaisseaux de guerre du Roi en ordre de bataille entre la pointe de Chef-de-Bois et celle de Coreille, où il y avoit de fortes batteries; cela les épouvanta tellement qu'ils n'osèrent approcher, et allèrent mouiller dans le pertuis d'Antioche, qui est entre les îles de Ré et Oleron.

Le cardinal, qui savoit qu'il n'y a point de plus dangereux péril que de n'en craindre point de la part de son ennemi, avoit dès long-temps auparavant donné ordre à toutes choses, comme si tous les jours les Anglais devoient arriver.

Il fit faire défense à tous les matelots qui servoient et serviroient aux galiotes, barques, brigantins, traversiers et chaloupes, employés à la garde dudit canal de La Rochelle, de quitter et abandonner l'équipage où ils seroient engagés, sans congé de celui qui commanderoit à leurs vaisseaux, sous peine d'être pendus et étranglés, en quelque temps et lieu qu'ils fussent trouvés par après.

Semblablement furent faites défenses à tous les susdits matelots de coucher hors de leurs bords, sur peine d'être coulés en mer.

Comme aussi leur fut enjoint de se trouver tous les jours en leursdits bords, trois heures devant que la marée fût pleine, sans pouvoir sortir d'icelui qu'après qu'elle seroit plus que moitié retirée, sous peine, pour la première fois, d'être calés en mer, et de la vie pour la seconde.

Pareillement fut défendu à tous capitaines de galiotes, barques et brigantins, traversiers et chaloupes, de s'éloigner de jour ou de nuit de la digue, en quelque temps que ce pût être, aux heures même non spécifiées ci-dessus, sans le congé du commandeur Desgoutes, qui avoit le commandement desdits vaisseaux; comme aussi aux matelots des susdits vaisseaux de s'en éloigner audit temps, sans congé des capitaines d'iceux, nonobstant lequel encore ils se rangeroient tous à leur bord au premier coup de canon d'alarme qu'ils entendroient tirer de la mer ou de la pointe de Coreille.

Il fut aussi défendu à tous matelots et autres, de quelque condition qu'ils fussent, de couper aucuns câbles ou cordages, ou rompre aucune chose des vaisseaux enfoncés ou flottans, sous peine de la vie.

Il fut donné un autre ordre au chevalier de Valençai, commandant les vaisseaux du Roi étant à la rade au Chef-de-Bois, lequel étoit étroitement observé :

Que les capitaines tiendroient avec soin leurs navires fournis de toutes choses nécessaires, en façon qu'ils se trouveroient prêts à exécuter tous les ordres qui leur

seroient donnés par l'amiral ou leur chef d'escadre;

Que les capitaines auroient leurs vaisseaux mouillés à la longueur de deux câbles les uns des autres, partie au nord, partie au sud de l'amiral près leur chef d'escadre;

Que nul des navires ne se mettroit sous voiles sans permission de l'amiral ou de son chef d'escadre; nul des navires ne tireroit coup de canon pour occasion que ce fût, si ce n'étoit pour les signaux qui lui seroient ordonnés;

Que quand l'amiral voudroit appareiller, il défesteroit l'artimon, et mettroit une flamme sur le mât d'avant; alors tous les vaisseaux se prépareroient, mettroient la voile après l'amiral, feroient la même route et les mêmes manœuvres que lui ou leurs chefs d'escadre;

Que s'il arrivoit que le temps fût si plein de bruine que l'on ne pût s'entrevoir, de temps en temps les vaisseaux feroient battre leurs tambours, sonner leurs trompettes, pour se tenir ensemble, et, crainte de s'aborder, suivroient l'amiral, qui tireroit souvent des mousquetades sans balles, et s'il vouloit mouiller tireroit un coup de canon.

Quand l'amiral voudroit que le vice-amiral, contre-amiral et chef d'escadre vinssent à son bord, il pendroit une flamme à la vergue de bourset.

Lorsque l'amiral voudroit que tous les capitaines vinssent à son bord, il mettroit sur son arrière une enseigne blanche.

Quand l'amiral voudroit avoir conseil à bord, il pendroit une flamme au bâton d'enseigne; alors les capitaines y viendroient avec leurs pilotes;

Que les vaisseaux qui seroient en garde hors des îles ou dans les terres, mouillés ou à la voile, quand ils découvriroient les vaisseaux à la mer, mettroient une flamme au haut du grand mât, et peu après feroient fumée; et s'ils avoient connoissance de nombre de vaisseaux ils feroient deux fumées, qu'ils continueroient jusques à ce qu'il leur eût été fait contresigne d'une fumée à la hune.

Quand les vaisseaux de l'armée viendroient de dehors, ils mettroient une flamme sur le haut du mât de devant, et leur enseigne à poupe, afin d'être connus. Les ordres donnés pour la nuit furent que quand l'amiral voudroit faire voile la nuit, il mettroit deux feux à poupe près l'un de l'autre, et les autres vaisseaux en mettroient chacun un, qu'ils n'ôteroient point que l'amiral n'ôtât l'un des siens, ou les deux ensemble.

Si l'amiral vouloit changer de bord, il montreroit deux feux aux haubans du grand mât.

S'il vouloit que l'armée mouillât, il mettroit un feu de plus auprès de son fanal; alors les autres en mettroient chacun un, qu'ils ôteroient aussitôt qu'ils seroient mouillés.

S'il vouloit parler au vice-amiral, contre-amiral et chefs d'escadre, il mettroit un feu au-dessus de son fanal.

Si quelque vaisseau avoit connoissance d'autres qui ne fussent pas de la flotte, il montreroit un feu en lieu qu'il pût être vu, et s'il en voyoit plusieurs, il en montreroit trois l'un sur l'autre.

Que le premier des vaisseaux de la flotte qui verroit le signal tireroit une fusée, et lors chacun pren-

droit garde de faire les mêmes manœuvres que feroit l'amiral.

Quand un vaisseau de l'armée se viendroit joindre de nuit aux autres, il mettroit un fanal à la hune afin d'être connu;

Que les vaisseaux qui seroient de garde en lieux où ils connoîtroient n'être vus ni ouïs du reste de l'armée s'approcheroient, et, lorsqu'ils jugeroient être assez près, ils tireroient un coup de canon, et peu après une fusée pour avertir s'ils avoient eu connoissance de quelques vaisseaux à la mer; l'on leur répondroit d'une fusée.

Pour l'ordre du combat, il fut ordonné que l'amiral ayant fait voile, tous les vaisseaux tâcheroient de gagner le vent sur les ennemis, se tenant de chaque escadre les uns avec les autres le plus près qu'ils pourroient, se gardant d'aborder ou d'être abordés qu'ils ne fussent entre les pointes de Coreille et Chef-de-Bois.

Mais aussi, que chacun des capitaines se garderoit l'avantage de pouvoir aborder l'un des vaisseaux ennemis en ce lieu-là, et même jusque dans la chaîne de La Rochelle, sans craindre de perdre son navire, la perte en étant bien avouée, pourvu que l'on fît perdre avec soi l'un des ennemis.

Lorsqu'un des nôtres auroit abordé un des vaisseaux, qu'il fît tout ce qu'il pourroit pour s'échouer à terre avec lui.

Que l'on se donnât bien garde de sauter dans bord ennemi, mais seulement combattre pour le couler à fond et échouer; empêcher qu'il ne se dessaisît; laisser tomber des ancres pour le retenir, si le vent et la

marée nous poussoient trop vite avec lui dans le canal; bref, faire en sorte qu'il demeurât à sec avec nous.

On ordonna aussi des ordres pour la garde et conservation de la digue et palissade, tant enfoncée que flottante, dans le canal de Ladite Rochelle.

L'on régla ladite garde, en sorte que chacun savoit, en cas d'alarme, quel poste il devoit avoir, afin de s'y rendre sans attendre aucun autre commandement.

Du côté de Chef-de-Bois, le premier poste de ladite garde fut vers le Port-Neuf, et la brigade fut de quatre traversiers ou barques, et de deux grosses chaloupes;

Le second poste, à l'endroit des pieux plantés, avec trois barques ou traversiers, et une grosse chaloupe;

Le troisième, vis-à-vis du château de Pompée, avec la galiote de Coquet, trois barques ou traversiers, et une grosse chaloupe;

Le quatrième, vers les pieux plantés devers Coreille, avec trois barques ou traversiers, et une grosse chaloupe;

Le cinquième, vis-à-vis du vaisseau nommé Lours, avec trois barques ou traversiers, et une grosse chaloupe;

Le sixième se tenoit avancé entre la première batterie de Coreille et la digue, de quatre traversiers et deux grosses chaloupes;

Le septième, composé de six pinasses ou barques, étoit proche des batteries de Coreille.

Le sieur commandeur Desgoutes eut commandement d'être d'ordinaire sur la grande galiote, vers le

château de Pompée, avec deux chaloupes légères, pour envoyer les ordres que bon lui sembleroit.

Et d'autant que ce n'est pas assez de faire garde du côté de la mer, mais qu'il le convient faire du côté de La Rochelle, étant croyable que s'il venoit une attaque des ennemis par dehors, ceux de La Rochelle sortiroient en armes, seize barques ou traversiers, galiotes et chaloupes, furent destinées du côté de La Rochelle pour y faire garde; deux traversiers et deux fortes chaloupes entre le Fort-Louis et la digue; une galiote, deux traversiers et une forte chaloupe vers le fort de Pompée; deux traversiers et une forte chaloupe ou pinasse vis-à-vis la Licorne; deux traversiers et deux fortes chaloupes ou pinasses, entre la digue et la Licorne.

Mais, parce qu'il eût été inutile de mettre tout ce que dessus en garde ordinaire, et que les équipages n'eussent pu supporter la fatigue, le corps des vaisseaux fut divisé en trois, chacun desquels fut composé de dix barques ou traversiers, une galiote et cinq chaloupes pour faire la garde ordinaire, qui étoit que tous les soirs on envoyoit quatre chaloupes légères en sentinelle vers la chaîne, l'une au milieu plus avancée vers ladite chaîne, deux un peu plus reculées entre ladite chaloupe et le Gigot, et la quatrième entre ladite chaloupe et Tadon.

Ces quatre chaloupes étoient soutenues de cinq grosses chaloupes armées qui entroient toutes les nuits en garde et étoient posées : deux proche la digue du Fort-Louis; deux au milieu du canal, et une vers Lours.

Des dix traversiers qui toutes les nuits entroient en

garde, il y en avoit chaque nuit quatre entre la digue et La Rochelle, qui se plaçoient diversement selon les divers vents, pour se pouvoir servir de leurs voiles.

Les six autres étoient au dehors de la palissade, qui recevoient ordre tous les soirs dudit commandeur Desgoutes, du lieu où ils avoient à se placer selon les vents.

Les quatre susdites chaloupes qui étoient en sentinelle gardoient cet ordre : que s'il sortoit barques, chaloupes et autres vaisseaux de La Rochelle, la première qui le découvroit se devoit mettre derrière, faire fanal et le suivre; s'il y en avoit deux, elle devoit lever deux fois le fanal; si trois, trois fois, et ainsi selon le nombre qu'elle auroit découvert.

S'il sortoit plusieurs vaisseaux, chaque chaloupe en devoit suivre, avec fanal pour enseigne aux vaisseaux de la garde où ils les devoient attendre et attaquer.

Que si par hasard il sortoit quantité de barques ou chaloupes, et que, par le nombre des signaux qui seroient faits avec le fanal, on connût que les ennemis fussent plus forts que la garde ordinaire, toute ladite garde se devoit mettre ensemble aux meilleurs postes que le vent leur permettroit, pour prendre leur avantage et attendre que la garde extraordinaire, qui, à la première alarme, se mettroit à la mer incontinent, la pût joindre.

Et, afin que toutes les gardes de la mer fussent promptement averties de se tenir en état de combattre, incontinent que la chaloupe et sentinelle auroit tiré son coup de mousquet pour donner l'alarme et fait

fanal, le capitaine Martin devoit tirer un coup de canon pour avertir la batterie de la pointe de Coreille, qui aussitôt en tireroit un autre pour avertir le chevalier de Mailly et les dragons, lesquels au même temps appareilleroient. Outre ces signaux, quand tous les équipages entendroient trois chamades d'un trompette, et un coup de canon d'une galiote, tous se devoient retirer en leur bord et appareiller, sur peine, à qui ne le feroit pas, d'être mis en galère.

Et d'autant que de La Rochelle il pouvoit sortir des vaisseaux à feu, en cas que les chaloupes des sentinelles s'en aperçussent, comme ils le doivent soupçonner, s'ils voyoient sortir un vaisseau à la voile, ils devoient faire signal avec une fusée au bout d'un bâton et lors les chaloupes devoient aller aborder ledit vaisseau, les uns pour tâcher de couper l'amarre de sa chaloupe, et les autres pour jeter le grappin et détourner ledit vaisseau.

Que si, nonobstant ces précautions, les brûlots s'attachoient à quelques-uns des vaisseaux flottans, et mettoient le feu en sorte qu'ils ne se pussent garantir, en ce cas, celui qui y commanderoit devoit faire ouvrir le fond du vaisseau à coups de hache pour le couler à fond, puis se sauver aux autres vaisseaux, avec leurs chaloupes.

Et, pource que les vents d'ouest et sud-ouest sont quelquefois si grands, que la garde qui devoit être du côté de la mer n'y pourroit tenir, en ce cas elle se devoit ranger, en cas d'alarme, une partie à l'abri de l'épaule du Port-Neuf, pour attaquer par poupe les vaisseaux qui auroient donné dans les câbles qui étoient tendus entre les vaisseaux flottans, l'autre

partie vers La Rochelle, à l'abri de la digue et des vaisseaux flottans.

Les vaisseaux flottans eurent ordre que, lorsqu'ils verroient un vaisseau embarrassé dans leurs cordages, ils l'accrochassent avec leurs crocs et grappins qui leur avoient été baillés à cette fin, puis y jetassent des feux d'artifices, et, par après, sautassent dedans; auquel cas, la garde qui seroit du côté de La Rochelle se devoit séparer, pour accrocher aussi par la proue les vaisseaux qu'ils verroient être embarrassés dans les câbles, et ce avec tel ordre, que quand on verroit un vaisseau attaqué par un nombre suffisant pour le prendre, les autres barques et vaisseaux se réserveroient pour d'autres.

Il fut, de plus, ordonné au commandeur Desgoutes de faire tenir à l'ancre, à l'abri de chaque vaisseau flottant, autant de barques qu'il y avoit de vaisseaux, tant pour être plus proches à s'opposer aux ennemis qui pourroient venir du côté de la mer et de la ville, que pour pouvoir, par ce moyen, plus facilement conserver leurs équipages en leur entier, et être moins sujettes au péril du canon, auquel elles seroient trop exposées si elles étoient en corps à l'abri de la digue.

Il lui fut ordonné aussi, pour les mêmes raisons, de faire tenir le surplus des barques et traversiers à l'ancre du côté de la mer, lorsque le temps le permettroit, et, pour cet effet, choisir celles qui avoient de meilleures amarres.

Quant aux soldats destinés à la défense de la digue, estacades et vaisseaux, ils furent répartis et ordonnés si à propos que rien n'y manquoit.

Tous ces ordres-là étoient donnés dès auparavant que les Anglais parussent; mais, dès qu'ils furent venus, le cardinal disposa toutes les choses si bien pour le combat et la défense du canal, qu'il n'étoit pas possible d'être sage et de croire que les ennemis pussent sans leur honte hasarder de passer.

Les volontaires entroient en foule dans les vaisseaux de guerre, et ceux des estacades flottantes furent remplis de soldats pour les défendre.

Le canal fut bordé des deux côtés de gens de guerre, et les gardes ordinaires redoublées; les Suisses demandèrent à être de la partie, et furent mis sur la digue et à la pointe de Coreille; de sorte que, si quelque vaisseau des ennemis se fût échoué, il ne se fût pas sauvé un seul de ceux qui eussent été dedans.

L'ordre de l'armée et du combat, au cas que les Anglais eussent voulu tenter le passage, fut aussi donné avec grande prévoyance.

Ce qui étoit le plus à craindre, étoit la confusion dans le canal lorsque les Anglais entreprendroient leur attaque, et les vaisseaux à feu des Anglais avec lesquels ils tenteroient de faire ouverture à l'estacade flottante, et de brûler des vaisseaux de guerre du Roi.

On pourvoyoit à éviter ces deux inconvéniens par un bon ordre.

On divisa la flotte du Roi, composée de vingt-huit grands vaisseaux et de dix hirondelles, en quatre escadres principales (1).

(1) Noms de ceux qui commandoient les vaisseaux des trois premières escadres. Première : Valençai, Montfan, Trillebois, Montigny, Jalesne, Desroches-Phelibot, Miraumont, le chevalier Desroches, Pontac, Arerac, La Fosse, Regnier. Seconde : Poincy, Pigareau, Guitault, Coupcouville, La Belve, Letteir, Rumar. Troisième : Mailly, La

La première, commandée particulièrement par le chevalier de Valençai, étoit composée de douze grands vaisseaux qui étoient divisés en deux corps, qui mouilloient tous deux séparément à l'entrée de la pointe de Chef-de-Bois, au-dessous des batteries. Et d'autant qu'il faut toujours couvrir le pavillon du Roi autant qu'il se peut, six vaisseaux de ladite escadre, commandés par le sieur de Miraumont, mouilloient entre les ennemis et le sieur de Valençai.

La deuxième, commandée par le sieur de Poincy, étoit composée des sept dragons de la Manche, et mouilloit au-dessus de la pointe de Coreille, au sud-ouest de l'escadre du sieur commandeur de Valençai.

La troisième, commandée par le sieur de Mailly, étoit composée encore de dix vaisseaux, et mouilloit justement à l'ouvert des deux pointes vis-à-vis de celle de Coreille.

La quatrième étoit composée de dix hirondelles commandées par le sieur de Cahusac, et mouilloit entre l'escadre de Valençai et les terres de Chef-de-Bois.

Chacune de ces escadres savoit si bien ce qu'elle devoit faire au cas que les ennemis donnassent dans le canal, que la fumée ni aucun autre accident ne les eût pu troubler en leur ordre.

Incontinent qu'on eut vu appareiller les ennemis, l'escadre du sieur de Poincy se devoit tenir en état, non de combattre les premiers vaisseaux qui vien-

Touche, Canteloup, Chaperon, La Boye, La Val, La Chesnaye, capitaine Martin, Gabaret, Barque, Palot. Les noms de ceux qui commandoient les vaisseaux de l'escadre de Cahusac ne se trouvent pas dans le manuscrit.

droient, mais de mettre à la voile pour soutenir le second choc.

Cette escadre devoit laisser passer les sept ou huit premiers vaisseaux des ennemis qui seroient à la tête.

Ces sept ou huit premiers vaisseaux des ennemis qui auroient passé, devoient être attaqués vaisseau pour vaisseau par l'escadre du sieur de Mailly, qui, pour prendre mieux son avantage, se devoit mettre à la voile dans le milieu du canal aussitôt qu'elle verroit les ennemis s'approcher d'elle; et, afin de les embarquer plus avant dans le canal pour laisser place à ceux qui devoient combattre après lui et les tirer en lieu où ils pussent échouer plus aisément, il devoit descendre devant les ennemis jusque vers le Port-Neuf devant que de commencer son combat, et se tenir toujours entre la demi-lune flottante et les ennemis, afin de la garantir de leur effort. Les capitaines de ladite escadre ne devoient avoir autre but que d'accrocher chacun un vaisseau des ennemis et le faire échouer.

Les huit premiers vaisseaux des ennemis étant passés, l'escadre du sieur de Poincy devoit attaquer ceux qui suivroient, les attirant dans le canal, et, autant qu'ils pourroient, dans les terres vers la digue du côté de Coreille, où ils échoueroient plus aisément étant accrochés; ce que chaque vaisseau devoit tâcher de faire vers celui qu'il entreprendroit.

Cela fait, ce devoit être à l'escadre du commandeur de Valençai de soutenir le choc des ennemis qui se présenteroient, au cas qu'il jugeât qu'il fallût plus grande force pour résister à l'attaque du premier jour.

Cependant, d'autant qu'il étoit à craindre que les

ennemis prétendissent, par un premier combat fait avec partie de leur flotte, mettre celle du Roi en état de ne pouvoir soutenir un second choc qu'ils feroient à une seconde marée avec le reste de leurs forces, il fut estimé être du tout important de ne faire combattre, s'il se pouvoit, le premier jour, que la moitié des forces du Roi, l'autre se réservant fraîche pour le lendemain.

C'est pourquoi le sieur de Valençai eut charge d'éviter autant qu'il pourroit de venir aux mains le premier jour; ce qu'il pourroit faire en relâchant dans le canal vers la digue, au cas qu'il fût pressé des ennemis, là où ils ne pourroient l'attaquer qu'avec péril d'échouer promptement, si leurs vaisseaux étoient tant soit peu grands, et en essuyant le feu des dix-huit canons de Chef-de-Bois, ce qui leur eût été un grand désavantage;

Que, non-seulement il faudroit user de cette ruse pour la première fois, mais à toutes s'il se pouvoit, le dessein du Roi n'étant autre que d'empêcher ses ennemis d'entrer dans La Rochelle; ce qui ne se pouvoit faire mieux qu'en leur faisant perdre inutilement des marées auxquelles ils le voudroient tenter.

Si on étoit en pleine mer, le plus grand nombre de vaisseaux emporteroit le moindre par raison, mais dans le canal quinze vaisseaux pouvoient soutenir l'effort de trente, et encore avec avantage, vu qu'il n'y avoit pas tant d'endroits où l'on pût tenter le passage, et que, si les ennemis entroient en grand nombre dans le canal, ils ne sauroient s'aider de leurs canons qu'ils ne se tuassent les uns les autres; et s'ils s'embarrassoient tant soit peu, n'ayant que trois heures

de marée, ils n'auroient pas le temps de s'en retourner, et demeureroient échoués, et par conséquent perdus.

Cahusac, avec ses hirondelles, eut ordre de demeurer d'abord en son poste, et n'en partir point qu'en deux cas. Le premier, si le combat s'attachoit aux dix vaisseaux du commandeur de Valençai par feu ou autrement, auquel cas lesdites hirondelles entreprendroient de secourir chacune un des vaisseaux attaqués.

Le second, si les ennemis passoient jusqu'à l'estacade, auquel cas il devoit, avec toute son escadre, se mettre au milieu du canal pour s'opposer à leur retour, et particulièrement aborder les galiotes et vaisseaux à rames des ennemis; les deux brigantins et la carvelle devoient faire le même.

Lesdites hirondelles et brigantins devoient relâcher dans le canal, s'ils voyoient que le sieur de Valençai fît le semblable.

A la tête du sieur de Cahusac, au devant de ses hirondelles et de l'escadre du sieur de Valençai, devoient mouiller deux escadres de chaloupes, commandées par les sieurs de L'Isle et de Sainte-Maure, pour accrocher les brûlots, les détourner, couper leurs chaloupes, et généralement faire tout ce qui seroit nécessaire pour empêcher leur effet.

Il fut très-particulièrement recommandé de garder l'ordre ci-dessus, qui consistoit principalement à faire combattre les vaisseaux plus proches de la digue les premiers, tant pource que, si les plus avancés combattoient les premiers dès l'entrée de la pointe, la fumée ôteroit le jugement de ceux qui seroient au-

dessous, tirant vers la digue, que pource qu'en accrochant les ennemis comme il falloit faire, ils viendroient tomber et échouer sur ceux qui n'auroient point encore combattu : ce qui les mettroit en désordre, et en impuissance de faire leur devoir.

Le sieur commandeur de Valençai fut aussi averti d'avoir pour but principal d'empêcher, avec les vaisseaux qu'il commandoit, les vaisseaux ennemis de quatre-vingts, cent, cent cinquante, deux cents et trois cents tonneaux, de passer jusqu'à la digue, et de faire le même s'il pouvoit des moindres, s'il ne s'en présentoit que de petits pour entrer dans le canal, mais quand ils passeroient, c'étoit aux barques, traversiers et autres vaisseaux armés dans la demi-lune à les combattre : ce qu'ils pouvoient faire facilement, car, outre les vingt-neuf grands vaisseaux, les dix hirondelles et les trois brigantins, et seize chaloupes mentionnées ci-dessus, il y avoit quarante-deux barques et traversiers armés dans le canal, et quatre pinasses désignées pour la garde des estacades du côté de la mer, commandées par le sieur Desgoutes.

Ces quarante-deux barques et traversiers se devoient diviser en cinq corps, deux chacun de sept les plus légers traversiers, et deux pinasses en outre à leur tête ; deux autres encore de sept traversiers chacun, et le cinquième de quatorze les plus grandes barques.

Celui qui seroit composé des quatorze les plus grandes barques, commandé par le sieur de Chairault, devoit mouiller dans la demi-lune flottante, en sorte que chaque intervalle des vaisseaux flottans, par où les ennemis pouvoient passer, fût garni d'une

barque armée, demeurer à l'ancre, et ne bouger de son poste pour accrocher et combattre tous les vaisseaux qui se présenteroient : ce qu'ils pourroient faire d'autant plus aisément, que d'abordée les vaisseaux qui voudroient entrer rencontreroient les câbles de l'estacade flottante qui les arrêteroient, et que lesdits ennemis recevroient au même temps toute la décharge de la mousqueterie des vaisseaux flottans entre lesquels ils passeroient, et leurs feux d'artifices ; que ceux encore qui seroient sur lesdits vaisseaux flottans, jetteroient leurs grappins pour les empêcher de passer, et auroient des mousquetaires particulièrement affectés pour tirer à ceux qui tâcheroient de couper les câbles de l'estacade : ce qui ne pouvoit une fois être fait à une barque, que le passage ne fût toujours bouché par cet endroit pour toute autre qui se présenteroit ; de façon que le même ordre étant gardé en tous les intervalles par où les ennemis pouvoient tenter le passage, il étoit impossible qu'ils vinssent à bout de leur dessein et qu'ils perçassent seulement cette première estacade.

Deux autres escadres de phelins, commandés par le sieur Desgoutes et de La Richardière, devoient mouiller vis-à-vis du premier vaisseau de la pointe de la demi-lune flottante, l'une du côté du Port-Neuf, et l'autre de Coreille, et si proche des terres que les grands vaisseaux des ennemis ne les pussent aborder, ni troubler le combat du sieur de Mailly qui se feroit au milieu d'eux.

Lesdites escadres de phelins avoient pour but de s'opposer aux vaisseaux à feu ; ce qu'ils devoient faire leur jetant des grappins, et les nageant par après vers

les terres, d'un côté ou d'autre, ou mouillant une ancre pour les arrêter, et les faire brûler loin de l'estacade, et devoient aussi, si les brûlots ne les occupoient pas, aborder dans l'estacade les vaisseaux des ennemis qui seroient de leur portée.

Deux autres escadres de phelins, commandés par les sieurs de Charnassé et des Francs, devoient mouiller plus haut, tirant à la mer, aux deux côtés de la tête du sieur de Mailly, le plus proche des terres qu'ils pourroient, pour les raisons ci-dessus.

Ils avoient aussi pour but de s'opposer aux vaisseaux à feu par les voies déduites, mais ils ne devoient point combattre ledit jour s'ils n'en avoient commandement exprès, si ce n'étoit pour s'opposer aux vaisseaux ennemis de leur portée, qui voudroient se retirer du canal après avoir tenté inutilement un effort.

Et d'autant qu'il pouvoit arriver qu'il échouât de grands vaisseaux des ennemis qui seroient difficiles à pétarder et brûler en basse mer, on devoit tenir six brûlots entre Chef-de-Bois et le Port-Neuf, derrière le sieur de Valençai, pour s'en servir à brûler lesdits vaisseaux échoués avant qu'ils pussent revenir à flot; ce qui se pouvoit faire aisément, lesdits brûlots étant faits expressément de quarante tonneaux pour flotter, lorsqu'un vaisseau de cent, cent cinquante et deux cents tonneaux, seroit encore échoué.

Cet ordre étoit donné sur la présupposition que le vent seroit nord-ouest lorsque les ennemis entreprendroient leur attaque, parce qu'il est d'ordinaire en cette saison-là; mais s'il eût été est, sud ou de ses collatéraux, l'armée avoit ordre de ranger, avec le

même ordre ci-dessus, plus devers Coreille que devers Chef-de-Bois, pour prendre l'avantage du vent.

Pour défendre l'estacade du côté de La Rochelle, il y avoit vingt-six vaisseaux à rames, galiotes, brigantins et chaloupes, divisés en six escadres, auxquels, en cas d'alarme ou de combat, il fut ordonné quels postes ils devoient prendre, avec ordre d'attaquer seulement tous vaisseaux qui viendroient, soit de La Rochelle, soit du côté de la mer, s'ils n'étoient point agrafés par les vaisseaux d'entre deux les estacades lorsqu'ils passeroient à leurs postes, ou en l'espace qui seroit entre icelui ou celui de l'estacade prochaine, de ne s'avancer point au devant des vaisseaux de La Rochelle du côté de la ville, passé l'alignement marqué par un poteau du côté de Coreille; et, de plus, qu'aucune escadre ne partît pour attaquer aucuns vaisseaux, s'ils ne passoient ès lieux spécifiés ci-dessus, ou qu'ils n'en eussent commandement du sieur Desgoutes ou de Ternes, et qu'elles auroient un grand soin, si elles voyoient venir des brûlots de La Rochelle, de les agrafer et détourner de l'estacade flottante.

La flotte anglaise étoit composée de soixante vaisseaux, huit roberges, vingt vaisseaux de guerre, et le reste de brûlots et de barques chargées de vivres.

Le lendemain de leur arrivée, un Rochelois, nommé Vidault, entra dans La Rochelle dans un petit esquif de la Tamise qui ne pêchoit pas un pied d'eau. Ce Vidault avoit une lettre du comte d'Embigh au sieur de Bassompierre, pour, au cas qu'il fût pris, dire qu'il alloit au Port-Neuf, offrir de rendre quelques prisonniers qu'ils avoient pris le jour auparavant en

l'île de Ré dans une barque. Mais son entrée ne profita à cette ville rebelle que pour leur faire savoir que, si elle ne leur rendoit le passage ouvert tel qu'ils l'avoient promis en Angleterre, leur secours s'en retourneroit. Ils eurent jusqu'au 17 le temps à souhait pour tenter le passage, le vent étant si grand que non-seulement il leur servoit, mais il nuisoit beaucoup à nos travaux faits dans la mer. Ils se contentèrent, durant ce beau temps, d'envoyer seulement un brûlot, qui vint échouer sous la batterie de Chef-de-Bois, et une chaloupe dans laquelle il y avoit un ingénieur qui avoit voulu pétarder quelque vaisseau de Toiras au Texel, et fit crever la chaloupe qui enfonça dans la mer, et, par ce moyen, tout ce qui étoit dedans fut noyé.

Ce qui les divertit plus de hasarder le passage, ce furent les matelots qu'ils prenoient en mer, revenant de Brouage à la digue, qui leur figurèrent l'impossibilité de pouvoir exécuter leur dessein, et leur firent un plan de la digue, des estacades et des batteries du canal, ensemble de l'armée navale, des galères, galiotes, barques, chaloupes et brigantins qui défendoient ladite estacade et le canal : ce qui étonna fort le comte d'Embigh, amiral anglais, lequel, voyant qu'il ne pouvoit rien faire, fit signer pour sa décharge un acte aux capitaines rochelois qui l'avoient embarqué à ce dessein, par lequel ils déclarèrent qu'il étoit impossible de passer par mer à La Rochelle, et après fit voile, le 19 de mai sur les cinq heures du soir, et en fort bon ordre.

Les Rochelois, croyant qu'ils voulussent donner combat, pour les animer avoient arboré quantité de

drapeaux sur les lieux éminens de leur ville, et sur le fort et moulins de Tadon que les Anglais gardoient, et tirèrent force canonnades en témoignage de joie; mais ils l'eurent bien courte, voyant que cette armée s'éloignoit d'eux sans leur laisser qu'une vaine espérance de secours, et s'en retournoit par le pertuis d'Antioche.

Le cardinal envoya des dragons pour la suivre, et apporter nouvelles de leur route, qui revinrent après l'avoir vue entrer dans la Manche. Il arriva en même temps dix matelots français que les Anglais avoient pris en mer, et renvoyés dans une chaloupe sans voiles, gouvernail, ni rames, qui confirmèrent cette nouvelle.

Ils ne rapportèrent pas en Angleterre tous les vivres qu'ils en avoient apportés pour ravitailler La Rochelle, car le chevalier Guitault trouva moyen d'écarter un des vaisseaux qui les portoient et le prit; le Roi lui donna la charge d'icelui, qui étoit prisée 10,000 écus.

Il y avoit dans ce vaisseau des matelots bretons que Bregnaut, rochelois, avoit pris à leur arrivée en l'île d'Aix, qui rapportèrent que les Anglais et les Rochelois avoient été en grande dispute du passage de La Rochelle, les Anglais soutenant qu'il étoit impossible, et Bregnaut assuroit impudemment le contraire et s'affronta à s'y hasarder le premier, mais les autres Rochelois ne furent pas de son opinion.

Cette retraite anglaise pleine de honte, et leur secours qui n'avoit été reçu des Rochelois que par foi, comme ils font l'Eucharistie, les étonna si fort, qu'ils eussent volontiers incliné à se rendre, si madame de Rohan la mère, de qui l'espérance pour ses enfans

étoit toute fondée en la conservation de cette ville, et le ministre Salvert, homme très-séditieux, ne les eussent repus de secours imaginaires qu'ils leur faisoient espérer.

Ils leur promettoient qu'une nouvelle armée reviendroit dans peu de temps d'Angleterre, et par ce moyen donnèrent lieu aux séditieux de prévaloir contre ceux qui, en effet, étoient las de pâtir.

Cependant, pour se décharger toujours d'autant, le 24 mai ils mirent hors les femmes et les bouches inutiles; mais le Roi commanda qu'on les rechassât de force; et, de plus, sachant qu'ils avoient semé des fèves auprès des contrescarpes de leur ville, on les envoya couper comme elles commençoient à lever, et semblablement un peu de blé qu'ils avoient semé en quelques places sèches de leurs marais.

Un chacun jugeoit qu'ils ne pouvoient passer le mois de juin, tous les avis étoient qu'il n'y avoit pas de vivres pour davantage, et en effet on n'eût pas été trompé en ce calcul, s'il y eût eu quelque humanité parmi les principaux de la ville, qui eurent bien la barbarie de voir mourir la plupart de leurs concitoyens de faim, sans leur donner du blé qu'ils se réservèrent pour eux-mêmes, fondés en cette maxime, qu'il étoit expédient que les trois quarts périssent pour sauver la ville; de sorte que depuis la fin de juin, la moitié de la ville n'ayant plus de blé, ils vécurent de légumes, d'herbages et de coquillages; les plus misérables étoient sustentés, les uns d'une folle espérance, les autres d'un désespoir prétendu de la miséricorde du Roi, de laquelle néanmoins on les envoya deux fois assurer par des hérauts, mais toutes les deux fois

l'entrée leur fut refusée aux portes. Et bien que, le dernier de juin, le maire envoyât vers le cardinal pour savoir s'il voudroit bien implorer la bonté du Roi pour eux, et qu'il eût reçu réponse favorable, et telle qu'il pouvoit désirer, il changea d'avis, et s'affermit en son obstination, témoignant quelquefois au sieur de Feuquières avoir dessein de se remettre à son devoir; mais ou les volontés en étoient foibles, ou les difficultés si grandes par la multitude des têtes qui y devoient consentir, et particulièrement l'opiniâtreté de madame de Rohan, qu'on n'en voyoit aucun effet, bien que tous les jours grand nombre d'eux mourût de faim, la plus grande partie ne vivant que d'herbes et racines sauvages qu'elle prenoit dans les marais, et que la nécessité qui croissoit de jour en jour fût venue à tel point, que sur la fin de juillet ils commençassent à n'avoir plus rien de quoi sustenter leur misère, et fissent bouillir des parchemins et des cuirs de bœufs et autres animaux, avec un peu de suif et de cassonade, pour en faire du pain, et en fissent d'autres de racines de chardon, qu'ils appeloient du *pain chaudy*, et fussent contraints, quand la mer étoit basse, d'aller dans les vases recueillir le coquillage qu'ils y pouvoient trouver, lequel ils mangeoient tout cru comme si c'eût été quelque bonne viande; mais dès qu'on le sut on les en empêcha, et y avoit souvent de la batterie et des hommes tués, de sorte qu'enfin le cuisinier de madame de Rohan sortit de la ville et se laissa prendre, disant qu'il aimoit mieux être pendu que de retourner mourir de faim.

Mais autant que leurs nécessités étoient grandes, autant le camp du Roi étoit-il abondant en toutes choses

nécessaires; tout le monde y étoit bien logé, les soldats bien huttés et bien payés, le camp étoit comme une foire, les vivres à meilleur marché que dans Paris, et peu de malades par le bon ordre qui étoit gardé.

Et, d'autre part, bien que l'on reconnût l'impuissance et la timidité des Anglais, et que les Rochelois étoient extrêmement pressés, on ne laissoit néanmoins de continuer plus fort qu'auparavant le travail de la digue, en sorte que l'on avançoit plus en un mois que l'on n'avoit fait auparavant en deux, par le moyen des vaisseaux enfoncés, sur lesquels on faisoit des ponts que l'on remplissoit de pierres.

On trouva encore une invention de machines nommées chandeliers, qui étoient faits et attachés l'un à l'autre, de sorte que par ce moyen, outre la digue et les estacades qui fermoient deux fois le canal, l'avenue en étoit encore impossible, par le moyen de ces machines qui faisoient deux rangs, et qui étoient si fortes qu'un vaisseau à pleines voiles y étoit arrêté et crevé, de sorte que les personnes non passionnées voyoient bien qu'il n'y avoit plus d'espérance pour les Rochelois d'un nouveau secours.

L'inutilité du premier, et la honteuse retraite des Anglais, fut un coup de massue qui étourdit tous les autres ennemis du Roi et les mécontens qui cabaloient contre lui, fit tout aussitôt résoudre les conseillers du comte de Soissons à lui dire que le meilleur pour lui étoit de laisser à part toutes les demandes déraisonnables qu'ils lui avoient fait faire pour retourner en France, et demander à venir trouver Sa Majesté sans autre condition que celle de ses bonnes grâces.

Le cardinal conseilla au Roi de l'agréer. Sa Majesté en écrivit audit sieur comte par Senneterre, qui l'étoit venu trouver de sa part, et lui témoigna qu'elle recevroit contentement de son retour.

Le Roi dit à Senneterre qu'il vouloit que ledit sieur le comte le vînt trouver la part où il seroit, avant que d'aller en autre lieu ;

Qu'après avoir été quelques jours près de lui, il auroit agréable qu'il allât à Bonnestable voir madame sa mère pour un mois ou six semaines ;

Que Sardini pourroit retourner librement en sa maison, avec espérance de revenir en la cour lorsque Sa Majesté seroit à Paris, et qu'il lui plairoit de lui permettre ;

Que si Senneterre désiroit quelque acte de Sa Majesté, infirmatif du décret qui avoit été donné contre lui, il lui seroit accordé ;

Et que Sa Majesté permettoit à Boyer de se retirer en Provence avec son père.

Avec cette réponse Senneterre fut content et assura que son maître en recevroit une entière satisfaction, et se viendroit rendre en son devoir auprès de Sa Majesté.

Il avoua au cardinal, en la présence du sieur de Préaux, tout ce qu'ils avoient traité en Piémont contre le service du Roi ;

Que l'évêque de Vintimille, génois, l'étoit venu trouver de la part du roi d'Espagne, qui leur offroit toute assistance pour persuader à M. le comte de porter les armes contre la France, et se joindre particulièrement à M. de Rohan, pour empêcher la prise de La Rochelle ;

Que les conditions particulières étoient que ledit Roi eût donné jusqu'à 100,000 livres par mois pour l'entretien des gens de guerre, avançant jusqu'à 4 ou 500,000 livres pour la levée;

Qu'il offroit une place de sûreté au Luxembourg pour ledit sieur comte et six mille Liégeois;

Que d'autre part l'Angleterre avoit fait lever vers Emden douze cents chevaux, qui devoient venir par la Champagne, pour faire une armée complète avec les hérétiques qui eussent pu monter à cheval;

Que pour fortifier ce dessein, ils avoient tâché d'acheter Jamets de M. de Lorraine, que Montaigu en avoit fait plusieurs négociations qui n'avoient pas réussi;

Qu'ils eurent un autre dessein, qui étoit de prendre Romans pour avoir le seul pont et passage qui est sur l'Isère, et qui peut donner communication de la Savoie au Dauphiné, et qu'ils prétendoient fortifier cette place et en faire une grande forteresse;

Que M. de Savoie devoit fournir des troupes, avec lesquelles ils devoient se joindre au duc de Rohan, qui vint une fois expressément jusqu'en Dauphiné;

Que par ce moyen ils prétendoient faire une grosse armée, croyant que tous les hérétiques y fussent joints, pour de là, passant dans tout le Languedoc par force, venir à La Rochelle au même temps que les Anglais y viendroient par mer, et ce toujours aux dépens du roi d'Espagne;

Que pour se fortifier du côté de Dauphiné, ils avoient fait tout ce qui leur avoit été possible pour acheter Orange, mais que le prince n'y avoit jamais voulu entendre;

Que le duc de Savoie avoit en son particulier promis au duc de Rohan, au commencement qu'il prit les armes, deux cents chevaux et trente mille écus, étant aussi industrieux à ne tenir pas comme hardi à promettre; mais que, quand il fut question de venir à l'exécution, il y trouva des difficultés inimaginables, en considération desquelles il fit contenter les députés du duc de Rohan qui étoient auprès de lui, de 25,000 écus sans cavalerie, parce qu'il n'en pouvoit donner sans se découvrir trop ouvertement. De 25,000, il se porta à se contenter de 16; et quand il fut question de payer cette somme, qui étoit presque comptée, il envoya interrompre le calcul, leur disant qu'il venoit de recevoir une furieuse plainte de l'ambassadeur de France qui avoit découvert cette affaire;

Qu'il n'avoit point d'autre moyen de s'en excuser, et faire croire que cela n'étoit pas, que de les faire mettre en prison, comme il fit, leur disant que ce n'étoit que pour avoir plus de moyens par après d'assister ledit sieur de Rohan et son parti;

Qu'ensuite ledit sieur de Savoie écrivit au duc de Rohan, se plaignant de ses gens qui avoient été si peu discrets que leur affaire avoit été découverte.

Voilà ce que Senneterre dit des desseins du comte de Soissons.

Le duc de Savoie ne prenoit pas moins que ledit comte l'alarme de la retraite des Anglais, et eût bien désiré trouver quelque voie à l'accommodement.

Il en avoit été dès le commencement en quelque résolution, et n'eut pas sitôt achevé son traité avec les Espagnols qu'il ne fût sur des épines.

Il ne se fioit pas à l'Espagne; il trouvoit son compte en ses promesses et ne l'osoit espérer en ses effets; le Roi ne lui offroit pas tant d'avantages, mais ce n'étoit pas aussi avec tant de préjudice pour lui comme lui étoit la prise de Casal, qui lui mettoit les fers aux pieds.

Il s'ouvrit à Guron, et lui dit qu'il renoueroit volontiers avec le Roi s'il l'avoit agréable.

Guron manda au Roi en diligence, par un courrier exprès, que la paix étoit ès mains de Sa Majesté; qu'elle peut attacher pour jamais M. de Savoie et messieurs ses enfans, et tirer M. de Mantoue de l'affaire où il étoit, avec son contentement, pourvu que Sa Majesté assurât M. de Savoie du titre qu'il désiroit, lui donnant, non avant, mais après l'affaire faite;

Que M. de Savoie pouvoit faire ce qu'il proposoit avec son honneur, en ce qu'il avoit fait un traité avec Gonzalez, par lequel il étoit porté que s'il ne demeuroit dans les termes d'icelui il pourroit s'en retirer; que, pour cet effet, il falloit que le Roi armât en Dauphiné, et sur cela M. de Savoie témoigneroit de l'appréhension d'être attaqué et demanderoit secours; si Gonzalez le lui accordoit, le siége de Casal seroit levé, et s'il le lui refusoit, M. de Savoie seroit libre de faire ce qu'il plairoit au Roi pour contraindre à le lever par force.

On répondit que le duc de Savoie avoit trop d'expérience pour ne savoir pas qu'aidant à dépouiller M. de Mantoue, il aidoit à se ruiner lui-même; qu'il connoissoit trop la foi des Espagnols, savoit si bien ce qui s'étoit passé autrefois à Naples, qu'il ne pou-

voit ignorer que la fin de la ruine de M. de Mantoue étoit le commencement de la sienne.

On donna charge aussi audit Guron de représenter à M. de Savoie que si les Grisons, les Suisses et le reste des princes d'Italie, étoient dépossédés de leurs Etats, il falloit qu'il eût quelque secret particulier, inconnu à tout le monde, pour subsister par lui-même. Enfin le Roi commanda à Guron d'assurer M. de Savoie qu'il consentoit à son désir, pourvu que premièrement il s'accordât avec M. de Mantoue, à condition de Trino et 12,000 écus de rente sur le Montferrat, à quoi il le condamnoit, et qu'ensuite, par les voies qu'il avoit proposées, il donnât lieu à lever le siége de Casal.

Le tout à condition que l'exécution de cette affaire se feroit promptement, parce que les Espagnols avanceroient leur siége, et que le titre de roi ne seroit donné qu'après l'exécution de l'affaire, de peur qu'il semblât que le Roi fît, par la nécessité de ses affaires, ce qu'il feroit par bonne volonté.

Le comte Olivarès, ou pour amuser, ou vaincu par sa propre conscience, avoit proposé de lui-même, il y avoit quelque temps au Fargis, de terminer cette affaire par voie amiable.

On lui répondit que le désir qu'avoit le Roi de maintenir la bonne amitié et correspondance qui étoit entre lui et l'Espagne faisoit qu'il y consentoit, pourvu qu'on entrât en celle qui étoit proposée promptement et sincèrement.

On lui représenta que le traité de Monçon obligeoit les deux Rois à terminer par négociation tout ce qui arrivera en Italie, et le traité fait entre eux

contre l'Angleterre requéroit qu'on ne se divertît ailleurs ;

Que ces considérations requéroient qu'on arrêtât promptement le cours des armes d'Italie, et que pour cet effet on donnât pouvoir au sieur de Fargis de passer un compromis avec lui, qui obligeât les deux Rois à terminer ce différend par la négociation, sans en venir aux armes, ensuite duquel on enverroit un courrier faire retirer Gonzalez.

On lui manda que le marquis de Mirabel avoit proposé au cardinal de Bérulle un expédient pour sauver le décret de l'Empereur, et terminer l'affaire par négociation, qui étoit que le séquestre des Etats de Mantoue fût mis par l'Empereur entre les mains dudit sieur de Mantoue ;

Qu'il y avoit une difficulté, savoir si on vouloit obliger le duc de Mantoue à recevoir par seul dépôt ce qui lui appartenoit légitimement. Mais on ne reçut aucune réponse à tout cela ; la prise de La Rochelle se différant de jour en jour, la crainte d'Espagne cessa, et leur injuste dessein continua ; car ils ne vouloient autre chose que gagner temps et empêcher que la France ne se mêlât de cette affaire à main armée.

A quelque temps de là, le même comte d'Olivarès, traitant avec la franchise naturelle à l'Espagne, et ordinaire à lui, fit dépêcher un nouveau courrier, en extrême diligence, par le sieur de Fargis, pour proposer un expédient pour sortir de cette affaire, qui étoit de faire une déclaration par laquelle il seroit porté que l'intention du Roi n'étoit pas de s'opposer à ce que la possession du Montferrat ne fût prise au

nom de l'Empereur en quelque manière que ce pût être, fût par armes ou autrement, vu qu'il y avoit diverses personnes qui prétendoient y avoir droit; que Sa Majesté faisoit ladite déclaration, tant pour entretenir la bonne correspondance de ces couronnes, que par l'assurance qu'elle prenoit en la rectitude et équité, tant de l'Empereur que du roi Catholique; que ledit Montferrat seroit ci-après restitué et mis ès mains de celui auquel il appartiendroit par justice. Mais, d'autant que l'état de Mantoue n'étoit pas litigieux, Sa Majesté désiroit qu'il fût laissé libre au duc de Mantoue, et exempt des déclarations de l'Empereur, comme des entreprises et des armes du roi Catholique. Moyennant cette déclaration, le comte d'Olivarès offroit en passer une autre au nom de Sa Majesté catholique, par laquelle il seroit promis que ledit duc de Mantoue ne seroit inquiété, en façon quelconque, en la possession de la duché de Mantoue par Sa Majesté catholique, et que, directement ou indirectement, les ministres d'Espagne n'émouvroient rien contre ledit Etat;

Et que, quant au marquisat, il en seroit ci-après traité par l'intervention du Roi, pour être ce point terminé avec conditions justes et équitables.

Ledit comte, pour colorer son expédient, disoit que par ce moyen M. de Mantoue se conservoit plus de la moitié de son Etat, et que sans cela le tout couroit risque, ses affaires allant un train qu'on en pourroit venir au ban de l'Empire;

Et davantage, que l'Empereur et le roi d'Espagne se trouvant déjà engagés en cette affaire, par les déclarations faites de leur part contre le duc de Man-

toue, tant par écrits que par armes, le Roi son maître se sentiroit obligé à la franchise et générosité du Roi s'il agréoit cet expédient.

Puis, pour mieux dorer la pilule, il ajouta que le Roi son maître, sans faire préjudice aux autres desseins auxquels il étoit engagé avec le Roi, envoyant incontinent une partie de son armée navale joindre celle de Sa Majesté, pour s'opposer de conformité aux desseins que les Anglais pourroient avoir de secourir La Rochelle ou favoriser les rebelles de France, ils y ajoutoient une belle condition, savoir est qu'en faisant même ce que dessus, ils ne vouloient pas être garans des entreprises que l'Empereur pourroit faire sur Mantoue, mais simplement s'obligeoient d'employer leurs offices en son endroit.

Le Fargis trouvoit cette proposition fort bonne, et essayoit par vives raisons, par sa dépêche, de la faire agréer au cardinal, et par lui à Sa Majesté.

Avec la même dépêche, il envoya un mémoire de quelque office qui s'étoit passé par écrit entre lui et l'ambassadeur de l'Empereur, ledit ambassadeur le priant de procurer qu'on n'envoyât de France personne à la défense du duc de Mantoue, de peur que cela n'émût la guerre entre le Roi et l'Empereur, et lui bailla sa demande par écrit.

Le Fargis lui répondit que, bien qu'il ne doutât point de la justice de l'Empereur, néanmoins il y avoit à craindre que l'intérêt de sa maison, si le Montferrat venoit entre les mains d'Espagne, ne la fît un peu détourner de la droiture de son chemin; auquel cas Dieu ne béniroit peut-être pas les armes de l'Em-

pereur, comme il avoit fait auparavant, et lui donna sa réponse par écrit.

Ces deux écrits ne plurent pas au Roi; celui de l'ambassadeur de l'Empereur, parce qu'il portoit une semblance de menace, de dénonciation de guerre, au cas que le Roi, Monsieur, ou autre prince de France portât les armes en Italie. Et bien que le comte de Franchambourg dît qu'il parloit sans charge, il ne laissoit néanmoins de dire ce qu'il disoit, et d'avoir acte de l'avoir dit, et ce d'autant plus qu'il en avoit réponse par écrit, ce que Le Fargis eût bien pu et dû se passer de faire.

Quant à la dépêche de la proposition du comte Olivarès, le maréchal de Schomberg, auquel elle fut communiquée, dit qu'il falloit que Le Fargis fût bien malhabile homme s'il croyoit ce qu'il mandoit, ou, s'il étoit habile homme qu'il étoit bien méchant de ne se pas contenter de proposer simplement ce qu'on lui avoit dit, mais de le vouloir encore persuader; que cela méritoit, à son avis, que le cardinal lui en fît une rude réprimande, si ce n'étoit par écrit, au moins de bouche par Lingendes, et qu'il lui sembloit qu'il ne lui falloit point donner d'autre réponse sur ces impertinentes propositions, sinon que ce qui se faisoit en Italie, tant par les armes du roi d'Espagne que celles du duc de Savoie, étoit tout contraire aux bonnes intentions du roi d'Espagne, représenté par le comte Olivarès, et que lorsqu'il se proposeroit de leur part des conditions justes et raisonnables, Sa Majesté seroit toujours très-aise de contribuer ce qui dépendroit de ses offices pour aider à établir la paix dans la chrétienté et particulièrement en Italie.

Et quant aux offres faites par ledit comte Olivarès d'envoyer l'armée navale d'Espagne pour secourir le Roi contre les Anglais, après lui en avoir fait des remercîmens bien honnêtes de la part du Roi, ledit sieur de Fargis pourroit dire que Sa Majesté estimoit que ces forces-là seroient bien mieux employées, si le roi d'Espagne vouloit continuer dans le dessein résolu entre les deux couronnes, lequel Sa Majesté étoit toute prête d'exécuter avec de fort grandes forces de mer, puisque le siége de La Rochelle ne la pouvoit pas tenir occupée davantage que pour tout le mois de juillet.

Le cardinal jugea que cette demande du comte d'Olivarès étoit proprement demander au Roi, non-seulement qu'il abandonnât le duc de Mantoue au Montferrat, mais qu'il déclarât le devoir faire par droit;

Que toutes les paroles d'honnêteté qu'il ajoutoit, étoient paroles dont celui qui les disoit se rioit lui-même après les avoir dites, et se rioit encore plus de celui qui les recevoit pour sincères, et que ce qu'il appeloit générosité au Roi, étoit en bon français faire hommage au roi d'Espagne. Il se moqua de cette proposition comme honteuse et ridicule, témoigna au Fargis qu'on s'étonnoit de ce qu'il l'avoit approuvée, et n'étoit pas encore détrompé de la mauvaise foi des Espagnols;

Au reste, qu'il répondît beau langage à leur beau langage, et enchérît sur leurs bonnes intentions et sur la bonne correspondance qu'ils professoient, et qu'il falloit continuer à faire de nouvelles propositions sur le même style pour gagner temps.

Cependant, parce que la plus grande finesse en matière d'Etat est de profiter de tout et de ne rompre jamais une négociation, si on n'a bien prévu et pourvu aux inconvéniens qui en peuvent arriver, et si on est en état d'obtenir par la voie de la force ce qu'injustement on dénie par négociation, son avis fut de faire une réponse qui pût convenir à tous les événemens qui pourroient arriver en cette affaire.

Si La Rochelle eût été prise, et que le Roi eût pu faire avancer vingt mille hommes en Italie, il eût estimé qu'il eût fallu couper court, et ne prêter aucunement l'oreille aux injustes et déraisonnables propositions d'Espagne; mais étant incertain si Casal se pouvoit défendre jusqu'à ce que Sa Majesté le pût garantir par ses armes, il crut qu'il étoit à propos de ne déclarer pas aux Espagnols l'intention qu'on avoit de le secourir, mais leur faire une réponse qui leur en ôtât aucunement le soupçon, sans ôter la liberté de pouvoir faire en cas qu'on en eût le moyen.

Pour cet effet, le sieur du Fargis eut charge de témoigner au comte Olivarès que la substance de ses propositions n'avoit pas été improuvée en France, en considération de quoi on lui envoyoit pouvoir de passer une déclaration dont on lui envoya copie, par laquelle le Roi déclaroit que, pour correspondre à la bonne intention en laquelle le sieur du Fargis lui avoit fait savoir qu'étoit le roi d'Espagne, d'empêcher que le feu commencé en Italie ne s'allumât davantage, Sadite Majesté n'avoit aussi autre intention, en ce qui étoit des diverses prétentions qu'on pouvoit avoir sur le Montferrat, pour raison desquelles on y

étoit déjà entré en armes, que de tenir la main à ce que, soit que le décret de l'Empereur touchant le dépôt de Montferrat sortît son effet ou non, tous les différends et troubles nés à cette occasion se terminassent à l'amiable par une bonne négociation, qui fît remettre définitivement ledit Montferrat entre les mains de celui à qui il se trouveroit appartenir légitimement, ne voulant prendre autre intérêt en cette affaire que celui du repos de la chrétienté, auquel ledit roi d'Espagne voulant s'employer avec sincérité, promettoit à Sa Majesté réciproquement d'empêcher que le duc de Mantoue ne fût troublé en façon que ce fût en la possession de sa duché de Mantoue, soit par les armes de l'Empereur soit par les siennes, et que l'affaire de Montferrat se termineroit par l'intervention de Sadite Majesté promptement à l'amiable, en sorte qu'il demeureroit ou seroit remis entre les mains de qui il appartiendroit, selon que la raison et l'équité le requerroient, nonobstant que Casal et autres places du Montferrat fussent emportées par force ou autrement, en suite et exécution des décrets de l'Empire.

On envoya cette déclaration sur ce fondement, que si le comte Olivarès la recevoit les choses se remettroient en train d'accommodement, et on jugeoit que par raison il la devoit recevoir, puisqu'en effet elle disoit ce qu'il pouvoit désirer, et que le Roi ne pouvoit pas davantage exprimer avec honneur, en ce que les Espagnols étant en armes, puissans et forts en Italie, c'eût été foiblesse de dire que le Roi se fût départi d'assister M. de Mantoue par ses armes; et on en disoit néanmoins assez pour faire paroître que Sa

Majesté avoit cette volonté de ne s'embarquer pas par armes en cette affaire, ce qu'elle ne devoit pas dire ouvertement, parce qu'il y a des choses qu'il faut plutôt faire que dire.

On considéroit, en outre, que tant s'en faut que cette déclaration liât les mains au Roi, qu'au contraire elle lui donnoit droit, après la prise de La Rochelle, de sommer les Espagnols, en quelque état que fût Casal, de restituer le Montferrat, et terminer l'affaire à l'amiable, faisant avancer au même temps une puissante armée pour rendre ses instances plus considérables.

D'autre part, si le comte Olivarès n'approuvoit pas cette déclaration, toujours auroit-il eu lieu de connoître que nous ne refusions pas une négociation, et que l'intention de la France n'étoit pas d'entrer en armes en Italie, d'où le Roi tireroit ce profit, que, si Casal se prenoit, il auroit lieu de prétendre droit de faire remettre cette affaire en négociation, en vertu de la proposition faite par le comte Olivarès, et d'empêcher que le cours des armes des vainqueurs ne passât outre contre Mantoue : ce qu'il pouvoit faire d'autant plus facilement, que l'Espagne n'auroit point eu de connoissance ouverte que la France eût eu résolution de s'opposer à leurs desseins par armes. Par cet expédient on gagnoit temps, et les Espagnols s'obligeant, par la déclaration réciproque qu'ils offroient, à terminer cette affaire à conditions équitables, Sa Majesté pourroit étendre le sens de cette promesse indéfinie, selon le pouvoir ou la volonté où elle se trouveroit lorsqu'elle seroit sortie de ses affaires, et les Espagnols, qui entendoient que ces mots, *en sortir à conditions*

équitables, signifioient en sortir par échange, se trouveroient peut-être trompés.

Il fut jugé que cet expédient produiroit encore ce bon effet, que les Espagnols n'entendroient pas volontiers à s'accommoder avec les Anglais, ce qui nous ôteroit les grands obstacles que nous pourrions avoir à parachever la ruine des rebelles de France.

Enfin, ne faisant rien par ce moyen que ce qu'il étoit impossible de ne faire pas, vu qu'on n'étoit pas présentement en état d'entreprendre autre chose, on n'estimoit pas qu'il en pût arriver inconvénient pour la France ni pour M. de Mantoue.

Les Espagnols furent de même avis; car, bien qu'ils eussent demandé une déclaration de la France, et que celle-ci contînt la substance de leur demande, la forme ne leur en plut pas, et ainsi leurs premières pensées demeurèrent sans effet.

Ils ne laissoient pas néanmoins de faire toujours de nouvelles propositions, étant en beaucoup d'appréhensions des troupes du marquis d'Uxelles, ne sachant pas le mauvais ordre avec lequel elles étoient conduites, et le peu de prévoyance qu'avoit eu ledit marquis de munir cette armée de toutes les choses qui lui étoient nécessaires pour la faire subsister, ou le trop peu d'argent qu'avoit donné M. de Mantoue pour cet effet, et enfin le mauvais traitement qu'ils devoient recevoir par le maréchal de Créqui passant par le Dauphiné.

Outre que le passage des Français en Italie les épouvantoit toujours, il donnoit une particulière crainte en cette affaire au comte Olivarès, pource qu'elle étoit sienne, et qu'il l'avoit entreprise et

maintenue contre l'avis de tout le conseil d'Espagne; et partant, on craignoit d'autant plus le mauvais succès qu'il en étoit garant.

Cela étoit cause qu'il proposoit continuellement de nouvelles ouvertures pour nous arrêter, ou pour essayer de nous faire abandonner le Montferrat, nous assurant pour M. de Mantoue du Mantouan.

Tantôt il nous offroit des vaisseaux contre les Anglais, puis il venoit indirectement aux menaces, disant que La Rochelle n'étoit pas prise, qu'il savoit ce qu'elle devoit tenir, qu'il y avoit des huguenots en France qui agiroient avec eux; mais on méprisoit ses offres, et on craignoit peu ses menaces. Il proposa, en juillet, au Fargis un accord qu'il essayoit par vives raisons de lui faire croire juste, et voulut qu'il l'envoyât au Roi par un courrier exprès.

A quelques jours de là, ayant, selon l'avis du Fargis, changé quelque chose en ce projet, à peu près comme il lui sembloit qu'il seroit agréable en France, il l'obligea de l'envoyer en diligence.

Cet accord portoit que le Roi déclareroit n'avoir autre intention, en ce qui étoit des diverses prétentions qu'on pouvoit avoir sur le Montferrat, que de tenir la main à ce que tous les différends et troubles nés à cette occasion, se terminassent à l'amiable par négociation, et nonobstant que Casal et autres lieux dudit Montferrat fussent occupés, par armes ou autrement, en suite et exécution des décrets de l'Empire, Sa Majesté ne vouloit prendre autre intérêt en cette affaire que celui du repos de chrétienté.

Et d'autre part, le roi d'Espagne s'obligeroit aussi de ne rien entreprendre dans le Mantouan, et de faire

des offices si efficaces près de l'Empereur, qu'il s'en promettoit un bon effet, en ce que lesdites armes de l'Empire n'entreprendroient non plus que celles d'Espagne sur ledit état de Mantoue, donnant au préalable satisfaction à l'autorité impériale de tout ce qui seroit passé depuis la naissance des affaires, où le respect qui lui est dû auroit manqué à être observé.

Et davantage que les deux Rois, réciproquement, empêcheroient que rien ne fût intenté par armes par leurs vassaux, amis ou adhérens, le Roi dans le Montferrat, le roi d'Espagne dans le Mantoue. Ce qui proprement étoit abandonner le Montferrat au roi d'Espagne, et encore ne pas assurer le Mantouan à M. de Mantoue, et dissiper le secours qui avoit été levé pour lui être envoyé.

Sa Majesté trouva fort mauvais que Le Fargis eût écouté de telles propositions, et plus encore qu'il les lui eût envoyées. Cependant le marquis de Mirabel et don Ramirez, qui étoient à La Rochelle, faisoient d'autres propositions, par lesquelles ils vouloient une suspension d'armes, mais toujours à la charge que Casal seroit déposé entre les mains de l'Empereur par les armes d'Espagne.

Cela étant rejeté comme injuste, ils en faisoient une plus recevable à leur avis.

Ils vouloient une suspension d'armes, mais à condition que les gens de guerre de toutes parts demeureroient aux lieux où ils se trouveroient lors de la suspension;

Que le secours que M. de Mantoue attendoit de France y demeureroit sans passer;

Et les troupes d'Espagne qui investissoient Casal

demeureroient en leurs postes sans tirer une mousquetade.

Cette proposition encore fut rejetée comme déraisonnable, et telle qu'elle n'avoit autre but que de faire dissiper les troupes qui étoient préparées en France pour le duc de Mantoue, et consommer les vivres qui étoient dans Casal.

Si on leur proposoit de donner des vivres à la ville pendant le temps de la suspension, ils répondoient qu'ils n'eussent osé y penser, le roi d'Espagne ayant peur de déplaire à l'Empereur en le faisant.

On leur répondit donc que le Roi étoit d'accord de procurer une bonne suspension d'armes, pourvu qu'elle fût à conditions raisonnables.

Savoir est que don Gonzalez se retireroit dans le Milanais, comme il avoit été arrêté;

Que M. de Savoie feroit le même dans ses Etats;

Que pendant la suspension Casal seroit fourni de vivres;

Que la suspension seroit jusqu'à tant que l'affaire fût terminée définitivement;

Que les deux Rois seroient entremetteurs, et le Pape juge;

Que, pour cet effet, il se passeroit compromis entre les deux Rois de se soumettre au jugement de Sa Sainteté sur peine de perte d'honneur;

Que dans trois mois au plus tard l'affaire seroit terminée;

Que s'ils vouloient accepter ces conditions, Sa Majesté les enverroit promptement à M. de Mantoue, ne désirant rien plus que la paix en Italie.

Le marquis de Mirabel et Ramirez, ne pouvant

bonnement excuser l'injustice de leurs propositions, trouvèrent bon que le cardinal leur dît en riant qu'il leur vouloit montrer son affection envers l'Espagne, et sa courtoisie en leur endroit, leur découvrant les moyens de défendre leur cause.

Qu'ils devoient dire, à son avis, que leur nation, cuite et brûlée du soleil, est de la nature du feu qui convertit tout en sa substance.

Qu'ainsi que la loi salique est fondamentale à ce royaume, sans qu'il s'en trouve rien d'écrit, ainsi avoient-ils pour loi fondamentale en Espagne de ne perdre aucune occasion de procurer leur avantage.

Qu'au reste ils avoient une théologie particulière qui, leur enseignant que rien n'est à Dieu que ce qui est en leur possession, leur donnoit lieu de prendre et conquérir justement, sur qui que ce pût être, même sur l'Église, ce qu'ils estimoient leur être utile.

Il ajouta qu'avoir Dieu et la Vierge en la bouche, la religion en apparence, un chapelet en la main, et les seuls intérêts temporels au cœur, étoit la première maxime d'État de leur nation superbe.

Ces messieurs furent si aises de sa franchise, et trouvèrent si bon le portrait qu'il leur faisoit de leur nation, que don Lorenzo Ramirez la lui fit répéter par deux fois pour l'écrire au comte d'Olivarès, ce qu'il lui dit depuis avoir fait fort soigneusement.

Après cela, pour adoucir la France, ils tirèrent un paquet qu'ils avoient reçu d'Espagne, par lequel leur maître leur commandoit d'offrir au Roi sa flotte contre les Anglais, qu'on disoit venir secourir La Rochelle avec une puissante armée.

Le cardinal exagéra, autant qu'il lui fut possible,

le mérite de cette offre pour les y embarquer de plus en plus, puis les en remercia d'une façon qui leur fût agréable.

Il leur dit que, comme il eût été malséant, à son avis, de demander un secours en cette occurrence, ne sachant si les affaires du roi d'Espagne lui pouvoient permettre de le donner, on ne pouvoit aussi le refuser sans faire tort à sa franchise, qui, faisant cette offre de son mouvement, la faisoit sans doute de bon cœur.

Il ajouta que ce témoignage de bonne volonté ne toucheroit pas peu le Roi, qui se sentiroit d'autant plus obligé de l'effet, qu'il ne l'avoit pas recherché, et que moins le lui feroit-on attendre en cette occasion.

Passant outre, il leur fit reconnoître que comme nous faisions très-grand cas de la générosité avec laquelle ils s'offroient à nous aider à défaire les Anglais, ils ne devoient pas faire peu d'état de ce que, bien que nous pensassions être assez forts pour châtier seuls la témérité desdits Anglais, nous leur voulions donner part à cette gloire.

Ensuite il ajouta que, puisqu'ils avoient trouvé bonne sa franchise, il vouloit donner encore un coup de pinceau au portrait qu'il avoit commencé de leur nation. Ce qu'ayant agréé il leur dit qu'il ne doutoit pas du secours qu'ils promettoient au Roi, mais qu'il étoit vrai que les Espagnols n'étoient ni forts ni utiles que pour eux-mêmes; que ce n'étoit pas qu'ils ne pussent avoir la même puissance pour autrui qu'ils avoient pour eux, mais qu'il leur étoit impossible de le vouloir, leur volonté étant tellement attachée à ce qui les touchoit, qu'elle n'é-

n'étoit point capable d'avoir pour objet les intérêts d'autrui.

Ils trouvèrent cette pensée aussi bonne que les premières; puis, après avoir bien ri, il leur dit ouvertement que si l'Espagne vouloit faire un traité qui terminât définitivement cette affaire, Sa Majesté y entendroit volontiers, mais non pas à aucune négociation de part et d'autre.

Ils estimèrent cette résolution raisonnable, et tous ensemble dressèrent un traité, mais qu'ils ne signèrent point, les susdits deux ambassadeurs d'Espagne reconnoissant que s'ils eussent passé plus outre, ils eussent déplu au comte Olivarès, qui étoit auteur de l'entreprise d'Italie.

Tous les articles dudit traité étoient équitables, et tendoient à un véritable et sincère accommodement, mais en Espagne ils n'avoient pas ce dessein.

Sa Majesté, en même temps, envoya en Savoie le comte de Nogent, pour porter à ce duc quelques articles dont Sa Majesté et le roi d'Espagne étoient convenus pour la pacification de ces différends publics. Mais le voyage dudit Nogent ne réussit à rien, comme fit aussi le projet du susdit traité qui fut envoyé en Espagne, pource qu'en ces entrefaites les troupes du marquis d'Uxelles, qui les tenoit en échec, furent défaites, et le jugement que le cardinal en avoit fait dès le commencement fut, à son grand regret, trouvé véritable : ce fut un parti aussitôt avorté que conçu. A peine parurent-elles qu'elles disparurent; elles ne joignirent pas sitôt les frontières de l'ennemi, qu'elles ne fussent défaites comme la neige qui seroit touchée du feu; et, au lieu d'aller

jusqu'à l'état de Casal, elles ne purent passer les frontières de France; et, bien loin de donner des batailles, elles furent ruinées par une seule escarmouches et ce ou à faute de conduite et d'être bien fournies de chefs, de vivres et de munitions de guerre, ou par la bonne fortune de Savoie, qui toutefois, comme nous verrons ci-après, en eut une courte joie, ou, pour mieux dire, par la mauvaise fortune de Mantoue, qui, dans la disgrâce et les victoires, le poursuivit également.

Dès le mois de juin, ledit marquis d'Uxelles avoit envoyé au duc de Savoie demander passage; Desplan y étoit allé aussi de la part du Roi. Le duc de Savoie le refusa, et ce par une déclaration du 27 juin, par laquelle il faisoit savoir que, Dieu lui ayant fait la grâce de joindre la partie de Montferrat, sur laquelle il avoit de justes prétentions, à son Etat, et le duc de Nevers ayant fait quelques levées de gens de guerre en France pour l'y venir troubler, il espéroit que Dieu, sa bonne cause, ses forces et l'assistance d'Espagne l'en garantiroient; et pour ce il alloit s'acheminer avec le prince son fils sur les frontières pour s'opposer à ses ennemis, et commandoit à tous ses sujets de se tenir armés pour les assister, et à ceux de la campagne de porter toutes leurs victuailles dans huitaine dans les villes, à peine de la vie.

Ledit marquis, au lieu de s'acheminer promptement pour ne trouver pas encore l'ennemi fortifié sur ledit passage des montagnes, demeura un mois dans les bailliages d'Embrun, Gap et Briançon, à la ruine des sujets du Roi, qui, sur les plaintes qui en vinrent jusques à lui, y envoya Besançon, commis-

saire général des guerres, pour faire vivre les troupes en discipline.

Besançon pressoit le marquis de partir, et lui représentoit que ces longueurs ruinoient son entreprise, découvrant le secret du dessein du lieu par où il vouloit passer, afin que le duc s'y fortifiât, et que tout le Piémont eût loisir d'accourir à son aide.

Enfin il le fit résoudre; il partit le 27 juillet d'Embrun, et fit avancer ses troupes à Barcelonnette, et de là à Saint-Paul en Piémont et à Aiglezoles, passant jusques à la vallée de Meyronne, et chassant toujours les ennemis devant lui jusques à tant que ses troupes, ayant demeuré quatre ou cinq jours sans pain, et n'ayant plus de poudre, furent contraintes de se retirer.

Le 7 août, les ennemis le suivirent jusques à leurs frontières, mais toujours avec perte.

Le maréchal de Créqui ne contribua pas peu à cette défaite, n'ayant pas assisté le marquis d'Uxelles comme il pouvoit, ni, du commencement, voulu recevoir la charge de cette armée, comme le Roi avoit désiré; car, quand Sa Majesté trouva bon qu'elle se levât en France pour le service dudit duc de Mantoue, Sa Majesté étant en termes de faire choix de quelque personnage de grande qualité à qui pût être donné le commandement en chef des troupes dudit duc, et des autres qui pouvoient être destinées pour aller au secours de Casal, et faisant, pour cet effet, considération sur la personne d'aucuns princes et officiers de sa couronne, le maréchal de Créqui envoya un gentilhomme exprès au Roi avec la lettre qu'il avoit reçue dudit duc de Mantoue, par laquelle il lui man-

doit qu'il avoit ordre de lever huit mille hommes de pied et huit cents chevaux, et que, s'il avoit commandement de Sa Majesté de les mener à son secours, il se feroit bien un chemin pour se joindre audit duc.

Cette dépêche ayant fait voir à Sa Majesté la bonne disposition que témoignoit ledit sieur maréchal d'entreprendre la conduite dudit secours, elle se résolut de la lui donner par préférence à tout autre. Pour cet effet elle lui manda, par sa lettre du 22 mai, qu'elle lui vouloit commettre le soin de cette glorieuse et importante entreprise; que son intention étoit d'y employer, outre les troupes levées au nom de M. de Mantoue, quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux, de celles qui étoient et se levoient en Dauphiné; qu'il le prioit de les faire tenir prêtes pour passer delà les monts avec les troupes de M. de Mantoue; d'emprunter sur son crédit les deniers nécessaires pour la montre desdits quatre mille hommes de pied et cinq cents chevaux, et pour les vivres et munitions de guerre, à la charge d'en être remboursé sur les premiers deniers qui se lèveroient en Dauphiné, et de faire dresser les étapes dans ledit Dauphiné pour les troupes dudit duc de Mantoue.

Par la même dépêche, il étoit aussi mandé audit maréchal que l'intention de Sa Majesté étoit qu'il entreprît cette affaire comme ami et serviteur de M. de Mantoue, et en la même forme que le feu connétable avoit autrefois assisté M. de Savoie, sans y mêler le nom de Sa Majesté. Cette lettre étoit du 22 mai.

En ce même temps le marquis d'Uxelles envoya le sieur de Roche, premier capitaine de son régiment, vers ledit maréchal, avec lettres et créance pleines de

toute sorte de complimens et de soumissions, et pour faire instance de deux choses: l'une, qu'il lui plût donner adresse et avis audit sieur de Roche, pour aller reconnoître les passages du Dauphiné dans le Piémont; l'autre, de faire préparer les étapes en Dauphiné pour les troupes dudit sieur de Mantoue, qui commenceroient d'entrer en Dauphiné le 16 du mois de juin. Et ensuite ledit de Roche, ayant reconnu les passages de Piémont, fit voir audit maréchal qu'avec mille hommes il s'en pouvoit saisir et les garder, de quoi il le pria instamment; mais il n'y voulut point entendre.

Auparavant que le Roi eût réponse dudit maréchal sur la dépêche ci-dessus mentionnée du 22 mai, Sa Majesté lui en fit faire une autre du 2 juin, par laquelle elle l'exhortoit, le prioit et le pressoit, par toutes les raisons qui le pouvoient animer, d'embrasser cette entreprise du secours de Casal, d'y préparer toutes choses, lui témoignant que Sa Majesté avoit cette affaire grandement à cœur.

Depuis, Sa Majesté reçut réponse dudit maréchal à sa dépêche du 22 mai, par une de ses lettres du 2 juin, faisant entendre à Sa Majesté qu'il recevoit à grâce le commandement qu'elle lui faisoit de passer les monts, mais la supplioit de lui donner un pouvoir signé sur toutes les troupes qui auroient à passer en Italie, et de pourvoir à l'argent nécessaire, ajoutant que, pour rendre les passages libres, l'on s'en reposât sur lui, pourvu qu'il n'y eût faute d'hommes, d'argent ni de munitions.

Peu après que ledit maréchal eut fait cette dépêche au Roi, au lieu de se préparer à l'exécution des ordres

de Sa Majesté, il s'en alla en Provence pour ses affaires particulières, sans lui en demander congé ni lui en donner avis. Ce fut audit pays que le sieur de Carville, qui avoit ordre d'aller trouver ledit sieur maréchal en Dauphiné, le trouva, et lui rendit une dépêche de Sa Majesté, du 10 juin, par laquelle elle lui mandoit qu'ayant eu avis que les assiégés de Casal étoient grandement pressés, elle désiroit qu'il fît toute la diligence possible pour y faire passer le secours.

Cependant les troupes de M. de Mantoue arrivent à Lyon, et se présentent pour passer en Dauphiné en l'absence dudit maréchal. Le marquis d'Uxelles a recours au comte de Sault pour les étapes et la route pour ses troupes. Ledit comte dit qu'il n'avoit aucun ordre dudit maréchal pour le passage desdites troupes, quoique le Roi lui en eût plusieurs fois écrit, et ne pouvoir permettre qu'elles entrassent en Dauphiné, si auparavant on ne s'obligeoit aux commis du pays pour le paiement des étapes.

Pour vaincre cette difficulté, le marquis d'Uxelles s'obligea de 20,000 écus en son propre et privé nom, et offrit les bagues de sa femme et de la comtesse de Bury en gage. Sur cette obligation l'on dressa les étapes; mais toutes ces diligences n'empêchèrent pas qu'il ne fût contraint de faire séjour avec ses troupes à l'entrée du Dauphiné, à la foule du peuple.

De plus, le munitionnaire qui avoit passé contrat pour la fourniture du pain, étant allé en Dauphiné pour faire les achats de blés, ledit comte de Sault lui en refusa la permission, et, après plusieurs instances, ne voulut la lui accorder pour plus de mille sacs de blé, au lieu de six mille dont il avoit besoin.

Ce que ledit munitionnaire prit depuis pour excuse des manquemens qu'il fit en sa fourniture, disant qu'en même temps il n'avoit pu faire les magasins de grains et fournir l'armée de pain ; ce qui fut l'une des causes principales de son débandement.

Par dépêche du 17 juin, Sa Majesté, répondant à celle que ledit maréchal lui avoit écrite du 2, lui envoya le pouvoir scellé qu'il avoit demandé, et continua d'exhorter vivement ledit maréchal, comme par ses précédentes dépêches, de se mettre en état de secourir Casal, dont la conservation lui sembloit si importante, qu'elle lui mandoit ne pouvoir entendre aux diversions dans le marquisat de Saluces et dans la Savoie, ni à aucun autre dessein.

Encore que les commandemens de Sa Majesté si souvent réitérés, et l'importance de l'entreprise commise audit maréchal, l'eussent dû assez obliger à vaincre les difficultés qui se présentoient en matière d'argent, néanmoins Sa Majesté, ayant su que ledit maréchal ne faisoit aucun effort pour ce sujet, se résolut d'envoyer le sieur de Percy avec les ordres nécessaires pour satisfaire aux dépenses qui avoient été jugées nécessaires par ledit maréchal, comme aussi l'achat des munitions de guerre; de quoi le sieur de Canaples, qui agissoit pour ledit maréchal, demeura content.

Depuis, le Roi écrivit deux fois audit maréchal, et la dernière par le sieur Sanguin, l'un de ses ordinaires, lui donnant ordre exprès de passer au plutôt delà les monts avec les troupes.

Cependant le marquis d'Uxelles s'étoit rendu avec ses troupes sur la frontière, où il séjourna six se-

maines, tantôt pour attendre la résolution dudit maréchal, tantôt l'effet des choses qui devoient être fournies par les officiers de M. de Mantoue, comme la montre, les canons et munitions de guerre et de bouche, en tous lesquels points lesdits officiers ayant manqué, non-seulement pour le temps, mais encore pour la délivrance entière, et ledit marquis s'étant efforcé d'y suppléer, passant contrat avec les communautés de Briançon et de Gap, pour lui fournir les munitions nécessaires, à quoi elles manquèrent, ses troupes furent contraintes de se retirer dans le Dauphiné, après avoir, le 6 août, inutilement tenté et reconnu, par escarmouche, l'état des ennemis et des forts qu'ils avoient eu le loisir de faire pour empêcher lesdits passages.

On peut attribuer les refus que le maréchal de Créqui fit de servir en cette occasion, et les remises et les retardemens dont il usa, à quelque jalousie d'honneur, parce qu'on ne lui avoit pas donné la charge de la levée de ces troupes.

Ceux qui interpréteront plus favorablement son procédé, l'attribueront à prudence, et qu'il se défioit de pouvoir venir à son honneur de cette entreprise.

Le duc de Savoie s'enorgueillit beaucoup de cette victoire, si victoire peut être appelée où il n'y a point eu de combat, et où les soldats se retirent, non de crainte de l'ennemi, mais par mauvaise volonté et mésintelligence avec leur chef.

Les Espagnols aussi conçurent lors, non plus une espérance certaine, mais une confiance assurée de la prise de Casal, et, d'autre part, espérance certaine que

La Rochelle échapperoit au Roi par l'attente qu'ils avoient du secours que l'on préparoit en Angleterre.

Ce qui fit qu'ils n'eurent plus de soin de continuer leurs propositions ordinaires d'accommodement, ou en faire de nouvelles, et que l'Empereur donna un décret le 16 août contre le duc de Mantoue, par lequel il protestoit qu'avec regret il en venoit aux extrêmes remèdes, qu'il lui donnoit encore trente jours pour tout délai, dans lesquels, s'il n'obéissoit, il l'y contraindroit par la force des armes, et le déclareroit avoir encouru la peine du ban impérial.

Et en même temps lui envoya faire une dernière proposition par le secrétaire de l'évêque de Mantoue, dont la France n'avoit point encore eu de connoissance.

Le sieur Priandi, agent dudit duc, vint trouver le Roi pour se plaindre du maréchal de Créqui, et supplier Sa Majesté d'avoir pitié de son maître, lui donnant un nouveau secours, qui, sans doute, seroit toujours sans effet s'il ne venoit ouvertement de sa main royale, et ensuite pour donner au Roi les derniers articles de paix que l'Empereur avoit envoyés à son maître, avec des menaces extraordinaires s'il ne les acceptoit, le suppliant d'honorer son maître de son avis sur ce sujet.

L'Empereur désiroit que le Montferrat et Casal fussent remis entre ses mains, et que moyennant cela il termineroit dans un terme bien court ledit différend, sans entendre néanmoins préjudicier par là à la proposition faite à Prague d'échanger ledit Montferrat avec le Crémonois.

Ces articles ayant été vus, il lui fut répondu qu'il

étoit difficile de donner conseil sur iceux, mais que M. de Mantoue le devoit prendre de la connoissance particulière qu'il avoit de ses affaires; que cependant Sa Majesté passoit jusque-là de lui dire que, si Casal pouvoit tenir trois mois, elle n'étoit point d'avis de ce traité, parce que dans ce temps il seroit en état de témoigner ouvertement son affection au bien du duc de Mantoue, et au repos de la chrétienté.

Mais s'il ne pouvoit tenir ce temps, la nécessité n'avoit point de loi; qu'en ce cas elle lui conseilloit bien de faire que le dépôt que l'Empereur demandoit être entre ses mains, fût sous son nom ès mains du Pape ou du duc de Florence, ce qui rendroit son traité honorable et plus sûr qu'il ne seroit autrement.

Cependant que toutes ces choses se passoient, les députés rochelois qui étoient en Angleterre, voyant leur second secours qu'on leur promettoit tarder trop long-temps, avoient fait le 23 juillet remontrances au roi d'Angleterre, que s'il ne l'envoyoit promptement il ne seroit plus temps, qu'il l'avoit promis, que toute l'Europe le savoit, que ce lui seroit honte que de son temps cette ville fût perdue, et n'eût reçu de sa protection autre effet, sinon de s'être rendue irréconciliable à ceux desquels elle eût pu espérer une raisonnable composition;

Que les impossibilités prétendues étoient en la crainte et au peu d'affection de ses ministres, et non pas en la chose;

Qu'il le pouvoit juger de leurs instances, qu'ils ne feroient pas si pressantes s'ils croyoient que la concession leur en fût inutile;

Qu'ils vouloient prendre sur eux les premiers ris-

ques et montrer le chemin, qu'il commandât seulement qu'on les suivît, que ceux qui viendroient après eux le trouveroient facile;

Enfin, que c'étoit une action pleine de gloire pour l'Angleterre, et ne le seroit pas s'il n'y avoit point du tout de hasard.

Que s'il lui plaisoit hâter le secours qu'ils lui demandoient, il étoit nécessaire que lui-même prît la peine d'aller jusqu'à Portsmouth, que sa présence aplaniroit toutes les difficultés, et encourageroit les siens, qui étoit ce dont ils avoient besoin.

Ils ne disoient pas que, si au premier secours le passage avoit été si difficile qu'ils n'avoient osé le hasarder, il étoit maintenant impossible par l'accomplissement des ouvrages commencés, et par les nouvelles inventions qui y avoient été ajoutées.

Il y avoit quatorze cents pas de la digue parachevés, et l'ouverture entièrement fermée par les machines et par les chandeliers, contre lesquels les brûlots ne pouvoient rien avancer.

Mais c'est la coutume des personnes éperdues, de demander secours, chercher des remèdes, et ne savoir ce qu'ils demandent, ni voir l'utilité qu'ils en peuvent ou n'en peuvent recevoir.

Cependant ils s'étoit fait quelque mutinerie à La Rochelle, quelques-uns représentant qu'il valoit mieux se rendre à la miséricorde du Roi, que de demeurer exposés à la rigueur impitoyable de la faim.

Mais le maire, ayant fait pendre promptement ceux qui avoient commencé cette émeute, avoit mis une telle terreur dans les esprits, qu'ils se laissoient mourir de faim sans oser parler.

Feuquières même se ressentit de cette extrémité, et demeura quatre jours sans pain; le maire lui fit excuses et lui permit d'en faire venir du camp du Roi pour lui.

Ils étoient cinquante ou soixante des plus mutins et des principaux de la ville, qui ne manquoient pas de vivres, et empêchoient qu'on ne fît enquête dans les maisons de ceux qui en avoient, pour le distribuer aux pauvres qui mouroient tous les uns après les autres, et toutefois refusèrent encore d'écouter une sommation que le Roi, le 16 août, leur envoya faire de se rendre.

Ils sortoient de la ville par le canal, la mer étant basse, à centaines, de tout sexe et de tout âge. Les soldats pour du pain faisoient ce qu'ils vouloient des femmes, ce qui obligea à faire une défense étroite de laisser plus approcher des lignes de communication aucuns d'eux, mais de les faire retirer ou les tuer.

Il arriva en ce temps qu'ils surent qu'un des leurs, nommé Grossetière, avoit été pris prisonnier et amené à l'armée du Roi, où il couroit fortune; ils eurent bien encore la hardiesse d'écrire au cardinal en sa faveur, le suppliant de ne permettre qu'il lui fût fait mal, vu qu'il y avoit quartier entre l'armée du Roi et eux, qu'il n'avoit rien fait qu'avec charge d'eux, et dont ils ne l'avouassent. Mais le cardinal leur répondit qu'empêchant comme ils faisoient la ville de recevoir les effets de la miséricorde du Roi, ils avoient mauvaise grâce de la rechercher pour des particuliers; qu'ils n'étoient de condition ni en état de traiter du pair avec leur maître, que la pensée en étoit criminelle, partant qu'il leur conseilloit de n'augmenter par cette

voie le nombre de leurs fautes ; qu'il ne savoit quelle étoit la volonté du Roi, dont la bonté étoit infinie, sur le sujet de La Grossetière, mais qu'il savoit bien qu'il ne pouvoit recevoir aucune peine qui ne fût moindre que ses démérites.

Cette réponse les étonna, et dès le même jour ils firent demander par le sieur de Feuquières à parler à son beau-frère qui étoit dans l'armée, auquel ils avouèrent franchement qu'ils le faisoient pour voir si on pouvoit commencer quelques pourparlers.

C'étoit horreur d'ouïr conter à ce tambour comme ils vivoient.

Il fut pris un espion qu'ils envoyoient en Angleterre avec un billet dans une boîte d'argent, qu'il avala, par lequel ils disoient être à la dernière extrémité. Il fut pendu et quelques autres comme lui.

Aucuns d'entre eux, espérant en la miséricorde du Roi, qui s'étoit fait paroître en tant d'occasions, se hasardoient, nonobstant les mousquetades, de se venir jeter dans les lignes de communication ; on les faisoit tirer au billet, quelques-uns d'entre eux étoient pendus, et les autres renvoyés à La Rochelle.

Ils dirent que le maire les animoit à tenir contre le Roi, leur disant qu'ils seroient tous pendus, et leurs femmes et leurs filles violées devant leurs yeux ; qu'il valoit mieux mourir que voir cela ; et, quant à lui, qu'il s'offroit au sort avec un autre à qui vivroit, ou à qui devoit être tué pour nourrir son compagnon de sa chair.

Toutefois, la ville étant de jour en jour plus pressée de faim et de toutes sortes de misères, ils commencèrent enfin à n'en pouvoir plus, toute la force natu-

relle de ses habitans fut la première consommée.

Leur fureur enragée leur en donna une nouvelle, ou plutôt l'ire vengeresse de Dieu leur en fit subministrer une extraordinaire par son mauvais esprit, pour prolonger leurs maux et leur faire souffrir une peine plus proportionnée à l'excès de leurs crimes.

Ils étoient déjà quasi à bout de celle-là; et les misères ne trouvoient plus en eux de sujet qui les pût appuyer et supporter : c'étoient squelettes, fantômes vains, morts respirant plutôt qu'hommes vivans.

Buckingham, qui étoit averti de cette extrémité, après avoir apporté tout le soin et l'artifice possible pour se concilier le parlement, et avoir conseillé au Roi son maître de faire, en leur faveur, une rigoureuse déclaration contre les catholiques, étoit lui-même allé à Portsmouth pour hâter, par sa présence, le secours qu'il préparoit, résolu de s'y embarquer, si, en étant sur le point, il n'en eût été empêché par l'attentat commis (1) à sa personne par un Anglais

(1) *Par l'attentat commis :* Toutes les circonstances de cet attentat se trouvent dans la lettre suivante, écrite par un des députés rochelois, témoin oculaire. Elle donne une idée fort juste de l'esprit qui régnoit en Angleterre peu d'années avant les troubles qui entraînèrent la ruine de Charles Ier.

« Le 23 août, étant à Portsmouth, et les préparatifs se faisant pour « l'armée navale en diligence, M. le duc de Buckingham nous manda « de bon matin, et nous communiqua quelques lettres reçues du camp « du Roi devant La Rochelle, par lesquelles on lui donnoit avis qu'il « étoit entré dans la ville un notable rafraîchissement de vivres, et par- « ticulièrement cinquante à soixante bœufs. Nous lui repartîmes que « ces bruits s'épandoient artificieusement afin de ralentir le secours, et « qu'à moins de s'imaginer que les bœufs pussent voler, il étoit impos- « sible que la nouvelle fût véritable. M. de Soubise, arrivé sur cet ins- « tant, lui confirma le même, et le suppliâmes tous que sur cela il ne « laissât ralentir sa bonne affection à diligenter les affaires. Il nous

puritain, nommé Felton, fils d'un sergent, qui le tua d'un coup de couteau, dans sa salle, la veille de la Saint-Barthélemy, sans lui donner temps de dire autre chose, sinon en jurant: « traître, tu m'as tué! »

Le bruit s'épandit incontinent dans la maison que c'étoient les Français, et qu'il falloit faire main-basse sur eux.

« promit qu'on ne retarderoit pas un seul moment, mais qu'au reste il « cautionnoit cette nouvelle, et l'alloit lui-même porter au Roi, qui « étoit à quatre milles de là. Sur cela, il déjeuna légèrement, et sortant « de table, lui fut présenté certain plan par un capitaine de fort petite « stature (le chevalier Thomas Freyar), et le considéroit toujours « allant vers la porte, où la tapisserie lui ayant été levée, il s'arrêta « quelque temps rêvant sur ce plan en ce lieu; et à l'instant s'avança « un jeune homme, écossais, lieutenant d'une compagnie, qui, par « dessus l'épaule du capitaine, lui poussa avec roideur un coup de cou- « teau dans l'estomac, et tout aussitôt se retira dans la foule. Le duc « mit sur-le-champ l'épée à la main, et le poursuivit la longueur de « l'antichambre, prononçant ces mots: *Ah! chien, tu m'as tué.* Puis, « se sentant défaillir, laissa tomber son épée, et arracha lui-même le « couteau que celui qui l'avoit frappé avoit laissé dans sa plaie. Aussitôt « qu'il eut pris vent, il tomba par terre, et, relevé par les siens, fut « étendu sur une table pour tâcher de lui faire rendre le sang qui sortoit « par sa bouche; mais il ne donna aucun signe de vie. Cela fut si sou- « dain qu'à peine se le peut-on imaginer, et ne le pûmes voir, nous « qui étions dans la chambre à la porte de laquelle il fut frappé. Seule- « ment il s'éleva une voix que les Français avoient tué le duc, ce qui nous « mit en très-grande alarme, joint le bruit et la confusion au milieu de « la foule qui étoit ordinairement à la suite, où tous mirent la main à « l'épée, s'écriant et demandant que c'étoit là. Assurément nous cou- « rions grand risque, n'eût été que celui qui avoit fait le coup, voyant « qu'on accusoit d'autres, se produisit lui-même, et dit hautement « que c'étoit lui. Sur quoi il fut saisi et mis en prison, où, interrogé sur « les causes qui l'avoient mû à cette action, il répondit qu'on les trou- « veroit au fond de son chapeau, où, présupposant qu'on le tueroit « sur la place, il les avoit couchées en sommaire. De vrai, on trouva là « un écrit qui portoit en substance que ce duc ayant été déclaré, par « arrêt du parlement, dont il inséroit copie, ennemi de l'Etat, sa vie, « par les lois du royaume, étoit exposée en proie: outre l'injure pu- « blique, qu'il s'en étoit joint, pour son regard, deux particulières, en

A ce bruit cet homme, qui étoit déjà sorti de la salle, revient, s'accuse lui-même, dit comme le couteau étoit fait, et montre en son chapeau un billet qu'il y avoit attaché exprès, afin que, s'il eût été tué faisant ce coup, on eût su que c'avoit été lui.

Il dit qu'il y avoit quinze jours qu'il avoit pris cette résolution, sur la remontrance qu'il avoit su avoir été faite au Roi par le parlement, qui, se plaignant de beaucoup de désordres, en attribuoit la cause à Buckingham, et qu'il avoit cru faire un acte digne d'estime de sacrifier sa vie au bien de l'Etat.

Il est vrai qu'ayant été lieutenant d'une compagnie,

« ce que, pour avancer ses favoris, il l'avoit exclu par deux fois de la « charge de capitaine, laquelle lui étoit due; aussi qu'il croyoit avoir « tout droit de venger d'un même coup et soi et le public.

« Aussitôt que le duc fut expiré, toute cette grande foule qui rem- « plissoit sa maison commença peu à peu à se retirer. En y retournant « deux heures après, je trouvai le corps étendu en un coin de la salle « sur une misérable natte, à la garde d'un seul valet de chambre; ce qui, « opposé à cette splendeur où nous l'avions vu le matin, ayant autour « de lui toute la plus belle noblesse du royaume, présentoit un triste « document de la vanité et de l'inconstance caduque des choses hu- « maines.

« La nouvelle en fut portée à l'instant au Roi qui étoit en sa cha- « pelle, et assistoit au service qui s'y faisoit. Lorsqu'on lui eut dit à « l'oreille, il ne bougea de sa place, et ne s'enquit d'aucune particu- « larité, ce qui fut pris pour un témoignage de grande révérence qu'il « portoit au lieu et à l'action, laquelle il ne vouloit pas troubler. Seule- « ment, pour remarque de sa grande émotion, on observa que, le sang « lui montant au visage, il devint noir quasi autant que son chapeau. « Les prières finies, il s'enquit du fait, pourvut à envoyer consoler la « veuve, et l'assurer que les charges du père seroient conservées pour « le fils; et d'ailleurs nous envoya porter parole que cet accident ne « divertiroit en rien sa bonne volonté, nous donnant ordre de la faire « savoir à ceux de cette ville. » Aubery dit qu'on voulut racheter, pour plusieurs millions, la vie de l'assassin, tant le parti opposé au Roi étoit déjà fort.

de laquelle la charge de capitaine avoit vaqué deux fois, on en avoit toujours préféré d'autres à lui : ce qui put bien avoir aidé à former en lui cette résolution.

Quoi qu'il en soit, Buckingham étoit un grand colosse contenant en soi toutes les prérogatives de la fortune assemblées en un sujet, qui fut abattu en un moment par la main d'un traître, accident digne de larmes, et qui montre évidemment la vanité de la grandeur.

La fortune de cet homme fut d'autant plus étrange qu'ayant été faite par le père, elle ne diminua point sous le règne du fils, et continua, après sa mort, jusqu'à tel point, que le Roi honora sa mémoire par des pompes royales, prit le deuil, lui, sa femme et toute sa cour, paya 2,000,000 de livres auxquels il étoit obligé, et déclara avoir tous ses parens en sa protection comme s'il étoit vivant lui-même.

La fortune, qui de sa nature est inconstante et légère, n'a pas accoutumé de continuer ses faveurs sous deux règnes; en cette occasion-là elle fit un miracle.

Le Roi fut blâmé de tout le monde d'avoir fait un si mauvais choix, et d'avoir commis ses affaires au seul soin d'une personne qui, n'ayant pas soumis toutes ses passions au bien du service de son maître, avançoit ou retardoit les affaires selon ses affections particulières; mais il n'y eut personne de sain jugement qui ne lui donnât beaucoup de louange de ce qu'il rendoit à la mémoire d'un homme qu'il avoit aimé uniquement, des témoignages de son affection et de sa libéralité, contre l'ordinaire des princes, en

la mémoire desquels les services du meilleur serviteur du monde meurent d'ordinaire avec sa personne.

Le Roi, craignant que la mort dudit Buckingham décourageât les Rochelois, essaya de la leur céler, faisant fermer les ports par tout son royaume, et prenant soigneusement garde qu'aucun vaisseau n'en sortît jusqu'à ce que l'armée que Buckingham apprêtoit ne fût partie, de laquelle il prit lui-même le soin à son défaut.

Les ambassadeurs de Danemarck, qui avoient pris congé de lui, furent empêchés de partir, et l'ambassadeur ordinaire de Hollande, qui devoit conduire les navires des Indes qu'il leur avoit fait restituer, fut contraint aussi de demeurer à Portsmouth, bien qu'il y eût dix navires hollandais en cette côte pour lui servir de convoi, et qu'ils perdissent infructueusement le temps.

La nouvelle de sa mort, nonobstant tout ce que put faire le roi d'Angleterre, arriva à Paris au commencement de septembre; au premier avis la comtesse de Soissons, étant dans le carrosse de la Reine-mère, dit qu'elle n'en croyoit rien, parce que les favoris se font trop bien garder.

Le soir, étant au cercle, elle dit qu'un almanach prédisoit qu'un favori seroit tué, ou mourroit dans un mois : sur quoi la Reine-mère dit que la mort de Buckingham avoit anticipé, et que sans doute c'étoit lui.

Le lendemain, étant encore au cercle, elle dit que le comte Olivarès avoit été tué de même.

Un autre jour, au même lieu, elle ajouta qu'il avoit été tué par don Carlos : sur quoi la Reine dit que son

frère n'avoit point fait cela, et que le comte n'étoit point mort.

Toutes ces paroles méritoient d'être pesées. Breval dit à Bouthillier que la duchesse de Chevreuse, sachant cette nouvelle, demeura évanouie, et la fallut saigner incontinent. L'avis en vint à Paris par un officier français de la reine d'Angleterre, qui se sauva pour apporter cette nouvelle; il dit qu'il l'avoit vu tuer à Portsmouth par un capitaine anglais.

La Reine mère du Roi l'envoya à Sa Majesté, pour lui raconter cette histoire, que l'on ne pouvoit pas bien croire: ce qui donna sujet de faire prendre garde à lui jusqu'à ce que l'on en fût assuré.

Trois ou quatre jours après, cette nouvelle étant confirmée de beaucoup d'endroits, Sa Majesté lui fit don de 1,000 écus pour sa récompense.

Le Roi ne pouvoit perdre un plus envenimé ennemi ni plus fou. Ses entreprises sans raison furent exécutées avec malheur; mais elles ne laissèrent pas de nous mettre en grand péril, et de nous faire beaucoup de mal, la folie enragée d'un ennemi étant plus à craindre que sa sagesse, d'autant que le fou n'agit pas d'un principe commun avec les autres hommes. La raison y perd son escrime; on n'est jamais en sûreté contre lui; il tente tout, viole ses propres intérêts, et n'est retenu que par la seule impossibilité.

Cependant le cardinal, voyant que la misère extrême en laquelle étoient les Rochelois ne les retiroit pas encore de leur opiniâtreté, et qu'ils étoient résolus de mourir de faim les uns après les autres plutôt que de se rendre, trouva moyen de faire semer dans la ville plusieurs billets, par lesquels on leur repré-

sentoit que la résolution qu'ils avoient prise étoit une tyrannie injuste d'un petit nombre des plus puissans d'entre eux, lesquels, ayant seuls du blé dont ils se sustentoient, voyoient à leur aise mourir de faim tous les jours les pauvres, et auroient seuls enfin tout l'avantage de la composition qu'ils feroient avec le Roi; que, s'ils étoient bons citoyens, ils devoient prendre part à la misère commune, et distribuer de leur blé à tous les autres, et que lorsque la nécessité seroit égale les conseils seroient désintéressés. Ces billets, qui furent lus de plusieurs, mirent entre eux quelque division; ensuite ils envoyèrent des députés au cardinal pour parler de se rendre; mais comme on étoit sur le point de traiter, et que les députés sortoient de la porte de Cogne pour faire le traité, il entra dans La Rochelle un habitant de la ville, qui avoit passé à pied par la batterie de Sauvagère, et revenoit d'Angleterre, ayant descendu en la rivière de Bordeaux, qui les assura qu'il avoit vu l'armée prête à partir pour les secourir ou se perdre, et qu'elle devoit arriver huit jours après : ce qui fit que les députés retournèrent dans la ville, et qu'on se prépara du côté du Roi à recevoir cette armée, qui partit de Plymouth le 17 de septembre, fut vue aux rades d'Olonne le 28, le 29 vint mouiller l'ancre à Saint-Martin-de-Ré, et le 30 arriva à Chef-de-Bois, composée de cent quarante voiles, trois vaisseaux murés, et d'autres pleins de fumier, où ils devoient mettre le feu pour empêcher, par la fumée, de voir les vaisseaux qu'ils enverroient à la suite de ceux-là pour quelques entreprises.

Ils portoient six mille hommes de guerre sans les matelots. Dès qu'ils parurent, le cardinal en envoya

donner avis au Roi à Surgères, d'où il vint en diligence reconnoître l'ennemi à La Leu, et fit avertir les volontaires, qui, ne trouvant pas de chevaux à la poste, y allèrent à pied. Quand ils furent arrivés on avoit peine à les retenir, tant ils se jetoient en foule dans les vaisseaux du Roi.

Cette armée étoit tout l'effort d'Angleterre ; car le parlement qui tenoit lors avoit accordé six millions de livres pour la dresser, afin de venger les affronts et ignominies que la nation anglaise avoit reçus en l'île de Ré, et depuis par la retraite honteuse de leur armée au mois de mai.

Mais elle arriva trop tard, la digue étant parachevée et deux ou trois rangs de machines fermant le canal, outre trente-six vaisseaux de guerre, les palissades flottantes et la petite armée de galères, galiotes, brigantins, barques, traversiers et chaloupes qui défendoient l'avenue, de sorte qu'il n'y avoit nulle apparence que les Anglais y pussent faire aucun effet.

Mais, afin d'en donner plus de connoissance, il est à propos de particulariser un peu ces choses.

La digue étoit divisée en deux : l'une commençoit au rivage devers Coreille, l'autre au rivage vers Chef-de-Bois, et s'avançoit de côté et d'autre jusques à cent toises, qui étoit ouverte au milieu pour le passage des marées ; elle étoit en telle distance de la ville que le canon n'y pouvoit aller de point en blanc.

Et pource que par l'ouverture le secours eût facilement pu entrer, on fit deux forts sur l'un et l'autre rivage où les deux digues commençoient, et deux autres encore aux deux têtes d'icelle, et on munit ces quatre forts de quantité de canons. Et, afin qu'aucun

vaisseau du secours n'osât entreprendre d'y passer au hasard du canon, on fit un autre fort au milieu de ladite ouverture, un peu avancé dans la mer, nommé le fort d'Argencourt. Et pour fermer le passage à quelque petit vaisseau qui eût pu se couler, on y fit d'autres machines qui tenoient toute l'ouverture de la digue et beaucoup davantage, et étoient faites de grandes pièces de bois enfoncées et liées par-dessus avec de la charpente. On appela ces machines-là chandeliers; on en fit d'autres encore au-devant dudit fort, de la même étendue que les chandeliers, et liées les unes aux autres avec du bois et du fer. Ces machines furent, du nom de celui qui les fit, appelées du Plessis-Besançon.

Bien que la mer semblât être par ce moyen surmontée et son passage fermé aux ennemis, de crainte, toutefois, que les ennemis vinssent de nuit à ces machines et les rendissent inutiles, on mit devant la première machine vingt-quatre vaisseaux, les deux premiers desquels étoient sur les deux extrémités d'icelle, et tous les autres, l'un après l'autre, aboutissoient en un angle, et au côté desdits vaisseaux dix chaloupes couvertes, cinq de chaque côté pleines de pétards, et au-devant de tout cela toute l'armée navale disposée en bon ordre.

Et pour défendre du côté de La Rochelle, le cardinal avoit fait mettre au-devant de l'ouverture de ladite digue, de leur côté, une palissade flottante composée de trente-sept grands vaisseaux de deux à trois cents tonneaux chacun, attachés les uns aux autres avec des câbles par les mâts, avec force canons et gens de guerre dessus, et après cette palissade il y

avoit cinquante-neuf navires enfoncés en une ligne droite, répondant à l'ouverture de la digue, qui est ce qu'on appeloit estacade, et un fort de bois en triangle commencé par Pompée-Targon.

Toutes ces choses étant ainsi disposées, il est aisé à juger que le Roi étoit bien assuré contre tous les efforts qu'eussent pu faire les Anglais.

Dès qu'on eut nouvelles d'eux, toute l'armée fut disposée pour les recevoir, et les petites galiotes du Roi les alloient provoquer au combat; mais elles ne les pouvoient attirer: ils ne firent que tirer force canonnades aux vaisseaux de Sa Majesté, lesquels étoient à l'ancre à l'embouchure du canal, et ils leur répondoient de même, sans qu'ils se fissent grand dommage les uns aux autres.

Les Anglais envoyèrent quelques pétards flottans sur l'eau, qui jouoient par le moyen de ressorts qui se lâchoient à la rencontre d'un vaisseau; mais ils furent tous pris sans faire mal. Ils firent aussi quelque mine de mettre pied à terre, mais ils ne l'osèrent exécuter, voyant qu'on se disposoit à les bien recevoir.

Enfin le mardi, sur les quatre heures du matin, ils vinrent avec vent et marée pour attaquer nos vaisseaux qui firent merveilles, et les étonnèrent tellement qu'ils n'en osèrent aborder aucun. Le Roi ne perdit en ce combat que vingt-huit hommes, les Anglais beaucoup davantage; une de leurs roberges fut démontée, laquelle ils furent contraints d'envoyer raccommoder en l'île de l'Oye, deux de leurs barques perdues et un vaisseau.

Cette honte les anima davantage, et les obligea à voir le lendemain s'ils pourroient entreprendre quel-

que chose qui leur fût plus avantageux; ils envoyèrent neuf brûlots qu'ils firent suivre de vaisseaux qui venoient cachés à l'obscurité de leurs fumées; mais nos hirondelles, armées de soldats qui craignoient aussi peu le feu que l'eau, allèrent courageusement au-devant et les détournèrent.

Cependant la batterie de Chef-de-Bois, en laquelle étoit le Roi, endommageoit de sorte leur flotte, qu'elle se retira et alla mouiller l'ancre vers l'île d'Aix, sans plus oser retourner faire effort.

Le Roi, voulant donner avis aux Reines de la retraite des Anglais, fut contraint d'y envoyer un aumônier, n'ayant pu trouver aucun autre qui y voulût aller, pas un ne voulant partir tandis que les Anglais pouvoient encore attenter quelque chose : un chacun étoit ardent de s'y trouver, pour avoir part à la victoire de laquelle ils ne pouvoient douter.

Quand ils furent retirés vers l'île d'Aix, ils désirèrent faire une conférence avec quelques capitaines de l'armée navale du Roi, de chaloupe à chaloupe.

On y envoya le sieur Treillebois, capitaine de la marine, huguenot, qui avoit été, dès le commencement de la descente des Anglais en Ré, remis en l'obéissance du Roi par le cardinal, avec le sieur de L'Isle pour l'assister, et lui fut commandé de prendre des matelots basques, afin qu'ils ne pussent entendre ce qu'ils diroient, d'ôter toute espérance à ses patriotes que La Rochelle reçût jamais pardon du Roi par l'entremise des Anglais. Et si on demandoit de le mener à l'amiral anglais, qu'il répondît n'avoir point cette permission-là; mais que s'ils vouloient envoyer quelqu'un de qualité vers le Roi, ils le proposeroient au com-

mandeur de Valençai, qui en parleroit au cardinal.

Cette conférence ne produisit autre chose, sinon que le sieur de Montaigu, Anglais, obtiendroit permission de venir trouver le cardinal pour proposer quelque accommodement, ce qui fut fait; et après avoir vu le cardinal, il retourna en Angleterre pour savoir la dernière volonté du Roi son maître. Il demanda pardon pour les Rochelois, liberté de conscience et quartier à la garnison anglaise de La Rochelle. On lui dit que les Rochelois étoient sujets du Roi, qui savoit bien ce qu'il avoit à faire avec eux, et que le roi d'Angleterre ne s'en devoit mêler.

Quant aux Anglais, on leur feroit le même traitement que recevroient les Français qu'ils tenoient prisonniers. Cependant on prenoit tous les jours force espions qui passoient les vignes, et furent tous pendus.

Enfin l'extrémité des Rochelois étant en son dernier point, n'ayant plus d'herbe à manger sur leurs contrescarpes, de cuirs de bœuf ni de cheval, de courroies, de bottes, de soûliers, de ceintures, de pendans d'épée, de pochettes dont ils faisoient des gelées avec de la cassonade et des bouillies sucrées qu'ils mangeoient pour se nourrir, et les plus riches d'entre eux à qui, à la venue des Anglais, il restoit encore quelque provision, sur l'espérance de l'effet de leur venue, la leur ayant vendue à haut prix, et se trouvant lors en égale nécessité que les autres, ils se résolurent d'envoyer tous demander miséricorde, et supplier le cardinal de faire agréer au Roi qu'ils lui envoyassent des députés pour se remettre à sa merci: ce qui leur ayant été accordé, ils les y envoyèrent

le 27 octobre. Le jour de devant étoient arrivés aussi ceux des Rochelois qui étoient dans l'armée anglaise, sans qu'ils sussent rien les uns des autres.

Le cardinal, pendant la conférence de ceux de La Rochelle avec lui, leur dit que leurs confrères qui étoient en l'armée anglaise avoient déjà obtenu grâce. Comme ils ne le vouloient pas croire, il leur fit venir Vincent et Gobert; ils s'embrassèrent avec larmes, n'osant parler d'affaires, pource qu'il leur avoit été défendu sur peine de la vie.

Ce fait, ils s'en retournèrent en la ville, le cardinal leur ayant promis de faire, envers le Roi, en leur faveur tout ce qu'il pourroit.

L'audace qui accompagne toujours la rébellion, étoit si profondément empreinte en l'esprit de ces misérables, que, quoiqu'ils ne fussent plus qu'ombres d'hommes vivans, et qu'il ne leur restât plus de vie qu'en la clémence du Roi dont ils étoient indignes, ils osèrent néanmoins bien encore proposer au cardinal qu'ils vouloient faire un traité général pour tous ceux de leur parti, et avoir la continuation de tous leurs anciens priviléges, franchises et immunités, fors ceux qui pouvoient donner ombrage de nouveaux troubles;

Que madame de Rohan fût comprise au traité; qu'elle fût remise en ses biens; M. de Soubise, comme les ayant particulièrement assistés, y fût compris aussi;

Qu'ils pussent donner part de ce qu'ils faisoient aux Anglais; qu'ils ne missent aucune chose dans le traité qui donnât lieu au rasement de la ville, ni au changement de leur gouvernement;

Que ce traité fût appelé traité de paix, et non pas un pardon et une grâce; que le maire fût maintenu; que les gens de guerre sortissent tambour battant, la mèche allumée.

Le cardinal se moqua de leur impudence, leur dit qu'ils ne devoient rien espérer que simplement le pardon, lequel encore ne méritoient-ils pas. D'un côté il savoit bien que dans dix ou douze jours on les auroit la corde au cou; mais d'autre côté il considéroit qu'il falloit se hâter, pour éviter plusieurs inconvéniens, et que Montaigu trouvât la paix faite; que l'armée navale la vît faire sans son consentement, à sa vue, ce qui rendroit le reste des affaires du Roi plus facile, soit au regard de l'Angleterre, soit d'Espagne, soit au dedans du royaume.

Le 28, le traité, ou plutôt la grâce fut signée, par laquelle le Roi donnoit la vie et les biens à ceux des habitans de la ville qui lors y étoient, et l'exercice de la religion prétendue réformée en La Rochelle.

Le 29, ils envoyèrent douze députés au Roi, lesquels le maréchal de Bassompierre à cheval, lui et toute sa suite, mena à pied au logis de Sa Majesté, où le cardinal les reçut et les présenta à Sadite Majesté, à laquelle ayant avoué leurs crimes et leurs fréquentes rechutes en la rébellion, et protesté en avoir regret et horreur, ils demandèrent miséricorde; témoignant ne la pas mériter, et ne l'oser espérer qu'en considération de leur véritable repentance, protestant une fidélité entière à l'avenir, et suppliant le Roi qu'il se souvînt qu'autrefois ils avoient rendu quelques services au Roi son père.

Sa Majesté leur répondit qu'il prioit Dieu que ce

fût de cœur qu'ils lui portassent honneur, et non pas par la nécessité où ils étoient; qu'il savoit bien qu'ils avoient toujours été malicieux, et qu'ils avoient fait tout ce qui leur avoit été possible pour secouer le joug de son obéissance; qu'il leur pardonnoit leurs rébellions, et que s'ils lui étoient fidèles sujets il leur seroit bon prince, et si leurs actions étoient conformes aux protestations qu'ils lui faisoient, il leur tiendroit ce qu'il leur avoit promis.

Le 30, on envoya des gens de guerre se saisir du fort de Tadon, et d'autres à La Rochelle pour se saisir des portes, des tours, des places de la ville, et de leurs canons et munitions, et faire sortir leurs gens de guerre, qui ne se trouvèrent de Français que soixante-quatre, et d'Anglais que quatre-vingt-dix, tout le reste étant mort de misère.

Le cardinal y entra aussi, où le maire (1) s'étant présenté avec six archers pour le saluer, il lui fit commandement de congédier ses archers, et défense de se plus qualifier maire, sur peine de la vie.

On trouva la ville toute pleine de morts, dans les chambres, dans les maisons, et dans les rues et places publiques, la foiblesse de ceux qui restoient étant venue à tel point, et le nombre de ceux qui mouroient étant si grand, qu'ils ne se pouvoient enterrer les uns les autres, et laissoient leurs morts gisant où ils avoient expiré, sans que pour cela l'infection en fût grande dans la ville, pource qu'ils étoient si

(1) *Où le maire :* Ce maire étoit Jean Guiton, qui avoit déployé, dans la défense de la ville, une constance héroïque. Richelieu lui demanda s'il vouloit devenir sujet du roi d'Angleterre : « Monseigneur, « répondit Guiton, il vaut mieux se rendre à un Roi qui a su prendre « La Rochelle qu'à un autre qui n'a pas su la secourir. »

atténués de jeûnes, qu'étant morts ils achevoient plutôt de se dessécher qu'ils ne pourissoient.

Le premier novembre au matin, le cardinal y dit la sainte messe (1) en l'église de Sainte-Marguerite, où sont les pères de l'Oratoire, et après midi le Roi y fit son entrée, armé et à cheval, après y avoir auparavant fait entrer toutes sortes de vivres.

En quoi est à remarquer la grande clémence du Roi, qui ne se contenta pas de leur donner la vie par sa grâce, mais encore, par sa charité, leur envoya du pain en suffisance pour les nourrir dans l'extrême nécessité où ils étoient, sans quoi la plupart de ceux qui étoient restés en cette ville-là fussent morts de faim deux jours après.

Le cardinal conseilla au Roi d'envoyer le maire hors de la ville, à cause de la grande inhumanité dont il avoit usé envers ses citoyens, ayant mieux aimé les laisser misérablement périr de faim que d'avoir recours à la clémence du Roi pour mettre fin à leurs misères; d'envoyer à Niort madame de Rohan la douairière, comme étant indigne que Sa Majesté la vît, pour avoir été le flambeau qui avoit consumé ce peuple; et de renvoyer dans les vaisseaux anglais les députés des Rochelois qui étoient en ladite armée, afin qu'ils dissent des nouvelles de ce qu'ils avoient vu.

Sa Majesté aussi, après cela, commanda qu'on fît démolir les fortifications et les murailles de cette ville

(1) *Y dit la sainte messe :* Richelieu donna la communion au garde des sceaux de Marillac et au maréchal de Schomberg. A l'entrée du Roi, il marcha seul devant Sa Majesté, précédé du duc d'Angoulême, qui avoit à ses côtés les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre.

si insigne en sa rébellion. Le méchant naturel de ses habitans, nés et nourris dans l'anarchie, et le châtiment exemplaire que le service de l'Etat requéroit qui fût pris d'eux, y sembla obliger Sa Majesté, qui fit ensuite raser la citadelle de Saintes et les châteaux de Saint-Maixent, Chinon, Loudun, Mirebeau, et les nouvelles fortifications des tours qui n'étoient plus nécessaires, et principalement la citadelle de Saint-Martin-en-Ré, qui étoit la plus belle fortification qui fût en France, et beaucoup plus forte que La Rochelle, et située en lieu bien plus dangereux et plus important, et la meilleure rade de toutes les côtes de France, où étant détachée de la terre ferme, elle se pouvoit dire comme imprenable, et celui qui en seroit gouverneur ne dépendroit pas davantage de la France que de l'Espagne ou de l'Angleterre; de sorte que de la conserver ayant pris La Rochelle, n'eût été faire autre chose que remédier aux maux qui avoient pris naissance sous les Rois prédécesseurs de Sa Majesté, et laisser un levain pour d'autres à ses successeurs, auxquels ils ne pourroient apporter remède. Joint que pour conserver ladite place, de la grandeur dont elle étoit, il falloit au moins deux mille hommes, ce qui eût été une dépense insupportable pour conserver une île, laquelle s'étoit toujours maintenue sans garnison, et se pouvoit garder avec cent hommes; outre que les droits de Sa Majesté n'avoient pu être établis jusqu'alors dans cette île; ce qui étoit de plus d'importance qu'on ne pouvoit penser.

Sa Majesté fit néanmoins conserver le petit fort de La Prée, afin d'avoir toujours une porte assurée pour faire, quand elle voudroit, descendre des troupes

dans l'île de Ré, si des ennemis y étoient entrés.

Toiras s'y opposa tant qu'il put; mais les raisons qui furent mises en avant pour montrer qu'on la devoit raser, étoient si évidentes, qu'il n'osa pas insister à y contredire : le Roi lui donna 100,000 écus de récompense.

On eût pu accourcir le temps de la prise de cette ville si on leur eût coupé leurs eaux, ce qui étoit aisé; si on eût fait un dégât fort exact des blés, légumes et vivres que les assiégés recueillirent sur le bord de leur contrescarpe; ce qui pouvoit être empêché, et fit subsister deux mois cette malheureuse ville par sa propre confession; si on eût commencé plus tôt à traiter avec rigueur ceux qui entroient ou sortoient de la ville, étant certain que l'exemple et le châtiment eussent arrêté ces misérables, qui, ne pouvant plus se sauver, et pâtissant tous dans la ville, eussent porté le gros à se rendre plus promptement; et si, au retour du Roi, qui fut en avril, on l'eût attaquée par force, cette ville étant destituée de gens de guerre, pleine seulement d'habitans peu accoutumés aux fatigues, et incapables de supporter celle d'une garde extraordinaire avec la misère de la faim. On s'étonnera peut-être que le cardinal, ayant le crédit qu'il avoit auprès du Roi, puisque ces choses pouvoient avancer le siége, ne les lui ait proposées et fait résoudre.

A quoi il n'y a rien à répondre, sinon qu'il est fâcheux en un conseil d'emporter par autorité ce qu'on devroit céder à la raison, et se rendre garant d'un événement au mauvais succès duquel tout le monde contribue d'autant plus volontiers, que le conseil a été pris contre leur jugement.

Voilà les fautes qui arrivèrent depuis que le Roi fut venu en personne au siége; mais, auparavant, deux principales avoient été commises, bien plus notables que toutes les autres.

Le duc d'Angoulême, que le Roi envoya, dès le commencement de sa maladie, pour s'opposer aux descentes que pourroient faire les Anglais, et favoriser le secours de Ré, ne fut pas plutôt arrivé, en juillet, devant La Rochelle, qu'on lui fit plusieurs dépêches pour empêcher que les Rochelois ne serrassent tous les blés qu'ils avoient dans leurs fermes et maisons des champs.

Mais ce commandement, pour être réitéré plusieurs fois, n'en fut pas mieux exécuté, tous les habitans de la ville ayant serré leurs grains à leur aise, et un seul n'ayant reçu traverse en ce dessein, ce qui allongea le siége de plus de trois mois.

L'autre fut d'avoir laissé fortifier Tadon, et n'en avoir pas pris l'éminence pour y faire un fort, au lieu de le faire à Coreille où il étoit inutile, étant certain que si on eût pris ce poste on eût pu ruiner les tours et l'entrée du port, qu'il commande tout-à-fait, battre la ville en ruine; et au cas qu'on eût voulu attaquer la place de force, il étoit fort aisé, en conduisant une attaque à la porte Saint-Nicolas qui est tout contre, et qui ne pouvoit faire aucune défense, supposé que Tadon fût pris.

Pompée-Targon fut la principale cause de cette faute, préférant, par ses imaginations, le poste de Coreille inutile à celui-là, dont les ennemis connoissoient si bien l'importance qu'ils le fortifièrent, reconnoissant que de là dépendoit leur salut ou leur perte.

Mais, en quelque temps que Dieu en ait donné la victoire au Roi, elle apporta un découragement universel à ses ennemis, comme au contraire une grande espérance à ses alliés, qui regardoient la prise de cette ville comme la délivrance d'Italie, et l'assujétissement de ses rebelles sous la légitime domination du Roi, comme l'affranchissement général de toute l'Europe de dessous le joug injuste de la tyrannie de la maison d'Autriche.

Quand ils en eurent les nouvelles à Casal ils reçurent la vie. Bien qu'ils fussent à détroit de vivres et de toutes commodités, et qu'ils souffrissent toutes les extrémités d'une ville de long-temps assiégée par un puissant ennemi, et abandonnée du secours de son prince, trop foible pour la défendre, non-seulement ils reprirent courage, mais ils ne sentirent plus rien de tous leurs maux, trouvant abondamment en cette seule nouvelle tout ce dont ils avoient besoin. Les dames mêmes, sachant qu'il n'y avoit pas d'argent pour payer les soldats, apportèrent leurs bagues et leurs ornemens les plus précieux, pour être employés à subvenir à leurs soldes, prêtes encore à donner leurs propres cheveux s'il en eût été de besoin, comme les Carthaginoises coupèrent les leurs pour faire des cordes aux arcs de leurs maris contre les Romains.

Mais cette réjouissance ne fut pas seulement publique à Casal, elle le fut même à Rome, où le Pape alla faire chanter le *Te Deum* à Saint-Louis, en apparence pour le seul sujet de la religion rétablie en cette ville-là, qui étoit l'ancien repaire de l'hérésie en France, ou plutôt la racine d'où, après qu'à la Saint-

Barthélemy le tronc en fut coupé, elle repullula en ce royaume, et étendit ses branches infectes par toutes les provinces de cet Etat; mais, en effet, non moins pour le recouvrement de la liberté du Saint-Siége, assiégé jusqu'alors de la puissance orgueilleuse d'Espagne, qui, par la rébellion de cette ville, qui divisoit les forces du Roi, prévaloit, mais maintenant, par sa prise, étoit remise en équilibre et hors d'état de pouvoir plus opprimer la liberté des moindres Etats.

On ne craignoit plus que par cette ville, comme par l'ouverture funeste d'un autre cheval de Troie, on pût faire entrer dans ce royaume des armées ennemies pour y mettre le feu, et y entretenir un long embrasement; et on ne faisoit point de doute que le parti huguenot ne fût ruiné, puisque la communication avec l'étranger lui étoit ôtée, et qu'il ne pouvoit plus tirer de nourriture et de soutien de dehors.

Mais le malheur vouloit que tout étoit plein de factions et de cabales dans la cour et dans l'Etat; ils en vouloient tous à l'autorité royale, et ensuite au cardinal qui l'affermissoit par ses conseils.

Ils le haïssoient, premièrement pource qu'il étoit aimé de son maître, et que c'est chose ordinaire dans les cours des rois que, là où est l'amour et la confiance du prince, là soit aussi la haine des courtisans, en cela semblables aux démons, qui accourent et essaient de s'insinuer par leur malignité en l'ame en laquelle ils voient que Dieu habite par sa grâce.

Ils le haïssoient par envie qu'ils portoient à sa gloire d'avoir si sagement prévu, si courageusement persévéré, si heureusement réussi en ses conseils contre leur intention et leur désir.

Cette pensée leur ôtoit le repos, non comme à Thémistocle, que les trophées de Miltiade empêchoient de dormir, par émulation de l'imiter et égaler sa vertu, mais comme des ames viles et basses, qui, à la vue de la vertu d'autrui, se sentent déchirer les entrailles du désir d'anéantir, s'ils pouvoient, celui qu'ils voient riche des biens et des vertus dont ils sont défectueux.

Ils le haïssoient d'autant qu'il ne s'accommodoit pas à leurs désirs, et qu'il ne regardoit leurs intérêts que dans le service de son maître, pource qu'étant auprès de lui pour veiller sans cesse à la conservation de son Etat, il ne vouloit pas que son cœur fût allumé d'autre affection que de la sienne, comme le feu des Vestales, qui étoit conservé toujours ardent pour la garde de l'Empire, étoit un feu tiré des purs rayons du soleil seulement.

Mais ils le haïssoient encore principalement, pource qu'abhorrant comme ils faisoient l'établissement et affermissement de l'autorité royale, ils ne pouvoient voir celui qui contribuoit heureusement tout son soin et sa vie pour cela.

Et d'autant que les causes de leur haine étoient plus iniques, d'autant étoit-elle plus irréconciliable. Et il n'étoit pas en la puissance du cardinal d'y remédier; au contraire, il étoit forcé de la faire accroître tous les jours, pource qu'elle procédoit et se nourrissoit de sa fidélité, étant en cela sa condition à plaindre, qu'au lieu qu'à la plupart des autres hommes les grandes actions et les heureux événemens de leurs entreprises sont la fin de leurs travaux, à lui ses plus grands dangers naissoient et s'augmentoient de ses plus

grands services, par la malignité de ceux qui les eussent voulu détourner et portoient envie à sa gloire.

Ils avoient accoutumé, dès long-temps, de vivre dans la confusion; ils ne pouvoient souffrir de se voir obligés à mener une autre vie; ils ne savoient que c'étoit de la loi de Lycurgue, qui ne fit apprendre à ses citoyens autre science que d'obéir à leurs princes et commander à leurs ennemis. Ils ne reconnoissoient liberté qu'en la licence de commettre impunément toutes sortes de mauvaises actions; il leur sembloit qu'on les gênoit de les retenir dans les équitables bornes de la justice et du devoir. Un d'entre eux eut bien la hardiesse de dire, voyant La Rochelle prise : « Nous pouvons bien dire que nous sommes tous perdus. »

Voilà le principal sujet pour lequel ils pestoient et forcenoient contre le cardinal, qu'ils reconnoissoient pour le principal organe que Dieu avoit donné au Roi pour moyenner un si grand bien; ils le vouloient chasser à quelque prix que ce fût; il n'y avoit ruse qu'ils n'inventassent pour le mettre mal par calomnies et mensonges dans l'esprit de Sa Majesté, jusque-là même que, par tous moyens, ils essayoient de traverser la prospérité des affaires publiques, pour, le rendant garant des mauvais événemens, les lui imputer, et prendre sujet de médire de lui et de sa conduite.

Pour cela il n'y avoit rien qu'ils ne fissent; ils ne se contentoient pas de s'unir entre eux; ils appelèrent les étrangers à être de la partie, et abusèrent même de la bonté de Monsieur, et, le trompant, l'y engagèrent, tant leur malice arriva jusqu'au dernier point.

Monsieur continuoit ses plaintes, et ramenoit en mémoire les vieux prétextes que les factieux lui avoient donnés pour feindre un mécontentement;

Qu'il voyoit bien qu'on le traitoit en enfant, sans lui donner part des affaires;

Qu'on l'avoit premièrement contraint de se marier par l'emprisonnement du colonel; qu'on lui avoit depuis refusé Chaudebonne lorsqu'il l'avoit demandé; puis on lui avoit donné la liberté sans lui en parler; que, durant la maladie du Roi, on avoit pourvu au secours de Ré sans lui en dire mot, et que c'étoit à lui à qui on en devoit parler, le Roi étant malade;

Que l'on avoit traité avec Espagne sur l'occasion de Ré, dont il n'eût jamais été d'avis, chacun ayant vu qu'Espagne n'avoit rien fait;

Que le Roi avoit gourmandé Desouches, l'étant allé trouver de sa part; qu'à présent il n'étoit pas mieux traité, vu qu'on ne lui faisoit part d'aucune chose; qu'on avoit fait revenir M. le comte sans lui en dire rien; qu'il voyoit bien que maintenant, après la prise de La Rochelle, lui et les siens seroient mal menés; qu'il ne pouvoit souffrir de voir que M. le prince eût un emploi, et qu'il n'en eût point, et que le cardinal témoignoit bien qu'il ne l'aimoit pas. Le Coigneux fut si osé que de dire au sieur Bouthillier, qu'il falloit ou que le cardinal quittât les affaires, ou qu'il fît mieux traiter Monsieur, ou que Monsieur se déclarât contre lui et procurât sa ruine; et dit lui-même au cardinal que Monsieur avoit de la jalousie du Roi, et que pour l'éviter il avoit bien fait de s'en aller de devant La Rochelle incontinent après que Sa Majesté y arriva.

On sème ces plaintes dans la cour; on en parle au comte de La Rochefoucauld, à un nommé Coman.

Nonobstant les promesses que Monsieur avoit faites au Roi et à la Reine-mère de ne penser plus au mariage de la princesse Marie, il se fait plus de bruit et de menées de son consentement que jamais; madame de Longueville lui conseille de donner une promesse à la fille sans le su de la Reine; il voit la fille en cachette, il y envoie souvent; tous les jours il visite madame de Longueville, la Reine s'en plaint; Monsieur nie avoir promis au Roi et à la Reine de n'y penser plus.

Le Coigneux veut faire un voyage à la cour, et fait solliciter la Reine de conseiller à Monsieur de l'y envoyer; il en faut passer par là. Il y vient, le Roi le traite fort bien, il en reçoit contentement; il s'en retourne satisfait, remportant à la prière de la Reine le retardement du départ de mademoiselle de Nevers, à la charge que Monsieur promet de nouveau à la Reine de ne penser plus au mariage sans le consentement de Leurs Majestés.

Au lieu de reconnoître cette grâce, M. de Bellegarde dit à la Reine, de la part de Monsieur, qu'il voyoit bien qu'elle ne l'aimoit point, résistant à ce qu'il affectionnoit le plus; que sans elle il avoit obtenu du Roi, par Le Coigneux, le retardement du voyage de cette fille, dont il n'avoit point d'obligation à la Reine.

Cette mauvaise harangue fut contredite par Le Coigneux à son arrivée devant M. de Bellegarde, reconnoissant que Monsieur n'avoit obtenu cette faveur du Roi que par l'entremise de la Reine, et que le Roi

avoit une très-grande aversion à ce mariage, comme il avoit témoigné.

On rapporte à la Reine-mère que Monsieur croyoit que le Roi n'avoit point d'aversion à ce mariage, parce que Campremy, étant à Paris, avoit dit que le Roi ne s'en soucioit pas : ce qui avoit été confirmé par une des parentes de M. de Saint-Simon (1) qui demeuroit avec madame de Longueville.

On ne vit jamais tant d'artifices. On crut que Le Coigneux, avant que de partir, avoit laissé par conseil à Monsieur de faire force rodomontades en son absence, pour montrer qu'il n'en étoit pas cause.

Plusieurs fois, devant et après le voyage dudit Coigneux, M. de Bellegarde avertit la Reine que Monsieur étoit sur le point de se retirer chez lui.

M. de Bellegarde dit à la Reine que Monsieur lui avoit dit que, quand il voudroit, il s'attacheroit M. le prince, en lui baillant sa fille en mariage pour son fils. Gondy dit à la Reine qu'il savoit de lieu très-assuré que Mirabel, depuis cinq ou six mois, voyoit non-seulement madame la comtesse, mais, qui plus est, qu'il encourageoit La Longueville (2) au mariage, en lui promettant que son maître accommoderoit l'affaire de son frère ;

Qu'il savoit de plus que le même disoit que, par ce moyen, ou il empêcheroit du tout Monsieur de se marier, par l'aversion de la Reine-mère, ou feroit qu'il se marieroit avec La Nevers, qui seroit tou-

(1) *M. de Saint-Simon :* Claude de Saint-Simon, père de l'auteur des mémoires, étoit alors favori de Louis XIII. — (2) *La Longueville :* Louise de Bourbon, première épouse du duc de Longueville, sœur du comte de Soissons.

jours mal avec ladite Reine, et qui peut-être n'auroit jamais lignée.

Il ajouta que ce qu'il en disoit n'étoit que pour l'affection qu'il portoit à la Reine, et qu'on ne pensoit plus au mariage de Florence, au moins pour l'aînée, le duc de Parme ayant été mandé sur ce sujet.

On étoit averti que M. de Mantoue, sollicitant instamment le Roi de le secourir en son extrémité, et témoignant ne désirer pas le mariage de Monsieur contre la volonté du Roi, jouoit dessous main le double.

Senneterre aussi étant à la cour pour traiter le retour de M. le comte avec des civilités incroyables, on eut avis que madame la comtesse faisoit de plus belles protestations à Monsieur que jamais, tâchoit d'aigrir son esprit et le jeter en cabale.

Jamais on ne vit tant de cabales ; l'impunité en faisoit renaître.

M. le prince, qui agissoit avec zèle, étoit sollicité par Le Caractère à n'avancer pas les affaires du Roi.

Montmorency étoit en même pensée, et lui en donnoit atteinte.

Le Musque lui témoignoit crainte des desseins de la cour, lorsque les affaires seroient en grande prospérité.

Le Chaudron travailloit sous main à ce que les bons succès ne vinssent pas en poste.

Le Feu agissoit si mal, qu'on connoissoit ouvertement sa mauvaise affection envers l'Etat. Mais ce qui étoit plus dangereux, étoit que les personnes les plus proches du Roi étoient infectées de ce venin.

Toiras même, à qui le Roi témoignoit tant de bonne volonté, et lui en avoit donné tant de preuves

par les grands biens qu'il lui avoit faits, étoit un des principaux factieux.

Il se plaignoit qu'on ne lui faisoit pas bon traitement, et qu'on ne tenoit compte de lui, comme si la citadelle de Ré qu'on lui avoit confiée étoit peu de chose.

Si est-ce que Cominges dit à Bautru, allant visiter ladite citadelle le 22 août, que l'ambassadeur d'Espagne étant dans Ré, après l'avoir vue et considérée, dit une chose remarquable :

« Qu'on dise ce qu'on voudra de M. de Toiras, que tantôt il est bien, que tantôt il est mal avec son maître; après avoir vu cette place, on jugera bien qu'il n'y peut être mal, et qu'au contraire il a une intelligence secrète avec lui, inconnue à toute la France, puisque nul ne peut voir la raison de cette grande fortification. »

Le même dit qu'on ne connoissoit pas Toiras, qu'il se vouloit faire mugueter de l'Angleterre et de l'Espagne à cause de cette place.

Sur le bruit que les Anglais devoient arriver vers le 15 août à La Rochelle, il fit demander permission au Roi par M. de Nîmes, qui donna en plein conseil un mémoire à cet effet par M. d'Herbaut, de traiter avec l'armée d'Angleterre avec courtoisie, les envoyant visiter, et en recevant quelques-uns à terre, sous prétexte de ceux qui avoient été prisonniers à l'autre fois. Le mémoire portoit qu'il estimoit par cette voie rendre meilleur service au Roi que par aucune autre.

Le Roi fut étonné de cette demande, et tout son conseil comme lui, ajoutant à cela les négociations qui s'étoient faites pendant le siége de Ré avec Buc-

kingham, le plus souvent par huguenots, et tout ce qu'on sut par l'abbé Scaglia devant qu'il fût révolté tout-à-fait, par Gerbier, Launay-Razilly; toutes ces choses faisoient un amas de circonstances très-considérables.

Quand le marquis de Mirabel et don Lorenzo de Ramirez, ambassadeur d'Espagne, furent visiter Ré, il avoit préparé six haquenées d'importance à leur donner, dont il fut détourné, de bonne foi, par le cardinal.

On ne paya point de devoir du sel en tant qu'il y fut, il ne le voulut jamais souffrir. Le commerce étoit défendu pendant cette guerre d'Angleterre. Il trafiquoit en Hollande de toute sorte de marchandises défendues sans passe-ports, et en faisoit venir d'Angleterre comme bon lui sembloit.

Après la prise de Mervé, on ne peut rapporter ce qu'il dit de M. le prince, duquel il avoit mangé le pain; et cependant il est vrai qu'apparemment la place fut rendue par la lâcheté ou trahison de ceux qui étoient dedans, qui y avoient été mis par son frère.

Ils avoient promis, par lettres écrites à M. d'Arpajoux, de tenir encore trois semaines; ils avoient mandé à M. le prince qu'ils attendroient le secours au moins jusqu'au dimanche; et cependant, quand ils surent sa venue, ils se rendirent quatre jours devant, ayant des vivres pour plus de quinze jours, et des soldats bons et frais qui n'avoient aucune nécessité.

Les pénétrans estimèrent qu'ils avoient pris cette occasion de médire de M. le prince, et le brouiller avec lui pour s'accommoder avec Monsieur, par le

moyen de M. de Bellegarde, vers lequel son frère fit un voyage exprès trois mois auparavant. Cette conjecture se trouva vraie.

Au lieu de reconnoître, quand il fut hors de Ré, ce que le cardinal avoit contribué à son secours par le commandement du Roi, lui et ses affidés faisoient gloire d'en parler autrement; ils ne tenoient rien, à les ouïr dire, que de Dieu et l'épée. Il disoit qu'il connoissoit mieux le Roi que personne du monde, qu'il savoit bien comme il le falloit mener, qu'il ne falloit pas prendre garde à ses dégoûts, qu'il falloit toujours aller son chemin.

Il avoit une cabale puissante dans la maison du Roi, connue de Sa Majesté, mais subsistant en cachette.

Il se plaignoit qu'il n'étoit pas fait maréchal de France parce qu'il n'en avoit pas voulu prier, mais qu'il aimeroit mieux mourir que d'y venir par cette voie; qu'il étoit bien assuré qu'il le seroit sans cela; ce qui montroit le dessein qu'il avoit de se prévaloir de quelque occasion et nécessité de l'État.

Il vouloit vendre Amboise, et tout ce qu'il avoit dans le cœur du royaume, pour porter tout son bien dans l'île de Ré. Bassompierre dit au cardinal, le 15 septembre, qu'il lui avoit dit que si le Roi donnoit La Rochelle à raser à un autre qu'à lui, il feroit merveilles, et ne reconnoissoit point la Reine pour gouvernante de Ré.

Environ ce même temps il envoya un homme à la dame du Vernet, qui le retint quelques jours, puis le lui renvoya.

Campremy dit au cardinal, le 10 juillet, que Le

Clerc avoit fait dire à M. le premier (1) par Valins, que s'il vouloit s'accorder avec Toiras, ils mettroient bas la première faveur, qu'il expliquoit le cardinal, et feroient bien leurs affaires; il lui dit que M. le premier avoit rejeté cette proposition.

Le lendemain 11, le Roi faisant l'honneur au cardinal de le venir voir, lui dit la même affaire que ledit sieur premier lui avoit racontée, et remarqua qu'il avoit dit audit sieur le premier que le même avoit autrefois voulu en la même manière gagner Baradas pour ruiner le cardinal.

Le 13 du mois, le cardinal reçut une lettre du sieur du Plessis, qui étoit au duc d'Épernon, qui lui mandoit qu'un confident de Toiras avoit passé en Languedoc, qui avoit dit qu'il avoit été forcé de se jeter sous la protection de M. le premier, et que depuis peu de jours ils s'étoient promis de se bien défendre de leur ennemi commun, et qu'à Tonnay-Charente ils avoient commencé à sonder le gué.

Ledit Toiras envoya son frère à Paris, après que le duc de Bellegarde se fut retiré mal content, pour assurer Monsieur, par Bellegarde, de son service et se lier à lui. Ce qu'il avoit fait par le passé avec M. le prince, et depuis avec la Reine-mère, le justifioit.

Pource qu'il lui sembloit qu'en la relation qui avoit été faite de l'île de Ré (2), on ne donnoit pas à lui seul toute la gloire, mais à la vigilance et résolution du Roi de faire secourir cette place, il s'emporta à

(1) *A M. le premier:* Claude de Saint-Simon étoit alors premier gentilhomme du Roi. On donnoit au titulaire de cette charge le nom de *M. le premier.* — (2) *En la relation qui avoit été faite de l'île de Ré:* Aubery nous apprend que Richelieu envoyoit lui-même à Renaudot les relations pour les insérer dans la gazette, et qu'il ne souffroit pas que

dire qu'il eût bien voulu savoir qui étoit la bête et l'insolent qui avoit fait ce livre. Cependant il savoit fort bien que ç'avoit été le garde des sceaux.

Il eut une querelle avec un des gens du prince de Condé, pour se lier de plus en plus avec Monsieur, lui témoignant qu'il se détachoit dudit sieur prince qui ne l'aimoit pas.

Le Roi dit au cardinal que Toiras lui avoit dit que le cardinal l'avoit voulu corrompre par argent, pour lui découvrir tout ce qu'il faisoit.

Au demeurant, il disoit que le Roi écoutoit tout; partant qu'en déguisant bien les matières, on faisoit autant d'effet contre les innocens que contre les coupables.

Qu'au reste, il ne se falloit pas enquérir de ce que l'on pouvoit dire, mais de ce que le Roi pouvoit croire; qui avoit plus de rapporteurs avoit plus d'avantage.

Les artifices jouoient de toutes parts. On jeta sur le lit du Roi à Surgères un papier mal fait en effet, mais dont le dessein et la substance étoient diaboliques, et Préaux avertit le cardinal que le bruit commun de la cour et de toute l'armée étoit que la cabale de Toiras y avoit fait jeter ce papier.

Lorsque, par la confession de toute la France, le cardinal faisoit le mieux, il l'accusoit d'être perturbateur du repos public, lui imputoit les divertissemens du Roi, comme s'il étoit bien aise qu'il ne vaquât pas assidûment à ses affaires pour en être davantage maître.

d'autres débitassent les nouvelles publiques. Il vouloit diriger seul l'opinion, et se montroit fort attentif à tous les bruits qui couroient. « La « moindre étincelle, disoit-il, cause souvent les plus grands incendies. »

Ledit Préaux lui donna encore avis que Toiras publioit ouvertement qu'on ne prendroit point La Rochelle, et qu'on avoit pénétré par ceux de la chambre du Roi qui lui étoient attachés, qu'il continuoit toujours à vouloir gagner Saint-Simon contre lui, prétendoit qu'on lui dût donner le rasement de La Rochelle à faire, et qu'après il ôteroit le régiment de Champagne du fort de Ré, et y en mettroit un autre à sa dévotion.

Ledit de Châteauneuf lui dit que tout le monde s'étonnoit des desseins de ce personnage, de son orgueil fondé sur la grande fortification de sa place, qui feroit un jour grande peine à la France.

Ce gouvernement lui valoit 200,000 francs; car, en considération de ce qu'il ne souffroit point qu'on payât les droits du Roi, il prenoit de tous les tonneaux de vin qui se rendoient en l'île un écu, et autant de chaque muid de sel; et dès que la récolte des grains étoit faite en Ré, il les achetoit de tous ceux qui vouloient vendre, les gardoit six mois jusques au temps que la cherté vînt, puis les vendoit bien cher, les ayant payés à bon prix.

D'autre part, Ambleville dit au cardinal que tous les amis de M. le premier étoient contre lui, et Préaux rapporta au père Joseph que Anery lui avoit dit que le cardinal ne favorisoit point la maison dudit sieur le premier, laquelle le craignoit grandement, et croyoit que sans lui ils s'avanceroient bien fort;

Et que Leiches avoit dit au duc d'Elbeuf qu'il se ressentiroit de ce que ledit cardinal n'avoit pas été pour lui en l'affaire de la compagnie des Roche-Baritaut;

Et que Campremy avoit dit à Mus que Montallet

et Bautru l'avoient voulu ruiner à Surgères; que c'étoit le cardinal qui en étoit cause, mais qu'il le lui rendroit.

Ainsi les voix publiques louoient le cardinal, les particuliers tâchoient à le déchirer, les provinces entières le bénissoient, les factieux conjuroient contre lui.

Les passagers qui sont en un même navire, ayant chacun leur intérêt à part, et leurs intentions différentes, ne communiquent ensemble qu'en la tourmente, en laquelle le soin du salut commun les réunit, et les fait conspirer à une même fin.

Mais ceux-ci, nés en un même royaume, sujets d'un même roi, intéressés en sa gloire et en la grandeur de son Etat, au milieu des orages et des guerres qui l'assailloient de tous côtés, non-seulement se divisent et se séparent de celui qui gouverne comme premier ministre, mais augmentent et fomentent la tempête, et en empêchent les remèdes, ne se souciant pas de périr, pourvu qu'ils causent la ruine de celui contre lequel ils sont injustement acharnés.

Le cardinal, au lieu de s'en plaindre se tait, se souvenant que le sage politique, législateur romain, estimoit cette qualité la première pour le gouvernement, et fit une loi entre les Romains, d'adorer, entre les déités, principalement celle du silence. Et, non-seulement il se tait, mais, en soi-même, il tire vanité de leur haine; étant bien aise qu'en tout temps les ennemis du Roi le persécutent, les vraies louanges du ministre d'Etat étant les plaintes que les méchans font de lui.

Néanmoins, tant de factions et de monopoles ne laissent pas de le tenir en quelque anxiété du conseil qu'il avoit lors à donner au Roi.

Quand tous conspirent au service du maître, il y a plus de facilité de le faire réussir; mais quand les uns abattent ce que les autres édifient, il y a difficulté de recevoir honneur de ce que l'on entreprend.

Davantage, qui peut être garant de tous les événemens? Quand on s'embarque en temps favorable, et avec vent et marée, on a sujet d'espérer bon voyage; néanmoins, bien souvent les tempêtes s'élèvent et trompent notre espoir.

A combien plus forte raison doit-on avoir crainte, la mer émue et les mariniers n'étant pas bien d'accord pour le service du vaisseau?

Le cardinal voit bien qu'on le veut rendre responsable de tout, qu'on n'a dessein que de le perdre.

Mais, après avoir long-temps discouru en son esprit et consulté avec Dieu, il prit résolution de mépriser tout ce qui le regardoit, et s'abandonner à toute sorte de périls pour le service du Roi, reconnoissant que le fait d'un homme de courage n'est pas d'avoir recours à la pauvreté pour se défendre contre la crainte de la perte de ses biens, ni à la faute d'affection contre le hasard de perdre ses amis, ni à l'abandon des entreprises glorieuses au service de son maître contre ses malveillans, mais qu'il se faut pourvoir de la raison, et d'une humble soumission à la providence de Dieu contre tous accidens.

Il conseilla donc au Roi de penser aux affaires d'Italie. Il l'en avoit auparavant diverti, estimant peu judicieux ceux qui croient qu'il le dût faire pendant qu'il avoit une si grande affaire sur les bras. La seule cause qui faisoit peine en cette occasion étoit le peu

de temps que Casal pouvoit tenir, selon les avis qui en venoient.

Ce qui pouvoit divertir la France du secours d'Italie, étoit que la saison n'y étoit pas propre; que Casal étoit si pressé qu'il ne pourroit attendre; qu'on s'attireroit une guerre d'Espagne en France par la Picardie et la Champagne; que les armes de France étoient harassées du siége de La Rochelle; que ses finances y avoient été épuisées; que les alliés de la France promettroient beaucoup et ne tiendroient rien. Mais, au contraire, aussi il y avoit à considérer que, si on laissoit perdre l'Italie, l'Espagnol seroit si puissant qu'il nous attaqueroit après comme il voudroit; que le péril étoit moindre maintenant qu'il ne seroit lors, si on se pouvoit bien ajuster avec les princes d'Italie, l'Angleterre et la Hollande.

Il fut donc résolu qu'on écriroit au sieur Davaux, ambassadeur du Roi à Venise, pour presser la République de secourir M. de Mantoue, et promettre que le Roi enverroit promptement en Italie une armée royale, composée de dix-huit mille hommes de pied et deux mille chevaux;

Qu'il étoit nécessaire que la République fît de sa part quelque notable effort, et eût sur pied, au même temps, quinze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, pour employer où et quand il en seroit de besoin, et selon qu'ils en conviendroient; et cependant qu'elle donnât au duc de Mantoue cinq ou six mille hommes de pied et quelque cavalerie, payés pour trois mois.

A Rome, au sieur de Béthune, pour savoir de Sa Sainteté ce qu'elle vouloit faire maintenant pour les

intérêts de l'Italie, au cas que la France et Venise se déclarassent et joignissent ensemblement, comme ils le vouloient faire, pourvu que Sa Sainteté entrât en ladite union; que la dévotion d'Espagne ne céderoit pas à ses bénédictions, et qu'il ne falloit plus différer, mais prendre une bonne et prompte résolution; que France et Venise unies ensemble se disposoient à faire trente-cinq mille hommes de pied et quatre mille chevaux; Sa Sainteté n'y pouvoit moins contribuer de huit à dix mille hommes de pied et huit cents chevaux.

A l'Empereur, pour lui donner part du succès des armes du Roi en la prise de La Rochelle à la vue de l'armée anglaise, et réitérer les instances que Sa Majesté lui avoit déjà fait faire en faveur de M. de Mantoue, avec ordre à Céberet, résident en cette cour-là, de les continuer.

Qu'on enverroit en Espagne un homme capable de parler et agir comme il falloit avec Olivarès; en Flandre aussi, où le choix d'un homme étoit moins important.

Qu'on écriroit aussi à Marini, ambassadeur en Savoie, lui donnant charge de présenter celui que le Roi envoyoit au duc, pour lui donner avis de la prise de La Rochelle, et de prendre après l'occasion, en une audience, de dire audit duc que le Roi ne pouvoit oublier l'affection qu'il lui portoit, et qu'il s'assurât que volontiers il s'entremettroit pour lui assurer et garantir Trino, du consentement du duc de Mantoue, avec les 12,000 écus de rente en souveraineté, comme il avoit désiré; même que s'il restoit quelque chose à obtenir dudit sieur duc pour son plus grand contentement, le Roi essaieroit de le lui faire obtenir, la con-

sidération de madame sa sœur étant si forte, Sa Majesté l'aimant si étroitement, qu'il feroit tout ce qu'il pourroit en sa considération, pourvu que de sa part il lui en donnât lieu, et qu'il lui insinueroit aussi qu'il avoit appris que le Roi faisoit passer son armée pour hiverner le long du Rhône.

Et qu'au cas que ledit duc de Savoie se disposât à entendre à la proposition susdite, il conclût, sans délai, son intelligence avec la France, qui devoit aboutir présentement au secours d'Italie. A quoi ledit duc pouvoit faire de deux choses l'une, ou se joindre ouvertement aux armes du Roi, ou accorder le passage libre à ses troupes, donnant à entendre aux Espagnols, lorsque les troupes passeroient seulement, ou après qu'elles seroient passées, qu'il ne l'avoit pu empêcher.

Qu'il parlât de tout cela comme de lui-même, représentant au duc qu'il le faisoit pour les seules raisons de son intérêt, et de le maintenir en la bienveillance de Sa Majesté; néanmoins, s'il en demeuroit d'accord, qu'il ne craignît pas de lui faire connoître qu'il en avoit charge, et un courrier ajusteroit toutes choses en peu de temps.

Qu'on écriroit au duc de Mantoue, pour l'assurer de la continuation de la bonne volonté du Roi à l'assister puissamment; qu'il avoit déjà donné les ordres nécessaires pour cela, afin que lui, de sa part, fît les choses qu'il avoit promises pour cet effet, et que, quelque négociation qu'il se proposât, elle ne retarderoit point cette entreprise.

En même temps le baron d'Anevou, ambassadeur de Mantoue, présenta au Roi, de la part de son

maître, quelques articles qu'il dit lui avoir été proposés de la part de l'Empereur, et supplia très-humblement Sa Majesté de lui donner son avis sur iceux.

Ces articles contenoient en substance, que ledit duc demeureroit paisible possesseur de l'état de Mantoue, et que dès à présent il en auroit l'investiture; qu'il ne seroit point obligé à rien donner à Guastalle, mais de lui faire justice sur ses prétentions; que le séquestre se feroit en main d'une personne confidente; que l'on ne parleroit plus de l'échange avec le Crémonois; que l'on mettroit dans le Montferrat garnison d'Allemands qui ne dépendroient que de l'Empereur; que ce dépôt dureroit peu de temps, et jusques à ce que la cause fût jugée; que Savoie et Espagne mettroient ce qu'ils avoient occupé en main non suspecte; au duc de Mantoue, qu'on lui laisseroit l'administration libre du revenu et de la justice; que le nombre des garnisons seroit modéré; que, consentant au séquestre, Espagne et Savoie en feroient de même, suivant ce que l'Empereur s'étoit obligé; qu'il feroit arborer les étendards de l'Empire dans Casal avec ces conditions.

Le Roi, jugeant que ces articles étoient un conseil de l'Impératrice, et chose qui étoit désirée de l'Empereur, pour avoir prétexte de tirer le duc de Mantoue avec avantage de l'oppression que l'on lui faisoit; aussi que Sa Majesté craignoit que ceux de Casal ne lui pussent donner loisir de les secourir, ledit duc lui ayant fait entendre, par diverses fois, qu'il ne pouvoit tenir que jusqu'à la fin de novembre, fut d'avis qu'il envoyât promptement vers l'Empereur lui offrir le dépôt dudit Casal et terres qu'il tenoit au

Monferrat, aux susdites conditions contenues dedans lesdits articles, et lui nommant Sa Sainteté, le duc de Bavière ou le grand duc de Toscane, pour gardien du dépôt, et non d'autres, Sa Sainteté ou le duc de Bavière semblant néanmoins être les meilleurs comme les plus puissans à maintenir ce qu'ils promettoient.

Et qu'encore que par lesdits articles il fût dit que les Espagnols et le duc de Savoie déposeroient semblablement les places qu'ils tenoient, entre les mains d'une personne confidente audit duc de Mantoue, l'on n'estimoit pas néanmoins qu'il dût s'y arrêter, mais se contenter de ceux qu'ils nommeroient, pourvu qu'ils fissent le dépôt effectivement, d'autant que c'étoit toujours avantager sa condition, et changer l'état de la possession en laquelle ils étoient lors, devant suffire au duc de Mantoue d'arrêter présentement le cours du siége de Casal, et du progrès que faisoient les Espagnols au Montferrat, afin de donner loisir à Sa Majesté, maintenant qu'elle étoit libre par la prise de La Rochelle, de le pouvoir secourir et assister puissamment, soit par la force de ses armes, soit par l'autorité de son entremise. Et, semblablement, que ce qui étoit dit par l'un desdits articles, que, durant le séquestre, la justice s'exerceroit dans le Montferrat au nom dudit duc, et qu'il jouiroit du revenu, il sembloit difficile à croire que les Espagnols et le duc de Savoie voulussent consentir au séquestre des lieux qu'ils tenoient à ces conditions; mais que le duc de Mantoue n'y devoit point insister s'ils en faisoient difficulté, et qu'il suffisoit que la justice fût exercée au nom du dépo-

sitaire, et les revenus demeurassent séquestrés;

Que son principal but devant être lors de faire retirer les Espagnols du Montferrat, soit du siége de Casal et autres lieux qu'ils y occupoient, comme semblablement le duc de Savoie, et que les uns et les autres en étant dépossédés, il ne pouvoit en recevoir que très-grand avantage;

Qu'en tout cas, si l'Empereur ne vouloit se contenter des conditions ci-dessus, on pourroit proposer que la ville de Casal fût mise entre les mains de don Gonzalez avec garnison modérée, et le château en celles du Pape, à la charge que ledit Gonzalez s'obligeât, par écrit, à rendre ladite ville, selon que Sa Sainteté l'ordonneroit, cette condition étant si raisonnable, qu'avec justice on ne pouvoit la refuser.

Le duc de Mantoue prit cet avis, dépêcha en diligence vers l'Empereur pour cela; mais les Espagnols détournèrent ce bon effet par leurs ruses ordinaires. Gonzalez même, sous divers prétextes, ne voulut pas que les étendards de Sa Majesté impériale fussent portés dedans Casal; et enfin ils détournèrent l'esprit de l'Empereur de ses premiers desseins. Mais le Roi, qui ne s'étoit point relâché des siens, n'avoit point perdu temps; car, bien qu'il fît tout ce qui lui étoit possible pour engager les Espagnols à quelque traité raisonnable, ou au moins non du tout insupportable, il avoit fait quant et quant marcher diligemment une grande partie de ses forces vers le Dauphiné, où déjà Sa Majesté en avoit beaucoup, espérant que le temps pourroit apporter du changement en cette affaire, si Sa Majesté pouvoit avoir lieu de mettre une grande armée sur la frontière d'Italie, pour faire va-

loir les justes raisons du duc de Mantoue, puisqu'il n'y avoit nul autre moyen de mettre les Espagnols à la raison. Et afin de donner loisir à son armée d'y arriver, et avoir encore plus la justice et l'équité de son côté, elle dépêcha en diligence Bautru en Espagne, avec toutes sortes de partis imaginables pour contenter l'appétit déréglé du comte Olivarès, en laissant quelque lieu au duc de Mantoue de se repaître d'espérance là où ses ennemis auroient les effets, et lui donna des instructions qui pouvoient faire voir à tous ceux qui auroient des yeux les intentions que la France avoit toujours eues de terminer cette affaire à l'amiable, sans en venir aux armes.

Il eut ordre, après avoir donné part de la nouvelle de la prise de La Rochelle au roi d'Espagne, de prendre soigneusement garde au mouvement que ce bon succès des affaires de France causeroit en son esprit et en celui de ses ministres, et de témoigner aux uns et aux autres qu'une des causes du contentement que le Roi avoit de cette prise, étoit pour être en état de correspondre plus aisément aux bons desseins des couronnes qui lui étoient si proches comme étoit celle d'Espagne par la liaison qui étoit entre eux, ne doutant point que tous ensemble ne voulussent agir sincèrement pour la paix et le repos de la chrétienté.

Qu'après avoir ainsi rendu ces témoignages généraux d'affection, il parleroit particulièrement au comte Olivarès du désir que tous les princes et potentats avoient de voir la paix en Italie, et des moyens qu'il y auroit d'accommoder les troubles et différends qui y avoient été mus depuis quelque temps;

Qu'il laissât passer les boutades dudit sieur comte, qui avoit une passion déréglée en cette affaire; et après lui feroit connoître que, par des moyens doux et convenables à la dignité de tous les princes qui y étoient embarrassés, on en pouvoit sortir au contentement de toutes les parties, en sorte qu'elle ne laissât aucune semence de plus grand trouble pour l'avenir, ce qui étoit à craindre;

Que ces moyens ne pouvoient être que de trois l'un: ou que Casal, et ce qui n'étoit point occupé du Montferrat, fût laissé entre les mains du duc de Mantoue, ou mis entre les mains de don Gonzalez, ou déposé en celles d'un tiers; les parties demeurant d'accord qu'en ce cas le différend fût promptement jugé, ou par l'Empereur, ou par le Pape, ou amiablement composé par la France et l'Espagne;

Qu'il sembloit que, si on vouloit sortir d'affaires, Casal ne devoit être laissé ès mains, ni de M. de Mantoue, ni de don Gonzalez, mais en celles d'un tiers, qui pouvoit être, ou le Pape, ou Florence, ou Bavière; et que le Pape, pour ôter tout soupçon, devoit être le juge de ce différend;

Qu'il feroit connoître au comte Olivarès que, si cette pierre d'achoppement étoit une fois levée, il ne pouvoit rien arriver qui pût troubler la bonne intelligence d'entre la France et l'Espagne; que le Roi ne vouloit prendre aucun intérêt aux affaires d'Italie, que celui de la paix et du repos;

Que quand l'Espagne gagneroit ce qu'elle prétendoit en cette occasion, elle perdroit beaucoup davantage, vu que la réputation de sa religion et de sa justice ne pouvoit subsister avec cette entreprise,

qui n'avoit point de fondement que le désir d'occuper le bien d'autrui, et que nul ne se pourroit plus fier à leurs traités et en leurs paroles, vu qu'au lieu que, par le traité de Monçon, il étoit porté que tous les différends d'Italie se termineroient par les deux couronnes à l'amiable, ils avoient, de gaîté de cœur, entrepris de dépouiller par armes un prince souverain;

Qu'enfin il feroit l'impossible pour faire que les choses se pussent terminer par accord.

Que si le comte d'Olivarès, par la chaleur de son esprit, se plaignoit de la France, il lui repartiroit, civilement et vertement tout ensemble, ce qu'il verroit sur-le-champ être requis par l'occasion.

S'il parloit de l'alliance des Hollandais, il lui feroit connoître la différence qu'il y avoit de l'assistance que nous leur avons rendue, avec les entreprises que l'Espagne faisoit contre le tiers et le quart, et lui diroit que, quand nous voudrions faire mieux pour l'Espagne en cette occasion, nous ne l'oserions faire, vu le peu de sûreté qu'il y avoit en sa parole;

Qu'ensuite ledit sieur de Bautru se plaindroit ouvertement du peu d'effet que la France avoit toujours trouvé en l'Espagne, vu que les Espagnols avoient violé en tout et partout le traité de la Valteline, empiétant plus que jamais les Valtelins, les maintenant dans leur rébellion, et empêchant qu'on n'exécutât ce qui y étoit porté en faveur des Grisons;

Que quelques traités qu'on eût proposés entre Savoie et Gênes, qui avoient été arrêtés avec leurs ambassadeurs ici, ils s'en étoient moqués, les avoient désavoués, et n'avoient rien tenu de ce dont on étoit convenu avec eux;

Que le traité de Monçon portoit que tous les différends qui arriveroient en Italie, seroient terminés à l'amiable par les deux couronnes, et, de gaîté de cœur, l'Espagne avoit entrepris la guerre contre M. de Mantoue, sans autre droit ni prétexte que celui de la bienséance, c'est-à-dire que ses Etats étoient propres à l'Espagne ;

Que, si on leur remontroit que c'étoit contre le traité de paix, on n'en recevoit aucune raison ;

Qu'ils proposoient plusieurs traités ridicules, par lesquels l'Espagne vouloit obliger le Roi à ne point secourir M. de Mantoue ;

Que lorsqu'on avoit ajusté un traité raisonnable en France avec les ambassadeurs d'Espagne, Mirabel et Ramirez, qui portoit cessation d'armes et décision du différend par les deux couronnes, et le Pape pour tiers, en Espagne ils s'en étoient moqués ;

Qu'Espagne et France faisoient un traité contre l'Angleterre, par où l'Espagne devoit commencer un an devant la France une attaque réale contre les Anglais ; ils n'en exécutoient aucune chose ;

Qu'ils offroient au Roi, lorsque l'île de Ré étoit attaquée avec une grande solennité, une flotte composée de quatre-vingts vaisseaux ; l'arrivée de cette flotte s'étoit différée de quinze en quinze jours, jusque-là qu'elle ne partit d'Espagne que huit jours après qu'ils surent les Anglais avoir été défaits et être partis ; et cette flotte de quatre-vingts vaisseaux fut réduite à quatorze galions qui avoient si peu pensé à venir, qu'ils ne purent arriver au Morbihan sans manquer de victuailles, dont il les fallut fournir, et étoient en outre sans gens.

Étant arrivés, le général voulut venir à La Rochelle; y étant il s'offroit à tout faire; mais huit jours ne furent pas passés, qu'étant venu un bruit que les Anglais revenoient avec un léger secours pour La Rochelle, ils demandèrent à s'en aller dès le lendemain, et, quelque prière qu'on leur fît de demeurer en cette occasion, jamais ils ne le voulurent, quoique le marquis de Spinola et Leganez leur témoignassent que l'honneur d'Espagne y étoit intéressé;

Que huit jours après, le secours que Buckingham devoit ramener à La Rochelle faisant du bruit par le monde, ils nous avoient fait, de nouveau, solennellement offrir une grande flotte par Mirabel et Ramirez. Le Roi ayant répondu qu'il n'eût jamais voulu demander secours à l'Espagne, ne sachant pas en quel état étoient leurs affaires, mais que puisqu'ils le lui offroient de si bonne volonté il l'acceptoit, ils s'en étoient moqués, et, quoique leurs ambassadeurs nous eussent fait voir l'ordre qu'ils en avoient eu d'Espagne, ils avoient dit qu'ils l'avoient fait sans commission;

Que pendant nos divisions d'Angleterre et de la France, ils avoient fait toutes les courtoisies qu'ils avoient pu par la Flandre, et de tous côtés aux Anglais; donné passe-port à Carlile, traité avec lui, ouvert le commerce entre la Flandre et l'Angleterre;

Qu'ils avoient fomenté les passions de M. de Lorraine contre la France, et Mirabel avoit avoué au cardinal l'avoir empêché de venir à La Rochelle;

Qu'ils avoient, par une voie infidèle, détaché M. de Savoie d'avec la France, mettant sous le pied

toute la haine qu'ils lui portoient pour le lier à eux ;

Qu'enfin, pour couronnement de l'œuvre, M. du Fargis en partant d'Espagne, le comte d'Olivarès lui avoit fait mille rodomontades, lui avoit dit qu'il ne lui donnoit pas assurance pour deux heures qu'il ne fît la paix avec Angleterre, qu'il prétendoit qu'il fût libre aux deux couronnes d'en user comme bon leur sembleroit, et que la France avoit son mal dans ses entrailles, par les divers mécontentemens qui y étoient, qu'il feroit jouer quand il voudroit en ayant le moyen ;

Que le sieur du Fargis avoit trouvé par le chemin un gentilhomme anglais, qui alloit trouver le comte d'Olivarès pour traiter la paix, laquelle avoit été déjà traitée diverses fois à Bruxelles.

Et depuis être arrivé en France avoit reçu une lettre du comte Olivarès, qui portoit à peu près les choses qu'il lui avoit dites en partant ; Olivarès formant des plaintes imaginaires de la France, pour prendre sujet de fausser sa foi.

Qu'entre autres choses il se plaignoit, sur le sujet du traité d'Angleterre, que l'on n'avoit point répondu au mémoire qu'il avoit donné au sieur de Bautru quand il y fut ; ce qui étoit bien éloigné de la vérité, puisqu'on en avoit donné la réponse aux marquis de Spinola et de Leganez, et qu'on l'avoit ajustée encore plus ample avec Mirabel et Ramirez ;

Qu'il a été pris à Saint-Jean-de-Luz un nommé Francisco de Massa, habitant de Saint-Ander en Espagne, qui, par son interogatoire, avoit reconnu avoir été envoyé le 1er. octobre dernier, par don Ferrando de Rivaredo, devant La Rochelle, porter

une lettre au duc de Buckingham, écrite en anglais, avec un passe-port du gentilhomme anglais nommé Andimion Poster qui étoit en Espagne; lesquels lettre et passe-port il avoit déchirés avec les dents, et les avoit cachés dans sa chaloupe, selon l'ordre qu'il en avoit reçu dudit Rivaredo, alors qu'il se vit sur le point d'être arrêté;

Que cependant on avoit vu, par les pièces ramassées, que son voyage étoit pour lui rendre compte de la négociation dudit Andimion Poster avec Olivarès, et qu'il venoit pour animer de nouveau les Anglais contre la France;

Que le sieur de Rohan avoit fait savoir par diverses fois au Roi, qu'il étoit sollicité par Espagne de continuer en sa rébellion, avec promesse d'assistance;

Qu'outre cela le ministre Vincent, touché en sa conscience du déplaisir d'avoir trempé dans les rébellions, dit au cardinal le 18 novembre, dans La Rochelle, jour du partement du Roi, que lorsque la flotte d'Espagne vint en France, il avoit envoyé d'Angleterre en faire plainte au cardinal de La Cuéva, avec qui les Anglais et eux négocioient, pour s'accommoder tous ensemble contre la France. A quoi ledit cardinal de La Cuéva avoit répondu que l'armée d'Espagne avoit été envoyée en France lorsqu'elle n'y pouvoit servir, et en sortiroit avant qu'elle pût nuire à ceux qui voudroient secourir La Rochelle.

Que ledit Vincent avoit, de plus, dit au cardinal de Richelieu que le colonel Peplis étant allé vers le comté d'Emden et pays neutres, pour lever mille

chevaux qui devoient entrer en Champagne sous la conduite du seigneur Danse, il l'avoit assuré que du côté de Flandre ils ne recevroient aucun empêchement, et que tout nouvellement étoit arrivée une dépêche du secrétaire Lingendes qui étoit en Espagne, qui portoit, en termes exprès, que les Espagnols avoient reçu fraîchement un gentilhomme de la part de M. de Rohan, qu'ils avoient bien traité et dépêché sans délai. La dépêche étoit du 6 novembre, et portoit que la rage des Espagnols étoit telle, qu'ils étoient résolus d'employer argent et hommes pour empêcher les progrès du Roi contre les huguenots.

Qu'après toutes ces plaintes ledit sieur de Bautru diroit audit comte qu'il étoit nécessaire de voir de part et d'autre ce qu'on pouvoit faire, soit pour l'Italie, soit pour l'Angleterre. Que pour l'Italie, la France étoit prête de contribuer actuellement à faire que les choses se terminassent sans guerre, et ce en sorte que l'Espagne en eût contentement, Sa Majesté demeurant d'accord de passer un accord avec l'Espagne par lequel Casal seroit déposé en main tierce, jusqu'à tant que le Pape, qu'on établiroit juge, ordonnât à qui il appartiendroit;

Qu'à toute extrémité, la France pourroit même consentir que la ville de Casal fût déposée entre les mains d'une modérée garnison espagnole, et moyennant que la citadelle et les châteaux fussent mis entre les mains du Pape; ce qui étoit du tout avantageux pour l'Espagne, qui, en ce cas, promettroit par écrit authentique de faire remettre ladite ville entre les mains de celui à qui définitivement elle seroit adjugée.

Que pour ce qui étoit de l'Angleterre, la fin du sieur de Bautru seroit d'empêcher que l'Espagne ne fît la paix avec elle; ce qu'il falloit faire en faisant connoître, sans le dire ouvertement s'il se pouvoit, que nous ne la ferions point;

Que sur cela il faudroit qu'il rendît compte audit sieur comte Olivarès de tout ce qui s'étoit passé avec Montaigu, sans dire rien qui offensât l'Angleterre, mais rapportant la chose en sorte qu'il connût, comme c'étoit la vérité, les recherches qu'elle nous avoit faites, dont nous étions débarrassés en prenant La Rochelle;

Qu'il lui falloit dire comme d'abord en arrivant, sur l'occasion de faire quartier entre les Anglais et les Français, il vit le cardinal une ou deux fois; sur quoi il lui fit quelques propositions pour lui faire agréer de remettre La Rochelle entre les mains des Anglais, ce que nous ne voulûmes accepter;

Que voyant cela, et reconnoissant que la digue ne se pouvoit forcer pour secourir La Rochelle, il avoit désiré aller en Angleterre, pour trouver quelque prétexte à la retraite qui ne pouvoit faire aucun effet; qu'à son retour trouvant La Rochelle prise, le prétexte de leur retraite a été trouvé par la réduction de la place qui avoit vidé toute l'affaire.

Le Roi lui donna aussi commandement que s'il se passoit quelque acte entre ledit sieur Olivarès et lui pour apaiser les troubles d'Italie, il l'envoyât en toute diligence, comme aussi l'Espagne l'enverroit en Italie par un courrier exprès, pour faire cesser toute action d'hostilité, et qu'en tous cas ledit sieur de Bautru feroit valoir au comte Olivarès que, puisque

le Roi désiroit l'accommodement des affaires incontinent que La Rochelle étoit prise, il pouvoit bien voir qu'auparavant il n'avoit jamais désiré d'intervenir par armes;

Que si le comte d'Olivarès repartoit que les troupes du marquis d'Uxelles justifioient le contraire, la réponse étoit aisée, y ayant grande différence entre permettre à M. de Mantoue de lever des troupes dans les terres qu'il avoit en France, que l'honnêteté ne pouvoit dénier, et secourir ledit sieur de Mantoue de la part du Roi;

Que s'il lui disoit que M. de Créqui avoit eu ordre de se mêler en cette affaire, il répondroit que M. de Mantoue l'avoit employé comme son ami, joint que le Roi avoit des mécontentemens particuliers de M. de Savoie, pour s'être entendu avec M. de Rohan, qui ne touchoient point l'Espagne;

Que si le comte Olivarès lui parloit de l'entretenue de M. de Châteauneuf et de madame de Chevreuse, il n'avoit rien à dire, sinon que si elle vouloit leur envoyer la lettre que ledit sieur de Châteauneuf lui avoit écrite à son retour en l'armée, pour réponse aux propositions qu'elle lui avoit faites, ils verroient qu'on n'avoit pas voulu entendre au traité dont elle vouloit s'entremettre;

Qu'enfin si ledit sieur comte vouloit pénétrer ce que la France vouloit faire avec les Anglais, il lui répondroit qu'il lui seroit bien difficile de l'en éclaircir, vu qu'au procédé que la France avoit gardé jusqu'à présent, il étoit aisé à voir qu'elle ne vouloit faire autre chose que ce qu'elle avoit fait depuis quatorze mois. Ensuite de quoi ledit sieur de Bautru

lui diroit qu'il sembloit que les intentions d'Espagne étoient du tout contraires; que la France attendoit de le voir en effet, étant résolue de ne rien faire qui ne compatît avec son honneur;

Qu'il ajouteroit encore que, s'il en étoit cru, les deux Rois déclareroient franchement l'un à l'autre leurs intentions sur ce sujet, ou pour faire la guerre conjointement, ou la paix.

Le Roi, après avoir donné cette instruction au sieur de Bautru, lui dit encore de vive voix que la principale fin de son envoi étoit de faire en sorte, avec le comte Olivarès, que le différend de Casal et troubles d'Italie se terminassent à l'amiable par l'entremise des deux couronnes; et, pour cet effet, qu'après l'avoir entretenu à diverses fois des choses ci-dessus, s'il jugeoit de ses discours qu'il fût pour entrer en accommodement sur lesdits différends, il se pourroit laisser entendre qu'il avoit pouvoir du Roi d'écouter et arrêter un traité avec lui, si, icelui fait, dès à présent ils vouloient arrêter le cours de leurs armes en Italie, et exécuter ce qui auroit été traité entre eux, le plus grand désir de Sa Majesté étant de voir la paix établie dedans l'Italie, et les deux couronnes en parfaite union et intelligence ensemble pour le bien général de la chrétienté;

Qu'il tâchât, après s'être ainsi déclaré, à faire que le comte Olivarès se voulût déclarer le premier de son intention, et des conditions avec lesquelles il voudroit parvenir à un traité, pour d'autant mieux juger de son dessein.

Mais en cas qu'il le pressât de se vouloir déclarer, le premier, des intentions de Sa Majesté, comme étant

envoyé avec quelque charge, il dît que les mêmes choses ayant déjà été négociées et traitées de deçà entre le cardinal, le 23 juillet dernier, et le marquis de Mirabel et don Lorenzo, qu'il estimoit qu'il seroit à propos de prendre les mêmes erremens, et confirmer ce que lesdits sieurs avoient lors traité et arrêté, les intérêts de toutes les parties y étant si bien considérées et conservées, qu'il n'y avoit rien à ajouter.

Qu'il insisteroit sur la confirmation dudit traité autant qu'il pourroit; mais, au cas qu'il n'y pût parvenir, il viendroit à une seconde proposition, savoir: que le Roi promettroit de faire consentir le duc de Mantoue de déposer Casal, ville, citadelle et châteaux, ès mains de Sa Sainteté, du duc de Bavière, ou du grand-duc de Toscane, au choix des Espagnols;

Que, durant le séquestre, la souveraineté, la justice et le maniement des revenus s'exerceroient sous le nom du séquestre, qui y pourroit établir telle garnison qu'il verroit bon être, pourvu que ce ne fussent point des sujets des deux Rois ou dudit duc de Mantoue, ni des Allemands sujets de la maison d'Autriche, moyennant que le roi d'Espagne, de sa part, consentît à déposer semblablement les lieux qu'il tenoit audit Montferrat, entre les mains de celui des trois susdits qu'il auroit choisi pour dépositaire de Casal et lieux que tenoit ledit duc, et promît de faire faire le semblable par le duc de Savoie, des lieux et places qu'il avoit semblablement occupés dedans le Montferrat depuis ce dernier mouvement, ce qui sembloit qu'il ne pouvoit refuser, puisqu'il avoit le choix du dépositaire. Néanmoins, s'il faisoit difficulté de con-

sentir de déposer les lieux que le roi d'Espagne et le duc de Savoie avoient occupés audit Montferrat, entre les mains de l'un des trois ci-dessus nommés, pour être dépositaire de Casal, il pourroit, après y avoir long-temps insisté, relâcher à consentir qu'Espagne et Savoie déposassent les lieux qu'ils occupoient lors audit Montferrat, ès mains d'un tiers nommé par l'Empereur, autre que le roi d'Espagne, ou duc de Savoie, ou de leurs enfans et sujets, pourvu qu'il promît d'exécuter ledit dépôt de bonne foi, aux mêmes conditions et au même temps que le duc de Mantoue feroit celui de Casal entre les mains d'un des trois princes susdits;

Que si le comte Olivarès refusoit d'entrer en cette seconde proposition, qui sembloit très-équitable, voire très-avantageuse pour les Espagnols, puisque en effet M. de Mantoue se dépouilloit de son propre, et dessaisissoit de la possession en laquelle il étoit, et les Espagnols et Savoie demeuroient aucunement saisis de ce qu'ils avoient occupé, le déposant en la sorte susdite, il lui offriroit pour dernier moyen, et témoignage de la droite et sincère intention de Sa Majesté qui ne tendoit qu'à la paix et de faire cesser les troubles d'Italie, que Sa Majesté feroit consentir le duc de Mantoue de remettre la ville de Casal en forme de dépôt entre les mains de don Gonzalez, ou tel qu'il plairoit au roi d'Espagne de nommer, et de déposer la citadelle et les châteaux et autres lieux que tenoit ledit duc, entre les mains de Sa Sainteté, à condition que ledit don Gonzalez, ou celui qu'auroit nommé le roi d'Espagne, déclareroit, par acte authentique, qu'il tenoit ladite ville de Casal et autres lieux que

tenoit de présent le roi d'Espagne au Montferrat, par forme de dépôt, en vertu du traité fait entre les deux Rois ;

Que le roi d'Espagne promettroit aussi que le duc de Savoie feroit le semblable des places qu'il tenoit dans le Montferrat, et déclareroit qu'il les tenoit par forme de dépôt, et promettroient tous, tant celui qui seroit dépositaire des places que tenoit le duc de Mantoue, que celui qui seroit nommé par le roi d'Espagne, pour recevoir la ville de Casal et les autres places que tenoit le duc de Savoie, de remettre tous lesdits lieux et places entre les mains de qui et ainsi qu'il seroit ordonné par les deux Rois, lesquels seroient tenus, en ratifiant le susdit traité, de nommer, par leurs lettres de ratification, les commissaires qu'ils voudroient députer, qu'ils seroient tenus faire trouver dedans un mois après à Casal, lieu qui seroit accordé pour terminer les différends, tant dudit Montferrat qu'autres ; lesquels les deux Rois promettroient de terminer et juger trois mois après.

Et au cas que les deux Rois ne pussent convenir et demeurer d'accord de leur jugement, ils permettroient d'envoyer à Sa Sainteté les points desquels ils n'auroient pu convenir, afin qu'elle eût agréable de les terminer absolument et définitivement dans trois mois après pour tout délai.

Cet article est conçu ainsi qu'il est, parce qu'on a eu avis de Casal, et de la propre main de M. de Mantoue, que la ville ne peut tenir que jusqu'au 15 décembre. Ce qui fait que la France, ne pouvant la secourir dans le temps, pense beaucoup gagner pour M. de Mantoue de livrer par accord à l'Espagne ce

qu'on ne peut empêcher qu'elle emporte de force, vu que, par ce moyen, le traité qui sauvera la citadelle et le château conserve une porte à Casal, et donne temps au Roi, pendant la négociation, de se mettre en état, entrant en Italie par armes, de réparer, par arrêt définitif, le préjudice que par nécessité il aura fallu consentir par arrêt interlocutoire ;

Que les deux Rois s'obligeroient de faire agréer le traité qui seroit fait, savoir, l'Espagne à l'Empereur, et la France au duc de Mantoue, et ce dans six semaines après qu'il auroit été arrêté, sans retardation néanmoins du dépôt de la ville de Casal, qui seroit fait sans délai quelconque, le roi d'Espagne faisant au même temps retirer ses troupes du siége de Casal et environs ; de sorte que les vivres entrassent librement dedans la citadelle et châteaux, pour le temps stipulé ci-dessus pour avoir l'acceptation dudit traité par l'Empereur;

Qu'après la ratification de l'Empereur, le Roi promettroit de faire exécuter, incontinent et sans délai par M. de Mantoue, le dépôt de ladite citadelle et châteaux ès mains du Pape, en faisant aussi Sa Majesté Catholique donner les actes nécessaires par ledit Gonzalez, ou tel autre qu'elle nommeroit, et par le duc de Savoie, pour faire voir qu'ils ne tiendroient qu'en dépôt Casal et autres lieux qu'ils occuperoient audit Montferrat.

Tous les dépositaires du Montferrat, tant des places qu'occupoit lors le roi Catholique que de la ville de Casal, comme aussi M. de Savoie pour ce qu'il tenoit audit Montferrat, et celui qui seroit pour Sa Sainteté dépositaire de la citadelle et châteaux de

Casal, promettant tous de bonne foi, par l'acte qui les établiroit dépositaires, de garder lesdits lieux sous l'autorité de l'Empereur, et de les remettre et déposer incontinent et sans délai à qui et ainsi qu'il seroit ordonné par le jugement des deux Rois ou celui de Sa Sainteté, et que, quelque traité ou accord que fît ledit sieur de Bautru avec ledit comte Olivarès, ce seroit toujours à condition que le roi d'Espagne s'obligeroit de faire donner, dès à présent, au duc de Mantoue l'investiture du Mantouan par l'Empereur sans aucune condition; et surtout que ledit sieur de Bautru se souviendroit de mettre un article dans la fin du traité, par lequel il fût dit que si, après la signature dudit traité, et avant l'exécution du dépôt promis par icelui, la ville de Casal ou autre place étoit prise par force et capitulation, cela n'empêcheroit pas que ceux qui s'en seroient rendus maîtres par cette voie ne fussent tenus de les restituer, selon qu'il seroit ordonné par le jugement des deux Rois ou de Sa Sainteté.

Il arriva le 26 à Madrid, où d'abord il trouva que la nécessité étoit si grande, que le comte Olivarès chercha prétexte pour se délivrer de l'obligation de le faire traiter aux dépens d'Espagne, comme jusqu'alors on avoit accoutumé de faire aux ambassadeurs extraordinaires.

Le lendemain 27, Bautru le vit, mais en secret et incognito, n'étant pas l'usage de commencer par autre visite publique que celle du Roi.

Et pource qu'il est important de savoir avec quelle modération les ministres du Roi traitent, et, au contraire, la violence de ceux d'Espagne, je crois qu'il

sera ici à propos de rapporter les mêmes paroles qui se passèrent entre Bautru et le comte Olivarès en cette audience.

Entrant au discours de La Rochelle, Olivarès lui dit qu'il falloit avouer que cette action-là le gagnoit sur tout ce qui s'étoit fait depuis plusieurs siècles, et qu'il s'étonnoit que le cardinal ne fût fou de joie de voir son maître dans La Rochelle, ayant la part qu'il avoit l'honneur d'avoir dans sa confidence et dans ses conseils. Il répéta par trois fois : « *Yo me espanto que no se aya buelto loco.* »

Bautru lui répondit qu'il avoit eu souvent peur que le peu de santé dont il jouissoit lui fît rendre l'esprit; mais que, grâce à Dieu, il avoit le front fait d'une construction que l'on rencontroit souvent dans les médailles des illustres, mais jamais dans cette galerie par où il avoit passé en entrant dans son cabinet: c'étoit une petite galerie toute pleine de portraits de fous et toute sorte de manies.

Le rire passé, il lui dit que la prise de La Rochelle donnoit véritablement une grande joie à Sa Majesté Très-Chrétienne, principalement pource qu'il se voyoit en état de correspondre plus aisément aux bons desseins des couronnes qui lui étoient si proches comme celle d'Espagne, par la liaison qui étoit entre elles, ne doutant pas que tous ensemble ne voulussent agir sincèrement pour le repos de la chrétienté; mais qu'il rendoit grâce à Dieu, avec bien plus de ferveur, de ce qu'il avoit plu à sa divine bonté de lui donner la tempérance en la modération d'esprit, qu'il estimoit plus que la prise de mille Rochelles; que les rois barbares et infidèles savoient prendre des places

fortes et gagner des batailles, mais que le christianisme seul apprenoit aux hommes à borner leurs volontés et leurs ambitions dans les limites de la justice et de la charité, et qu'il avoit souvent ouï dire au cardinal que le plus sensible contentement qu'il eût dans les bonnes grâces et dans la confiance de Sa Majesté Très-Chrétienne, étoit de servir un roi composé de telle façon, qu'il ne sauroit définir une vertu chrétienne ou morale sans faire la description de quelqu'une des qualités de son maître.

Le comte lui répondit que cette modération d'esprit, que Sa Majesté Très-Chrétienne estimoit tant, étoit véritablement la plus belle et la plus digne d'estime de toutes les vertus qui puissent tomber dans l'esprit d'un roi, et que la louange de cette même vertu faisoit la plus grande part de l'entretien qu'il avoit avec le Roi son maître, qui y étoit naturellement porté.

Bautru lui repartit que sa grande intelligence dans toutes les sciences, dont elle étoit abondamment douée, ne pouvoit qu'elles n'engendrassent de très-beaux discours sur un si beau sujet; mais, quant à la pratique, le pauvre M. de Mantoue ne pouvoit pas être persuadé par tous les livres de rhétorique d'Aristote qu'elle fût de son côté.

Sur quoi ledit comte lui dit qu'il ne parlât point de ce duc de Nevers, qu'il avoit fait les deux plus sanglans et plus impudens affronts au Roi son maître, qu'eût jamais reçus la couronne de Castille, et qu'il s'étonnoit bien qu'un si bon roi de France, si saint et si catholique, n'aidât au Roi son bon frère à en avoir la raison. Bautru lui repartit que les nouvelles n'en étoient pas venues en France quand il étoit

parti, et qu'il pouvoit l'assurer, au péril de sa vie, que non-seulement le duc de Mantoue, mais quelque prince que ce fût qui offensât Sa Majesté Catholique, le Roi son maître emploieroit dès lors vingt mille hommes de pied et trois mille chevaux, qu'il avoit retenus de son armée de La Rochelle, pour achever de châtier le duc de Rohan, et en faire une justice exemplaire.

« *Segnor digo de veras*, dit le comte; il a marié son fils à la fille de Mantoue, qui a l'honneur d'être nièce du Roi, sans lui en donner avis, et de plus, il y a huit mois qu'il soutient ce siége de Casal contre les armes d'Espagne. »

« — Il n'a pas été, lui dit Bautru, en la puissance du duc de Mantoue de commettre cette incivilité, puisqu'il étoit en France lorsque le duc Vincent fit exécuter ce mariage, peu de jours avant sa mort, dans Mantoue. Et, quand même il auroit manqué à ce compliment, ce seroit une jurisprudence bien nouvelle que de condamner la mariée, princesse mineure d'ans, à perdre tout son bien pource que son beau-père n'avoit pas invité Sa Majesté Catholique à ses noces. Et Sa Majesté Très-Chrétienne auroit reçu un bien plus grand affront, si ainsi se devoit appeler, que Sa Majesté Catholique, n'avoit eu non plus aucune nouvelle de ce mariage, vu que M. de Mantoue est né son sujet, son vassal, son officier, comme gouverneur de Champagne, et la princesse sa parente au même degré que de Sa Majesté Catholique. Mais il donne volontiers tous ces sentimens-là, et en donneroit de beaucoup plus grands au repos de la chrétienté.

Il ajouta que jamais homme n'avoit soutenu qu'il y eût raison ni équité de juger un prince criminel pour avoir fermé les portes de ses forteresses à un roi qui n'avoit aucun titre, non pas même un prétexte d'y vouloir faire entrer ses armes. Le comte lui repartit que c'étoient les armes de l'Empereur, que le Roi son maître n'étoit que simple exécuteur des volontés de Sa Majesté Césarée; mais qu'il vaudroit mieux qu'il eût perdu Madrid que d'avoir manqué à châtier le duc de Nevers, qui, à la vérité, avoit envoyé un sien vassal avec un commissaire de l'Empire, pour mettre les bannières impériales dans Casal; ce que don Gonzalez n'avoit pas permis, disant que ce n'étoit pas assez que les bannières impériales fussent sur les bastions, et qu'il falloit que ses armes entrassent dedans; ce qui avoit été fort approuvé par Sa Majesté Catholique, qui avoit mandé depuis peu, par courrier exprès en Allemagne, qu'on ne prît aucune sorte d'accommodement en la cour impériale sur l'affaire du Monferrat.

A quoi Bautru répondant qu'on ne pourroit donc plus se fier aux paroles des deux Rois ni en leurs traités, puisque, par celui de Monçon, il étoit très-expressément porté que tous les différends d'Italie se termineroient par les deux couronnes à l'amiable, et que leur procédé étoit entièrement contraire à cet article essentiel, il vint retomber sur ce que l'Empereur étoit seul juge de cette affaire, comme s'agissant d'un fief de l'Empire, qu'il n'en falloit point chercher d'autres, et que le duc de Nevers en passeroit par où il plairoit à l'Empereur. A quoi il lui dit que M. de Mantoue étoit véritablement feudataire et vassal de

l'Empereur; que le Roi ne disputoit en façon quelconque son autorité, mais qu'il étoit suspect, par les moyens du droit, dans les intérêts de la maison d'Espagne, qui usurpoit véritablement le bien de ce pauvre prince; que Sa Majesté Césarée avoit tiré l'affaire des termes de procès, avouant les armes de Castille que Sa Majesté Catholique, contre ce traité de Monçon, mettoit en Italie, et faisoit la guerre pour des pointilles imaginaires que l'Empereur tiendroit pour ridicules sans l'intérêt qu'y prenoit l'Espagne; qu'il y alloit, de plus, de l'intérêt de la république chrétienne à ne pas souffrir la spoliation d'un souverain catholique qui n'avoit commis aucun crime digne de confiscation d'un pouce de terre; et que l'Empereur n'étoit pas juge de cet intérêt général, principalement étant cadet de la maison d'Espagne. Il répondit que si Dieu vouloit que l'Empereur fût de la maison d'Autriche, qu'il n'y pouvoit pas que faire, et que pour cela il n'étoit pas moins juge de ces affaires, et que Dieu même ne lui pouvoit pas ôter ce droit-là.

Bautru passa sans répondre à ce blasphème que la colère lui extorqua, et repartit que tous les jours du monde, dans les procès ordinaires qui se décidoient dans les voies de droit et de raison, Dieu vouloit que les fils et les frères eussent des différends où les pères et les frères étoient juges; mais qu'il vouloit aussi que les parties les pussent récuser par les lois chrétiennes et civiles; qu'il y avoit dans la chrétienté d'autres princes, qui n'étoient parens ni alliés des parties, qui pourroient garder les choses débattues, attendant la décision définitive par des moyens doux et amiables; ce qui ne blesseroit l'autorité de Sa Ma-

jesté Césarée en façon quelconque; qu'il s'assuroit que l'Empereur étoit prince si plein d'équité, qu'il s'abstiendroit lui-même de ce jugement, si on le lui mettoit *in religione.*

A cela il répondit vertement et détroussement que l'Empereur n'étoit point récusable, et qu'il étoit juge naturel de tous les princes chrétiens.

Il ne fut pas long-temps sans répondre qu'il y avoit plus de seize cents ans que le juge naturel du Roi avoit été crucifié en Jérusalem; qu'il n'envoyoit ni à Prague ni à Vienne pour juger ses différends, ne reconnoissant autres arrêts capables d'en décider que ceux du Ciel; mais que la religion, la justice et l'équité, lui soumettoient l'esprit à souffrir tout ce que les lois pouvoient sur ceux qui n'étoient pas de sa condition; qu'il aimoit, chérissoit et honoroit l'Empereur, reconnoissant que l'ordre établi de tout temps parmi les potentats chrétiens lui donnoit la première place, comme à Sa Majesté Très-Chrétienne la seconde; qu'il ne seroit jamais auteur d'aucune novation, mais qu'il tâcheroit de conserver l'honneur que ses prédécesseurs lui avoient laissé, et celui que, sans faire le fanfaron, il croyoit que son épée lui avoit acquis, qu'il tiendroit entièrement perdu s'il souffroit l'oppression du foible par le fort.

Ce discours jeta un peu d'eau froide dans les bouillons de la colère du comte, et le tourna tout d'un coup à lui demander quels moyens il vouloit proposer.

Il lui répondit que c'étoit à lui à commencer, qu'il lui avoit dit les intentions du Roi son maître, et lui qu'il lui dît celles du sien.

Il y avoit déjà plus de deux heures que la conversation duroit; et néanmoins, conformément à son instruction, il lui fit la première, d'en demeurer à ce qui avoit été arrêté en juillet dernier entre le cardinal, le marquis de Mirabel et don Lorenzo Ramirez de Prado.

Il répondit, en levant le nez, qu'il savoit bien qu'il n'étoit pas venu sans quelque nouvelle proposition.

Il lui répondit que ce qui étoit juste en ce temps-là l'étoit encore à cette heure; et après quelques autres discours, il lui fit la proposition du séquestre, avec les préambules qu'il crut nécessaires.

A quoi il répondit qu'il étoit bien aise qu'il lui eût fait cette proposition en particulier, et non pas au Roi ou dans son conseil; qu'ils l'auroient prise pour un signalé affront à Sa Majesté Catholique.

Bautru le supplia de lui conserver sa bienveillance pour excuser quelque autre faute qu'il seroit bien capable de faire, mais qu'en cette proposition il ne croyoit pas avoir choqué le respect qu'il devoit à Sa Majesté Catholique, et qu'il n'y avoit aucun juste estimateur des choses qui prît pour un affront une proposition pleine de modération et d'équité; que, soit qu'il eût l'honneur de parler à Sa Majesté, ou qu'il conférât avec ceux de son conseil, il diroit librement ce que le roi Très-Chrétien lui avoit commandé; et que, grâce à Dieu, il avoit l'honneur d'être là de la part d'un maître dont les actions faisoient trop de bruit pour que des ministres dussent parler bas; qu'il le prioit de traiter avec lui comme venant du lieu d'où il venoit, et comme avec un homme qui n'étoit pas tout-à-fait sans connoissance des choses

du monde ; que jusques alors il lui avoit parlé avec des exagérations hyperboliques, que, sans le respect particulier qu'il lui portoit, il nommeroit de quelque nom qui leur seroit convenable. Il baissa le ton, et Bautru remarqua que toutes les fois qu'il parloit vertement et ouvertement, il caloit aucunement, et lorsqu'il traitoit avec des paroles plus civiles et plus basses, il se gendarmoit, et s'évaporoit dans des discours dignes de la scène.

Ledit comte lui répondit alors qu'ils avoient déjà maintes fois refusé cette proposition ; mais, puisqu'il jugeoit convenable de la faire, qu'il la donnât par écrit, ce qu'il promit de faire à la première audience s'il le trouvoit bon. Il en demeura d'accord, et sauta tout d'un coup sur les affaires d'Angleterre.

Bautru lui dit qu'il devoit être bien averti de tout ce qui se passoit en ce pays-là, car il y avoit longtemps qu'ils traitoient ensemble; témoin le passage du comte de Carlile en Flandre, et le séjour de don Andimion Porter en cette cour.

Il fit de grands sermens qu'il ne savoit point que le commerce de Flandre avec les Anglais fût remis, et, sur sa vie, qu'il n'en étoit rien; et quant au passeport envoyé par Rivaredo, qu'il n'étoit signé que de Andimion Porter et de Rivaredo, sans que le Roi en sût rien; et néanmoins il pria Bautru de faire instance pour faire délivrer ces pauvres prisonniers qu'on détenoit à Saint-Jean-de-Luz.

Il ajouta qu'il ne savoit pas si le Roi vouloit faire la paix avec l'Anglais, mais qu'il savoit bien qu'il n'étoit pas en la puissance du roi d'Angleterre de la faire sans se rendre le plus infâme et le plus désho-

noré de tous les vivans, Sa Majesté ayant vaincu trois de ses armées de mer, et défait entièrement une armée de terre depuis quinze mois.

Bautru lui répondit qu'il seroit toujours très-aise que tous ceux qui vouloient mal au Roi, eussent le même sujet de ne pas se réconcilier avec lui; qu'aussi jusques alors le pouvoit-il assurer qu'il n'y avoit autre traité de paix que ce qu'il lui avoit dit, et que si les Espagnols avoient tant été recherchés comme il disoit, la France n'avoit pas été méprisée, mais que, La Rochelle prise, nous étions débarrassés de toutes leurs recherches.

Quatre jours après, qui fut le 1er. décembre, Bautru eut audience du roi d'Espagne, laquelle finie, ledit Bautru alla trouver le comte Olivarès et fit lire devant lui le traité de Monçon très-exprès et positif. Le comte voulut soutenir que M. de Nevers n'étoit point prince d'Italie, n'ayant pas l'investiture de l'Empereur, et par conséquent que cet article ne s'entendoit que pour M. de Savoie, notre couronne n'ayant point d'autre allié en Italie en ce temps-là, et que quand le duc de Nevers seroit en possession de ce qu'il prétendoit, qu'il ne pouvoit être autre que allié d'Espagne, et en parlant il prit fort l'essor.

Bautru lui répondit modestement qu'il le prioit de lui pardonner s'il lui disoit qu'il n'y avoit plus moyen de traiter avec la couronne d'Espagne, puisqu'il falloit que toutes les raisons divines et humaines, traités et accords cédassent à leurs passions; qu'il savoit bien que par toutes les lois du monde, et par celles des fiefs, que l'héritier présomptif n'ayant rien commis contre son seigneur, et n'étant point *in morâ* de

rendre les obéissances dues, qu'il n'y avoit nulle difficulté qu'il ne fût juste et légitime possesseur, que M. de Mantoue étoit en ces termes.

De dire que ce traité ne comprenoit point d'autre allié que M. de Savoie, notre couronne n'en ayant point d'autre en Italie que ledit duc, cela étoit entièrement répugnant aux paroles dudit traité, où ils reconnoissoient le contraire par ces mots : *Contra ningunos de los aliados del otro;* outre qu'il n'y avoit souverain en Italie qui ne fût conjoint de consanguinité avec Sa Majesté Très-Chrétienne, et par conséquent allié, qui étoient les vrais termes dont nous traitions avec nos amis ; mais que pour Espagne ce mot n'étoit plus bon, qu'il falloit user de celui d'esclave.

Il passa avec de grands témoignages d'aigreur sur l'assistance que nous donnions aux Hollandais, qui leur coûtoit tous les ans 4 millions d'or, qu'il étoit impossible qu'il y eût jamais une affection vraiment cimentée entre ces couronnes, tant qu'il y auroit cette pierre de scandale.

Il lui répondit qu'il y avoit une grande différence entre l'assistance que nous faisions aux Hollandais, avec les entreprises que l'Espagne faisoit tous les jours contre le tiers et le quart, et quand nous voudrions mieux faire pour elle en cette occasion nous ne le pourrions faire, vu le peu de sûreté qu'il y avoit en leurs traités et en leurs paroles, que celui de la Valteline étoit entièrement sans exécution, les Valtelins étant maintenant dans leur rébellion par cette couronne. (*Nota* que le duc a offert depuis de donner telle satisfaction qu'on voudra sur cet article.)

Il lui répondit qu'il lui avoit dit plusieurs fois, dès l'autre voyage, qu'il falloit faire accepter le traité aux Grisons. Et Bautru lui repartit qu'il l'avoit rapporté au cardinal, qui lui avoit répondu que par le même traité il étoit dit que les deux Rois feroient conjointement exécuter et accepter ledit traité; ce que nous avions toujours offert et offrions encore; que c'étoit le vrai et unique moyen de mettre le repos parmi tous nos alliés. Que pour ce qui touchoit les Hollandais, notre assistance alloit en pyramide; qu'elle avoit toujours été moindre pendant ce règne que sous le feu Roi, fort petite l'année passée et nulle cette année; que le Roi avoit trouvé cet établissement quand il étoit venu à la couronne, mais qu'on ne le pouvoit accuser d'aucune innovation, et que plût à Dieu qu'il prît envie au roi Catholique d'acquitter avec nous les ames de ses pères; que la Navarre, le Milanais, Naples et beaucoup d'autres choses reviendroient à leur juste seigneur. Qu'il voyoit bien à ses discours qu'il vouloit payer avec les anciennes plaintes, par-dessus lesquelles on avoit si souvent passé et traité leurs nouvelles usurpations; qu'il n'avoit plus rien à lui demander, sinon qu'il lui procurât un prompt retour auprès du Roi, qui le lui avoit ainsi commandé.

Il lui dit lors, brusquement, qu'en un mot le roi d'Espagne ne vouloit pas que le loup entrât dans l'Italie. Bautru lui répondit à l'instant que l'Espagnol étoit le loup, le Français le chien, et le pauvre M. de Mantoue l'agneau, et qu'il en falloit croire le pasteur Jésus-Christ qui avoit dit : « Paix, mes brebis; » qu'il seroit très-injuste d'appeler loup celui qui vouloit mettre l'agneau entre les mains du berger.

Il répondit que le Pape étoit bon *para indulgencias y bulas*, mais qu'il avoit ses intérêts temporels, et n'étoit considérable ici que comme un autre prince.

Bautru reprit ce mot de *bulas*, et lui dit qu'il vouloit dire *burlas* (1), les Espagnols s'étant toujours servis de l'autorité pontificale *para burlas* envers tous les princes chrétiens ; que lorsqu'il étoit question d'usurper la Navarre qu'il disposoit des couronnes à son plaisir ; qu'à cette heure qu'il étoit d'autre avis sur le Montferrat, il n'avoit pouvoir que de bénir les choux ; qu'ils commençoient à ne pas vouloir seulement que les hommes devinssent leurs esclaves, mais encore les lois divines et humaines; qu'ils soutenoient, il n'y avoit pas long-temps, que le Montferrat appartenoit à l'héritière de Mantoue; qu'ils en avoient fait faire des volumes tout entiers, et qu'aujourd'hui elle n'y avoit plus de droit, n'y ayant autre raison de ce changement, sinon qu'ils n'avoient pu encore imaginer contre elle un crime digne de confiscation.

Il lui répondit en colère qu'il falloit s'en remettre à l'Empereur, et lui que l'Empereur n'étoit ici que partial pour leurs intérêts ; qu'ils l'avoient forcé à se déclarer et qu'ils violentoient le bon naturel de ce prince pour servir à leurs passions. A quoi le comte repartit qu'ils lui fournissoient de gens et d'argent, et lui il leur fournissoit de prétexte. « A la bonne heure, dit alors Bautru, à la fin la vérité vous a forcé. Nous savons, il y a long-temps, que l'aigle impériale sert à Sa Majesté Catholique de ce que le faucon sert au fauconnier ;

(1) *Bulas, burlas : Bulas* veut dire bulles, *burlas* veut dire tromperies.

il le fait voler pour prendre la proie, et puis la lui ôte.

« — Mais dites-nous, dit lors en riant le comte, que nous fera le roi Très-Chrétien si nous ne nous accommodons? quel dessein a-t-il présentement? — Le dessein qu'il a, répondit Bautru, est d'aller prier Dieu à Paris qu'il donne d'aussi bonnes intentions pour le repos de la chrétienté au Roi son frère comme à lui. »

Puis il ajouta que le Roi étoit par leur confession même un saint, plusieurs Espagnols lui ayant dit, et même de ceux du conseil, que, de vingt rois en vingt rois, ils étoient toujours canonisés en France, et qu'il avoit ouï dire à Sa Majesté, et même depuis la prise de La Rochelle, qu'il voudroit avoir fait un accord avec Sa Majesté Catholique que ni l'un ni l'autre, durant le cours de leur règne, ne tireroient l'épée que sur trois sortes de gens, les Turcs, les hérétiques et les oppresseurs des plus foibles.

Bautru eut plusieurs autres audiences durant le reste de l'année; mais il ne put, en aucune façon, tirer du comte Olivarès des réponses équitables. Il demeuroit toujours ferme à vouloir que la citadelle de Casal fût déposée entre les mains de l'Empereur, et qu'il demeurât juge par lui-même de tout ce différend.

Bautru insistoit au contraire, et lui soutenoit que le Roi ne blessoit en aucune façon les droits de l'Empire, laissant à l'Empereur l'autorité de nommer les dépositaires, qu'il pouvoit choisir dans tous les souverains catholiques qui n'étoient pas de la maison d'Autriche ni de celle de Savoie, et que par ainsi toute l'auto-

rité que l'Empereur pouvoit prétendre, où il alloit des intérêts de sa maison, et sur lesquels il s'étoit déclaré par tant de préjugés, étoit conservée et au-delà de ce qui s'étoit pratiqué même par l'empereur Charles-Quint en choses de plus grande conséquence et de même nature que le Montferrat; que, sans la passion démesurée que l'Espagne montroit dans ses desseins d'usurper Casal, le Roi ne consentiroit pas seulement, mais solliciteroit toute la chrétienté que Sa Majesté Césarée fût juge et dépositaire tout ensemble des choses disputées; mais que s'étant si avant déclarée, que l'on pouvoit dire avec une vérité qui passoit en notoriété que, se dépouillant de la personne de juge, elle s'étoit revêtue de celle d'ami, il étoit de sa modestie, de la disposition des lois et de la pratique universelle, de ne pas désirer d'en demeurer juge, mais bien d'en nommer, qui est le suprême degré de juridiction, qui ne pussent être suspects aux parties, de dignité convenable, et capables d'administrer et gouverner les choses litigieuses par forme de séquestre, en attendant le jugement définitif, qui interviendroit le plus promptement que faire se pourroit par Sa Sainteté, que l'Empereur reconnoissoit pour père commun, et sans aucun intérêt de consanguinité vers nulle des parties.

Les nouvelles que ledit comte avoit que les troupes du Roi s'avançoient vers le Dauphiné le mettoient en quelque peine; il ne le céla pas à Bautru, qui lui répondit qu'il pourroit bien être que le Roi envoyât des troupes en Languedoc pour y achever de ruiner le duc de Rohan; mais, néanmoins, il ne venoit point à condescendre à aucune condition raisonnable : ce

qui obligea Bautru, quand il lui eut fait la dernière proposition qu'il avoit à lui faire, de demander congé de s'en retourner, lequel le comte essayoit de différer, lui disant que, s'il vouloit négocier, il falloit demeurer davantage, l'affaire étant trop importante pour la pouvoir terminer en si peu de temps, et qu'il estimeroit à grande gloire de servir à mettre en une bonne union les deux Rois. Bautru lui repartit que, s'il avoit ce désir, il falloit commencer par faire partir un courrier en Italie, pour faire suspendre les armes et retirer les canons que le cardinal, par les devises qu'il avoit mises sur tous ceux qu'il avoit fait fondre pour la mer, baptisoit du nom de *Ratio ultima regum*, et que, puisqu'il le voyoit en chemin de n'en pas venir à cette dernière, il croyoit que sa proposition tiroit la conséquence de la sienne.

Il se sentit piqué dans le vif, et, changeant de thême, comme c'étoit sa coutume, « *quittemos las mancebas* (1), dit-il, quittez vos Hollandais, et je vous donnerai un blanc seing, sur lequel vous mettrez tout ce qu'il vous plaira, tant pour les affaires d'Italie que pour votre union, qui ne peut être bonne tant que cette pierre d'achoppement durera.

— De très-bon cœur, dit Bautru, rendez-nous Naples, Milan, la Navarre et l'Artois, et à l'heure *dejaremos todas las mancebas* (2). » Puis commença à le presser de nouveau de lui donner son congé.

Il insistoit vivement au contraire, disoit que toute la chrétienté prendroit son départ pour une rupture,

(1) *Quittemos las mancebas* : abandonnons les commerces illicites. — (2) *Dejaremos todas las mancebas* : nous renoncerons à tout commerce illicite.

que la guerre avoit différens succès, que les armes de France réussiroient peut-être, et peut-être que non; qu'il y regardât, au nom de Dieu, de bien près. Et Bautru, qu'il avoit ses ordres et des lettres très-pressantes auxquelles il n'avoit rien à répondre qu'avec une obéissance aveugle; que, s'il avoit envie de donner quelque satisfaction au Roi, depuis quinze jours qu'il étoit en cette cour-là à le presser avec tant d'importunité, il s'en seroit ouvert avec lui.

Il lui dit là-dessus que nous avions encore d'autres affaires, celles de Gênes et Savoie, de la Valteline et des Grisons dont il leur avoit parlé, que tout cela ne se jetoit pas au moule; et lui, qu'ils ne lui avoient donné ombre de satisfaction sur aucune.

Il lui répondit que, pour celle de la Valteline, il y avoit peu à faire. « Il n'y a, lui dit Bautru, qu'à faire obéir les sujets à leurs supérieurs, conformément au traité de Monçon, auquel les Rois s'étoient obligés, par les articles sixième et septième, et par un des articles secrets, d'employer, de conformité, toutes sortes de voies dues et raisonnables pour le faire effectuer. » Et le comte repartant qu'il étoit d'accord qu'on reprît les mêmes termes, et qu'on nommât des commissaires qui fissent ensemble accepter la capitulation aux Grisons et aux Valtelins, et qui de même pussent contraindre lesdits Valtelins de payer aux Grisons la somme annuelle qui leur avoit été accordée, il lui répondit que cela étoit fort bien, et que puisqu'il avoit une si bonne intention pour faire entretenir les choses traitées, qu'ils fissent partir leur commissaire de Milan, avec les ordres conformes à ce qu'il lui disoit, pour les faire exécuter avec l'ambas-

sadeur que Sa Majesté avoit aux Grisons. Ils demeurèrent pour lors d'accord sur ce sujet ; et de là le comte reprit l'union, et lui demanda s'il ne lui disoit plus rien d'Angleterre. Bautru lui répliqua qu'il lui en avoit dit tout ce qu'il pensoit en pouvoir dire, mais qu'il ne lui avoit encore rien répondu sur quoi il pût voir en quelle intention ils étoient; que les nôtres étoient bien claires, à voir comme nous avions vécu avec eux depuis quatorze ou quinze mois ; que, s'il lui étoit permis d'en dire son avis selon son petit sens, il jugeroit bien à propos que les deux Rois s'en ouvrissent franchement et fraternellement l'un à l'autre.

Il répondit : « Faisons un accommodement général sur tout au nom de Dieu. » Bautru lui dit qu'il croyoit lui en avoir dit le vrai chemin, et qu'il n'en savoit plus d'autre que celui de France pour s'en retourner, qu'il le supplioit de lui donner congé.

Enfin, le 8 décembre, Bautru demandant toujours son congé, « vous voudriez donc, dit-il, partir et laisser nos maîtres en état d'en venir aux mains? » A quoi Bautru répondit qu'il n'avoit point ouï dire en France que le sien fût en délibération d'en venir là avec le Roi son frère ; et lui, qu'il en savoit davantage, que Toiras menoit les troupes en Dauphiné, et non pas en Languedoc.

Bautru repartit qu'il n'en avoit nul avis, mais qu'il n'étoit rien si aisé que de savoir ce que feroit le roi Très-Chrétien ; que quiconque savoit le devoir d'un homme d'honneur, savoit tout ce que feroit Sa Majesté ; qu'il n'avoit plus rien du tout à lui dire qu'adieu, et qu'il le supplioit de l'expédier ; qu'il lui

avoit montré le commandement exprès qu'il avoit du Roi de s'en aller promptement, et qu'il savoit ce que devoit une obéissance aveugle.

Il lui répondit que ce n'étoit pas la forme de négocier en affaire de si grande importance; qu'il procureroit de le dépêcher le plus promptement qu'il lui seroit possible, mais qu'il le supplioit d'y penser plus d'une fois, répétant souvent, battant son estomac, « Faisons la paix, faisons la paix, » et que, pour savoir si le Pape ou l'Empereur entreroient dans une petite citadelle de Casal, ils ne consentissent pas qu'une guerre irréconciliable s'allumât.

Il lui répondit qu'il lui avoit ouvert le seul chemin qu'il savoit pour empêcher ce désordre, qu'il le prioit de lui ouvrir celui de Paris.

Le 23 décembre, il eut encore une autre audience qui ne fit point plus de fruit que les autres. Le duc se transportant de colère dit que si les Français en venoient aux mains avec eux, ils n'auroient pas affaire à des bisognes anglais. Sur quoi Bautru lui répondit que des gens qui venoient de prendre La Rochelle en quatorze mois, n'auroient grand peur de ceux qui assiégeoient Casal, il y en avoit dix, sans avoir encore gagné nul avantage sur ceux de dedans.

Cependant quelques gentilshommes du duc de Rohan arrivèrent à Madrid, ce que le comte nioit tant qu'il pouvoit; mais néanmoins si sut-on depuis, et par lettres interceptées de l'abbé Scaglia, un des ambassadeurs du duc de Savoie en Espagne, car il y en avoit quatre différens, un théatin, l'évêque de Vintimiglia, le président Montou et ce vénérable abbé, qu'il les avoit contentés, et avoit envoyé au

duc de Savoie pouvoir de traiter, aux dépens d'Espagne, avec ledit duc pour persister en sa rébellion.

En même temps tout étoit plein à Madrid de mauvais discours contre le gouvernement, de prophéties que la fin de la monarchie d'Espagne étoit arrivée, de satires et de pasquins contre le comte, de discours où ils élevoient la conduite du cardinal Ximenès, et se disoit tout haut que tout malheur arrivoit à cet Etat depuis la prise des injustes armes au Montferrat.

Il leur arriva mauvaises nouvelles de leurs flottes, des inondations arrivèrent à Séville et à Malaga; mais toutes ces disgrâces et mécontentemens universels ne faisoient point changer le comte Olivarès, qui demeuroit toujours aheurté à ce qu'il n'y eût autre juge ni séquestre du Montferrat que l'Empereur, quoique les armes du Roi, qui s'approchoient de la frontière de l'Italie, leur donnassent grand'peur; mais ils se flattoient de l'espérance qu'elles seroient plutôt employées au Languedoc qu'en Italie.

Joint qu'ils étoient enorgueillis qu'en Allemagne les affaires prospéroient pour la maison d'Autriche; Walstein avoit défait le roi de Danemarck à Volgast, et chassé dedans ses îles, et assiégé Stralsund, qui fut contrainte de se mettre en la protection du roi de Suède, lequel osa bien en une assemblée à Stockholm déclarer la guerre à la maison d'Autriche, jusqu'à ce que le duché de Mecklembourg, que l'Empereur avoit donné à Fritland, fût rendu à ses premiers possesseurs. Mais ils l'estimoient être si éloigné d'eux qu'ils ne l'avoient en aucune considération, et Fritland le fit déclarer, lui et ses amis, ennemis de l'Empire. Néanmoins le roi de Suède fut assez fort pour dé-

fendre Stralsund, où il envoya trente-un navires avec douze enseignes de gens de pied et quatre cornettes de cavalerie, leur promettant de les secourir à ses frais; ce que voyant Fritland, il confisqua tout ce que lesdits habitans possédoient en Poméranie et Mecklembourg, et fit venir à ce siége Colalte avec toute la cavalerie qu'il avoit en la haute Allemagne, quoique l'Empereur lui eût commandé de la licencier.

Le Roi cependant pensoit, à bon escient, et à l'Italie et au Languedoc. Pour l'Italie, le cardinal dit à Sa Majesté, le 10 décembre, que Deslandes-Payen assuroit que la ville de Casal pouvoit tenir jusqu'à la fin du mois, et se laissoit entendre que si elle espéroit secours, elle pouvoit aller jusqu'à la fin de janvier; que Guron, par lettre du 20 novembre, confirmoit la même chose.

De Savoie, de Venise et de Rome, on écrivoit qu'elle pouvoit aller jusqu'à Pâques; que tous convenoient que le secours de cette place étoit extraordinairement pressé, en ce que ceux qui donnoient plus d'étendue à cette résistance, ne la fondoient que sur l'espérance assurée qu'elle auroit du secours, qu'il étoit partant nécessaire de hâter autant qu'on pourroit;

Que tous les pays étrangers demandoient la personne du Roi sur la frontière, pour rendre par sa présence le succès de ce secours infaillible;

Que ceux qui sont en peine proposent hardiment tout ce qu'ils estiment les pouvoir soulager, sans en examiner les conséquences; mais que le grand voyage que le Roi venoit de faire s'opposoit à en entreprendre un de nouveau; que la saison y étoit contraire,

la peste de Lyon en détournoit; l'incertitude de l'événement de cette affaire y devoit faire aller avec retenue, n'étant pas à propos d'embarquer Sa Majesté, après l'heureux succès de La Rochelle, à une entreprise douteuse et incertaine;

Que d'abandonner aussi Casal, s'il étoit capable d'être secouru, il n'y avoit pas d'apparence.

Partant il sembloit qu'il n'y avoit que deux expédiens à prendre :

L'un, que M. de Guise entreprît d'embarquer huit mille hommes et huit cents chevaux à Tapan, qui est l'embouchure du Rhône, selon qu'il le proposoit, et débarquer ladite armée à Aresse, plage de l'Etat des Génois, proche de l'île d'Albingue, distante de Casal de quinze ou vingt milles;

L'autre, que Monsieur s'avançât dès cette heure à Valence, pourvu de bons officiers pour commander en son absence, et sous lui une armée composée de douze mille hommes et quinze cents chevaux, outre les gens de guerre de M. de Guise, pour qu'avec ladite armée Monsieur entrât au commencement de janvier dans la Savoie et le Piémont, par tels endroits, et ainsi qu'il seroit jugé plus à propos.

Que si Monsieur, à qui le Roi, à son avis, devoit faire cette offre, l'acceptoit, il étoit de son honneur et de sa réputation de bien penser à n'entreprendre pas une action si importante à cet Etat, au bien de la chrétienté et à sa gloire particulière, sans la faire réussir.

S'il ne l'acceptoit pas, et que Sa Majesté voulût, à quelque prix que ce fût, tenter ce secours, c'étoit à elle à voir si elle estimeroit à propos d'en donner le

commandement à M. de Créqui, usant d'une extraordinaire bonté, en lui donnant lieu par ce moyen de réparer la faute qu'il avoit faite, ainsi qu'il témoignoit de vouloir faire.

Qu'en ce cas il faudroit envoyer diligemment commandement aux troupes de lui obéir et s'avancer, argent pour les payer, et les officiers nécessaires : savoir est maréchaux de camp, un intendant, deux maréchaux d'armée, et faire partir en poste l'argent nécessaire pour la montre de cette armée, publiant à tout le monde que cette armée étoit plutôt destinée pour le Languedoc que pour l'Italie, afin que si, lorsqu'elle seroit avancée, on avoit des nouvelles qui obligeassent à changer de dessein, on ne connût point qu'on en eût eu d'autre que celui du Languedoc, auquel on pouvoit et devoit-on travailler dès la mi-janvier, selon le dessein qu'en prendroit Sa Majesté.

Que le meilleur expédient seroit qu'on crût que Sa Majesté voulût aller au printemps sur la frontière d'Italie, pour de là faire passer les Monts à Monsieur, et qu'on pensât maintenant qu'elle n'eût point de pensée de faire secourir l'Italie présentement, et cependant envoyer en toute diligence pouvoir à M. de Créqui d'entrer avec ce qu'il avoit et ce qui étoit en Auvergne; que par ce moyen le duc de Savoie ne se prépareroit point à faire l'opposition qu'il pourroit faire aux troupes de Sa Majesté, et on le pourroit aucunement surprendre et faire effet.

Que si on faisoit autrement, et que Monsieur voulût faire la première entrée, l'occasion et Casal seroient perdus.

Au reste, que ce n'étoit pas faire prudemment de

commettre sa réputation et ses premières armes à un événement si douteux comme étoit celui-là ; au lieu que le premier chemin étant frayé, il pourroit avec réputation et succès avoir la gloire de la fin de l'exécution.

Que, quant au Languedoc, il leur falloit faire entendre que l'Angleterre nous recherchoit de paix, et que, la faisant avec elle, ils demeuroient abandonnés à la rigueur de la justice de Sa Majesté et de ses armes, faisant voir pour ce sujet les copies de lettres de la reine de la Grande-Bretagne à la Reine sa mère, qu'elle sollicitoit à la paix.

Le Roi trouva bon ce conseil du cardinal. Nous verrons l'année suivante ce qui en réussit.

LIVRE XX.

[1629] Au commencement de cette année, toute l'Europe regardoit ce qui, après le siége de La Rochelle, arriveroit de celui de Casal.

Le roi d'Espagne n'en désiroit pas moins venir à bout que le Roi avoit fait de La Rochelle; elle n'importoit pas tant à la paix de ses États, mais elle étoit de plus d'importance à son ambition, et pource qu'elle le rendoit seigneur absolu de l'Italie, et pource qu'il l'avoit entrepris avec tant de détermination et d'audace, qu'ayant lâché à Spinola la parole qu'il la prît, il lui sembloit que c'étoit non-seulement relâcher, mais perdre la réputation espagnole que de ne la prendre pas. Si nous ajoutons à cela l'extrémité en laquelle étoit cette place, le peu qu'il s'en falloit qu'elle ne fût prise, la nouvelle qu'ils en attendoient de jour en jour, il ne manquera rien à tout ce qui leur en pouvoit enflammer le désir.

Le Roi, d'autre côté, tiroit de ses victoires passées un désir nouveau d'en acquérir des nouvelles, et des grâces que Dieu lui avoit départies contre ses rebelles, une confiance certaine qu'il ne les lui dénieroit pas contre les tyrans de la liberté des États.

Le titre que les Espagnols avoient sur le Montferrat étoit celui seul de bienséance, et leur ordinaire licence et injustice accoutumée, sur laquelle ils se fondent comme sur un droit bien équitable.

Le titre que le Roi avoit de défendre le duc de Mantoue étoit l'ancien droit de ce royaume qui en retient le nom, d'affranchir de tyrannie ceux qu'une

puissance étrangère asservit injustement, l'obligation naturelle aux princes de défendre ceux que Dieu a fait naître sous l'abri de leur puissance ; et l'extrémité des assiégés, et la proximité de leur perte, animoient encore davantage, par une juste indignation, le courage du Roi.

Pour les Espagnols, étoient les deux tiers de l'Italie dont ils sont possesseurs, et, hormis les seuls Vénitiens, tous les autres princes et États de cette province par crainte, et le duc de Savoie par une ambition démesurée de profiter de la dépouille du Montferrat; l'Empereur y couchoit de son reste, et y employoit toutes les forces d'Allemagne ; l'Anglais étoit pour eux, et nos hérétiques encore les favorisoient et étoient à leur solde, méprisant, après avoir faussé la foi à Dieu, de la tenir aux hommes.

Le Roi n'étoit secouru en la terre que de son épée et de son conseil ; mais la justice de sa cause mettoit Dieu de son côté, qui environnoit son camp d'une garde de feu, et lui donnoit des escadrons invisibles de combattans, contre lesquels ses ennemis ne pouvoient faire de défense.

Nous avons dit qu'incontinent après La Rochelle prise le Roi, pour n'omettre aucun moyen de faire cesser sans une guerre nouvelle tous les troubles de l'Italie, envoya Bautru en Espagne sous prétexte de donner part au Roi son frère du succès de ce siége, mais, en effet, pour essayer de convenir avec lui de quelque bon accommodement.

Mais les Espagnols, qui n'étoient pas dans le même sentiment, le retardèrent trois mois sans résolution quelconque. On use de remises avec lui, inouïes entre

deux couronnes égales. Le comte Olivarès lui fait quelques rodomontades insupportables, qu'il souffre toutefois comme celles de la comédie, où beaucoup de paroles du capitaine ne sont suivies d'aucun effet; il eut plusieurs fois sujet de s'en venir avec rupture ouverte pour cette affaire, mais la prière du nonce et autres ambassadeurs, et le désir qu'il sait que la France a de ne venir à aucune autre voie que celle d'une amiable composition l'arrêtent. Cependant il informe si ponctuellement le Roi de tout ce qui se passe, que Sa Majesté, voyant par ses avis qu'il n'y avoit plus d'espérance que l'Espagne voulût modérer sa passion en ce sujet, et étant averti que Casal lui pourroit donner temps de le secourir, se résolut de s'avancer en personne en Dauphiné, où elle commençoit d'avoir une armée puissante.

Devant que prendre cette résolution on tint plusieurs conseils, où l'on n'oublia aucune chose de ce qui se pouvoit représenter sur ce sujet.

Le cardinal dit au Roi que c'étoit une affaire où il devoit prendre sa résolution lui-même, parce que les suites et les conséquences en pouvoient être grandes;

Qu'il pouvoit arriver que l'Espagne, se sentant piquée jusqu'au vif par l'opposition que le Roi feroit en ce sujet à ses desseins, quoique très-injustes, tâchât de s'en revancher, faisant descendre à nos frontières des troupes d'Allemagne, où elle en avoit grand nombre; qu'il n'y avoit pas grande apparence qu'elle fût en état de nous faire beaucoup de mal, mais qu'il étoit bon de mettre les choses au pis pour ne se tromper point en ses mesures.

Il ajouta que la paix d'Angleterre n'étoit point conclue, et que partant il falloit prendre garde qu'entreprenant cette affaire, on ne portât l'Espagne à radoucir sa fierté et abaisser son orgueil en sorte envers l'Angleterre, que ces deux couronnes s'accordassent contre nous et se servissent de la rébellion des huguenots qui n'étoit point apaisée, pour divertir Sa Majesté d'un si bon dessein;

Qu'il y avoit aussi à considérer que nous n'étions pas encore assurés que les Hollandais ne fissent point la trève avec l'Espagne, et que l'attaquer en Italie pouvoit la porter à se relâcher à des conditions supportables pour les Hollandais. Qu'on avoit sujet d'en entrer en appréhension, parce que les Hollandais ne vouloient point s'obliger, par le renouvellement de l'alliance, à ne faire trève avec l'Espagne sans le consentement de la France. Que cependant la suite et le temps avoient fait connoître que la difficulté qu'ils en faisoient n'étoit pas qu'ils en eussent envie, mais bien qu'ils n'osoient renouveler une alliance avec la France pendant qu'elle étoit en guerre avec l'Angleterre, qu'ils considéroient plus que nous en certain sens, en tant que leur subsistance venoit de la mer, en laquelle ils pouvoient recevoir beaucoup plus de mal des Anglais que de nous, tant à cause de la situation de leur île, voisine et opposée à toutes leurs côtes, et de leurs ports, que parce que nous n'étions pas encore puissans en vaisseaux;

Que toutes ces considérations n'étoient pas de peu de poids, mais qu'il y en avoit d'autres au contraire qui n'étoient pas moins fortes;

Que la gloire n'étoit pas un motif peu puissant pour

porter le Roi au secours de M. de Mantoue, délivrer un prince injustement réduit à l'extrémité par la puissance qui prétendoit être la plus grande de l'Europe, le délivrer après une si grande action comme étoit celle de la prise de La Rochelle, célèbre à toute la chrétienté; entreprendre de passer les monts en une saison qui ne permettoit pas même de faire la guerre ès plus beaux pays du monde; s'embarquer à cette entreprise nonobstant les autres affaires que le Roi avoit dans son royaume, et la faire avec la diligence à laquelle la nécessité des assiégés obligeoit, étoit une action qui passeroit toutes les plus grandes expéditions des Romains, et qui ne pouvoit avoir assez de prix en la réputation des hommes;

Qu'il y avoit en outre à considérer que si l'Espagne dépouilloit M. de Mantoue, elle seroit absolument maîtresse en Italie, étant certain que tous les potentats qui étoient au-delà des Alpes, pleins d'affection pour la France et de mauvaise volonté pour l'Espagne, seroient esclaves de sa grandeur tyrannique si elle venoit à bout de son dessein.

Qu'il falloit craindre avec raison qu'après cette conquête les Espagnols voudroient joindre l'Allemagne et l'Italie, se rendant maîtres, sinon de toute la république helvétique, au moins des Grisons, ce qui leur suffiroit à cette fin, et où ils étoient déjà si puissans par faction que leur puissance y auroit double force;

Qu'il falloit encore prévoir que, si une fois l'Espagne venoit à bout de tous ces desseins-là, elle n'auroit plus moyen de continuer ses conquêtes, qui étoit le seul but de ses desseins, qu'en nous arrachant quelques plumes; ainsi que la Navarre, le comté de

Namur, l'Artois, la Flandre et autres pays appartenant à cet Etat, sans parler de l'Italie, le témoignoient.

Le cardinal ayant représenté tout ce que dessus à Sa Majesté, il la supplia de se résoudre d'elle-même, et se contenter que, sans lui donner aucun conseil, il la servît puissamment en ce qu'elle auroit résolu.

Sa Majesté fut un peu fâchée contre lui de ce procédé, et, après lui avoir dit qu'elle étoit déjà toute résolue au secours de M. de Mantoue, elle lui commanda de lui en dire librement son avis.

Il la supplia premièrement de se souvenir que c'étoit qu'elle avoit pris d'elle-même cette résolution, afin qu'à l'avenir elle ne lui imputât pas ce conseil, s'il se trouvoit des difficultés qu'il prévoyoit grandes en son exécution.

Puis il lui dit qu'il se soumettoit volontiers au commandement qu'elle lui faisoit de lui dire son avis en cette affaire, et le lui diroit, et sur cette affaire et sur toutes les autres de son Etat, pourvu qu'elle eût agréable de lui donner une heure de temps devant son voyage, pour le lui dire en particulier, en présence seulement de la Reine sa mère, et du père Suffren.

Cependant, pour obéir sans délai à ses volontés, il lui avouoit qu'il estimoit que Sadite Majesté eût pris une bonne résolution; que les plus grandes affaires n'avoient souvent qu'un instant, qui ne revenoit plus lorsqu'il étoit passé; que l'Espagne n'avoit jamais été en plus grande nécessité; que les grandes guerres qu'elle avoit de tous côtés et la perte de leur flotte, l'avoient réduite en cet état; que les Espagnols étoient

fort foibles devant Casal ; qu'on avoit nouvelles qu'il n'y avoit pas plus de huit mille hommes ; que tout ce qui étoit à considérer étoit si, du côté de la Flandre et de l'Allemagne, les Espagnols ne pouvoient pas entrer en Champagne ou en Picardie, et ainsi prendre leur revanche et faire une révulsion, et si les Anglais, avec qui nous n'aurions pas conclu la paix, ne pouvoient pas nous attaquer en Normandie ; mais qu'apparemment ils n'étoient pas en cet état, vu qu'en Flandre ils n'avoient point d'argent ; qu'il étoit dû à leurs troupes plus de dix montres ; ce qui faisoit que non-seulement craignoient-ils qu'ils se mutinassent par la campagne, mais même dans les garnisons, ce qui jusque-là n'avoit jamais été. Qu'au reste, le marquis de Spinola, qui étoit l'ame des armes de Flandre, n'étoit point encore de retour d'Espagne, et, par les nouvelles qu'on apprenoit, il n'étoit pas en état de revenir sitôt, vu qu'il étoit fort mal content de ce qu'on ne pourvoyoit point, ni au remboursement de plusieurs avances qu'il avoit faites, ni aux provisions qu'il lui falloit pour l'avenir ; qu'on étoit encore fort assuré que les Hollandais, connoissant le mauvais état des affaires d'Espagne, se préparoient à faire une puissante attaque au printemps, ce qui faisoit qu'étant occupés de ce côté-là ils ne pourroient pas nous faire grand mal en Picardie. Qu'ils pouvoient plus aisément nous attaquer du côté de la Champagne, mais qu'il sembloit que les affaires ne le leur permissent pas commodément, vu que, s'ils s'attachoient à la France, ils se mettroient au hasard de perdre la meilleure partie des conquêtes qu'ils avoient faites en Alle-

magne depuis peu, étant certain que en ce cas Danemarck ne perdroit pas temps ; que beaucoup de princes d'Allemagne, outrés de la tyrannie dont on usoit envers eux, se joindroient à lui pour tâcher de se relever en cette occasion ; que Gabor, qui ne demandoit qu'à s'accroître aux dépens d'autrui, ne seroit pas les bras croisés en cette rencontre; que Bavière étant ménagé n'agiroit pas contre la France, s'étant déjà assez fait sentir qu'il étoit en cette disposition. Il ajouta que, pour l'Angleterre, leur nécessité étoit si grande, que, par raison, ils ne devoient songer qu'à se rétablir; que la mort de Buckingham changeoit les affaires ; que ceux qui auroient puissance à l'avenir prendroient le contre-pied de son gouvernement; qu'il avoit perdu les affaires d'Angleterre, sa fortune et sa personne par la guerre; qu'ils voudroient assurer ces trois choses par la paix ; que pour faire une grande guerre contre nous, il falloit qu'ils fissent la paix avec Espagne, ce qu'ils ne pouvoient par raison avec honneur, vu l'intérêt du Palatinat et des États du roi de Danemarck ; que la maison d'Autriche ne relâchoit jamais ce qu'elle avoit en ses mains, et que l'Angleterre ne pouvoit faire la paix sans une honte immortelle, si l'on ne lui fait raison sur ces deux points, où il s'agissoit de la confirmation de la ruine totale de son beau-frère et de son oncle.

Il n'oublia pas à représenter qu'il n'ignoroit pas que l'Angleterre agissoit souvent contre toutes règles de raison et de prudence ; mais, attribuant plutôt ce défaut au déréglement des particuliers qui gouvernoient quelquefois trop absolument, qu'à la nation, il ne pouvoit croire qu'au commencement d'un nou-

veau gouvernement qui voudroit donner bonne impression de sa conduite, on pût passer par-dessus toutes règles de prudence, joint qu'il ne voyoit pas quel profit ils en pouvoient retirer.

Enfin il mit en avant une raison qui lui sembloit invincible, savoir que le Roi avoit le temps de secourir Casal devant que ses ennemis fussent en état de lui faire mal. Sa raison étoit que Casal seroit secouru dans le 15 mars ou jamais, ainsi que la nécessité de cette place le requéroit; qu'ainsi le Roi pourroit être de retour à la fin d'avril en ses Etats; et que quand les Espagnols et les Anglais auroient dès cette heure un dessein formé contre la France, ils ne sauroient, plus de deux mois après ce terme, être en état de le commencer, n'y ayant personne qui ne sût le temps qu'il faut aux Espagnols dont l'humeur est lente, et aux Anglais dont la puissance n'est pas grande, pour faire de grands armemens, principalement en ce temps où ces deux nations étoient accablées de nécessités, et n'avoient pas peu d'affaires ailleurs.

Il dit, en outre, qu'il croyoit qu'on trouveroit plus de facilité à regagner M. de Savoie qu'on ne pensoit, quand il verroit le Roi puissamment armé proche de ses Etats qui n'avoient jamais résisté à la France, et qu'il estimoit qu'il le falloit faire, parce que, autrement, son humeur inquiète exciteroit toujours de nouveaux troubles, et empêcheroit qu'on ne pût établir un assuré repos pour M. de Mantoue.

Il conclut enfin en disant que si Sa Majesté étoit contrainte de s'embarquer en Italie, outre le secours de Casal, elle devroit avoir pour fin de s'acquérir une porte en Italie, pour y secourir ses alliés en toutes

occasions, ce que Sa Majesté pouvoit faire ou de gré ou de force.

Le Roi se résolut de partir deux jours après, et, pour satisfaire à la supplication que le cardinal lui avoit faite de lui donner une heure où il lui pût parler en particulier, il lui commanda de le venir trouver le soir, ce qu'il fit; et lors, en la présence de la Reine sa mère et du père Suffren, il lui lut quelques mémoires qu'il avoit faits à ce sujet, lui faisant particulièrement entendre la conséquence de chaque article.

Il représenta à Sa Majesté que, maintenant que La Rochelle étoit prise, si elle vouloit se rendre le plus puissant monarque du monde, et le prince le plus estimé, elle devoit considérer devant Dieu et examiner soigneusement et secrètement, avec ses fidèles créatures, ce qui étoit à désirer en sa personne, et ce qu'il y avoit à réformer en son Etat;

Que l'action de grâces qui étoit due à la bonté de Dieu pour un tel succès, ne le convioit pas seulement, mais le contraignoit à faire cette proposition à Sa Majesté, et, à son avis, elle obligeoit Sadite Majesté à l'embrasser et à la suivre;

Que les intérêts de son Etat étoient divisés en deux chefs: l'un qui concernoit le dedans, et l'autre le dehors;

Qu'en ce qui touchoit le premier, il falloit sur toutes choses achever de détruire la rébellion de l'hérésie, prendre Castres, Nîmes, Montauban, et tout le reste des places de Languedoc, Rouergue et Guienne, puis entrer dans Sedan et s'assurer d'argent;

Qu'il falloit raser toutes les places qui n'étoient pas frontières, ne tenant point les passages des rivières, ou ne servant point de bride aux grandes villes mutines et fâcheuses; parfaitement fortifier celles qui étoient frontières, et particulièrement une place à Commercy; qu'il falloit acquérir, décharger le peuple, ne rétablir plus la paulette quand elle seroit expirée dans un an, abaisser et modérer les compagnies qui, par une prétendue souveraineté, s'opposoient tous les jours au bien du royaume;

Faire que Sa Majesté fût absolument obéie des grands et des petits; remplir les évêchés de personnes choisies, sages et capables; racheter le domaine du royaume, et augmenter son revenu de la moitié, comme il se pouvoit par moyens innocens;

Qu'il resteroit encore, outre cela, d'autres désordres à régler, mais que c'étoit assez, pour la première fois, de remédier aux principaux;

Que, pour le dehors, il falloit avoir un dessein perpétuel d'arrêter le cours des progrès d'Espagne; et, au lieu que cette nation avoit pour but d'augmenter sa domination et étendre ses limites, la France ne devoit penser qu'à se fortifier en elle-même, et bâtir et s'ouvrir des portes pour entrer dans tous les Etats de ses voisins, et les pouvoir garantir de l'oppression d'Espagne, quand les occasions s'en présenteroient;

Que, pour cet effet, la première chose qu'il falloit faire, c'étoit de se rendre puissant sur la mer, qui donne entrée à tous les Etats du monde;

Qu'ensuite il falloit penser à se fortifier à Metz, et s'avancer jusqu'à Strasbourg, s'il étoit possible, pour acquérir une entrée dans l'Allemagne; ce qu'il

falloit faire avec beaucoup de temps, grande discrétion, et une douce et couverte conduite;

Qu'il falloit faire une grande citadelle à Versoix pour se rendre considérable aux Suisses, y avoir une porte ouverte, et mettre Genève en état d'être un des dehors de la France;

Qu'on pourroit aussi penser à acquérir de M. de Longueville la souveraineté de Neufchâtel, qui, étant dans la Suisse, y donne plus de pied et plus de lieu d'y être considéré par des gens grossiers, qui ne voient rien mieux que ce qui est proche de leurs yeux; et n'y avoit personne, bien sensé et affectionné à la France, qui n'estimât que ces étrangers étoient ceux dont Sa Majesté devoit conserver plus soigneusement l'alliance, tant parce qu'ils séparent l'Allemagne de l'Italie, que parce que, faisant profession de la guerre, ce n'est pas peu de les acquérir et en priver ses ennemis;

Qu'il falloit penser au marquisat de Saluces, soit par accommodement avec M. de Savoie, si son humeur changeante le faisoit revenir au service de Sa Majesté, en lui donnant quelques plus grandes conquêtes en Italie, soit en profitant de la mauvaise intelligence qui étoit entre les sujets dudit marquisat et lui, en le reconquérant; ce qu'il ne pouvoit empêcher quand on le voudroit entreprendre puissamment, non plus que de garder cette conquête, qui, étant contiguë à nos Etats, se conserveroit facilement en y faisant une grande et forte place au lieu qui seroit estimé le plus propre à cet effet;

Que, pour se mettre encore plus en état d'être considéré par force en Italie, il étoit besoin d'entre-

tenir trente galères, et les faire commander par commission, changeant tous les trois ans ceux qui en auroient la charge, afin que chacun eût passion à signaler son emploi, et non pas à demeurer dans les ports pour profiter, à la honte de la France, de leur séjour, comme on avoit fait jusqu'alors;

Qu'on pourroit encore penser à la Navarre et à la Franche-Comté comme nous appartenant, étant contiguës à la France, et faciles à conquérir toutes fois et quantes que nous n'aurions autre chose à faire; mais qu'il n'en parloit point, d'autant que ce seroit imprudence d'y penser si premièrement ce qui étoit ci-dessus n'avoit réussi, parce, en outre, qu'on ne le pouvoit faire sans allumer une guerre ouverte avec Espagne, ce qu'il falloit éviter autant qu'on pourroit;

Quant à la personne du Roi, il avoit tant de bonnes qualités, que difficilement en trouveroit-on quelqu'une à redire; mais d'autant que les péchés des rois consistent principalement en omissions, ce ne seroit pas merveille s'il y avoit quelque chose à remarquer en ce genre, non par manque des parties nécessaires à un prince, mais par faute de les mettre en exercice;

Qu'un prince devoit donner permission à ses familiers de l'avertir de ses défauts;

Qu'au temps de Tibère on tenoit le doigt à la bouche; mais Auguste permettoit qu'on lui dît ses défauts, et remercioit ceux qui les lui faisoient entendre, témoignant que ce lui étoit chose très-agréable, puisqu'il leur faisoit du bien;

Que Sa Majesté étoit très-bon, vertueux, secret, courageux et amateur de gloire; mais qu'on pouvoit

dire avec vérité qu'il étoit extrêmement prompt, soupçonneux, jaloux, quelquefois susceptible de diverses aversions passagères, et des premières impressions au préjudice du tiers et du quart, enfin sujet à quelque variété d'humeurs et diverses inclinations, dont il lui seroit plus aisé de se corriger qu'il ne lui seroit facile de les rapporter, étant si accoutumé à publier ses vertus à tout le monde, qu'à peine pourroit ledit cardinal remarquer ses défauts, bien que ce ne fût qu'à lui-même;

Que le jugement de Sa Majesté est tel, qu'il s'apercevroit fort bien, sans l'aide de ses serviteurs, de ce qui pouvoit être désiré en sa personne par ceux qui étoient du tout attachés à son service, et les plus passionnés pour sa grandeur et pour sa gloire;

Que tel est prompt de sa nature, que le temps et l'expérience rendent fort modéré; que le changement qui étoit à désirer en Sa Majesté sur ce sujet étoit aisé à faire, et qu'il pouvoit dire avec vérité qu'il y avoit grand lieu de l'attendre.

Quant aux soupçons auxquels elle étoit sujette, il étoit vrai qu'ils étoient quelquefois tels, que si deux personnes parloient ensemble il en entroit en ombrage; ce qui ne compatit pas avec l'emploi des affaires, qui requiert que l'on puisse parler et faire caresses à tout le monde, pour pénétrer et découvrir ce qu'on estime nécessaire au service de son maître, et par une bonne chère arrêter le cours de beaucoup de mécontentemens que la cour produit tous les jours, et auxquels les hommes se portent ordinairement quand on ne les paie ni d'effets ni de bonne mine;

Qu'il pouvoit aussi arriver beaucoup d'inconvéniens de la jalousie de Sa Majesté, qui devoit tenir pour assuré que, si elle ne prenoit résolution de la perdre au respect de Monsieur, son frère, en sorte qu'elle se résolût de lui donner toute sorte de contentement ès choses qui n'intéressoient point son Etat, il étoit impossible, quoique La Rochelle fût prise et que le parti des huguenots n'eût plus de lieu, qu'enfin le peu d'intelligence entre Sa Majesté et lui ne causât quelque désordre dans le royaume;

Que, pour éviter ces maux, Sa Majesté devoit trouver bon que ceux qui le serviroient dans ses conseils, le fissent souvenir en toutes occasions de ce qui pouvoit tenir l'esprit de Monsieur content, sans prendre ombrage de ceux qui lui en donneroient avis; autrement nul ne l'oseroit faire, et une omission en chose qui ne préjudicioit point à Sa Majesté pouvoit porter ce prince au désespoir;

Que, contenter Monsieur en tout ce qui n'étoit point préjudiciable à l'État, et lui résister en ce qui pourroit donner atteinte à l'autorité de Sa Majesté, étoient les deux maximes qu'il falloit pratiquer avec ce prince, qui, étant traité honorablement, n'entreprendroit jamais rien contre le repos du royaume, mais demeureroit dans les termes de son devoir, et dans les vrais intérêts de l'État, qu'il affectionnoit si naturellement, que, lors même qu'il avoit eu du mécontentement, le cardinal lui avoit toujours vu prendre les plus saines résolutions pour le bien public;

Que Sa Majesté, ayant les avantages que la nature lui avoit donnés sur Monsieur, son frère, lui devoit, en cette considération, servir de père, et compatir aux

défauts de son âge, les couvrant et les cachant à tout le monde. En ce faisant, il ne feroit pas peu pour lui, étant vrai qu'il arrive beaucoup de mal aux princes qui se plaisent à relever les défauts des grands, en ce que plusieurs pour leur plaire les exagèrent autant qu'il leur est possible, et, par après, pour éviter le mal qu'il leur pourroit arriver du crime de leur langue, par une insigne trahison, ils avertissent ceux qu'ils ont intéressés en leurs médisances, et les imputent tout entières à leur maître; d'où naissent tant de mauvaises rencontres, qu'on peut dire à bon droit que la langue des princes leur fait souvent plus de mal que l'épée de leurs ennemis;

Que, pource aussi que les jeunes princes sont souvent plutôt touchés par les satisfactions ou mécontentemens de ceux qui sont près d'eux que par les leurs propres, il seroit de la prudence de Sa Majesté de s'abstenir de dire aucune chose de ceux qui étoient auprès de Monsieur, son frère, qui leur pût être rapportée en mauvaise part, l'expérience ayant déjà fait connoître plusieurs fois en ce même sujet que telles rencontres sont capables de produire de grands inconvéniens;

Que, si Sa Majesté, passant plus outre, vouloit fermer la bouche à tous ceux qui voudroient parler en sa présence au désavantage de telles gens (ce qui d'ordinaire ne se faisoit à autre fin que pour tirer quelque parole d'elle qui pût piquer les autres), elle en recevroit un grand profit, et non-seulement cette conduite lui seroit-elle décente, honorable et utile en cette occasion, mais en toute autre semblable qui se pourroit présenter, l'histoire et l'expérience du

temps faisant dire, avec vérité, que beaucoup de troubles avoient tiré leur être de ce principe;

Que rien n'étoit plus séant à un prince que de parler avec retenue, et imiter le roi des abeilles, qui ne porte point d'aiguillon pour ne piquer personne, et que c'étoit un grand secret à un prince d'avoir auprès des grands quelque personne puissante sur leur esprit, qui empêchât qu'ils ne sortissent de leur devoir, et qu'il ne devoit point plaindre le bien qu'il faisoit à telles gens pour une si bonne fin.

Le feu comte de Vérue, grand homme d'Etat, disoit qu'il étoit aisé de servir les princes, mais qu'il étoit quelquefois très-difficile de les persuader de se laisser servir comme il faut;

Que Sa Majesté devoit encore éviter comme la mort une certaine jalousie qui portoit souvent les princes à ne pouvoir souffrir que leurs serviteurs fissent pour eux certaines choses qui leur étoient du tout nécessaires, et qu'ils ne vouloient et ne pouvoient pas faire eux-mêmes; que, autrement, il n'y avoit personne, pour affectionné qu'il fût, qui osât travailler selon l'étendue de sa puissance, ce qui est dangereux, vu qu'il y a beaucoup d'occasions où, bien qu'il soit impossible de remédier aux maux par des voies retenues et tempérées, il est aisé de le faire par des moyens forts et puissans que l'appréhension empêche de tenter, y ayant peu de gens qui veulent se mettre au hasard d'encourir l'indignation de leur maître pour l'avoir trop bien servi;

Qu'à ce propos il diroit franchement qu'il falloit, ou que Sa Majesté se résolût de vaquer à ses affaires avec assiduité et autorité tout ensemble, ou qu'elle

autorisât puissamment quelqu'un qui les fît avec ces deux qualités ; autrement elle ne seroit jamais servie, et ses affaires périroient ;

Que plusieurs exemples lui faisoient croire que ce dernier genre de jalousie pouvoit faire perdre beaucoup de bonnes occasions, ayant remarqué Sa Majesté capable d'entrer non-seulement en ombrage de ceux qui lui en pouvoient donner comme approchant plus de sa qualité, mais, en outre, de ses propres créatures, qui ne pouvoient penser qu'à le servir, et qu'il connoissoit par expérience n'avoir jamais eu autre dessein ; et qu'en cela il sembloit que Sa Majesté fût à son préjudice jaloux de son ombre, puisque, comme les astres n'ont autre lumière que celle qu'ils tirent du soleil, c'étoit elle seule qui donnoit force à ses créatures, qui, en effet, n'avoient éclat que par sa lumière, et n'étoient considérées que pour l'amour de l'affection qu'il leur portoit et des signalés services qu'ils lui rendoient ;

Qu'il se condamneroit lui-même s'il ne considéroit que ceux en qui il avoit plus de confiance avoient autant d'intérêt à sa conservation que lui-même, vu que leur subsistance en dépendoit absolument, n'y ayant personne qui ne reconnût que, si le bonheur de Sa Majesté changeoit, le leur ne pourroit continuer, et que, si Dieu le tiroit du monde, ils seroient exposés aux haines qu'ils avoient acquises pour le bien servir, et à l'ambition de plusieurs, qui, aux grands changemens, ne perdent jamais l'occasion de s'élever et de faire leur fortune par la ruine d'autrui ;

Qu'il y avoit quelquefois des princes sous le règne desquels on couroit plus de fortune de se perdre

pour trop bien faire que pour ne pas faire ce à quoi on étoit obligé, et que cela arrivoit d'ordinaire quand ceux à qui l'on avoit affaire étoient jaloux de leur nature, vu que la réputation de celui qui faisoit fort bien émouvoit quelquefois le sentiment de leur jalousie, au lieu que celui qui ne s'acquittoit pas de son devoir ne préjudicioit qu'à l'intérêt public, auquel souvent ils n'étoient pas si sensibles qu'à leurs propres passions;

Que Sa Majesté étoit aussi sujette à prendre des aversions de diverses personnes, qui lui pouvoient causer beaucoup de mal, et que, si elle n'y prenoit garde, elle en auroit souvent; la malice de la cour étant telle qu'un chacun fomentoit les passions de son prince, quoiqu'elles lui fussent préjudiciables: ce qui faisoit qu'il ne sauroit témoigner si peu d'aversion contre quelqu'un, que, dans quatre jours, elle ne fût beaucoup plus grande par l'art que chacun apportoit à l'augmenter;

Que ces aversions pouvoient monter jusqu'à tel point, que, par ce moyen, Sa Majesté se procureroit plus de mal que personne ne lui en sauroit faire; ce qui arriveroit indubitablement si Sa Majesté en concevoit des principaux et plus puissans de son Etat; étant certain qu'entre les personnes de cette qualité, il y en avoit qui n'en auroient pas plutôt connoissance qu'ils ne cherchassent parti, et tâchassent, en troublant le repos du royaume, de se venger de leur mauvaise fortune aux dépens du public;

Que, de long-temps, on avoit remarqué qu'il n'y avoit rien dont un sensible dépit ne fût capable, et que tout prince qui n'avoit point d'enfant pour

héritier, mais voyoit un successeur qui lui marchoit sur les talons, devoit avoir grand soin de ne mépriser et mécontenter personne sans sujet;

Qu'il étoit de la prudence de Sa Majesté de se contraindre à faire bonne chère aux grands, et, bien que ce lui fût une gêne, il la devoit supporter avec patience, se représentant que, comme c'étoit une charge, c'étoit aussi prérogative de la royauté d'avoir des personnes de cette qualité sous lui;

Que si ceux de ce royaume s'étoient attachés à d'autres princes qu'à leur roi, c'avoit été, à leur compte, pour n'avoir pas été bien vus de sa personne;

Qu'il falloit donc ci-après en faire plus d'état, et, si on ne pouvoit satisfaire à leurs appétits déréglés, les payer au moins d'un bon visage, les inconvéniens passés enseignant les précautions qu'il falloit prendre à l'avenir;

Qu'il étoit dangereux d'oublier le péril et un mal passé quand l'on en étoit sorti, vu qu'on ne pouvoit en perdre la mémoire sans se mettre au hasard de retomber en quelque autre semblable, dont il seroit d'autant moins aisé de se tirer, que la malice des hommes est ingénieuse, et s'étudie aussi bien tous les jours à trouver des moyens de ne succomber pas en leurs mauvais desseins, comme les gens de bien s'efforcent d'apprendre à se maintenir en ceux qui leur sont suggérés par la raison.

En un siècle foible ou corrompu, un homme de bien, vertueux et fort, aura plus de peine à subsister qu'un méchant et artificieux.

Quant aux impressions dont les rois se rendent quelquefois trop facilement susceptibles, que la con-

séquence n'en étoit pas peu importante, principalement s'ils l'étoient jusqu'à ce point qu'on estimât qu'il se trouvoit en eux peu de différence entre écouter et être persuadé, lorsqu'il étoit question de quelque calomnie, vu que, par ce moyen, la ruine du plus homme de bien dépendroit de la malice ou de l'artifice de quelque rusé courtisan, qui ne craindroit point de se hasarder pour perdre le plus assuré serviteur de Sa Majesté;

Que les princes qui veulent être bien servis, doivent choisir des ministres qui ne connoissent que la raison et n'épargnent personne; mais que telles gens sont en un état bien périlleux, parce que tel est impuissant à faire bien qui est très-puissant à mal faire, et que beaucoup de princes, quoique forts en eux-mêmes, ne le sont pas à se garantir des impressions qu'on leur donne contre ceux qui les servent le mieux et à qui ils doivent plus de protection;

Que les rois peuvent tout écouter si bon leur semble, mais ensuite ils doivent examiner à loisir, avec des gens de bien, ce qu'on leur a dit, et châtier sévèrement les calomniateurs lorsqu'ils sont avérés tels;

Que cependant il y a des personnes dont la fidélité est si éprouvée, et les services si signalés, que ceux qui voudroient parler à leur désavantage ne doivent rien trouver d'ouvert en leur maître, que leur bouche pour les menacer d'un tel châtiment qu'ils n'osent plus retourner une seconde fois à semblable malice;

Que les diverses impressions pourroient même faire craindre que Sa Majesté se pût dégoûter aisément de ceux qui la serviroient le mieux; ce qu'elle devoit

éviter avec soin, comme aussi s'étudier à faire perdre l'opinion que beaucoup avoient qu'un service rendu à Sa Majesté étoit tellement perdu en sa mémoire, qu'elle ne s'en souvenoit plus trois jours après, attendu qu'il y avoit peu de gens qui voulussent travailler la plus grande partie de leur vie, pour qu'on leur en sût gré si peu de temps;

Que perdre bientôt la mémoire d'un bienfait étoit le vice des Français, que César avoit écrit ne se souvenir des grâces ni des injures; ce que les Italiens nous imputoient à un grand défaut;

Que cette nation avoit beaucoup de défauts selon Dieu, mais que, selon le monde, ils étoient si grands politiques, qu'ils aimoient mieux conserver la mémoire des injures, ce que la loi chrétienne leur défend, que de perdre celle des bienfaits, ce que la raison et la prudence ne leur pouvoient permettre;

Qu'en cette considération Sa Majesté prendroit soin, s'il lui plaisoit, de faire à l'avenir grand état de ceux qui faisoient bien, et ne se laisser pas aller à beaucoup de gens qui quelquefois la portoient insensiblement à blâmer quelque circonstance d'une action dont l'effet méritoit grande louange: la suppliant, en cette occasion, de se ressouvenir que les hommes font plus de cas de l'estime que de tous les biens du monde; ce qui fait qu'une mauvaise parole de son maître dégoûte et refroidit plus un bon courage, que tous les bienfaits qu'il lui sauroit faire ne sauroient l'échauffer à le servir;

Qu'un sujet s'estime être en fort mauvais état quand il croit que son honneur n'a point de prix en la bouche de son prince; qu'il pense que son maître se plaît

beaucoup plus à trouver à redire qu'à bien dire de sa personne; et, qu'au lieu qu'un chef doit toujours excuser les défauts de ceux qui sont sous sa charge, il les relève et ravale les bonnes actions qu'il devroit faire valoir; que Sa Majesté prendroit, s'il lui plaisoit, garde à ce défaut, capable de lui faire perdre autant de cœurs que la fécondité de son royaume lui en sauroit faire naître;

Que beaucoup pensent, et non sans sujet, que Sa Majesté, de son naturel, ne s'appliquoit pas volontiers aux affaires, et qu'elle se dégoûtoit aisément de celles qui étoient de longue haleine, quoiqu'elles fussent de très-grand fruit;

Que si cela étoit, Sa Majesté devoit résister aux aversions qui lui pouvoient arriver en pareilles occasions; étant vrai qu'il n'y avoit homme assez hardi pour entreprendre de servir un prince en quelque grand dessein, s'il avoit sujet de craindre qu'il s'en dégoûtât avant que d'en être au milieu, et qu'on lui en imputeroit l'événement, si le succès en étoit mauvais faute de le bien poursuivre, bien que le conseil en eût été bon et nécessaire;

Qu'il étoit impossible d'entreprendre de grandes affaires sans être assuré, non-seulement d'y être supporté, mais qu'on en sauroit le gré qu'on en devoit justement espérer;

Qu'il y avoit plus: que Sa Majesté donnoit si peu d'attention à ses affaires, et improuvoit si facilement les expédiens qu'on lui proposoit pour faire réussir celles qu'il entreprenoit, qu'il étoit à craindre qu'à l'avenir il y eût bien de la difficulté à le servir, le respect qu'on lui portoit et la crainte que l'on avoit de

choquer ses sens, étouffant les meilleurs desseins dans l'esprit et le cœur de ceux qui étoient les plus capables;

Qu'ainsi on ne pouvoit rien entreprendre en sa présence, et à peine un homme sage le devoit-il faire en son absence, puisqu'il falloit répondre des mauvais événemens comme si on en eût été coupable;

Qu'il s'étoit quelquefois trouvé des princes qui vouloient les fins et non les moyens, c'est-à-dire qui désiroient que leurs affaires allassent bien, sans vouloir faire ce qui étoit nécessaire à cet effet; mais que, suivant ce principe, les bons succès ne pouvoient arriver que par hasard;

Qu'il y en avoit d'autres encore qui étoient de cette nature, que, quand leurs affaires alloient mal, ils en avoient beaucoup de déplaisir, faisant grand cas de ceux qui pouvoient y apporter remède, et se proposoient de se gouverner comme il falloit à cette fin; mais, le péril étant passé, ils ne se souvenoient plus des bonnes résolutions qu'ils avoient prises;

Et lorsqu'ils avoient de la prospérité ils n'en recevoient pas de satisfaction, et ne savoient pas assez de gré à ceux qui en étoient cause. Il semble qu'ils estimoient que ce qui étoit arrivé par bonne conduite fût survenu par hasard, et ainsi ne croient pas être redevables du bon succès dont ils jouissoient, ni à leur prudence, ni à celle de leurs serviteurs : ce qui faisoit que les meilleurs événemens leur étoient indifférens;

Que tel défaut n'étoit pas de petite importance, et, par conséquent, Sa Majesté s'empêcheroit, s'il lui plaisoit, d'y tomber; qu'il est si dangereux en un Etat

d'agir avec indifférence en l'exécution des lois ; qu'il ne pouvoit qu'il ne remarquât qu'il sembloit que Sa Majesté n'avoit pas assez de chaleur et de fermeté pour l'observation des siennes, particulièrement de l'édit des duels ;

Qu'on pouvoit dire avec vérité que Sa Majesté et son conseil répondroient de toutes les ames qui se perdroient par cette voie diabolique, s'ils avoient pu les empêcher par la rigueur de peines dues à tel crime ;

Qu'il n'y avoit rien si ordinaire que de commettre une faute en matière d'Etat, que de désobéir à un commandement de Sa Majesté, que de traverser l'exécution de ses édits, de ses ordonnances et des arrêts de sa justice ; que, jusqu'alors, tels désordres avoient été commis impunément, et que cependant les manquemens de cette nature étoient de telle conséquence, par l'exemple et la suite qu'ils tiroient après eux, que si l'on n'étoit extraordinairement sévère à les châtier, les Etats ne pouvoient subsister ;

Qu'autres sont les péchés des rois, et autres les fautes qu'ils commettent comme simples hommes ; ils sont sujets, comme hommes, à tout ce à quoi Dieu a voulu assujettir les humains ;

Comme rois, ils sont obligés d'user soigneusement de leur puissance aux fins auxquelles ils l'ont reçue du Ciel, et, qui plus est, de n'en abuser pas, étendant l'exercice de leur royauté au-delà des bornes qui leur sont prescrites ;

Que les rois qui se servent de leur autorité pour dépouiller ou opprimer ceux qui leur sont inférieurs en force, sans autre droit que celui de leurs armes,

se perdent par abus et excessive étendue de leur puissance;

Ceux qui négligent de se servir de leur autorité pour contenir leurs Etats en la règle où ils doivent être, sont aussi bien coupables devant Dieu par omission de ce qu'ils doivent, comme les autres par commission de ce qu'ils ne peuvent pas légitimement;

Que si un roi souffre qu'entre ses sujets le fort opprime impunément le foible par exactions ou violences, et qu'on trouble le repos de ses Etats, qu'il est obligé de conserver autant qu'il peut, il se perd assurément, et qu'ainsi tel paroîtra saint comme homme, qui ne laissera pas de se damner comme roi;

Qu'en Espagne l'orgueil et la fierté de la nation étoient cause que les rois étoient souvent sujets à ce premier genre de faute.

En France, l'indulgence et la facilité qui nous est naturelle, faisoit que les nôtres se laissoient d'ordinaire aller au second; que c'étoit à quoi il plairoit à Sa Majesté de prendre garde, particulièrement à ne manquer pas de punir les crimes dont la suite étoit de conséquence.

Par exemple, il pouvoit pardonner à quelqu'un une pensée passagère de troubler l'Etat, s'il en étoit vraiment repentant, et qu'il y eût apparence qu'il ne dût pas retomber en cette faute; mais où il connoissoit qu'il continuât en ce mauvais dessein, il étoit obligé en conscience de le châtier, et ne pouvoit ne le faire pas sans péché;

Qu'il pouvoit remettre une désobéissance d'un de ses sujets; mais si, par raison, on prévoyoit qu'abusant de ce pardon il mépriseroit à l'avenir plus har-

diment ses commandemens; si on avoit lieu d'appréhender que l'oubli de cette faute donnât lieu à d'autres de désobéir, à son exemple, au préjudice du repos de l'Etat, il étoit obligé de punir ce crime, et ne pouvoit s'en exempter sans en commettre un plus grand;

Que Sa Majesté, appliquant ces principes généraux aux occasions particulières qui se présenteroient, se garantiroit de plusieurs inconvéniens, qui apporteroient grand préjudice à son Etat et à sa conscience;

Qu'un chrétien ne sauroit trop tôt oublier une injure et pardonner une offense, ni un roi, un gouverneur et magistrat, trop tôt les châtier, quand les fautes sont d'Etat;

Que cette différence étoit grande, mais la raison en étoit prompte, et avoit son fondement en un même principe;

Pource que Dieu n'a pas voulu laisser la vengeance ès mains des particuliers, à cause que, sous ce prétexte, chacun eût exercé ses passions et eût troublé la paix publique.

Mais, d'autre part, il l'a mise ès mains des rois et magistrats selon les règles qu'il en a prescrites, parce que, sans l'exemple et le châtiment, il n'y a point d'injustice et de violence qui ne se commît impunément au préjudice du repos public;

Que le salut des hommes s'opère définitivement en l'autre monde, et partant ce n'est point merveille si Dieu veut que les particuliers lui remettent la vengeance des injures, qu'il châtie par ses jugemens en l'éternité.

Mais les Etats n'ont point de subsistance après ce

monde, leur salut est présent ou nul; et partant les châtimens nécessaires à leur subsistance ne peuvent être remis, mais ils doivent être présens.

Plutarque compare ceux qui n'agissent bien qu'en tant qu'ils y sont portés par passion, à l'encens qui ne sent bon que lorsqu'il est dans le feu.

Qu'au reste, il falloit faire la justice sans passion, et qu'il étoit vrai qu'un prince qui la feroit exercer avec acception de personnes, poursuivant chaudement ceux qui lui seroient désagréables, et excusant et exemptant ceux qui seroient si heureux que d'avoir ses bonnes grâces, en devroit compte au tribunal de la justice divine, qui est par dessus le sien;

Qu'il falloit se munir soigneusement contre ce défaut, qui rendroit la justice injuste et criminelle pour les souverains, qui sont obligés de la rendre en tout temps avec égalité, à l'égard de quelque personne que ce puisse être;

Que les rois étant les vraies images de Dieu, en ce que toutes sortes de bienfaits doivent sortir de leurs mains, ils ne sauroient être trop soigneux d'acquérir par bons effets la réputation d'être libéraux; que c'étoit le vrai moyen de gagner les cœurs; mais qu'il le falloit être, non par faveur, mais par la considération du mérite et des services des personnes, étant certain qu'il y a fort peu de gens qui aiment la vertu toute nue, c'est-à-dire qui s'étudient à bien faire s'ils n'espèrent quelque récompense, et que c'est une maxime des grands princes, de faire bien à ceux qui servent dignement dans les Etats; que c'est mettre son argent à intérêt à plus de mille pour cent, en ce que le fruit du service de telles gens, comme fait au

public, est ressenti de tout le monde, au lieu que le bien qu'ils reçoivent de leurs maîtres n'étant perçu que d'eux est particulier;

Que M. de Luynes avoit souvent dit qu'il avoit remarqué que Sa Majesté, de son inclination naturelle, se portoit plus volontiers aux sévérités qu'aux grâces, et qu'il avoit plus d'aversion de faire du bien que du mal;

Qu'il n'avoit jamais fait cette remarque, mais le mal étoit que beaucoup avoient cette croyance; ce qui obligeoit les serviteurs de Sa Majesté de l'en avertir, afin qu'elle pût faire perdre cette mauvaise opinion qui en effet n'avoit pas de fondement;

Que les rois devoient être sévères et exacts à faire punir ceux qui troubloient la police et violoient les lois de leurs royaumes, mais qu'il ne falloit pas y prendre plaisir;

Qu'ils devoient être réglés et retenus aux grâces et aux bienfaits qu'ils départoient, mais qu'ils s'y doivent gouverner en sorte que, quand ils dénient quelques grâces, on juge que leur cœur est bien fâché de ce que la raison ne leur peut permettre de passer par-dessus les bornes que le bien public leur a prescrites.

Le grand-duc Ferdinand disoit qu'il aimoit mieux un homme corrompu que non pas un qui étoit facile en toutes choses, parce, disoit-il, que le corrompu n'est sujet à être attaqué et vaincu que par ses intérêts qui ne se rencontrent pas toujours, là où le facile est attaqué de tout le monde qui l'entreprend, d'autant plus volontiers que chacun sait qu'il ne peut résister;

Que Sa Majesté devoit aussi prendre soin de se fortifier contre une certaine honte, en vertu de laquelle beaucoup de princes ne peuvent dénier une chose, quoique mauvaise, lorsqu'on la leur demande en face, et évitent à prononcer de leur bouche ce qu'ils croient devoir déplaire à quelqu'un, quoique sans raison, et que la chose soit nécessaire pour le public;

Que, du premier point, il arrivoit que beaucoup de gens ne se tenoient pas éconduits de leurs prétentions injustes, quand même on les avoit refusés, parce qu'ils estimoient pouvoir emporter par importunité, en s'adressant à Sa Majesté, ce que la raison leur dénioit;

Que, du second, on voyoit souvent que ceux qui ne connoissoient pas le naturel de Sa Majesté attribuoient à foiblesse ce qui provenoit d'une pure bonté, et faisoient moins d'état des choses qui leur étoient défendues, parce qu'ils ne croient pas que Sa Majesté eût fermeté et résolution à les maintenir si on l'inquiétoit pour la faire changer;

Qu'il falloit être fort par raison et non par passion; que cependant beaucoup étoient comme ceux qui avoient la fièvre chaude; tandis que la chaleur de leur mal agitoit et échauffoit leur tête, ils se portoient avec violence à tout ce que leur cerveau leur suggéroit; mais la chaleur de la fièvre n'étoit pas plutôt passée, qu'ils demeuroient foibles, languissans, sans parole et sans action.

Qu'ainsi plusieurs, animés de passion, parloient et agissoient avec vigueur et rigueur tout ensemble; mais, s'ils étoient dépouillés du feu qui les animoit, ils laissoient aller toutes choses à l'abandon, et ne parloient et n'agissoient point;

Qu'en leur passion, ils passoient les bornes de la justice, faisant souvent plus qu'elle ne permettoit, et lorsqu'ils étoient privés de ce feu qui les mouvoit, ils faisoient beaucoup moins que ce à quoi elle les obligeoit; ce qui faisoit que la force et la foiblesse étoient également vicieuses en tels esprits, en qui elle ne paroissoit jamais qu'à contre-temps, étant animés de passion: ils devroient être retenus, et, ne l'étant point, ils devroient être forts et vigoureux, ce qui n'étoit pas;

Que Sa Majesté auroit soin, s'il lui plaisoit, de se garantir de ce genre de défauts, qui seroit non-seulement préjudiciable au bien de ses affaires, mais à sa conscience;

Qu'en un mot, ceux qui agissent plus par leurs mouvemens et impétuosités naturelles que par la raison, sont sujets à faire de grandes fautes, qui souvent ne peuvent être réparées, ni par le temps, ni par prudence, ni par aucun art.

Au bout du compte, si les princes ont créance à quelqu'un, on impute souvent à conseil ce qui n'est dû qu'au mouvement de leurs maîtres, qui ensuite ont quelquefois bien de la peine à maintenir un serviteur contre les ennemis qu'il acquiert par ce moyen, sans le mériter.

Qu'une des choses qui préjudicioient autant au règne de Sa Majesté, étoit qu'on pensoit qu'elle n'agissoit pas d'elle-même, qu'elle s'attachoit plus volontiers aux choses petites qu'aux grandes et importantes, et que le gouvernement de l'Etat lui étoit indifférent;

Que, pour faire perdre cette opinion, il étoit nécessaire, lorsqu'il arrivoit quelque chose qui intéres-

soit son autorité, qu'elle en témoignât grand ressentiment devant qu'aucun de ses serviteurs l'eût abordée;

Que, lorsqu'on lui rendoit quelques services, elle exaltât l'action, et témoignât en vouloir faire la reconnoissance, sans qu'on pensât que ce fût par l'avis de son conseil.

Enfin qu'elle parlât souvent de ses affaires avec le tiers et le quart, et fît reconnoître, en diverses occasions, qu'elle affectionnoit celles qui seroient sur le tapis importantes à l'Etat;

Que ce qui étoit à noter, étoit qu'il falloit témoigner ces sentimens par une suite d'actions et occasions qui le requéroient : en quoi il étoit à craindre que, puisque les inclinations prévaloient d'ordinaire aux résolutions qui se prenoient par raison et persuasion, Sa Majesté oubliât dans peu de jours ce qu'elle se promettroit à elle-même, et retomberoit, par ce moyen, dans ses premières habitudes;

Qu'il étoit d'autant plus à craindre, que, bien qu'il fût aisé de porter quelqu'un à faire une action contre son sens, il n'en étoit pas de même d'une conduite, qui, requérant une suite continue, sembloit aussi, pour n'être point interrompue, requérir le genre de celui qui la conseilloit;

Mais que ce qui étoit difficile n'étoit pas impossible; que, si Sa Majesté le trouve bon, on l'avertiroit si dextrement sous main, qu'il sembleroit que tout fût de son mouvement;

Qu'il pouvoit arriver un grand bien de la franchise dont la conscience du cardinal et la passion qu'il avoit pour le service de Sa Majesté le faisoient user, en

l'avertissant fidèlement de ce qui étoit à souhaiter en sa conduite pour le rendre le plus grand prince du monde; mais il se peut faire aussi qu'il n'en réussiroit que du mal; ce qui arriveroit indubitablement si Sa Majesté tenoit à l'avenir, à raison de cet avis, ses sentimens cachés et couverts à ses créatures; qu'en ce cas ils rongeroient son esprit, lui causeroient mille chagrins, dont il ne pouvoit être déchargé qu'en ouvrant son cœur, et disant toutes les pensées qui lui feroient peine;

Que Sa Majesté remarqueroit, s'il lui plaisoit, que, pour marque et peine du péché du premier homme, nul de ceux qui viendroient de lui ne pouvoit être parfait. Elle se représenteroit aussi qu'il y avoit peu de personnes qui n'eussent autant de vices qu'il se remarquoit de légers défauts en la sienne; enfin qu'il étoit des défauts de l'homme comme des plaies du corps, qui ne guérissent jamais si elles ne sont ouvertes.

Après cela il supplia Sa Majesté de lui dire ce dont il vouloit qu'il se corrigeât, afin qu'il pût être plus à son gré;

Que la raison qui l'avoit convié de l'avertir de ce que dessus, l'obligeoit à s'examiner soi-même et se corriger de ses défauts, qu'il y étoit très-résolu, et pensoit savoir à peu près ce dont il avoit à se châtier devant Dieu; mais il ne pouvoit apprendre que de Sa Majesté ce qu'il avoit à changer pour être plus à son goût, ce qu'il désiroit avec passion;

Que, s'il lui étoit aussi aisé de remédier aux défauts de son corps, comme il pouvoit corriger ceux de son esprit, ce lui seroit une extrême consolation,

puisqu'il ne seroit contraint de supplier Sa Majesté de considérer la débilité de sa personne, dont les forces usées diminuoient tous les jours de telle sorte, qu'elles ne lui permettoient plus de pouvoir supporter les incroyables peines que requéroient les entreprises qu'il falloit faire pour la conservation d'un grand Etat, particulièrement quand il arrivoit que ces peines corporelles étoient accompagnées de grands travaux, de grandes inquiétudes et de grandes afflictions d'esprit;

Que les grands travaux d'esprit accompagnoient toujours les corporels qu'il falloit prendre au service de l'Etat, puisqu'il étoit impossible que le corps travaillât que par la conduite de l'esprit, qui, par conséquent, devoit agir fortement pour mener les affaires au but qu'on se proposoit.

Quant aux grandes inquiétudes et afflictions d'esprit, elles n'étoient pas nécessairement conjointes aux peines qu'il falloit prendre pour la conduite d'un Etat; mais il sembloit qu'elles fussent inséparables de la direction de celui-ci, pour les raisons qu'il avoit ci-dessus touchées.

Qu'au moins avoit-il toujours été si malheureux que d'en rencontrer depuis qu'il y avoit quelque emploi; tantôt il étoit bien avec la Reine, tantôt mal, tantôt d'extrêmes satisfactions de lui, tantôt il en prenoit quelque dégoût;

Que cela affligeoit tellement un esprit sincère et ardent aux choses qu'il entreprenoit pour le service de ses maîtres, qu'il n'y avoit force au monde qui pût résister à la douleur que l'on concevoit par tels sujets de déplaisirs, et qu'outre le mal qu'il recevoit

il en arrivoit cet inconvénient, que cela l'empêchoit de pouvoir s'appliquer tout entier, comme il pourroit faire, aux affaires dont il étoit chargé;

Que les changemens de la Reine venoient de son naturel, à son avis, qui de soi-même étoit ombrageux, et qui, ferme et résolu aux grandes affaires, se blessoit aisément pour peu de chose; ce qu'on ne pouvoit éviter, parce qu'il étoit impossible de prévoir ses désirs, joint que souvent les considérations d'Etat requièrent qu'on passe par dessus la passion des princes;

Que les dégoûts du Roi pouvoient provenir de diverses causes, et du même naturel soupçonneux et ombrageux de la Reine, de qui, par raison naturelle, il devoit tenir, et de ce que ceux qui sont en quelque considération dans le monde, ont toujours force gens qui, directement ou indirectement, par moyens cachés et couverts, les chargent et tâchent d'en faire concevoir du dégoût, et particulièrement que Sa Majesté, de son inclination, s'ennuyoit si promptement d'une grande affaire, que quelque fruit qu'il en pût recueillir ne pouvoit empêcher qu'il n'en fût dégoûté avant que d'en être au milieu;

Qu'il étoit impossible que la première cause le mît mal avec le Roi, n'étant pas croyable qu'il pût entrer en soupçon et ombrage d'une personne qui l'avoit servi fort utilement, et qui n'avoit point craint de choquer beaucoup de grands, ni d'acquérir pour son seul respect force ennemis, qui tôt ou tard vouloient trouver l'occasion de le ruiner.

Mais que les deux dernières étoient cause de son mal, quand il lui en arrivoit. Par exemple, les bons

offices du commandeur de Souvré, qui volontiers, par la conduite de Toiras, chargeoit ouvertement le marquis de Brézé, pour que le contre-coup vînt sur lui, aidoient à le mettre mal à La Rochelle; et le dégoût que le Roi prenoit en la longueur de ce siége achevoit tout-à-fait; étant vrai que, parce que le cardinal craignoit que l'absence de Sa Majesté perdît cette entreprise, sans le bon succès de laquelle le Roi n'étoit point roi, ledit cardinal étoit criminel jusque-là, que qui l'eût lors soufflé l'eût peut-être jeté par terre, et cependant qu'il contribuoit tout ce qu'il lui étoit possible au plus signalé service que serviteur pût rendre à maître.

Voyant que le Roi s'en vouloit aller, il jugea unanimement avec tout le monde, que le seul moyen d'empêcher que l'absence de Sa Majesté ne ruinât son premier dessein, étoit qu'il demeurât. Il n'estimoit pas en son particulier valoir plus que les autres; il se fondoit sur l'opinion qu'on avoit prise qu'il ne s'attachoit pas aisément à des desseins qui ne pouvoient réussir, et sur ce qu'étant auprès du Roi comme on estimoit qu'il fût, on ne jugeoit pas qu'il voulût abandonner cette entreprise en l'y laissant pour la conduire;

Qu'il savoit bien qu'en se tenant absent de Sa Majesté il s'exposoit ouvertement à sa perte, connoissant assez les offices qu'on peut rendre aux absens: cependant cette considération de son intérêt ne l'empêcha point de choisir le parti le plus utile à Sa Majesté;

Que ce remède unique, comme l'événement l'avoit fait paroître, lui avoit été un nouveau crime, le Roi en oyant parler, l'ayant improuvé tout-à-fait, et s'étant

laissé aller jusque-là que de dire que son armée ne le respecteroit non plus qu'un marmiton; que cependant il étoit vrai qu'elle n'avoit jamais tant considéré personne subalterne;

Que ce dégoût avoit donné lieu au Roi de se décharger tout-à-fait contre lui, et qu'à cause de la charge de capitaine des gardes qu'il avoit donnée au marquis de Brézé, il s'étoit relâché à dire que ledit cardinal étoit trop intéressé pour les siens; ce qui lui fut un déplaisir sensible de voir que la passion de Sa Majesté contre lui fût telle, qu'elle l'eût portée à dire une chose que sa bonté avoueroit bien en un autre temps n'avoir pas de fondement;

Qu'il n'eût jamais estimé que, pour accepter cette charge que le Roi ne pouvoit garder, qu'il ne pouvoit vendre par raison, puisque le soin de sa personne y est attaché, et qu'il devoit mettre entre les mains de personnes confidentes, il eût pu avoir la réputation d'être intéressé;

Que jamais il ne l'avoit demandée; au contraire, lui faisant savoir par un tiers que si Sa Majesté avoit la volonté d'en gratifier son beau-frère, comme on disoit, il s'en sentiroit fort obligé, il lui avoit fait connoître au même temps que, si Sa Majesté avoit quelque autre pensée, il la supplioit de la suivre;

Que toutes ces considérations le purgeoient, à son avis, du soupçon de cette tache; mais, quoiqu'il fût innocent, il avoit contre lui l'humeur du Roi, qui le portoit à aimer mieux faire du bien à des personnes presque inconnues qu'à des proches, alliés ou amis de ceux qui avoient l'honneur de le servir auprès de sa personne;

Qu'on ne l'estimeroit pas à son avis intéressé, si on considéroit qu'il avoit refusé cent mille pistoles des financiers qui les lui offroient, sans diminution d'un sou du traité qu'ils faisoient avec Sa Majesté, grâces que le feu Roi avoit souvent accordées en occasions semblables, prenant le temps à faire du bien à ses serviteurs sans qu'il lui en coûtât rien.

Qu'il pria même la Reine de ne prendre point ce qu'ils lui vouloient donner, de peur qu'on pensât qu'à l'ombre de sa bonté il y eût part;

Qu'il avoit refusé vingt mille écus de pension extraordinaire qu'il avoit plu au Roi lui offrir, quoiqu'il dépensât grandement, et ne subsistât que par les libéralités de la Reine sa mère;

Qu'au lieu de prendre une abbaye qu'il lui avoit plu lui donner, il l'avoit laissée au chancelier qui ne servoit pas mieux que lui, et en avoit donné une autre pour contenter le président Séguier, qui prétendoit avoir cette première abbaye;

Que si c'étoit être intéressé de n'avoir rien pris, pour la considération du Roi, du débris des carraques dont il lui appartenoit plus de cent mille écus, et dont on lui offroit deux cent mille livres comptant, d'avoir renoncé aux gages de l'amirauté, qui valoient plus de quarante mille livres, avoir emprunté plus d'un million de livres pour faciliter le secours de Ré et le dessein de La Rochelle, il avouoit qu'il l'étoit;

Que Sa Majesté lui avoit donné Le Havre, mais il s'assuroit qu'elle savoit bien qu'il ne valoit pas un sou de revenu, et il laissoit à juger à tout le monde s'il y avoit intérêt à se mettre mal avec tous les grands, et Monsieur particulièrement, qui pouvoit être son

maître par le malheur de la France, pour après être réduit à s'enfermer dans une place de sûreté contre un souverain contre lequel on n'en peut trouver : aussi, dit lors très-sagement le président de Bellièvre en plein parlement, que peu de personnes eussent voulu l'avoir acquis à ce prix-là;

Qu'il avoit conseillé au Roi d'ôter Brouage des mains du sieur de Saint-Luc, qui étoit au hasard de se perdre, mais qu'on ne diroit pas que ce fût pour son intérêt, puisque la prise de La Rochelle, qui étoit une des fins de ce changement, s'en étoit ensuivie, et que, par ce moyen, le Roi étoit près d'augmenter son revenu de 4,000,000, sans nouvelle imposition sur ses sujets;

Qu'on lui feroit plaisir de l'estimer intéressé à cause de cette affaire, puisqu'on ne le pouvoit sans reconnoître que ses seuls intérêts étoient ceux du public.

Quant à la charge de la mer, il protestoit devant Dieu n'en avoir jusques alors touché un seul sou, quoique, légitimement, il en eût pu avoir plus de 100,000 écus; qu'à l'avenir, le commerce étant bien établi, elle ne seroit pas infructueuse.

Qu'il pouvoit dire qu'il paroissoit comme il étoit intéressé, en ce qu'il avoit entretenu trente gardes à ses dépens depuis deux ans, pour se garantir de la haine de beaucoup d'ennemis que la seule considération de l'Etat lui avoit mis sur les bras;

Qu'il pouvoit encore dire avec vérité que, depuis qu'il étoit appelé aux affaires, il dépensoit quatre fois autant qu'il faisoit auparavant, sans avoir beaucoup augmenté de revenu;

Qu'il pouvoit dire aussi qu'il avoit servi dans l'ar-

mée en qualité de général, sans en prendre les appointemens ordinaires ; et il n'y avoit personne dans le conseil, au dessous de lui, qui ne tirât de Sa Majesté trois fois plus d'appointemens qu'il ne faisoit ;

Que c'étoit, d'ordinaire, la grandeur et le bien même des grands princes, que ceux qui avoient les premières charges de leurs Etats, et le plus de part en leur confiance, fissent une honnête fortune, et laissassent après eux des marques de la magnificence de leurs maîtres, et de la reconnoissance de leurs services ;

Qu'en cette considération l'empereur Charles-Quint avoit recommandé, par testament, à son fils de se rendre soigneux de faire les affaires de ceux qui feroient bien les siennes ;

Que le Roi, par sa bonté, lui avoit fait plus de bien qu'il ne valoit, depuis qu'il avoit eu l'honneur de le servir. Il lui avoit donné six abbayes ; lorsqu'il étoit venu au secours de la Reine sa mère, il n'avoit que 25,000 livres de rente en bénéfices, et, par le malheur de sa maison, il lui en étoit resté autant en fonds de terre. Tout ce qu'il avoit de plus, qui n'étoit pas peu, il le tenoit des libéralités et des grâces de Leurs Majestés, desquelles, devant Dieu, il étoit extraordinairement content, comme il avoit tout sujet de l'être ;

Qu'il y avoit quelque temps que le sentiment de ces disgrâces qui lui étoient arrivées lui eussent fait souhaiter sa retraite, mais que lors il en étoit tellement guéri, qu'il n'y avoit que sa mauvaise santé qui le contraignît de les supplier qu'en demeurant toujours attaché auprès de leurs personnes, dont jamais il ne s'éloigneroit, il fût déchargé du faix des affaires ;

Que, le Roi lui accordant cette grâce, il auroit l'esprit en repos, et s'aideroit mieux de sa foiblesse; il seroit en état de se conserver plus long-temps pour mettre sa vie en quelque bonne occasion pour son service;

Au lieu que, faisant autrement, il ne feroit rien qui leur fût avantageux, et se perdroit très-assurément;

Qu'il avoit dit en général tout ce qu'il estimoit qu'il falloit faire: ceux qui resteroient après lui se serviroient de ses conseils comme ils l'estimeroient à propos;

Qu'il savoit bien que dans l'exécution des grandes entreprises il arrivoit beaucoup d'inconvéniens où il falloit et tête et cœur pour n'estimer pas que tout fût perdu, et ne perdre pas courage où il falloit lumière et pénétration pour trouver les remèdes, adresse et dextérité pour en savoir user;

Qu'il savoit encore qu'il y avoit peu de gens capables de desseins plus relevés, parce qu'il n'y en avoit point qui n'eussent beaucoup de difficulté, et qu'à beaucoup d'esprits ce qui étoit difficile paroissoit impossible;

Mais, en ce cas, outre qu'il lui seroit mal séant d'avoir meilleure opinion de soi que de beaucoup d'autres, il vouloit croire que Dieu donneroit à ceux qu'il plairoit au Roi commettre le soin de ses affaires, la lumière et les moyens de les conduire;

Qu'il savoit bien que l'opinion qu'un malade avoit d'un médecin ne servoit pas peu à sa guérison; qu'il avouoit que l'honneur qu'il avoit plu au Roi lui faire en l'employant, lui avoit fait acquérir cette réputation dans le monde, que les grands, les parlemens, les

communautés, les peuples et les étrangers, l'avoient en quelque considération, ou d'amour, ou d'estime;

Qu'il savoit, de plus, qu'il importoit grandement au prince qui vouloit être aimé et estimé de ses sujets, de donner les principales charges de son Etat à des personnes qui fussent aimées, et dans le mérite desquelles on pût trouver la cause de leur élévation;

Mais, nul n'étant tenu à l'impossible, c'étoit avec grand déplaisir qu'il ne prévoyoit pas pouvoir continuer à la charge qu'il avoit;

Qu'il n'avoit jamais été au milieu des grandes entreprises qu'il avoit fallu faire pour l'Etat, qu'il ne se fût senti comme à la mort, témoin quand le légat étoit auprès du Roi;

Qu'il y avoit encore à considérer que Monsieur, en l'estimant plus qu'il ne valoit, le haïssoit extraordinairement, et que souvent on lui donnoit des conseils violens contre lui, qui enfin pouvoient avoir leur effet, puisqu'il n'y a rien d'assuré en un jeune prince à qui l'impétuosité de l'âge ne permet pas de se proposer la raison pour règle, ni d'être détourné d'un mauvais conseil par la considération de la conscience;

Qu'il falloit aussi mettre en ligne de compte qu'il étoit difficile que les choses demeurassent toujours en France en même état, et qu'y ayant long-temps qu'il avoit l'honneur d'être bien auprès de Leurs Majestés, il devoit, par la raison générale de la vicissitude des choses, appréhender d'y tomber mal tout-à-fait; ce qui seroit une mauvaise récompense finale;

Que beaucoup estimoient que l'humeur particulière de Sa Majesté lui faisoit quelquefois aimer le changement; mais qu'il ne voyoit pas que sa ruine pût

être fondée en ce principe, les passions, comme excessives et violentes, n'étant pas, de leur nature, de longue durée; et, comme elles n'ont pas de fondement, n'étant aussi pas solides, que, dès leur naissance, elles sont aveugles, et par conséquent chancelantes et non fermes, et que c'étoit en ce genre d'affection que le Roi avoit quelquefois changé; ce qui lui faisoit croire être exempt de ce péril, vu que la bienveillance dont il plaisoit au Roi l'honorer étoit d'une autre nature, en tant qu'elle étoit fondée en raison et en la connoissance que Sa Majesté avoit de sa fidélité et de son service; ce qui faisoit que, ce fondement étant d'éternelle durée, la bienveillance de Sa Majesté ne finiroit point, à son avis, de son mouvement;

Qu'il avoit bien plus à craindre diverses cabales, qui n'avoient autre but que sa perte, celle des étrangers, celle des femmes, celle des grands du royaume, celle de Toiras, dont le Roi avoit particulière connoissance, et qui avoient eu de si mauvais desseins contre lui, que par raison on en devoit appréhender quelque mauvais événement à l'avenir;

Qu'il savoit bien que la fermeté du Roi lui seroit un remède assuré contre telles entreprises, s'il étoit assez heureux pour ne vivre pas plus que lui; mais qu'il n'y avoit personne qui n'avouât que, bien qu'un bon courage pensât être aimé à l'épreuve, il ne laissoit pas d'avoir quelque émotion d'esprit capable de le troubler, lorsqu'en une occasion il voyoit quantité de mousquetaires expressément affutés pour le tirer; qu'il étoit très-satisfait et de la bonté du Roi, et de celle de la Reine;

Que Sa Majesté n'ayant point d'enfans, il lui restoit encore des maux à prévoir et appréhender, dont sa bonté et sa fermeté ne pouvoient le garantir s'ils arrivoient.

La seule voie de son salut seroit en cela que Dieu l'appelât du monde, mais que la mort, qui ne vient pas toujours à souhait, pour n'être pas en la disposition des chrétiens, ne pourroit le servir à coup près;

Que, partant, il n'y avoit que sa retraite qui le pût mettre à couvert, encore la falloit-il faire à temps, tels maux pouvant bien être prévenus, mais non pas guéris quand ils étoient nés, à cause de leur violence;

Que la Reine avoit douze ans d'expérience pour connoître sa fidélité; le Roi en avoit autant, puisque servir la mère étoit servir le fils, et particulièrement cinq ans qu'il y avoit qu'il le servoit dans ses conseils. Jamais il ne s'étoit trouvé de plus grandes affaires qu'en ce temps; qu'elles avoient toutes succédé heureusement, et contre la créance de tout le monde; et ce qui étoit à considérer, étoit que le Roi se souviendroit que, devant que les entreprendre, il lui en avoit prédit le succès, témoin la prise de La Rochelle, lors même qu'on tenoit Ré désespéré;

Qu'il ne pouvoit prendre un meilleur temps de retraite que celui-ci, auquel Leurs Majestés lui savoient gré de ses services; ce qui lui donnoit lieu d'espérer la conservation de leurs bonnes grâces;

Qu'aussi bien à l'avenir craindroit-il ne valoir pas la moitié de ce qu'il avoit fait ci-devant; car, bien qu'il voulût croire que ce qui étoit passé l'étoit tellement qu'il ne pouvoit plus arriver chose pareille, il lui seroit toutefois difficile de n'appréhender pas

d'être encore si malheureux que de déplaire à des personnes dont il désiroit le contentement et la prospérité plus que sa propre vie, ce qui lui ôteroit la liberté d'agir comme il falloit;

Qu'il lui seroit impossible de prendre la hardiesse de dire ingénument ses avis; il appréhenderoit toujours avec raison de tomber en quelque soupçon du Roi ou de la Reine, de choquer quelqu'une de leurs passions; et cependant, en matière d'Etat, il falloit que les princes trouvassent bon qu'on passât souvent par-dessus, et qu'ils postposassent leurs sentimens à leurs intérêts, et qu'en effet on ne pouvoit si peu se détourner de son chemin qu'enfin on ne se trouvât bien loin du lieu où on vouloit aller;

Que les succès des conseils étant d'ordinaire si incertains que les anges mêmes n'en sauroient répondre, il craindroit de n'y être pas toujours heureux;

Qu'il auroit toujours devant les yeux que s'il en donnoit quelqu'un, quoique nécessaire, qui ne réussît pas, non par sa faute, mais parce que les moyens qu'il auroit proposés à cette fin ne seroient pas suivis, il perdroit peut-être les bonnes grâces de Leurs Majestés, qu'il vouloit conserver plus que sa vie;

Que d'autre part, il devoit considérer que si l'on n'est hardi à dire ses pensées pour étouffer les maux avant qu'ils soient nés, on perd l'occasion de rendre de très-grands services, et que telles omissions attirent de mauvaises suites;

Qu'il n'y a rien si caché que les effets de la prudence, vu qu'ils consistent principalement à éviter les maux en les prévenant, et que quand ils n'arri-

vent pas pour avoir été prévenus, peu de gens peuvent connoître qu'ils fussent arrivés; ce qui fait que souvent on n'estime pas beaucoup les services de ce genre, lesquels néanmoins sont les plus grands qui se puissent rendre, étant clair qu'ainsi que le médecin oblige plus en prévenant une maladie qu'en la guérissant, ainsi les ministres d'un Etat méritent davantage s'ils empêchent les troubles et soulèvemens, qu'en les détruisant lorsqu'ils sont arrivés;

Qu'il craindroit que le Roi s'embarquât en de grands desseins auxquels, de son naturel, il ne se plaisoit pas, et pendant lesquels il étoit toujours chagrin contre ceux qui l'y servoient, comme si c'étoient eux et non la nécessité de ses affaires qui l'y eussent engagé; et cependant toutes celles qui restoient lors à vider étoient de cette nature;

Qu'en vérité toutes ces considérations rendroient un autre, quoique de moindre force, égal à lui, et peut-être réussiroit mieux, en ce que, n'étant pas prévenu de ces craintes, il diroit librement ses pensées et agiroit avec hardiesse;

Qu'au reste, quand le Roi seroit accoutumé à celui qu'il choisiroit pour mettre en sa place, l'habitude avoit tant de pouvoir sur les princes, qu'il penseroit plutôt avoir gagné que perdu au change.

Après tout cela, quand même il pourroit passer par-dessus toutes ces considérations, Dieu savoit que sa santé ne lui permettoit pas d'entreprendre un travail qui n'avoit point de proportion avec ses forces;

Que s'étant donné au Roi et à la Reine, ils pouvoient disposer de lui comme il leur plairoit, mais ils auroient agréable de se souvenir que quand ils lui

imposeroient plus de charge qu'il n'en pourroit porter, il périroit pour leur complaire, avec cette consolation toutefois qu'il n'iroit pas à la mort comme à la peine de ses fautes, mais bien du mérite que Leurs Majestés avoient pensé qui fût en lui.

Après que le Roi eut tout entendu avec autant de patience que l'humeur de la plus grande part des grands en donne aux plus importantes affaires, il dit au cardinal qu'il étoit résolu d'en faire profit, mais qu'il ne falloit point parler de sa retraite.

Cela fait, avant que partir, afin de prévoir à la sûreté du dedans de son royaume, et empêcher les troubles, il confia à la Reine sa mère, en son absence, le gouvernement des provinces de deçà Loire.

Puis, ayant quelque temps auparavant commandé qu'on dressât un édit (1) sur les remontrances et avis des assemblées des Etats en 1614, et des notables en 1617 et 1626, composés par les plus capables gens de son Etat convoqués à cette fin, Sa Majesté, le 4 janvier, alla au palais où elle tint son lit de justice, et là le fit lire et publier en sa présence. Le garde des sceaux dit de la part de Sa Majesté au parlement que, si en cet édit il y avoit quelque article que la cour estimât avoir besoin d'interprétation ou modification, Sa Majesté avoit agréable d'en être avertie, sans retardement néanmoins de l'observation de son

(1) *Qu'on dressât un édit :* C'étoit un recueil de diverses ordonnances coordonnées avec plusieurs dispositions sollicitées par les États de 1614 et les dernières assemblées des notables. On l'appela le *Code Michaud*, du nom de baptême du garde des sceaux Michel de Marillac, qui l'avoit compilé. Le président Hénault remarque que cet édit, publié dans un lit de justice, ne fut pas vérifié. « Aussi, dit-il, il n'a point été ob-« servé dans la suite, et les avocats ne le citent pas comme une loi. »

ordonnance jusqu'à tant qu'il en eût été autrement ordonné; tant le garde des sceaux étoit affectionné à cet ouvrage, qui étoit sien, qu'il vouloit absolument qu'il passât contre toutes les formes, et fût observé sans délai.

En même temps, afin que les ennemis de l'Etat ne pussent, par faux bruits et terreurs paniques, faire soulever contre le service de Sa Majesté les huguenots de son royaume qui n'étoient pas dans la rébellion, ou y affermir les autres, Sa Majesté fit une déclaration qui portoit que plusieurs de ses sujets de la religion prétendue réformée étant, nonobstant ses déclarations précédentes, demeurés dans la rébellion par l'engagement qu'ils avoient avec ceux de La Rochelle, maintenant que Dieu avoit réduit cette ville en son obéissance, elle avoit encore bien voulu leur déclarer de nouveau que ceux de ses sujets rebelles qui, dans quinze jours après la publication des présentes, poseroient les armes, se remettroient dans leur devoir, et en feroient passer les déclarations en bonne forme par devant les cours de parlemens ou siéges présidiaux les plus prochains de leur demeure, seroient par Sa Majesté reçus en sa grâce et maintenus en la jouissance de leurs biens et liberté de leur religion prétendue réformée. Mais, au cas qu'ils continuassent dans leur rébellion, elle les déclaroit dès lors criminels de lèse-majesté au premier chef, et vouloit que, comme tels, il fût procédé contre eux selon la rigueur de ses ordonnances.

Au sortir du palais, le Roi alla au Louvre, et partit de Paris le même jour. Il ne fut pas plutôt parti de Paris que le parlement ne témoignât n'être pas con-

tent de l'édit ou cahier d'ordonnances compilé par le garde des sceaux, que Sa Majesté y avoit fait vérifier en sa présence.

Ils firent refus de mettre dessus le *registré*, non tant pour la promptitude extraordinaire dont l'on avoit usé à passer cette affaire, ni pour l'intérêt qu'avoit l'Eglise, le public et eux aussi en leur particulier, en aucunes desdites ordonnances, que pource que les passer ainsi sembloit choquer leur prétendue souveraine autorité; passant comme une loi fondamentale du royaume, que toutes les publications faites par le Roi, même présent, ne valent sinon autant qu'ils les approuvent par après, ce qui est soumettre entièrement l'autorité du Roi à la leur, et en un point qui est si souvent nécessaire à l'Etat.

Ils vouloient délibérer sur lesdites ordonnances, et, s'ils y trouvoient quelque chose à redire ou à modifier, faire leurs remontrances au Roi sur ce sujet; et que, jusqu'à ce que cela fût fait et qu'ils en eussent réponse de Sa Majesté, l'exécution en fût sursise.

Le garde des sceaux, qui étoit affectionné à cette affaire comme à son ouvrage, faisoit bouclier de l'autorité du Roi contre eux, animoit la Reine-mère, et écrivoit au Roi avec chaleur.

Il soutenoit qu'il avoit été prononcé, lorsque Sa Majesté fut au parlement, que ledit cahier d'ordonnances seroit observé nonobstant que Sa Majesté leur permît de le voir et examiner, et lui faire leurs remontrances si le cas y échéoit.

Eux, au contraire, représentoient l'arrêt que le greffier avoit écrit, portant que le garde des sceaux venant prendre l'avis des présidens, il lui avoit été

dit que, pour les déclarations qui concernoient les sujets du Roi de la religion prétendue réformée, ils étoient d'avis de l'enregistrement ainsi qu'il étoit accoutumé; mais que, pour le regard des cahiers contenant les articles qui avoient été vus aux assemblées des notables ès années 1614, 1617 et 1626, ils supplient le Roi d'en surseoir l'envoi par les provinces, cela étant inutile puisqu'il trouvoit bon que son parlement vît lesdits articles pour en délibérer et lui en faire remontrances, et que le garde des sceaux pouvoit prononcer, à la charge toutefois du *retentum* tel que dessus, dont seroit fait registré; ce qui avoit été approuvé par ledit sieur garde des sceaux, et même dit qu'il le signeroit si on lui envoyoit le registré, et que c'étoit l'intention du Roi et de son conseil.

Le garde des sceaux disoit que le greffier rapportoit ce qui ne pouvoit être de sa science, sans dire par qui il le savoit;

Que ce mot d'*envoyer par les provinces* étoit mis avec ruse et finesse, pour ôter à toutes personnes la communication desdites ordonnances, d'autant que l'envoi accoutumé s'en faisoit par les bailliages et sénéchaussées;

Que ces paroles aussi, comme étant inutiles, étoient insérées pour donner à entendre qu'il ne falloit pas obéir à cette ordonnance qu'ils n'eussent fait leurs remontrances; ce qui importoit plus qu'il ne sembloit, et étoit proprement rendre le Roi dépendant d'eux, et enfin qu'il n'avoit point pris d'eux la loi de prononcer, mais du commandement du Roi; bien moins l'auroit-il prise d'eux à la charge d'aucun *retentum*.

Il écrivit au Roi sur ce sujet le 23 janvier, et manda

à Sa Majesté que le soin de ce qui concernoit la dignité et autorité royale, l'empêchoit de se rendre auprès d'elle sitôt qu'il devoit et qu'il eût bien désiré, pource que sa cour de parlement différant et refusant toujours de remettre l'arrêt de Sa Majesté sur l'ordonnance qu'il lui avoit plu faire, et cela tournant au préjudice du respect qui lui étoit dû, l'obligeoit d'y pourvoir, et donnoit avis à Sa Majesté des moyens qui lui sembloient plus convenables.

Cet avis étoit qu'il plût au Roi commander au sieur de La Ville-aux-Clercs, l'un de ses secrétaires d'État, de mettre ledit arrêt sur son ordonnance, étant chose convenable à sa charge, et à la présence de Sa Majesté, par lequel moyen la publication d'une ordonnance, fort utile à son peuple, ne seroit plus longtemps différée, et Sa Majesté feroit que son autorité ne demeureroit blessée ni dépendante d'autrui.

Il demandoit au Roi qu'il écrivît à la Reine sa mère qu'elle donnât ce commandement audit sieur de La Ville-aux-Clercs. Cependant il fit que la Reine envoya quérir le président Le Jay, qui, comme second président, tenoit la place du premier qui étoit lors vacante, et lui dit, et à ceux qui l'accompagnoient, que le Roi seroit grandement offensé que l'on mît en délibération si le registré seroit mis sur l'édit.

Le lendemain, ayant fait rapport au parlement de ce qu'il avoit plu à la Reine lui dire, il ne laissa pas de faire délibérer de nouveau la même question; à quoi ils travaillèrent toute la matinée du mercredi, et la conclusion en fut remise au samedi suivant.

La Reine envoya, le vendredi, le sieur de La Ville-aux-Clercs vers le président Le Jay, pour lui faire

entendre le même intérêt de Sa Majesté et de son autorité, et l'induire à faire arrêter le cours de cette affaire qui lui étoit désagréable, et ce d'autant plus que, lorsqu'ils vinrent trouver la Reine, ils lui dirent que cela étoit fait et qu'il n'y avoit aucune difficulté.

Il manda, le 4 février, au cardinal que cette action du parlement étoit de si grande conséquence, qu'il sembloit qu'il ne suffisoit pas d'en empêcher présentement l'effet, mais qu'il étoit à propos d'y pourvoir par une bonne patente qui exprimât vivement le sentiment que Sa Majesté en avoit, et en réprimât la suite par une forte exagération du mal qu'elle contenoit, et que cette patente fût portée au parlement par un prince qui fût pair de France, qui entrât au parlement pour la leur présenter et la faire lire en sa présence.

Mais le parlement continua si opiniâtrément en cette résolution qu'il avoit prise, que la Reine enfin fut contrainte de le leur défendre par lettres qu'elle en écrivit au président Le Jay en vertu de son pouvoir, qui avoit été enregistré peu de jours auparavant. Lors ils discontinuèrent leur délibération, mais ne voulurent pas lire les lettres de Sa Majesté; et cette discontinuation fut sans qu'ils missent l'arrêté, ce qui étoit pour dissiper l'opposition de la Reine et conserver en leur puissance le moyen de reprendre cette affaire quand ils l'auroient en fantaisie.

Le garde des sceaux écrivit cette action au Roi et au cardinal, et auquel il manda particulièrement qu'ils n'avoient pas voulu seulement ouvrir les lettres de la Reine, ni partant les lire, et que le président Le Jay, à qui il échéoit de le faire faire, ne l'avoit voulu faire;

ce qui étoit un mépris bien indigne d'officiers du Roi, dont il n'étoit pas mauvais de se souvenir à son avis ;

Que la licence avoit été fort grande aux opinions ; que le sieur Thelis, fils de Thelis, procureur de la cour, avoit dit dudit garde des sceaux, le nommant d'Espagne, d'inquisition, d'entreprise, qu'il ne vivroit pas toujours, qu'il avoit deux enfans qui pourroient venir au parlement, et que l'on s'en souviendroit ; mais qu'il avoit encore dit, ce qui étoit le pis, que ci-devant on avoit voulu engager la couronne, et qu'à présent on la vouloit vendre à forfait, et qu'il falloit exciter les princes et les grands pour s'assembler et y pourvoir ;

Qu'un autre avoit dit à la buvette qu'il ne falloit pas tirer conséquence du règne du feu Roi à celui-ci, pource que le feu Roi savoit ce qu'il commandoit et le faisoit de lui-même, qu'à présent il falloit faire tout ce qu'il plaisoit au cardinal et au garde des sceaux ;

Que le président Le Jay étoit blâmé partout d'être cause de tout, et que tous les présidens, hormis lui, avoient bien fait ;

Que les autres présidens avoient découvert qu'il faisoit écrire dans les feuilles des expéditions de la cour, où l'on mettoit le nom des assistans, M. Le Jay faisant la charge de premier président, dont ils s'étoient fort offensés, et que sur ce sujet le président de Novion avoit eu de grosses paroles avec lui sur leurs qualités et naissance, et entre autres choses lui avoit dit que la corruption du siècle l'avoit mis au parlement, et que ce seroit justice de l'en ôter.

Nonobstant cette grande aversion du garde des sceaux vers le parlement, il ne laissa pas en même

temps, pour les amadouer, dès qu'ils eurent rompu leur assemblée et interrompu leur délibération, de leur octroyer lettres par lesquelles Sa Majesté permettoit que le père et le fils pussent être en même temps dans les charges du parlement.

Les lettres ne reçurent guère de difficulté à être enregistrées, vu qu'il y avoit long-temps qu'ils les désiroient et les poursuivoient avec grande instance, non-seulement pour le père et le fils, mais aussi pour les deux frères, et l'oncle et le neveu.

Ledit gardè des sceaux jusqu'alors s'y étoit toujours opposé, mais enfin il se relâcha en cette occasion pour le père et le fils, qui est le plus dangereux et de plus injuste; mais, parce qu'il en vouloit particulièrement au président Le Jay, qu'il croyoit s'être le plus mal conduit en cette affaire, il ne voulut pas se relâcher pour l'oncle et le neveu; ce que ledit président désiroit avec beaucoup d'affection, et se plaignoit, il y avoit long-temps, de ne le pouvoir obtenir.

Il pensoit être venu à bout de cette affaire, et manda au cardinal, le 7 février, que ce qui restoit pour le registré étoit office de greffier, lequel ne pouvoit dire qu'il en eût défense, et partant pouvoit être contraint à l'y mettre, et, s'il étoit besoin, la Reine pouvoit l'envoyer quérir pour le lui faire mettre en sa présence, ou le traiter comme il méritoit s'il le refusoit, y ayant exemple que le chancelier, dans le parlement même, avoit fait mettre le registré au greffier du parlement, sans prendre les avis du parlement, et contre le parlement même, qui y résistoit.

Mais il fut étonné que ce feu se rallumât tout de

nouveau; car, le matin du 8 février, la cour de parlement, à la réquisition des enquêtes, soit de son mouvement, ou sollicitée par autrui, arrêta d'assembler les chambres, le lendemain matin 9, pour reprendre et continuer la délibération sur le registré de l'édit.

Le garde des sceaux en avertit promptement la Reine, et lui conseilla de les envoyer quérir; ce qu'elle fit dès le soir même; les présidens Le Jay et de Bellièvre, quatre ou cinq conseillers et les gens du Roi la vinrent trouver.

La Reine leur dit qu'ayant su qu'ils devoient assembler le lendemain les chambres, elle désiroit savoir pourquoi c'étoit. Le président Le Jay lui dit que c'étoit pour continuer la délibération, et que les enquêtes étoient venues le demander. Sur ce, la Reine leur dit qu'elle leur avoit écrit afin qu'ils n'eussent point à continuer cette délibération, mais qu'ils n'avoient pas voulu voir ses lettres; qu'elle les avoit envoyé quérir afin de leur dire de bouche ce qu'elle leur écrivoit, et qu'ils n'en doutassent point, et qu'elle leur défendoit de délibérer davantage de cette affaire, et que le Roi en seroit extrêmement offensé. Ils répondirent qu'ils le diroient à la compagnie.

Dans les discours qu'ils tinrent à la Reine, voulant rendre raison de ce qu'ils faisoient, le président Le Jay dit à Sa Majesté qu'aux opinions ils avoient désiré du garde des sceaux que l'édit ne fût point imprimé ni envoyé aux provinces qu'ils n'eussent fait leurs remontrances, et qu'au préjudice de cela il l'avoit fait imprimer et envoyé aux autres parlemens.

Il leur répliqua qu'il ne trouvoit pas d'inconvénient de surseoir pour un mois ou deux l'envoi aux

bailliages et sénéchaussées, si dans ce temps ils faisoient leurs remontrances, l'ordonnance demeurant néanmoins en sa force et vertu jusques à ce que par le Roi en eût été ordonné autrement, et qu'elle avoit dit cela au Roi qui l'avoit trouvé bon, mais qu'ils ne lui avoient jamais parlé de ne le point faire imprimer.

Le président Le Jay lui soutint le contraire, et qu'ils l'avoient stipulé expressément, et qu'il le leur avoit accordé, ce qu'il dénia. Il en fallut venir à la preuve, et voir ce que la feuille ou registre portoit.

Le garde des sceaux avoit, de bonne fortune, cette feuille en original, arrêtée par ledit président, qui la lut devant toute la compagnie. Il ne se trouva rien de ce que ledit président disoit, dont il demeura fort peu confus, vu qu'il étoit hardi; mais le garde des sceaux fut délivré d'une grande confusion, où il fût tombé si ce qu'il dénioit si affirmativement se fût trouvé véritable.

Entre autres choses, le président Le Jay, s'échappant plus que la bienséance ne requéroit devant la Reine-mère, dit qu'il y en avoit qui ne savoient pas porter à la cour l'honneur qui lui étoit dû; que ceux qui l'opprimoient se devoient souvenir qu'elle étoit immortelle;

Qu'ils avoient fait le procès à toutes sortes de personnes et de toutes conditions, princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, connétables et chanceliers, et que son pouvoir étoit grand;

Que les désordres et confusions arrivés en cette affaire, provenoient de ce qu'on n'avoit pas donné au Roi les conseils de ce qui étoit à faire, et que,

plein de justice comme il étoit, il ne vouloit pas renverser les lois fondamentales du royaume.

Quelques-uns disent que le garde des sceaux répondit brusquement qu'il vivoit de sorte qu'il ne lui faudroit point d'abolition, et qu'il ne craignoit point leur puissance.

Autres disent qu'il répondit simplement qu'en toutes ces choses il agissoit par commandement du Roi, auquel il espéroit donner telle satisfaction de ses actions, qu'il lui feroit l'honneur de les avoir agréables.

Leurs discours montroient clairement qu'ils ne vouloient tenir pour ordonnance ou volonté du Roi que ce qu'ils auroient approuvé, et combattroient à l'extrémité pour renverser cet exemple de l'autorité royale, et n'y être soumis.

Cette affaire enfin aboutit à ce point, que de deux mois l'édit ne seroit envoyé aux bailliages et sénéchaussées, et que, durant ce temps, la cour travailleroit à leurs remontrances, l'édit étant néanmoins toujours observé en toutes occasions.

Si cette opposition de la cour fut difficile à surmonter, celle qu'ils firent sur le sujet de l'entérinement de l'abolition du duc de Vendôme ne le fut guère moins.

Le Roi, quand il fut sur le point de partir de Paris, crut que, pour rendre Dieu favorable à ses justes vœux et à la défense qu'il entreprenoit d'un innocent, il devoit pardonner à un coupable; et, pour cet effet, voulut que M. de Vendôme, à qui il avoit fait expédier une abolition de ses fautes dès l'année 1627, jouît de la grâce qu'il lui avoit accordée, et qu'absolument la cour de parlement l'entérinât.

Et pour ce, afin de procéder à l'entérinement, il étoit nécessaire qu'il fût ouï auparavant sur le contenu en sa déclaration qu'il avoit donnée dès l'an 1627, et des lettres de ladite abolition, obtenues ensuite d'icelle.

Le Roi, par ses lettres patentes, en date du 14 juin 1629, nomma des commissaires pour l'aller trouver à ce sujet.

M. de Vendôme fit poursuivre cet entérinement tant qu'il put, sa femme le poursuivoit elle-même; l'évêque de Nantes, qui étoit tout de cette maison-là, le sollicita aussi en leurs noms; mais ils n'en pouvoient venir à bout; la cour s'y opposoit, non pour l'intérêt du Roi ou de la justice, mais pour celui de leurs prétentions.

Madame de Vendôme en écrivit au cardinal le 11 février, et lui manda qu'elle avoit sollicité trois et quatre fois messieurs du parlement; que ceux qui faisoient ses affaires étoient continuellement à leurs portes et assistoient presque tous les jours à leurs entrées; que la difficulté qui en arrêtoit la vérification ne venoit point d'elle; qu'il sembloit qu'elle n'étoit née que pour prolonger ses maux, et qu'elle le supplioit, au nom de Dieu, d'empêcher l'opinion qui s'en alloit presque commune que c'étoit pour les perpétuer, et qu'elle le supplioit très-humblement de croire qu'outre que la récompense des œuvres de compassion et de piété qu'il exerçoit en son endroit lui seroit rendue au ciel, il en acquerroit une gloire immortelle sur la terre, et l'obligation très-particulière d'une maison qui se dédieroit entièrement au service de la sienne.

Ils ne trouvoient pas bon que le Roi eût nommé

des commissaires pour cet interrogatoire; ils vouloient avoir la gloire de les nommer eux-mêmes; ils ne vouloient nulle contrainte ni restriction de leur autorité, laquelle ils disoient être celle du Roi, mais ne vouloient pas que Sa Majesté en eût une plus grande qui la bornât.

Ils méprisoient la nomination faite par le Roi, bien qu'elle fût des personnes principales de leur corps, et que l'exemple immédiatement précédent les condamnât, et, s'il falloit rétrograder davantage, qu'il y en eût tant, et de si particuliers, que ce fût honte d'en douter.

Quelqu'un de la compagnie eut bien l'effronterie de demander au garde des sceaux, si la cour en corps vouloit ouïr M. de Vendôme, comme il faudroit faire, voulant inférer qu'il seroit besoin de le faire venir.

Il lui répondit que, pour M. d'Alençon, le parlement fut en corps, c'est-à-dire quinze ou vingt à Vincennes, et pour le connétable Saint-Paul à la Bastille, et qu'il en faudroit faire autant.

Enfin il fallut composer, et ils voulurent partir l'autorité du Roi; et, pour ne montrer pas avoir cédé, ils firent comme s'ils ignoroient la susdite nomination des commissaires, et, par un arrêt du 16 janvier, nommèrent des commisaires pour l'aller interroger. Mais, pour ne s'opposer à l'autorité du Roi, ils nommèrent les mêmes que Sa Majesté avoit nommés.

Ensuite de cet arrêt ils l'allèrent interroger le 26 janvier, où il avoua la déclaration qu'il avoit faite au Roi; que tant les lettres d'abolition que tout le contenu en ladite déclaration étoient véritables; qu'il avoit donné charge de les obtenir; qu'il s'en vouloit

aider ; qu'il prenoit droit par icelles qu'il demandoit à la cour l'entérinement desdites lettres, et qu'il avoit signé la requête qui leur avoit été présentée, par laquelle il leur demandoit ledit entérinement.

Tandis que cette affaire se poursuivoit, son frère le grand-prieur vint en une grande extrémité de maladie; il languissoit dès l'année précédente. Il avoit le cœur si grand qu'il ne vouloit recevoir en sa prison aucune consolation; de sorte que le médecin Riolant déclara, par un écrit qu'il donna signé de sa main le 16 août 1628, que, dès le 10 septembre 1626, il fut saisi d'une fièvre double-tierce qui se convertit en tierce jusques en janvier 1627, ayant la rate grosse et le foie enflé, et étant ladite rate demeurée toujours dure, quelques remèdes apéritifs qu'il eût pu lui donner, ce qui lui causoit souvent la fièvre;

Que de cette mauvaise disposition de rate provinrent depuis de fâcheux accidens; que ses poumons furent travaillés de toux et de fluxions, et souvent la fièvre revenoit avec violence et continue quelquefois quatre et cinq jours, pour l'extinction de laquelle il le falloit souvent saigner, ce qui n'empêcha pas qu'à la longue elle ne se rendît plus fréquente, revenant presque tous les quinze jours; puis survinrent des battemens de cœur et des vertiges fort grands, jusqu'à le faire tomber s'il n'eût été retenu; qu'enfin la pesanteur de sa rate rendit son corps si débile qu'il ne pouvoit plus faire d'exercice. Puis il fut attaqué d'une grande colique, partie d'humeurs, partie de vents, pour laquelle on lui fit boire des eaux pour lesquelles, afin qu'elles lui fussent plus utiles, le Roi lui permit qu'il se promenât dans les jardins, dont madame de

Vendôme rendit, par sa lettre du.... de grands remercîmens au cardinal, par le moyen duquel elle croyoit avoir reçu cette grâce de Sa Majesté.

Mais que, nonobstant cela, ces eaux ne lui servirent de rien, la rate étant devenue plus douloureuse au bas des fausses côtes, s'allongeant jusques au rein gauche, de sorte qu'on n'y pouvoit toucher sans douleur, s'élargissant jusques au cartilage xiphoïde, ce qui fit douter qu'elle se fît squirrheuse, et que par voisinage touchant au foie comme elle faisoit, ou par un reflux d'humeurs, elle l'offensât et lui produisît une hydropisie de laquelle il avoit été travaillé dès l'âge de quatre ans;

Que depuis le mois d'août de ladite année son mal accrut toujours, à raison de l'extrême mélancolie de son esprit;

Que le 7 février 1629 il fut à l'extrémité et reçut ses sacremens; l'évêque de Nantes y fut envoyé de la part de la Reine-mère pour le consoler, comme lui étant très-agréable.

Il dit à Castelnau, en mourant, qu'il le prioit de dire au Roi qu'il le supplioit de lui pardonner, et qu'il le prioit de n'y pas faillir; que ni de fait ni de pensée il n'avoit jamais eu intention d'offenser sa personne, ayant soin, en cette extrémité, de faire savoir au Roi qu'au moins, s'il l'avoit desservi en son Etat par ses cabales, il n'avoit jamais été de ceux qui eussent rien entrepris contre sa personne.

Il mourut le 8 février, entre deux et trois heures après midi, fort repentant et fort heureux, puisque l'heur de cette vie ne dépend que du dernier moment.

Le garde des sceaux écrivit le même jour au cardinal que l'évêque de Nantes, qui l'avoit assisté soigneusement et utilement au salut de son ame, après avoir vu le lieu de sa demeure et l'ordre de la garde et du service, fut étonné et dit tout haut qu'il rejetteroit bien les calomnies que l'on disoit que ces deux frères étoient en de vilains lieux, mal servis et mal assistés.

M. de Vendôme désira que ledit sieur évêque l'allât voir pour le consoler, ce que la Reine-mère trouva bon, sachant que le Roi auroit agréable qu'on ne leur déniât rien de ce que raisonnablement on leur pouvoit donner de consolation et d'assistance.

Le garde des sceaux, qui étoit à Paris, permit que le corps du grand-prieur fût ouvert, selon que M. et madame de Vendôme désiroient, pour être embaumé et transporté au lieu où ils vouloient l'envoyer.

Le procès-verbal en fut fait par ceux qui l'ouvrirent, et envoyé par le garde des sceaux au cardinal pour le montrer au Roi. Ils trouvèrent son foie fort ample, occupant l'hypocondre, et que le flanc gauche s'étoit fort étendu, et comme devenu squirrheux et tout blanchâtre dedans et dehors, sans aucune marque rouge; que sa rate étoit de bonne figure et grosseur, mais fort livide et comme pourrie; que le rein droit étoit assez bon, le gauche avoit une pierre branchue et grosse placée dans le bassin, l'espace fort petit et sans pierre, les intestins fort dilatés, et que dans la capacité du ventre il y avoit environ trois demi-setiers d'eau, la vésicule du fiel toute vide; que montant à la poitrine ils avoient trouvé les côtes toutes

asséchées, sans aucune portion cartilagineuse proche le bréchet; que dans le péricarde il y avoit bien un poisson d'eau contenue; que son cœur étoit fort bon et très-ferme en sa consistance. Les ventricules et valvules des vaisseaux du cœur, savoir la droite et la veine cave, étoient remplies de morceaux de sang caillé et comme charnu, avec des morceaux de graisse en forme de morceaux de sain-doux. Les poumons étoient assez beaux, fors que le droit, du côté du foie, étoit un peu livide.

L'affliction de la mort du grand-prieur n'étonna point tant M. de Vendôme, qu'il ne pensât aux bénéfices qu'il possédoit, et ne fît prier le Roi, avec grande instance, de les donner au cadet de ses enfans, lequel il avoit destiné à être chevalier de Malte.

Le Roi, pour plusieurs raisons, ne jugea pas à propos de les lui accorder, mais particulièrement encore parce que le grand-prieuré ayant déjà été donné par le feu Roi au défunt contre les statuts et lois de l'Ordre, Sa Majesté ne voulut pas les enfreindre, mais le laisser venir à celui qui, par mérite et par ancienneté, y devoit être appelé.

L'évêque de Verdun, qui n'étoit pas beaucoup affectionné à sa profession, et qui commençoit à être las des violences et extravagances qu'il avoit commises contre le service du Roi, lesquelles ne lui avoient pas bien réussi, se laissa entendre qu'il permuteroit volontiers son évêché pour ledit grand-prieuré et quelqu'une de ces pièces-là; mais la raison susdite retint Sa Majesté.

De quatre abbayes qu'il avoit, le Roi donna les deux meilleures, savoir est Marmoutier et Saint-

Lucien de Beauvais, au cardinal; mais il supplia le Roi de l'excuser de les recevoir, et lui manda qu'ainsi qu'on ne pouvoit sans faute se rendre à charge aux grands rois par demandes importunes, on ne devoit pas aussi refuser les effets de leurs libéralités. Cependant, s'étant garanti jusqu'alors du premier inconvénient, il étoit, à son grand regret, contraint de tomber au dernier, suppliant très-humblement Sa Majesté de trouver bon qu'il ne reçût pas les deux abbayes dont il lui avoit plu lui faire don; que, s'il lui faisoit cette supplication sans cause, il avouoit que sa retenue seroit un crime; mais, étant fondée en raison, il s'assuroit qu'elle l'approuveroit pource qu'elle provenoit de ces deux pièces qui vaquoient par la mort du grand-prieur; et qu'ayant été dans ses conseils lorsque les intérêts de son Etat l'avoient contraint de faire arrêter sa personne, il lui sembloit qu'il contreviendroit au cœur qu'il avoit plu à Dieu lui donner, s'il profitoit de son malheur et prenoit part à sa dépouille; qu'il avoit déjà reçu beaucoup d'effets de la bonté de Sa Majesté, dont il lui étoit infiniment redevable; et comme elle lui avoit témoigné, en cette occasion, qu'elle avoit volonté de lui en départir d'autres, il la pouvoit assurer qu'il ne seroit jamais si malavisé de les refuser si son service ne l'y obligeoit, ainsi que ses sentimens l'y contraignoient en cette rencontre; qu'il la conjuroit d'agréer ces considérations, et de croire que les seuls intérêts qu'il auroit toute sa vie seroient les siens, et l'honneur qu'on pouvoit acquérir en servant un si grand prince, de qui il seroit éternellement très-fidèle serviteur.

Ce refus fut très-bien pris de Sa Majesté et loué de toute la cour, où semblables actions ne sont pas vues d'ordinaire.

Elles furent, par son avis, données par Sa Majesté au cardinal de Bérulle.

Le garde des sceaux lui en écrivit le 25 février, et lui manda que l'action qu'il avoit faite pour ces bénéfices-là avoit deux bonnes qualités, l'une de générosité singulière, l'autre de grande et droite charité, dépouillée d'intérêt; qu'elle étoit grandement louée, et faisoit dans les esprits plusieurs effets fort avantageux, pour témoigner l'affection qu'il portoit au cardinal de Bérulle et l'estime qu'il en faisoit; ce qui dissipoit les malices que l'envie de la prospérité des affaires du Roi et du bon gouvernement mettoit en plusieurs des sages du temps.

Le corps du grand-prieur fut envoyé à Vendôme, en l'église des pères de l'Oratoire, que le duc de Vendôme y avoit établis en une maison qui est d'ancienne fondation des ducs ses prédécesseurs.

La mort du grand-prieur occupa quelque temps M. de Vendôme et les siens, et ne leur donna pas le temps de solliciter si continuellement l'entérinement de son abolition qu'ils eussent fait sans cela; elle fut néanmoins entérinée le 23 mars ensuivant.

En ce temps l'évêque de Verdun revenant à soi, et se repentant de s'être, par son ambition, opposé sans sujet au service du Roi en la ville de Verdun, et n'ayant pas trouvé son compte au secours qu'il avoit recherché de l'Empereur et des princes d'Allemagne, et aussi se trouvant court de finances, le revenu de ses abbayes et de son évêché lui étant arrêté depuis

sa faute, et mis entre les mains du Roi, écrivit à Sa Majesté, et lui envoya Mageron, vicaire général de son évêché, pour le supplier très-humblement de le recevoir en sa grâce. Ce que Sa Majesté, par l'avis du cardinal, accorda très-volontiers à cause de sa qualité ecclésiastique, et pource que la magnanimité se plaît à faire de grands biens à ceux mêmes qui ne l'ont pas mérité. Elle lui fit rendre tous les deniers qui avoient été reçus de ses bénéfices depuis le premier jour qu'ils furent saisis, sans que ses juges permissent qu'il lui en fût soustrait aucune chose; dont il rendit lors témoignage très-grand de reconnoissance à Sa Majesté.

Après avoir raconté les oppositions et débats du parlement contre l'autorité royale et sur le sujet du cahier des ordonnances, et en celui des commissaires députés par Sa Majesté pour interroger le duc de Vendôme et procéder à l'entérinement de son abolition, revenons maintenant au voyage du Roi et à ce qui s'y passa à la gloire de ses armes contre ceux qui portoient envie à sa grandeur et à sa réputation.

Partant de Paris le 15 janvier, le grand chemin de Lyon étant infecté de peste, Sa Majesté prit celui de Champagne: passant à Bray, elle y vit M. le prince, suivant la permission qu'elle lui avoit donnée de le venir trouver. Il la supplia d'avoir agréable de se servir de lui où il lui plairoit, en tant d'occasions qu'elle avoit d'employer ses serviteurs, et de trouver bon qu'à son retour il lui fût libre d'aller à la cour et à Paris comme les autres princes, avec cette retenue toutefois d'y aller et venir sans y faire résidence perpétuelle, et s'y gouvernant ainsi que Sa Majesté

lui feroit dire à l'oreille, sans disputer aucune chose; se soumettant à telle peine qu'il lui plairoit s'il manquoit à la moindre de ses volontés, étant en sa puissance de la lui faire souffrir.

De là il alla aux eaux à deux lieues de Nogent, où il vit le cardinal; et lui disant son avis sur toutes choses, il lui dit, touchant M. de Vendôme, que son sentiment étoit qu'après son abolition entérinée et l'échange de son gouvernement, le Roi lui pouvoit donner liberté en toute sûreté.

Quant au grand-prieur qui n'étoit pas encore mort, car on n'étoit encore lors qu'en janvier, il dit qu'il étoit méchant pour le Roi, pour l'État et pour tout; qu'il pouvoit porter Monsieur et M. le comte à toutes sortes d'extravagances, et méritoit punition; qu'il falloit finir l'affaire de ces mauvais prisonniers en l'absence du Roi, et à son retour donner liberté aux autres envers lesquels on voudroit user de grâce;

Que les grands avoient été surpris en la prise de La Rochelle, laquelle ils croyoient qui ne se prendroit pas, que le cardinal trébucheroit, et qu'ils brouilleroient de nouveau; que le Dauphiné, le Languedoc et la Guienne avoient besoin d'ordre, le Roi n'y étant pas roi;

Qu'il avoit été sollicité par le duc de Montmorency de se joindre avec M. le comte, et lui donner sa fille en mariage;

Qu'il lui en avoit parlé plusieurs fois, jusque-là que Clausel de Montpellier étoit venu trouver ledit duc de Montmorency pour achever cette affaire, qui alloit à réunir messieurs le comte, Longueville et ledit Montmorency avec lui, et tous ensemble avec

Monsieur; que ledit sieur de Montmorency lui avoit fait dire en ce temps-là, par l'évêque d'Alby, qu'il viendroit à Béziers si toutes choses s'accommodoient; que madame la princesse sa femme s'entendoit parfaitement avec madame la comtesse, et désiroit avec passion ce mariage; que Pugeols étoit venu trouver le duc d'Epernon de la part de M. et madame la comtesse, de laquelle il avoit apporté une lettre qu'il avoit vue et lue, et par laquelle, sous un nom tiers, elle le sollicitoit de s'unir à son fils;

Que ledit Pugeols avoit fait plusieurs autres négociations qu'il ne savoit pas; que ledit duc d'Epernon l'avoit souvent pressé de n'achever pas les affaires contre les huguenots, au contraire d'aller bride en main pour voir les événemens des choses; qu'il lui représentoit que c'étoit son avantage, et que si une fois le Roi prenoit La Rochelle, le cardinal lui conseilleroit de faire raser toutes les places que tenoient tous les grands, et encore des têtes; et enfin que l'évêque d'Alby lui avoit dit avoir charge du duc de Montmorency de l'avertir que le cardinal le tromperoit, qu'il l'amusoit de belles paroles afin que cependant les affaires du Roi se parachevassent, et que, puis après, on se moqueroit de lui, et tout ce qui pouvoit se dire de malicieux contre le service du Roi et contre le cardinal.

Le Roi permit audit sieur le prince d'aller faire un tour à Paris, y voir madame la princesse sa mère, et n'y faire pas long séjour, jusqu'au retour de Sa Majesté, qui lui en donneroit lors plus ample permission.

De là le Roi s'avança à Troyes, puis, passant en Bourgogne, alla à Dijon et à Châlons, où le duc de

Lorraine arriva le soir auparavant que le Roi en partît, et présenta à Sa Majesté des chiens de chasse, lesquels elle lui dit que, pour le présent, ils étoient hors de saison, pource qu'elle n'employoit point le temps à la chasse que quand elle n'avoit à faire autre chose. De Châlons Sa Majesté alla à Mâcon et à Lyon, et de là à Grenoble, et tout cela en telle diligence qu'elle y arriva le 14 février; toutes les villes par où il passa lui firent de superbes entrées.

Le Roi fut seul en tout le chemin, peu de gens pouvant, après un si long voyage que celui de La Rochelle, être prêts de repartir pour passer en pays étranger, principalement en une saison si incommode comme celle du cœur de l'hiver.

Le maréchal de Schomberg et le cardinal furent les seuls qui pussent suivre le Roi dès le commencement de tout son voyage; tout le reste du conseil demeura à Paris; encore, le malheur voulut que M. de Schomberg fût surpris de la goutte à Troyes où il demeura près d'un mois, de façon que le cardinal demeura seul auprès du Roi.

Le Roi ne fut pas sitôt arrivé à Grenoble qu'il reçut une dépêche de la Reine sa mère, qui l'avertissoit que l'ambassadeur d'Espagne, qui étoit demeuré à Paris, l'étoit allé trouver pour lui dire que l'affaire qui menoit le Roi en Italie avoit été terminée en Espagne avec Bautru.

Ledit ambassadeur ne se contenta pas d'assurer cette nouvelle à la Reine, mais il la publia par tout Paris; il la donnoit à tout le monde avec autant d'assurance que si elle eût été véritable.

Cependant sa nouvelle étoit si fausse, que, par son

même courrier, Bautru écrivoit au Roi qu'il partoit d'Espagne, après y avoir demeuré trois mois, sans pouvoir porter le comte Olivarès à aucun accord raisonnable.

Tout le point du différend entre la France et l'Espagne consistoit en ce que nous allions de bonne foi en notre traité, et voulions trouver aux affaires un bon et réel accommodement. Les Espagnols rusoient et dilayoient pour gagner temps, et tâchoient d'esquiver de condescendre à aucune chose qui mît les affaires en état que l'exécution de leurs injustes desseins ne demeurât pas en leur puissance.

Bautru leur avoit dit de la part du Roi que Sa Majesté, désirant faire voir à tout le monde l'ardent désir qu'il avoit de procurer le repos de l'Italie, n'étoit pas seulement résolu d'en demeurer aux termes qu'avoient concertés et arrêtés ses ministres avec les ambassadeurs d'Espagne au mois de juillet dernier, durant la plus grande vigueur du siége de La Rochelle; mais, pour montrer avec quelle légalité et sincérité il procédoit en cette affaire, après l'expulsion de l'armée anglaise, reddition de Ladite Rochelle et autres accidens qui sembloient être avantageux aux desseins d'un prince qui n'auroit pas la crainte de Dieu pour but principal en ses actions, en considération de l'engagement où se trouvoient les armes de son bon frère le roi Catholique, duquel il souhaitoit le contentement à l'égal du sien propre, Sa Majesté Très-Chrétienne promettoit de faire consentir, dès lors, au duc de Mantoue de remettre la ville de Casal en forme de dépôt entre les mains de don Gonzalez de Cordoue, ou de tel autre qu'il plairoit au roi d'Es-

pagne de nommer, et de déposer la citadelle, château et autres lieux que tenoit ledit duc audit Montferrat, entre les mains de Sa Sainteté, avec les conditions que nous avons dites ci-devant.

Ces paroles, qui servoient comme d'avant-propos au traité que Bautru proposoit, furent par lui mises en avant, sur ce qu'il avoit su qu'Olivarès avoit dit à tous les ambassadeurs que le Roi les traitoit maintenant en victorieux, le bâton haut, et que ce n'étoit pas en user en beau-frère et en roi Très-Chrétien; et que si, dans les avantages que nous prétendions avoir lors dans les désordres de leurs affaires, nous les contraignions à des conditions qui ne leur fussent pas honorables, ils s'en vengeroient de là à dix ans, y dussent-ils engager foi et honneur.

Un des principaux conseillers d'Etat d'Espagne dit à Bautru qu'ils viendroient plus volontiers à consentir que le cardinal fût choisi par l'Empereur, pour décider en dernier ressort cette affaire, le cardinal ayant meshuy tant d'honneur et de réputation dans le monde, qu'ils n'avoient point à craindre qu'un personnage de sa trempe fît, par considération quelconque, brèche à la haute estime en laquelle il est maintenant.

Il dit tout haut, en plein conseil d'Etat, que ledit cardinal étoit le plus grand favori qui eût été depuis celui de Trajan; qu'il ne portoit le Roi son maître que dans des actions de piété et de valeur, et que pour le menu des affaires il le tient au-dessous de soi.

Olivarès n'eut pas agréable ce discours, et témoigna qu'il trouvoit mauvaise cette trop naïve liberté.

Olivarès insistoit encore fort sur ce que la citadelle et château ne fussent pas déposés entre les mains de

Sa Sainteté, mais entre celles de quelque autre prince qui fût absolument en leur dépendance, et demandoit à Bautru pourquoi Parme et Modène n'étoient pas bons.

Il lui dit qu'ils étoient tous très-bons, mais qu'il n'avoit pas ordre de les nommer.

Il répondit que c'étoit une chose bien cruelle que la France leur voulût donner leur leçon par écrit, et qu'ils n'avoient pas accoutumé de prendre les ordres d'autrui.

Bautru lui dit qu'en France on les prenoit de qui que ce fût au monde, pourvu qu'ils fussent justes.

Il témoigna alors que quand il n'y auroit autre difficulté en l'affaire, qu'ils en viendroient à Florence ou à Bavière; et est à noter que c'est la première fois qu'il s'étoit ouvert pour vouloir souffrir que ce fût autre que l'Empereur qui entrât dans la citadelle.

Les nonces du Pape furent appelés par le comte Olivarès, qui leur exagéra le tort qu'il prétendoit que cette proposition faisoit à Sa Majesté Catholique; qu'il souffriroit volontiers, en son particulier, pour le bien de la république chrétienne, mais que pour celui de l'Empereur il perdroit plutôt mille couronnes.

Les nonces vinrent trouver Bautru, et lui dirent qu'ils avoient absolue défense de Sa Sainteté d'accepter ledit dépôt ni jugement, et le supplièrent de se déclarer à eux, sans aucune sorte d'engagement toutefois, s'il n'y avoit pas moyen d'adoucir les termes du jugement définitif du Pape, et trouver quelque équivalent.

Ils mirent le mot de terminer à la charge de ratifi-

cation de l'Empereur; c'étoit en effet la même chose, puisque la ratification y étoit énoncée.

Ils passèrent, de plus, par forme de conversation, si le château, qui n'étoit qu'une maison de plaisance, ne pourroit pas être mis entre les mains de don Gonzalez de Cordoue, parce que ce mot de château donneroit quelque chose de satisfaction aux Espagnols.

Il leur répondit que si toute l'affaire ne tenoit qu'à une maison de plaisance, il s'offroit de faire office pour que ce contentement leur fût donné; qu'il sauroit en peu d'heures, de l'ambassadeur de Mantoue, ce que c'étoit, et qu'après il leur répondroit; que néanmoins il avoit très-précisément dans ses ordres de le mettre entre les mains du dépositaire de la citadelle, et en même temps il leur montra l'article de son instruction qu'il avoit sur lui, qui portoit nommément ce qu'il leur avoit dit ci-dessus.

Ils le pressèrent d'envoyer un courrier en France, sur la difficulté de l'acceptation de Sa Sainteté, et à ce qu'il disoit avoir ordre de ne plus écrire, mais de partir. Ils lui répondoient que si la difficulté venoit d'Espagne il auroit raison, mais que, provenant d'eux, c'étoit un cas auquel le ministre devoit donner avis à son maître.

Il leur répondit que la plus grande louange qu'il cherchoit étoit de savoir bien obéir, et que les heureux succès qu'on obtenoit contre les ordres des maîtres, passoient pour des crimes dans l'opinion des plus sages; qu'il étoit au pouvoir de Sa Sainteté de refuser l'acceptation des propositions de Sa Majesté Très-Chrétienne, mais qu'il n'étoit pas au sien de se dispenser de ses ordres.

Il leur ajouta encore que, lorsque le comte de Gondemar étoit ambassadeur en Angleterre, il arrivoit fort souvent nouvelles au roi Jacques de la prise de quelque place au Palatinat; que ledit comte de Gondemar s'en alloit au même temps se conjouir avec ledit roi d'Angleterre, lui disant que tant plus il y auroit de places prises, d'autant plus le pouvoir de Sa Majesté de la Grande-Bretagne se feroit paroître, puisqu'avec quatre lignes de sa main il les feroit toutes rendre;

Que le roi Très-Chrétien étoit d'autre humeur que ce bon vieux prince, étant de tel naturel qu'il n'étoit pas en son pouvoir de savoir que les canons des princes ses voisins tirassent contre les places de ses amis, sans se vouloir éclaircir si sa poudre étoit aussi bonne que la leur;

Que si tous ces messieurs jugeoient à propos que l'affaire requît qu'il envoyât un courrier en France, il étoit près de leur obéir, à la charge que Sa Majesté Catholique en feroit partir un avec le sien, pour commander à don Gonzalez de retirer ses armes du Montserrat, étant, à son avis, bien raisonnable que si Sa Majesté Catholique vouloit mettre l'affaire en négociation, toutes les voies de violence fussent ôtées de part et d'autre.

Ils lui proposèrent une suspension d'armes jusques au retour de son courrier, s'il la vouloit demander.

Il répondit que ce n'étoit pas à un ministre d'un prince qui étoit à cheval à demander suspension d'armes à un autre qui n'étoit pas dans cet état-là; néanmoins qu'il signeroit celle qui avoit été concertée le 23 juillet entre les ministres du roi Très-Chrétien,

le marquis de Mirabel et don Lorenzo Ramirez de Prado; ce qu'ils ne voulurent pas accepter.

Cependant il pressoit toujours son audience pour s'en aller; et en faisant instance au comte Olivarès, le 20 janvier, ledit comte lui dit que, si le Roi passoit en Italie, ainsi que l'on disoit, Sa Majesté Catholique pensoit être obligée de l'aller recevoir, et que, dans tous ses Etats, il ne jugeoit pas qu'il y eût un assez honnête homme pour recevoir un si bon hôte.

Il lui répondit que nous avions grand'peur que le changement de climat, et le mauvais air qui suit toujours les armées, et qui ne respecte aucune dignité, n'intéressât la santé de Sa Majesté Catholique; que le Roi son maître y étoit tellement accoutumé, qu'en tant de siéges et tant d'armées où il avoit eu l'honneur de l'accompagner, où tant de personnes étoient mortes de maladie, que, par la grâce de Dieu, il ne lui avoit jamais vu un accès de fièvre. Il passa doucement cette réponse, et se mit sur les intérêts de l'Empereur, et fut tellement prolixe sur ce discours, et tellement agité, qu'il changea plus de six fois de siége. Et après que la lassitude, plutôt que la satiété de parler, l'eut fait taire, il lui répondit qu'il n'eût jamais cru que les hivers d'Espagne eussent été si violens.

Il se mit en fougue, et lui dit que le roi Très-Chrétien *tenia pocas cabeças d'exercitos* (1), et que le roi Catholique en avoit une grande quantité.

Il lui répondit qu'après le marquis Spinola il en connoissoit fort peu qui eussent beaucoup de nom.

Puis continua à presser le congé pour partir, lequel il lui promit dans peu de jours, durant lesquels mes-

(1) *Tenia pocas cabeças d'exercitos:* avoit peu de généraux d'armée.

sieurs les nonces lui mirent en avant l'échange du Crémonois avec le Montferrat, et que jamais la conjoncture ne fut si bonne pour cet effet.

Il leur dit qu'il n'étoit pas là pour ouïr de nouvelles propositions, sur lesquelles il n'avoit nulle charge. Le patriarche Panfilio lui dit que puisqu'il étoit venu pour négocier en Espagne, qu'il falloit qu'il se mît Job devant les yeux pour modèle de patience.

Il lui répliqua qu'il ne ressembloit pas seulement à Job en la conformité de patience et de déplaisirs, mais qu'il les souffroit au même lieu où Job les avoit soufferts, en Arabie, et encore pis, puisque c'étoit en la déserte, et qu'il vivoit en l'heureuse.

Comme il continuoit toujours à presser son congé, le comte s'échappa, et dit à celui par lequel il le lui envoyoit demander, que c'étoit se rendre importun, qu'il l'auroit plus tôt qu'il ne voudroit; que quand le Roi ne le lui voudroit donner de deux mois, il étoit obligé de l'attendre, et qu'il n'étoit pas ambassadeur, mais un ministre du cardinal de Richelieu, qui avoit commencé *con buenas palabras a decir nos pesadombres* (1).

Bautru alla trouver les nonces, et, après leur avoir montré exactement toute cette histoire, les pria de lui faire cette faveur, dans la visite qu'ils faisoient le lendemain au comte, de l'assurer qu'il les avoit suppliés de lui dire qu'il ne désiroit plus d'audience de Sa Majesté, sachant que la personne des rois étoit tellement sacrée qu'il ne falloit jamais les importuner,

(1) *Con buenas palabras a decir nos pesadombres* : avec de belles paroles à nous dire des choses désagréables.

et que, pour répondre particulièrement au duc, il avoit parlé au sieur de Lingendes, non-seulement contre la courtoisie de cavalier et devoir de ministre de roi à ministre de roi, mais contre le sens commun, puisque le mot d'importun ne signifie jamais celui qui désire s'en aller plus tôt qu'on ne le veut, mais bien celui qui demeure plus qu'on ne souhaite; qu'il n'avoit demandé aucune audience au Roi depuis deux mois qu'il étoit en cette cour, que celle de l'arrivée, qui lui avoit été différée par plusieurs jours, et celle du partement, qu'il y avoit plus de vingt jours qu'il demandoit avec instance, ayant commandement très-exprès du Roi son maître de le faire;

Que pource qu'il pensoit bien l'offenser disant qu'il étoit ministre du cardinal de Richelieu, il avoit l'honneur d'être ministre du roi Très-Chrétien, et que, hors cet honneur, il ne pouvoit lui en faire un plus grand que l'appelant très-humble serviteur dudit seigneur, dont il faisoit très-haute et très-claire profession; que, grâces à Dieu, c'étoit un personnage auquel toutes les vertus qui pouvoient mettre un homme au-dessus des autres se rencontroient abondamment, et que nul des vices qui peuvent obscurcir l'éclat de ses hauts mérites ne se pouvoit remarquer en lui-même par ses ennemis;

Qu'en une seule chose ne lui donnoit-il pas grande louange, savoir, à ne lui voir aucune envie sur ceux qui tenoient le même poste que lui auprès des rois de la chrétienté;

Qu'il n'avoit jamais porté son maître par ses conseils à faire la guerre qu'à des rebelles et à des hérétiques; et que, encore que sa profession le dispensât

de se rencontrer dans les occasions, il n'avoit jamais voulu, lorsqu'il étoit question de l'exécution, faire une guerre de banquier par lettres de change et par des partis, mais bien avoit été depuis quinze mois général de l'armée du Roi son maître; qu'il avoit secouru la citadelle de Saint-Martin de Ré, débellé entièrement l'armée de Buckingham, empêché celle du comte d'Emby de secourir La Rochelle, repoussé trois fois celle du comte de Lincé, fait une digue sur la mer océane, qui avoit autant surpassé celles de Tyr, de Carthage et de Bronduse, que la mer océane la Méditerranée, pris La Rochelle, la plus forte place de l'Europe, et peut-être la meilleure qui jamais eût été assiégée; qu'il ne voyoit pas beaucoup de honte à être tenu dans le monde pour serviteur très-humble d'un tel homme.

Le duc lui en envoya faire le lendemain de grandes excuses par son secrétaire le plus confident, remettant la faute sur ce que celui qui lui avoit rapporté ses paroles, n'étant pas Espagnol, ne les avoit pas bien entendues, et qu'il n'avoit eu aucune intention de l'offenser, et que si en la chaleur de ce discours il lui étoit échappé quelque parole que ledit Bautru eût interprétée contre son intention, il lui en demandoit pardon.

Bautru, recevant courtoisement ses excuses, finit par demander encore, avec instance, audience de Sa Majesté Catholique pour prendre congé d'elle.

On lui répondit qu'il l'auroit quand il lui plairoit, que seulement son maître le supplioit de lui donner ce seul jour pour achever un papier qu'ils désiroient envoyer au Roi par lui, qui approchoit fort des in-

tentions de Sa Majesté Très-Chrétienne, et qu'il en auroit contentement.

Néanmoins, ils l'arrêtèrent encore par diverses remises de jour à autre. Enfin, le 30 il alla au palais trouver le comte Olivarès, qui lui bailla le papier qu'ils avoient été vingt jours à dresser. Il fit force cérémonies avant que de le délivrer, et lui dit qu'il avoit été arrêté au conseil d'Espagne qu'il ne le lui bailleroit point s'il ne le vouloit signer présentement.

Il lui répondit que non-seulement ne le lui demandoit-il pas, mais qu'il voudroit qu'il se pût faire qu'il n'en eût pas ouï la lecture, et que puisqu'il n'étoit pas conforme à son papier du 8, qu'il n'avoit ni à le prendre ni à y répondre.

Il lui répondit qu'il s'en fioit en lui, et qu'il n'en prît point de copie, parce qu'au cas qu'ils ne s'accordassent pas, ce seroit un trop grand avantage pour nous et une trop grande honte pour eux; que jamais homme n'avoit traité avec tant d'avantage que lui, qu'il leur avoit toujours donné ses propositions de plus rigoureuses en plus rigoureuses; que les traités se faisoient de conformité entre les parties, mais que de demeurer fixe dans les premières propositions, que c'étoit traiter comme de maître à valet.

Il lui répondit que d'abord nous allions aux choses justes, et ne nous en départions pour considération quelconque, le conseil de Sa Majesté Très-Chrétienne n'ayant jamais d'autre visée que de mettre les choses dans la justice et dans l'équité. Il est certain qu'il en fût venu à tout ce que désiroit le Roi, n'étoit qu'ils eurent nouvelles que l'embarquement de Provence n'alloit pas bien, et que le duc de Guise

n'avoit pas le soin d'exécuter ce qu'il avoit promis.

Ledit comte Olivarès passa outre, et lui dit que le roi Très-Chrétien alloit engager son estime dans le monde, pour n'être pas cru bon frère, puisqu'il alloit faire la guerre en même temps à trois beaux-frères, et tenoit deux frères naturels prisonniers dans Paris.

Il lui répondit que, pour les beaux-frères de son maître, ils avoient attaqué ses États, ou ceux de ses amis, témoin la descente en l'île de Ré et le siége de Casal, et les prises d'Alve et de Trino; et pour ses frères naturels, qu'ils avoient des crimes qui pouvoient ôter le nom de Juste au Roi pour lui donner celui de Clément; et que, puisqu'il accusoit le Roi son maître d'être mauvais frère, qu'il pouvoit bien accuser le sien d'être mauvais fils, puisqu'il ne vouloit pas croire le Pape, qui est père commun de tous les princes chrétiens, ni la Reine-mère, qui est mère de tous les principaux rois de l'Europe, et ainsi qu'il ne déféroit à père ni à mère.

Ledit comte ajouta qu'ils avoient des consultes de théologiens très-célèbres, qui leur permettoient d'aider nos huguenots rebelles puisque nous supportions les leurs.

Après tous ces discours, Bautru fit nouvelles instances d'avoir audience du Roi pour partir. Elle lui fut promise pour le lendemain, et le lendemain pour celui d'après; durant lequel temps les nonces faisoient tous les offices possibles envers Bautru, afin qu'il dépêchât un courrier avec ce papier; et le 2 de février il fut répondu à celui par lequel il demandoit son audience, qu'on trouvoit bien étrange qu'il la demandât, n'ayant encore fait aucune réponse audit

papier. A quoi ledit Bautru répondit que, par écrit signé de sa main, que par serment, par montre de ses instructions, il leur avoit donné assurance qu'il n'ajouteroit pas une syllabe au papier du 8, et que c'étoit en vain qu'on attendoit autre chose de sa part, qu'il ne falloit plus attendre qu'autre que lui portât de ses nouvelles en France. Lors ils promirent audience pour le lendemain à quatre heures.

Le jour venu, on lui envoya, dès neuf heures du matin, un garde pour lui dire que Sa Majesté l'attendoit et qu'il allât à l'audience; le carrosse de la Reine, qui avoit accoutumé de venir tous les jours, n'étoit point à sa porte. Il envoya consécutivement trois de ses gens, en moins de demi-heure, à l'écurie de la Reine, qui furent tous trois refusés par le premier écuyer, don Juan de Bargas, avec paroles d'outrages; ce que voyant, et jugeant qu'ils diroient qu'il avoit fait attendre le Roi, et prendroient prétexte de la lui refuser puis après tant qu'il leur plairoit, il partit à pied de son logis, et entra au palais comme dix heures sonnoient.

Le duc en étant averti fit semblant de s'en mettre en si grande colère, qu'on l'entendoit crier de quatre chambres après la sienne, et donna tel ordre pour les carrosses, qu'il trouva, en sortant, deux carrosses du Roi à six mules, deux de la Reine et le sien, qui l'attendoient à la porte du palais pour son retour.

Depuis ce jour ils le tinrent encore jusqu'au 12 à lui donner ses expéditions, et entre autres son passeport, lequel dès qu'il eut, il partit sans attendre un seul jour pour revenir trouver Sa Majesté.

Par ce procédé il se voit qu'ils ne traitoient pas

avec sincérité, mais essayoient, par souplesse, de gagner du temps et entretenir le Roi par diverses propositions, sans venir à tomber d'accord d'aucunes raisonnables, pour cependant donner loisir de prendre Casal.

Quant à ce papier, qu'après un si long temps ils donnèrent à Bautru, c'est celui que le marquis de Mirabel disoit à la Reine-mère contenir un entier accommodement de toutes les affaires : ce qui tant s'en faut qu'il fût, qu'au contraire il étoit plein de captieuses propositions, et s'éloignoit de toutes les essentielles et raisonnables qui avoient été proposées par Sa Majesté.

Premièrement, Sa Majesté accordant que la ville de Casal fût déposée entre les mains de don Gonzalez, ou autre nommé par l'Espagne, elle promettoit de faire que le duc de Mantoue déposeroit la citadelle et les châteaux entre les mains de Sa Sainteté; ce qui avoit été restreint expressément en la personne du Pape, pour balancer et tempérer en quelque sorte le désavantage du duc de Mantoue, déposant la ville entre les mains de l'Espagne, par la confiance qu'il pouvoit avoir au Pape, tant à cause de son autorité que de son affection, beaucoup plus qu'en nul autre qu'on pourroit nommer.

Et dans le papier que présentoient les Espagnols, il étoit porté que les châteaux et citadelle de Casal seroient remis entre les mains du Pape, Florence ou Bavière, au choix de l'Empereur, vers lequel ils feroient office pour le prier de consentir à un de ces trois.

En quoi l'Espagne étoit trop avantagée, en ce qu'on

se remettoit à elle de faire l'office vers l'Empereur pour le choix du dépositaire, outre qu'ils montroient bien par là que l'élection ne tomberoit pas en la personne du Pape, qui étoit celui seul qu'on désiroit, mais d'un des deux autres qui ne nous étoit pas en la même considération. Il y avoit apparence que l'Espagne avoit intention de choisir le duc de Florence, lequel, étant disposé de se mettre du côté des plus forts, voyant que l'Espagne tenoit la ville et les autres places du Montferrat, ne montreroit pas peut-être la rigueur nécessaire contre les artifices et les violences d'Espagne en la suite de ces différends; ce qui affoibliroit beaucoup le Pape, lequel ne se trouvant point engagé, et n'étant point dépositaire, se retireroit de cette affaire entièrement; outre que Sa Sainteté ne devoit pas être mise en parallèle avec Bavière et Florence, cela n'étant pas de sa dignité; bien moins encore qu'étant mise en parallèle avec eux elle ne fût pas choisie, mais un des deux autres lui fût préféré. Et davantage, ils ne parloient que de la citadelle, prétendant que le château dût être remis entre les mains de don Gonzalez, lequel château n'étoit point de si petite importance qu'on y dût si facilement consentir, quand ce n'eût été que pour la réputation, que le Roi avoit autant d'intérêt de conserver que le roi d'Espagne.

Secondement, ils vouloient que M. de Mantoue tînt Mantoue comme dépositaire de l'Empereur, bien qu'il lui en eût plusieurs fois offert l'investiture en cas de la déposition de Casal entre ses mains; ce qui donnoit assez à connoître que les Espagnols avoient dessein de la traverser, pour accrocher par ce différend

celui du Montferrat, et de faire de tous les deux une cote mal taillée.

Troisièmement, le Roi demandoit que le roi d'Espagne et le duc de Savoie déclarassent et donnassent les actes nécessaires pour cet effet, qu'ils tenoient par forme de dépôt les places du Montferrat, et promissent de remettre toutes lesdites places entre les mains de qui, et ainsi qu'il seroit ordonné par les deux Rois; ce que déclareroient aussi les dépositaires desdits lieux. Et, en l'écrit envoyé d'Espagne, il étoit fait mention seulement de la déclaration que feroient les dépositaires et le duc de Savoie, et n'étoit point dit que le roi d'Espagne feroit le même.

Quatrièmement, Sa Majesté proposoit que les places seroient remises selon qu'il en seroit ordonné par jugement des deux Rois ou du Pape. Les Espagnols ne spécifioient point par qui seroit donné le jugement; ce qui pouvoit donner lieu à des subterfuges quand il seroit question de remettre les places, pource que les Rois ou le Pape n'intervenoient en ce traité que comme amiables compositeurs.

Cinquièmement, ils prolongeoient le terme de trois mois que le Roi prescrivoit aux commissaires des deux couronnes, pour juger et terminer lesdits différends, et en mettoient six, faisant encore ouverture de quelques prolongations si l'affaire le requéroit.

Sixièmement, le Roi désiroit que les deux couronnes fissent office vers le Pape, à ce qu'il eût agréable de terminer absolument et définitivement, trois mois après pour tout délai, les différends dont les deux Rois n'avoient pu demeurer d'accord. En l'écrit envoyé d'Espagne, le temps n'y est point limité, et le

Pape y intervenoit comme un tiers et entremetteur, sans qu'il lui fût donné pouvoir de donner un jugement absolu et définitif; et il y avoit lieu de caviller (1) et tirer les choses en longueur, si l'on ne convenoit d'un dernier moyen décisif et définitif de tous les différends; ce qui sembloit ne pouvoir mieux appartenir qu'au Pape et non à l'Empereur, s'étant montré si partial et intéressé.

Septièmement, le Roi demandoit que le roi d'Espagne s'obligeât de faire agréer le traité à l'Empereur; et en l'écrit envoyé d'Espagne, il étoit dit seulement qu'il feroit offices efficaces vers l'Empereur, lequel terme n'étoit si précis que si l'Espagne demeuroit obligée à faire ratifier l'Empereur.

Ces façons de parler étoient autant d'ouvertures qui sembloient être affectées par les Espagnols, pour préparer des subterfuges et longueurs, usant partout de plusieurs termes vagues, indéterminés et équivoques; ce qui, au lieu de faire dès lors la paix avec honneur et avantage, nous pouvoit jeter dans de longues et incertaines guerres.

Enfin les Espagnols demandoient précisément que les troupes de France s'éloignassent de nos frontières; ce qui étoit vouloir que l'exécution du traité fût entièrement remise à la discrétion des Espagnols, le Roi n'ayant plus, pour la sûreté du traité, ses troupes sur ses frontières, d'où même elles n'étoient pas de beaucoup si proches de Casal que les troupes d'Espagne, quand elles seroient retirées dans le Milanais.

Au demeurant, il étoit très-important encore que le Roi, par ce moyen, demeurât assuré que les vivres

(1) *Caviller* : Chicaner.

seroient fournis à ceux qui demeureroient dans la citadelle; à faute de quoi ils seroient contraints de se rendre.

Et en un mot, il eût été en la liberté de don Gonzalez d'alléguer des prétextes, et de feindre quelque nécessité de savoir plus amplement la volonté d'Espagne et de l'Empereur, pour l'explication desdits termes indécis dans le traité ou autres telles causes, dans lequel temps Casal se fût trouvé tellement pressé, que la citadelle et la ville eussent été perdues, et n'eût plus été besoin de traité; y ayant grande apparence que le dessein d'Espagne dans cet écrit, qu'elle n'avoit accordé qu'à l'extrémité et avec termes ambigus, ne tendoit qu'à détourner l'orage qu'elle craignoit des armes de France et des autres princes ses alliés, pour faire après ce qu'il lui plairoit; ainsi que, de nouveau, il s'étoit vu que l'Empereur et les Espagnols avoient offert au duc de Mantoue, pour arrêter le passage des troupes du marquis d'Uxelles, de telles conditions que le duc de Mantoue y eût pu consentir avec l'approbation du Roi, desquelles conditions après ils s'étoient moqués, encore que l'Empereur les eût promises par écrit.

Sa Majesté ayant reçu, avec la dépêche de Bautru, ce papier présenté par le comte Olivarès, si captieux et si éloigné de celui que Bautru lui avoit donné dès le 8 janvier, selon les instructions qu'il en avoit, et ayant encore découvert, par dépêches espagnoles interceptées, les intentions d'Espagne contraires aux apparences de paix dont on écrivoit au marquis de Mirabel, il ne crut pas devoir, par raison, changer de résolution, attendu qu'il ne vouloit pas faire la

guerre à personne; que son dessein étoit seulement de rétablir les choses comme elles étoient auparavant qu'on eût entrepris de dépouiller le duc de Mantoue, et assurer la paix en Italie, en quoi il espéroit que Dieu le favoriseroit.

Sa Majesté reçut encore bientôt après une autre assurance indubitable qu'il ne se trompoit point en l'opinion qu'il avoit de la mauvaise intention d'Espagne et de ses ruses, auxquelles il ne se vouloit pas laisser surprendre; car il ne fut pas sitôt en Italie qu'il reçut une lettre, que le duc de Mantoue lui écrivit le premier mars, par laquelle il avertissoit Sa Majesté de se donner garde d'entendre à quoi que pût avoir négocié Espagne avec Bautru, pource qu'ils traitoient avec fraude, et que, tandis qu'ils promettoient d'un côté, ils faisoient que de l'autre l'Empereur s'opposoit à ce qu'ils avoient promis, et protestoit n'en vouloir rien tenir, lui faisant proposer à Mantoue par son commissaire impérial, et le pressant de recevoir des articles tout autres que ceux qui avoient été concertés avec les ministres des deux couronnes. Et afin que Sa Majesté n'en pût douter, il obligea ledit commissaire de lui donner par écrit ce qu'il lui disoit de la part de l'Empereur, et l'envoya à Sa Majesté.

Sa Majesté partit de Grenoble le 22 février, et arriva le dernier du mois au mont Genèvre, et le lendemain premier mars à Oux, quoique le temps fût très-rigoureux; mais rien ne pouvoit arrêter le courage de Sa Majesté, et la fermeté de sa résolution au secours de ses alliés.

On avoit envoyé à Sa Majesté plusieurs avis pour

entrer en Piémont, les uns tendant à prendre un passage, les autres un autre. Tous convenoient qu'il étoit absolument nécessaire d'en franchir quelqu'un, et faire une route assurée pour tenir les chemins ouverts du Dauphiné à Casal; ce qui étoit d'autant plus important, qu'on étoit bien averti que le duc de Savoie avoit fait serrer dans ses forteresses tous les blés et autres commodités de son pays, et que le secours de Casal consistoit principalement à y donner des vivres; mais il se trouvoit tant de difficultés en chacun des passages, qu'il étoit malaisé de dire celui lequel on devoit choisir.

Le maréchal de Créqui manda qu'il y avoit quatre passages :

Celui de Pignerol et des Portes qui est le même;

Celui de Saint-Germain, de Luzerne et de La Pérouse;

Celui de Château-Dauphin et sa vallée;

Celui de Suse par Méane.

Il lui sembloit que les deux plus propres étoient celui de Luzerne par La Pérouse et celui de Château-Dauphin, à cause qu'il ne falloit passer aucune rivière pour aller à Casal.

Le cardinal crut qu'il valoit mieux suivre l'exemple du passage du grand-maître de Montmorency, quand il conquit le Piémont sous François I : exemple qui étoit de bon augure, et qu'on devoit espérer qui réussiroit heureusement au Roi.

Sa Majesté l'eut agréable, et ensuite fit choix du passage de Suse par le mont Genèvre.

Elle passa ladite montagne le premier jour de mars, et alla coucher à Oux, où étant arrivée, comme nous

avons dit ci-dessus, elle écrivit au duc de Mantoue qu'elle jugeoit à propos qu'il s'acheminât avec les troupes qu'il avoit vers Casal, pour concourir au secours de la place sans s'arrêter à aucun autre dessein, faisant faire la plus grande provision de vivres qu'il lui seroit possible pour le ravitaillement de la ville de Casal, qui, par ce moyen, seroit indubitablement et promptement secourue; car, si le duc de Savoie ne s'accommodoit avec Sa Majesté, les Espagnols viendroient avec leurs forces et les siennes s'opposer à son passage; auquel cas les troupes dudit duc, ni celles de la république, ne recevroient aucun obstacle. Que si les Espagnols marchoient contre lui, Sa Majesté n'en recevroit point aussi à son passage, et, s'ils demeuroient pour conserver le Milanais, en ce cas nous ne recevrions, ni les uns ni les autres, aucun empêchement à l'effet du dessein commun; mais que pour le regard de Sa Majesté, quelque opposition qu'elle trouvât, elle ne laisseroit pas de la surmonter et passer, et espéroit que Dieu favoriseroit ses armes, puisqu'elles étoient employées en une si juste cause.

Nous ne devons oublier ici un témoignage signalé de la bénédiction de Dieu en Sa Majesté lorsqu'elle passa par la ville de Die en Dauphiné. On fut contraint, pour lui faire entendre messe, de dresser un autel de bois dans les masures de l'église qui a été ruinée aux vieilles guerres des huguenots. Celui qui avoit été député du corps de la ville pour venir saluer Sa Majesté, s'y trouva quand elle vint entendre la messe; et ayant toujours les yeux fixés et arrêtés sur elle, comme nous avons accoutumé de faire sur

ce que nous aimons et admirons, il remarque une si grande tendresse de dévotion avec laquelle il prie Dieu, qu'il se sent soudainement touché et se convertit, et fut suivi de plusieurs autres qui firent le semblable.

Le Roi, arrivant au Dauphiné, croyoit trouver beaucoup de choses commencées, beaucoup de munitions de guerre, le canon passé, les étapes établies, des magasins de vivres faits pour la nourriture de l'armée; mais toutes ces espérances furent vaines, rien n'étoit prêt ni commencé à préparer.

Les intendans des vivres, qui avoient reçu par avance 200,000 livres comptant, et étoient obligés de commencer les fournitures de l'armée le 8 février, avoient seulement envoyé un jeune homme ignorant en sa charge avec 15,000 livres, qui, au 15 de février, n'avoit pas un grain de blé; les étapes n'étoient fournies d'aucune chose; seulement avoit-on passé un contrat au double du prix de la valeur des denrées, où les principaux du pays étoient intéressés.

Le canon n'étoit pas seulement monté, et on n'avoit commencé à y travailler que lorsque l'on sut que le Roi étoit à Dijon. Il n'y avoit aucuns blés amassés pour porter à Casal; seulement avoit-on fait un marché avec un officier du feu connétable pour onze cents mulets et leur charge, qu'il ne fournit pas au 15 mars, quoiqu'il y fût obligé au 24 février.

Il n'y avoit d'officiers de l'artillerie qu'un seul, qui, pour sa vieillesse, n'avoit plus l'action nécessaire à son métier.

Le garde des sceaux et le surintendant étoient demeurés; les secrétaires d'Etat étoient derrière, et n'ar-

rivèrent qu'un mois après; aucun du conseil n'étoit venu.

Ainsi le cardinal se trouva chargé d'un grand faix, sans secours, et en une saison étrange pour passer les monts, en cette année particulièrement, où l'on ne trouvoit rien que de la neige, qui augmentoit tous les jours à vue d'œil, vu que, outre que la cueillette avoit été mauvaise, les troupes du marquis d'Uxelles avoient tout ruiné.

Cependant il ne falloit pas perdre courage, et, passant par Dijon, il acheta pour 50,000 écus de blé, qu'il fit venir à Valence; il fit hâter des munitions de guerre qui étoient demeurées en chemin. Etant arrivé à Grenoble, dans trois jours l'on donna ordre à faire monter l'artillerie à graisse d'argent; on fit faire amas de blé de tous côtés vers la frontière; on acheva le marché des étapes, quoiqu'il fût mauvais; on fit avancer les troupes que le maréchal de Créqui avoit fait reculer avant l'arrivée du Roi, sous prétexte d'épargner le Dauphiné, qui l'avoit été trop peu auparavant. Enfin, on fit une telle diligence, que le 4 de mars une grande partie de l'armée fut à Chaumont, dernier lieu des frontières de la France.

Avant que de passer outre il faut savoir que le Roi, s'étant résolu à Paris, après la prise de La Rochelle, de secourir Casal si le temps le lui permettoit, se résolut au même temps de faire ce qui lui seroit possible pour conduire cette entreprise à sa fin, sans être contraint de faire aucune chose contre M. de Savoie, par les Etats duquel il falloit de nécessité que son armée passât.

Pour cet effet, il envoya le sieur commandeur de

Valençai pour le disposer à lui donner passage, avec toutes les conditions qui l'y devoient porter.

Il donna charge audit commandeur, après avoir assuré M. de Savoie de l'affection du Roi à son bien, et lui avoir offert, pour ses prétentions, la ville de Trino avec 12,000 écus de rente en souveraineté, comme il avoit ci-devant désiré, de lui dire que s'il restoit quelque chose à obtenir dudit sieur de Mantoue pour le plus grand contentement de M. de Savoie, la considération de madame sa sœur lui étoit si forte, le Roi l'aimant chèrement, qu'il feroit tout ce qu'il pourroit, en sa considération, pour le lui faire obtenir dudit sieur duc de Mantoue, pourvu que ledit duc de Savoie, de son côté, donnât lieu à Sa Majesté de l'assister, et voulût entendre aux propositions qui lui seroient faites de sa part, et s'unir en une parfaite intelligence avec elle, pour le secours et repos de l'Italie contre ceux qui le troubloient, ses desseins n'aboutissant qu'à cela; à quoi ledit duc de Savoie pouvoit contribuer en deux sortes : l'une, se joignant ouvertement et toutes ses forces à celles de Sa Majesté; l'autre, en accordant le passage libre par ses Etats aux troupes du Roi; donnant à entendre aux Espagnols, lorsque les troupes passeroient seulement, et après qu'elles seroient passées, qu'il ne l'avoit pu empêcher.

Pour réponse à tout ce que le commandeur lui dit de la part du Roi, il représentoit qu'il ne pouvoit et ne devoit croire que Sa Majesté voulût rien diminuer de ce qu'il possédoit avec tant de raison, après l'avoir occupé avec de si grands frais, et aussi supporté, aux frontières de ses Etats, tant de dégats et brûlemens,

comme les troupes du marquis d'Uxelles les y avoient faits, n'ayant jamais consenti, ni avec le sieur de Saint-Chamont ni autre, à une si désavantageuse condition comme celle de Trino et 12,000 écus de rente que l'on proposoit lors;

Qu'il espéroit, au contraire, que la considération de Madame lui apporteroit beaucoup plus d'avantages, témoignant Sa Majesté de l'aimer tant comme elle faisoit, et que non-seulement elle la favoriseroit de procurer, par son autorité, de ne diminuer en rien ce qu'il possédoit, mais lui en ajouteroit davantage, sans aucune condition et par pure libéralité; qu'il étoit lors obligé avec les Espagnols en l'occasion du Montferrat, pour ravoir ce qui lui appartenoit, ne pensant en cela avoir fait chose qui pût déplaire à Sa Majesté, n'appartenant aucunement cet Etat-là à la couronne de France;

Que Sa Majesté ne lui devoit demander de fausser sa parole, qui lui étoit d'autant plus chère que s'il y manquoit Sa Majesté ne l'estimeroit pas;

Que ces mouvemens s'accommoderoient bien plus glorieusement par une bonne paix que par le passage de son armée, qui étoit si grande qu'elle ne pourroit traverser ses Etats sans leur totale ruine; attendu même qu'en cette année passée il n'y avoit eu que si peu de denrées, qu'à peine étoient-elles suffisantes pour nourrir les propres sujets dudit pays, et faudroit, à dos de mulet, porter tous les vivres pour un si grand nombre de gens de guerre qui devroit passer pour un tel exploit, qu'il sembloit plutôt impossible que faisable à tous ceux qui avoient connoissance de ces passages;

Qu'il désireroit bien que ses Etats ne servissent pas de tablier ni aux uns ni aux autres, puisque, sans doute, les Espagnols voyant passer les armées de Sa Majesté en ses quartiers le viendroient rencontrer en iceux; ce qui seroit du désavantage et de la ruine à ses Etats, qui se pouvoit beaucoup plus imaginer qu'écrire;

Qu'il ne lui sembleroit pas être séant qu'ayant l'honneur d'avoir Madame en sa maison, Sa Majesté lui fît ce tort et à son mari, pour favoriser si ouvertement le duc de Nevers à l'encontre d'eux; d'autant plus que, sur le décret de l'Empereur, pour l'accommodement de ces différends du Montferrat, le comte Jean de Nassau, commissaire impérial, étoit allé à Mantoue pour l'achever et résoudre, ou bien lui déclarer le ban impérial; tellement, que l'on ne croyoit pas que ledit duc fût pour s'y rendre difficile, étant les choses aux termes qu'elles étoient;

Que pour le traité que l'on proposoit avec le duc de Nevers, il sembloit qu'il seroit du tout inutile, puisque ses prédécesseurs en cet Etat-là, quoique légitimes possesseurs d'icelui, n'avoient jamais pu en disposer sans la particulière permission de l'Empereur, ni ne seroit assuré pour ceux qui le feroient sans son congé;

Que pour fin, après toutes ces choses, il donnoit à Sa Majesté toute assurance de son affection à son service, et offroit non-seulement le passage, mais de joindre ses armes à celles de Sa Majesté, pourvu qu'il voulût non-seulement secourir Casal, mais ensuite rompre avec Espagne en attaquant le duché de Milan.

Le commandeur avoit mené avec lui à Turin le sieur de Lisle pour le renvoyer incontinent apporter des nouvelles de ce qu'il auroit traité auparavant que lui-même pût partir; mais le duc le retint long-temps sous divers prétextes de retardemens qu'il faisoit naître de jour à autre à lui donner ses dépêches, pour cependant avoir loisir d'avertir son ambassadeur des affaires, et lui donner moyen de surprendre le Roi. Ledit de Lisle partit néanmoins enfin le 8 janvier, et rapporta à Sa Majesté les susdites réponses dudit duc.

Le commandeur, qui arriva peu de jours après, accompagna ces réponses du duc de Savoie d'une assurance certaine qu'il donna au cardinal que la ville de Casal pouvoit encore tenir tout le mois de février, et la citadelle trois mois davantage;

Qu'assurément les troupes du Roi passeroient du gré du duc ou par force, mais qu'il valoit bien mieux essayer à le gagner, comme le Roi faisoit, pource que, ne le gagnant pas, on pourroit difficilement aller jusques à Casal, et que les Etats du duc, où il faudroit par diversion faire la guerre, en pâtiroient; mais que cependant Casal se perdroit avec beaucoup de gloire pour Espagne;

Qu'il seroit bien plus à propos de se résoudre d'entrer dans le Milanais et se joindre au duc, que non pas de se contenter de secourir Casal et faire la paix;

Que faisant le premier nous avions toute l'Italie pour nous, qui voudroit voir l'Espagne hors de Milan.

Faisant le second, nous les avions tous ennemis, et que l'Espagne prendroit son temps de quelque diversion en France, et se rendroit maître de Casal;

Qu'entreprenant sur le Milanais, le duc joindroit ses armes à celles du Roi, feroit une paix avec l'Angleterre, et feroit mettre les armes bas à nos huguenots.

Quant à lui, qu'il étoit parti de Piémont si promptement, à dessein de montrer au duc et au prince qu'il falloit qu'il retournât bientôt à l'armée qui étoit en état d'exécuter les commandemens de Sa Majesté, et que sa négociation étoit à tel point qu'ils pouvoient facilement la terminer, étant informés des forces et de la volonté de Sa Majesté.

Le commandeur n'eut pas plutôt le dos tourné que le prince Thomas vint de Savoie à Turin, et là se passèrent beaucoup de conférences entre leurs altesses. Le prince de Piémont alla à Trino pour communiquer avec don Gonzalez, et lui donner part des conditions avantageuses qui lui avoient été offertes par ledit commandeur de la part du Roi, pour essayer d'en tirer davantage d'Espagne.

Le Roi, peu de jours après que ledit commandeur fut arrivé, renvoya le sieur de Lisle pour faire savoir audit duc qu'il n'avoit présentement autre dessein que le secours de la place assiégée ;

Qu'il ne vouloit point attaquer le Milanais ; qu'il le prioit de lui donner passage, en payant, par tous ses Etats ;

Qu'il étoit d'autant plus obligé à le faire, que le Roi lui vouloit adjuger ce qu'il pouvoit prétendre sur le Montferrat, et ce dont il étoit demeuré d'accord avec le sieur de Saint-Chamont ; savoir est Trino et 12,000 écus de rente ;

Que Bautru, incontinent après la prise de La Rochelle, avait eu charge d'aller en Espagne, et y faire di-

verses propositions qu'ils n'avoient point acceptées, et que le Roi ne vouloit plus aussi maintenant; puisqu'il s'étoit acheminé avec son armée vers l'Italie, il étoit de son honneur de secourir Casal ouvertement, et non point par un simple accommodement avec Espagne;

Qu'il vouloit oublier les mécontentemens qu'il avoit juste sujet d'avoir dudit duc pour ce qui s'étoit passé avec les Anglais et huguenots, pourvu qu'il lui en donnât sujet par ses actions à venir; qu'il vouloit entreprendre les affaires d'Italie en temps et lieu, et en conférer avec lui.

Ledit sieur de Lisle eut charge de dire franchement au prince de Piémont que le Roi s'étoit trouvé piqué des lettres que M. de Savoie lui avoit écrites, après que le dessein du marquis d'Uxelles n'eut pas réussi, mais que l'entrevue remédieroit à tout comme on l'espéroit;

Qu'il étoit question d'arrêter promptement avec le duc ou lui ce qu'ils vouloient faire, parce que si le Roi entroit en Piémont comme en pays ami, et concourant au dessein de Sa Majesté, il n'y entreroit qu'avec dix ou douze mille hommes, au lieu qu'autrement il y mèneroit toutes ses forces;

Que Sa Majesté ne doutoit point que M. de Savoie ne lui ouvrît son passage, et pour le respect qu'il lui portoit, et pour ses intérêts qui l'y convioient.

Cependant elle s'étoit étonnée qu'il ne lui en eût donné une ouverte assurance; que s'il l'eût fait de cette heure, Sa Majesté lui eût mandé ouvertement toutes les pensées qu'elle avoit pour l'Italie, ce qu'elle

remettoit à faire lorsqu'elle seroit sur la frontière, et que ledit sieur duc lui auroit donné l'assurance qu'elle lui demandoit pour l'ouverture de ses passages;

Que cependant elle vouloit déterminément un oui ou un non, et s'acheminoit à Valence.

Ledit sieur de Lisle eut ordre d'avertir, en passant, le maréchal de Créqui de tenir toutes ses troupes prêtes, et tout ce qui lui étoit nécessaire pour faire par force ce qu'on ne pourroit obtenir de gré; et que, dès que ledit sieur maréchal seroit en état de faire exécution, il n'attendît aucun nouvel ordre du Roi pour le faire, Sa Majesté ne désirant autre chose sinon que Casal fût secouru.

Le duc de Savoie tenoit le cardinal pour sage et prudent, et croyoit que, pour le menacer seulement, il avoit fait avancer jusque sur la frontière l'armée du Roi, ayant en effet dessein de l'employer contre les huguenots. Mais il ne connoissoit pas encore une prudence avec un si égal mélange de générosité, qu'elle lui fît concevoir les moyens et l'espérance d'entrer en Italie et secourir Casal, et être encore à temps de retour aux huguenots pour les défaire.

Il y a différence entre la prudence civile et la politique, et si grande, que la morale enseigne que ce sont deux vertus séparées; mais il y en a bien autant entre celle qui est pour la conduite d'un petit Etat et celle qui est pour le gouvernement d'une grande monarchie.

Le duc mesuroit les desseins du Roi aux règles de la prudence d'un duc de Savoie, non pas à celle d'un monarque de France, et ne pensoit pas qu'il dût faire tout de bon les deux entreprises ensemble;

qu'y ayant à son compte plus ou autant de raison de craindre que d'espérer, il préféreroit l'assurance à son désir. Mais il fut trompé en ses mesures; le Roi pénétroit plus avant que lui, et, voyant ce dont il ne s'apercevoit pas, considéroit son armée victorieuse; qu'il la falloit employer dans la chaleur des heureux succès passés, auparavant qu'elle fût refroidie; tenir pour une victoire assurée la plus prompte occasion de combattre, et considérer que nous n'avions pas affaire avec un Annibal vainqueur, contre lequel il fallût, après beaucoup de disgrâces reçues, différer et épier à loisir le temps et le lieu avantageux pour l'attaquer, mais avec des ennemis déjà vaincus par le simple effroi de nos armes; n'étant pas de moindre prudence à un prince que le bonheur accompagne, de ne pas défaillir à sa propre fortune, qu'il l'est à celui qui est en adversité d'y remédier en temporisant.

Sa Majesté considéroit encore la grande gaîté avec laquelle un chacun alloit à cette entreprise; que le tout consistoit à forcer deux ou trois retranchemens seulement; que la fureur de l'attaque française est invincible; que leurs premiers efforts ne peuvent être soutenus; que la terreur que le bruit de ce passage donneroit à toute l'Italie seroit telle, que les Espagnols trembleroient devant Casal, où ils étoient si foibles qu'ils n'y oseroient attendre le Roi; qu'ils craindroient pour le Milanais; et vu la froideur naturelle de cette nation, qui les fait toujours aller au plus certain, et ne leur permet jamais de rien hasarder en l'extrémité, ils préféreroient l'utile au plus honorable, et lèveroient d'eux-mêmes le siége, et

recevroient toutes les conditions que le Roi leur voudroit présenter, et par conséquent que Sa Majesté auroit tout loisir de retourner à ses rebelles, ou pousser plus avant sa fortune en Italie, selon que le temps et les affaires le requerroient.

Le duc, qui ne pénétroit pas si avant, espéroit toujours qu'on n'iroit pas à lui, et, après avoir reçu la juste et généreuse réponse du Roi à ses iniques demandes, donna de bonnes paroles au sieur de Lisle; manda par lui à Sa Majesté force honnêtetés, disant qu'il rendoit grâces à Sa Majesté de lui avoir voulu faire savoir son acheminement à Valence, et de l'assurance qu'il lui avoit plu lui donner de l'honneur qu'elle lui faisoit, et à sa maison, de la continuation de ses bonnes grâces, lesquelles étoient si précieuses, qu'il auroit toujours un très-grand soin de les conserver par ses très-humbles services qu'il procureroit toujours de lui rendre; qu'il eût été bien heureux de pouvoir faire cet office de vive voix, si son âge, la saison où il étoit, et le mal qu'il avoit, lui eussent permis d'avoir l'honneur de lui aller promptement baiser les mains, encore qu'il ne voulût pas du tout désespérer qu'il ne pût avoir ce bonheur si les occasions présentes secondoient l'extrême envie qu'il en avoit.

Mais, nonobstant toutes ces belles paroles, il ne se souscrivit au cardinal que *très-affectionné à vous faire service*, au lieu qu'il avoit accoutumé d'écrire *serviteur;* ce qui montroit que son esprit étoit déjà détaché du service du Roi, et qu'il le vouloit faire paroître, changeant, de propos délibéré, la façon de traiter avec son principal ministre.

Sa Majesté trouva bon de lui renvoyer le même

sieur de Lisle pour lui demander, pour la dernière fois, une réponse précise à ce qu'elle désiroit de lui.

Lors il parla en apparence un peu plus déterminément, et offrit au Roi ses passages, mais avec des conditions non recevables. Il insistoit particulièrement que le Roi lui permît d'attaquer Gênes, en l'aidant de quelques troupes pour ce faire, et que, moyennant cela, il accorderoit le passage.

Le maréchal de Créqui et le sieur de Valençai écrivirent au cardinal qu'ils étoient d'avis qu'on lui promît tout ce qu'il demandoit, pour l'engager à la prise de ses passages, à condition de lui tenir, quand on seroit dans ses Etats, ce qui seroit seulement utile au service du Roi.

Mais le cardinal ne voulut jamais consentir à cette ouverture, qui en eût fait une trop grande à la réputation du Roi. Il leur manda qu'ils se donnassent bien garde d'en user ainsi, et qu'un tel procédé non honorable seroit, en effet, à l'avenir plus préjudiciable au Roi qu'il n'en recevroit d'utilité présente.

A peu de jours de là, le Roi étant à Embrun le 27 février, tenant conseil pour résoudre ce qu'il devoit faire sur les propositions que ledit de Lisle lui avoit apportées de la part dudit duc, après que les sieurs de Bullion, de Valençai, de Bassompierre et de Créqui eurent dit leur avis, le cardinal représenta que la principale chose que chacun devoit avoir en recommandation étoit d'agir conformément à sa dignité, et selon le cœur que tout homme d'honneur doit avoir;

Que le duc de Savoie avoit excité et fomenté tant qu'il avoit pu la guerre des Anglais contre la France;

fourni sous main argent et hommes au duc de Rohan avec qui il étoit en intelligence; mugueté toutes les places du Roi frontières de ses Etats, Valence, Toulon, Montelimart; n'avoit rien oublié de ce qu'il avoit pu pour faire entrer M. le comte avec armée dans le royaume; avoit porté le duc de Lorraine à en faire autant; avoit envoyé un ambassadeur exprès en Hollande pour détacher les États de la France, et les joindre aux Anglais et à l'Empereur tout ensemble; n'avoit rien omis de ce qu'il avoit pu pour unir l'Espagne et l'Angleterre au préjudice de la France; avoit écrit des lettres au Roi sur le sujet du désabandonnement des troupes que commandoit le marquis d'Uxelles, insolentes au dernier point pour tout particulier, et partant insupportables pour un Roi; lui avoit écrit comme si les clefs de l'Italie eussent été en ses mains seulement, et comme s'il eût été victorieux de la France et de son Roi, et comme s'il eût pardonné et à l'un et à l'autre;

Qu'après avoir différé à répondre sur l'ouverture de ses passages, tant qu'il avoit pensé que le Roi n'y viendroit point, ou qu'il viendroit si lentement que Casal auroit temps de se perdre, maintenant qu'il le voyoit à sa porte avec trente-cinq mille hommes et trois mille chevaux, la nécessité le contraignoit d'offrir ce qu'il ne pouvoit dénier, qu'encore le faisoit-il avec des conditions captieuses;

Qu'il offroit de se joindre au Roi avec ses forces et attaquer le premier le duché de Milan, pourvu que le Roi voulût rompre ouvertement avec Espagne; et si le Roi ne vouloit cette rupture en Espagne, il proposoit que Sa Majesté lui commandât d'aller attaquer

Gênes, ce qui lui donnoit lieu d'ôter ses troupes de son chemin;

Que si cette seconde proposition n'étoit agréable, il désiroit que le Roi lui commandât de conseiller aux Espagnols de quitter le siége de Casal; ce qu'il feroit pour complaire à Sa Majesté, ne doutant point que lesdits Espagnols ne suivissent son avis;

Que ses trois propositions n'étoient nullement raisonnables; la première, parce que le Roi ayant les affaires du Languedoc, il seroit mal conseillé de rompre de gaîté de cœur avec l'Espagnol;

La seconde, parce que Gênes étant lors fort mal satisfaite d'Espagne, comme elle avoit témoigné en chassant un ambassadeur depuis un mois, la laisser attaquer par M. de Savoie étoit le vrai moyen de la donner, par nécessité, à ceux qu'ils haïssoient d'inclination; parce, en outre, qu'en attaquant Gênes il ne rompoit pas directement avec les Espagnols, attendu que, par le traité qu'il avoit fait avec eux pour l'attaque du Montferrat, il ne s'étoit pas obligé à ne vider pas par armes le différend qu'il avoit avec cette république; de façon qu'en l'attaquant ainsi il nous feroit perdre assurément leur cœur, et peut-être ne perdroit pas la liaison qu'il avoit avec les Espagnols;

La troisième, parce qu'il sembleroit que le secours de Casal se feroit par la conduite dudit duc et par la retraite qu'il auroit négociée des Espagnols, qui, en effet, ne se retireroient pas si la nécessité ne les y contraignoit.

Tout ce que dessus considéré, le cardinal estima que le Roi devoit répondre à M. de Savoie qu'il n'avoit point besoin de rompre avec l'Espagne, qu'il étoit trop

civil pour lui commander ou conseiller d'attaquer Gênes inutilement, comme il feroit sans doute, et que ce n'étoit pas chose digne de son courage de désirer de lui qu'il conseillât aux Espagnols de quitter l'entreprise ;

Que son dessein étoit de secourir Casal, qu'il désiroit qu'il y contribuât, en la considération de son propre bien et du repos de l'Italie, tout ce qu'il pourroit, mais qu'il le laissoit libre de s'y comporter ainsi qu'il l'estimeroit meilleur ; cependant que Sa Majesté devoit faire avancer en toute diligence ses troupes et se saisir des passages de Suse s'il se pouvoit, devant que le prince de Piémont le vînt trouver, afin que tout le monde vît que la nécessité seule réduisoit M. de Savoie à son devoir, et qu'au contraire on ne pût faire croire aux simples que son concours fût nécessaire au secours de Casal ;

Que les troupes du Roi étant dans Suse, Sa Majesté devoit traiter civilement le duc de Savoie et le prince de Piémont, parce que lors il seroit maître de leurs États, ainsi que l'avoit toujours été la France quand elle avoit voulu l'entreprendre avec une force royale.

Il ajouta que deux autres considérations devoient encore porter Sa Majesté à bien traiter ces princes en ce cas; le respect de Madame en premier lieu, et parce que autrement, lorsque le Roi seroit retiré de leurs États, ils se rattacheroient aux Espagnols.

On prit résolution conforme à ce que dessus. Cependant le cardinal, appréhendant que si les choses se portoient à la guerre, quelques-uns eussent cru qu'on pouvoit éviter ce malheur en prolongeant la négociation, pour éviter le blâme qu'il eût pu rece-

voir sans l'avoir mérité, il estima qu'on pouvoit encore envoyer le sieur de Valençai à M. de Savoie, afin qu'il ne dît pas qu'on le voulût surprendre, et qu'on eût tenté toutes voies de douceur avant que de venir à celle de la force.

On avoit lieu d'estimer que M. de Savoie se détacheroit aisément d'Espagne, vu que ni ses forces, ni celles que l'Espagne avoit lors en Italie, n'étoient pas en état de résister aux armes présentes de Sa Majesté, et que M. de Savoie ne voudroit pas se mettre au hasard de perdre ses États, dont la France s'étoit déjà rendue deux fois maîtresse, pour garder aux Espagnols sa parole dont il ne fit jamais d'état.

Mais tous ces voyages, et la civilité extraordinaire avec laquelle Sa Majesté traitoit avec lui, n'aboutirent à autre fin qu'à donner lieu à ce prince envenimé de tâcher d'amuser et tromper Sa Majesté, vers laquelle il dépêcha à l'extrémité le comte de Vérue, sous prétexte qu'il étoit nécessaire qu'il sût promptement les dernières résolutions de Sa Majesté, afin qu'il pût la mieux servir, et que le prince son fils, arrivant vers elle, lui en pût donner les assurances qu'il désiroit, et qu'il le supplioit d'avoir toute confiance audit comte de Vérue, et lui donner ses sentimens sur le tout, afin qu'il pût exécuter les volontés de Sa Majesté et la servir comme il étoit obligé.

Il savoit les projets d'Espagne et les affaires qu'elle préparoit au Roi de tous côtés pour le détourner de cette entreprise, ou la rendre sans fruit.

Le duc, pour ce sujet, avoit un seul dessein, de porter le temps en avant par toute sorte de ruses.

Le Roi, au contraire, ne vouloit pas donner loisir

aux nuages qui se formoient de s'assembler, se grossir et se crever en un orage contre son Etat.

Le comte de Vérue joignit Sa Majesté à Embrun, lui offrit tout de la part de ses maîtres, insistant à l'entreprise de Gênes, et demandant que Sa Majesté l'assistât ouvertement ou couvertement de dix mille hommes à cet effet. Il demanda, en outre, qu'on permît l'achat de Neufchâtel, et qu'on le payât de quelque argent qu'il prétendoit lui être dû à cet effet;

Qu'on ne secourût point Genève quand il auroit lieu de l'attaquer, et qu'on lui adjugeât plus de 12,000 écus de rente sur le Montferrat avec Trino.

Sa Majesté refusa l'attaque de Gênes et l'abandonnement de Genève, et, lui accordant le reste, consentit à tout ce que l'honneur lui pouvoit permettre.

Cependant le Roi avançoit toujours; il passa le Mont-Genèvre le 1er mars, et prit son logement à Oux. Le comte de Vérue s'y rendit le même jour, et fit encore des propositions auxquelles Sa Majesté ne voulut point entendre.

Cependant le Roi avoit fait avancer les premières troupes de son armée, composée du régiment de ses gardes, qui étoit de quatre mille hommes, et des Suisses qui étoient de deux mille, quatre cents du régiment du comte de Sault et de Navarre, qui étoient de trois mille hommes, et de cinq cents chevaux, avec une partie de son artillerie jusqu'à Chaumont, sous la conduite des sieur de Créqui et de Bassompierre, en intention de ne point différer de tenter les passages. Néanmoins, pour donner temps et moyens à M. de Savoie de s'accommoder à ses intentions, le disposer à consentir volontairement le passage pour aller au secours de

Casal, et, le comblant de courtoisie, faire qu'à l'avenir il ne pût absolument se prendre de son malheur qu'à lui-même, Sa Majesté lui dépêcha encore une fois, comme il avoit été résolu, le commandeur de Valençai, avec charge de lui dire que, par son envoi, le Roi vouloit user de cette franchise avec lui, de l'avertir de ses desseins, afin qu'il ne pensât pas qu'on les lui célât et qu'on le voulût surprendre; que le Roi avoit quelque opinion qu'il le vouloit amuser; que, pour cet effet, il lui avoit commandé de lui dire nettement que son dessein étoit de passer; que c'étoit la dernière fois qu'il auroit des nouvelles du Roi, qui, venu ès lieux de la puissance dudit sieur duc, enverroit voir si on fermeroit les portes à ses maréchaux des logis ou non, voulant tenter toutes voies de civilité avant que penser aux autres.

Sa Majesté reçut en même temps des nouvelles de Casal, que Gonzalez, en une nuit pluvieuse, avoit fait retirer leur canon de la batterie de la colline, et peu après les Trentins qui le gardoient, et avoit mis des Italiens en leur place; ce qui étoit proprement commencer à lever le siége, qu'ils se tenoient prêts d'achever à lever au premier jour que le Roi paroîtroit; et que pour un témoignage certain qu'ils étoient en cette pensée, toutes leurs troupes étoient averties de se tenir prêtes au premier commandement de partir, et avoient déjà envoyé leur bagage vers le Milanais, avoient fait partir, il y avoit quelques jours, leur cavalerie vers le Crémonois, la Valteline et le Piémont, et publioient vouloir envoyer bientôt après toute leur infanterie, et ne laisser que des milices dans les forts de Casal.

Ces nouvelles animèrent encore davantage le Roi à passer promptement, si toutefois il pouvoit l'être plus qu'il l'étoit, voulant rendre véritable le sujet de la crainte de ses ennemis, de la confiance de ses alliés, et les faire tous deux vrais prophètes, les uns de leur disgrâce, les autres de leur bonheur et liberté.

Le commandeur de Valençai, que le Roi avoit encore envoyé vers le duc de Savoie, revint à Oux le 3 du mois de mars, ayant rapporté à Sa Majesté qu'il avoit trouvé le duc en disposition de lui donner tout contentement, et que le prince de Piémont le viendroit trouver.

Le cardinal de Richelieu partit ledit jour, 3 mars, pour aller à Chaumont pourvoir à toutes choses nécessaires pour le passage de l'armée. Le lendemain 4, le prince de Piémont y arriva. Il témoigna être venu pour offrir au Roi tout ce qui dépendoit des Etats de M. de Savoie, et que lui ne désiroit autre chose que d'ajuster avec ledit sieur cardinal un moyen honorable pour se dégager d'avec les Espagnols;

Qu'il avoit moins de volonté que le Roi qu'ils prissent Casal; que c'étoit l'avantage de l'Italie qu'ils ne le prissent point, mais qu'il ne cherchoit pour les empêcher qu'un moyen apparent pour dégager le duc de sa parole. Sur cela le cardinal dit qu'il estimoit, et que tout le monde le jugeoit ainsi, qu'ils sortiroient avec honneur de l'engagement qu'ils avoient avec Espagne, s'ils mandoient à don Gonzalez que le Roi étoit extrêmement fort; qu'il étoit en personne à une lieue de Suse avec une armée victorieuse; que, pour y résister, il lui faudroit trente mille hommes qu'il n'avoit pas et qu'il ne lui pouvoit fournir; qu'en cette

extrémité il pensoit avoir beaucoup plus fait de s'être éclairci que Sa Majesté n'avoit point de dessein d'attaquer les Etats du roi d'Espagne en Italie ; que s'il eût reconnu que la France eût la pensée d'y entreprendre, il eût hasardé sa perte pour satisfaire à son engagement envers l'Espagne ;

Mais que, sachant qu'elle n'avoit autre but que le secours de Casal et la délivrance du Montferrat, il avoit cru que Sa Majesté Catholique approuveroit qu'il se garantît de l'effort d'une grande puissance présente telle qu'étoit celle du Roi, en faisant volontairement ce à quoi il ne sauroit éviter d'être contraint, puisqu'il n'y avoit lors aucunes forces en Italie suffisantes pour les exempter ; que, par ce moyen, l'Espagne ne pouvoit prétendre que M. de Savoie lui manquât, puisqu'il ne faisoit que ce qui lui étoit impossible de ne faire pas ; qu'au reste il trouvoit son compte, le Roi étant content de lui adjuger Trino avec 12,000 écus de rente, voire même jusques à 15,000 écus. Ainsi il sortoit avec tout contentement de cette affaire, puisque c'étoit avec utilité et honneur tout ensemble. Ledit prince l'approuva et s'en retourna disant que son altesse venoit coucher à deux lieues de Suse, et que le lendemain il rendroit résolution au contentement du Roi, et verroit Sa Majesté même.

Le lendemain, le prince de Piémont écrivit une lettre au cardinal, qui portoit que, n'ayant trouvé son altesse à Suse, il lui falloit plus de temps pour savoir sa résolution et lui rendre sa réponse.

Le cardinal, qui jugea qu'ils vouloient gagner temps, lui fit promptement réponse que, connoissant l'hu-

meur du Roi comme il faisoit, ayant eu l'honneur de le servir il y avoit long-temps, il lui pouvoit dire que Sa Majesté, après avoir attendu cinq jours, contre son inclination, tiendroit le délai qu'il prenoit, s'il passoit cette journée-là, pour un refus.

Sur le soir, le comte de Vérue revint trouver le cardinal, pour lui dire que M. de Savoie offroit tout au Roi, moyennant qu'il lui plût lui donner en don tout ce qu'il tenoit du Montferrat, savoir est Trino, Albe, Moncalve et tous les villages, terres et possessions en dépendantes, et qui étoient occupées par ses forces, enfin tout ce qu'il tenoit du Montferrat.

On lui représenta que cette demande n'étoit pas honnête, que le Roi ne pouvoit donner le bien d'autrui, que Sa Majesté n'étoit pas venue pour dépouiller les princes d'Italie, mais bien pour leur conserver ce qui leur appartenoit; que le secours que le Roi donneroit à M. de Mantoue le ruineroit au lieu de le conserver.

Pour toutes raisons, il alléguoit que M. de Savoie le demandoit pour Madame qui étoit grosse, et qu'en cette considération le Roi lui devoit donner; et que, ce point étant accordé, M. de Savoie étoit venu à Suse pour ajuster tout le reste, savoir est les étapes dans son Etat et tout ce qui s'ensuit.

Cependant, qu'ayant su que le Roi ne désiroit pas aller en personne à Casal, il avoit pensé que Bussoles, village tout ouvert à trois lieues de Suse, seroit un lieu propre pour sa demeure, où il recevroit tous les services imaginables de son altesse.

Le cardinal lui répondit qu'il faisoit une ouverture de la demeure du Roi, à laquelle on n'avoit point

encore pensé; mais que c'étoit chose hors d'apparence de lui proposer un village de Piémont, séparé de ses Etats, pour une ville comme Suse et trois châteaux qui y étoient; qu'un grand roi ne vouloit jamais dépendre d'autre prince; que, s'il arrivoit mauvaise fortune à l'armée qui alloit à Casal, Sa Majesté seroit ainsi ès mains de M. de Savoie, dont la pensée étoit ridicule;

Que Suse, bien qu'il ne valût rien et fût de nulle considération, où il n'y avoit pas seulement des fossés, étoit bien un lieu plus propre pour la demeure du Roi, puisque cette ville étoit du tout contiguë à ses Etats; joint qu'une grande armée qui entroit dans un pays étranger, devoit toujours tenir un lieu assuré pour son retour.

Après avoir long-temps disputé ces articles il témoigna qu'il croyoit que M. de Savoie donneroit volontiers la ville pourvu qu'on ne prît point le château, et que, pour sûreté de la restitution de ladite ville, on lui donnât une des meilleures places de France.

Le cardinal, entendant cette proposition, se prit à rire, et lui offrit, en se moquant, Orléans ou Poitiers, lui témoignant, par après, que M. de Savoie traitoit avec le Roi comme s'il avoit cinquante mille hommes et le Roi dix; que ce procédé n'étoit pas honorable, et le prioit de le changer;

Qu'en un mot le Roi ne pouvoit entendre à des propositions si injustes; que s'il lui vouloit donner Suse entre les mains, Sa Majesté s'obligeroit de le rendre et ne prendre point le château, se contentant seulement que des Suisses de M. de Savoie fussent

dedans, après avoir fait serment entre les mains du maréchal de Bassompierre, colonel général des Suisses, qu'ils ne feroient rien contre le service du Roi pendant son voyage en Italie.

Il demandoit du temps encore pour faire cette proposition à M. de Savoie, présupposant toujours qu'il ne feroit rien si on ne lui donnoit en propre le susdit bien qu'il tenoit au Montferrat.

Sur cela le cardinal tient conseil avec les maréchaux de Créqui et de Bassompierre, les sieurs de Toiras et de Valençai, maréchaux de camp. Tous eussent désiré un bon accommodement; mais après que le cardinal eut représenté, comme il fit le plus efficacement qu'il lui fut possible, que Casal ne pouvoit tenir que jusques au 20 de mars tout au plus, que M. de Savoie ne cherchoit qu'à allonger le temps, ce qui pouvoit être à trois fins, ou pour amuser le Roi, en sorte que, quand il ouvriroit les passages, il ne pût être à temps à Casal, ou pour fortifier de plus en plus les tranchées qu'il avoit faites proche de Suse, pour s'opposer au passage par un lieu où il falloit passer nécessairement, ou pour se fortifier de troupes qui lui venoient tous les jours de divers côtés, ou pour toutes les trois raisons ensemble; il fut avisé qu'il ne falloit point différer davantage, mais qu'il lui falloit déclarer qu'il n'y avoit plus de négociations, et entreprendre de tenter le lendemain le passage, après toutes les civilités qui se pouvoient imaginer.

Pour cet effet, devant toute la compagnie, le cardinal lui fit cette déclaration, lui témoignant qu'on voyoit bien que le duc n'avoit autre dessein que de temporiser pour mieux fortifier ses passages, et se

prévaloir du mauvais temps de neige qu'il avoit fait sur la montagne, et des nouvelles troupes qui venoient à lui.

Le cardinal, ayant averti le Roi de tout cela, monta incontinent à cheval, et partit d'Oux à onze heures du soir, et s'en alla à Chaumont, qui en est distant de trois lieues.

Le maréchal de Schomberg l'accompagna, et Sa Majesté fit telle diligence qu'elle y arriva plus de trois ou quatre heures devant jour.

Ce jour-là, qui étoit le 6, sur les huit heures du matin, le Roi étant à cheval et toutes les troupes en bataille, Cominges fut envoyé à ceux qui commandoient aux barricades pour leur dire que le Roi étoit là en personne, qui désiroit savoir si on lui vouloit ouvrir le passage, et M. de Savoie le recevoir comme ami ou ennemi dans ses Etats.

Le comte de Vérue répondit que, puisqu'on en étoit venu si avant, il falloit que le sort des armes décidât cette affaire, et que nous n'avions pas affaire à des Anglais.

Incontinent après, les barricades furent attaquées; l'avant-garde du Roi, qui étoit composée des gardes, des Suisses, du régiment de Navarre, de celui de Sault et d'Estissac, avoit été mise en bataille entre Chaumont et le lieu qu'il falloit attaquer dès trois heures après minuit.

Les gardes, les Suisses, Navarre et Estissac, furent destinés pour attaquer les barricades par le front.

Le régiment de Sault, dont les officiers connoissoient mieux le pays qu'aucuns autres, parce qu'ils en étoient la plupart, furent destinés pour, avec de

bons guides, prendre un chemin particulier, par lequel ils pouvoient gagner le derrière des barricades, afin de les attaquer à même temps de tous côtés.

Les enfans perdus furent mis en trois troupes, pour prendre en même temps le front des susdites barricades par le milieu et par les deux côtés.

Celle du milieu, de cent mousquetaires, étoit composée de cinquante soldats des gardes et d'autant des mousquetaires du Roi.

Celle de main droite étoit toute de cinquante soldats des gardes, et celle de main gauche d'autant du régiment de Navarre.

Ces trois corps étoient soutenus de trois autres de cent hommes chacun des mêmes régimens que dessus. Après, suivoit un bataillon de volontaires commandé par M. de Longueville, où il avoit près de trois cents gentilshommes, dont beaucoup étoient de qualité. Après, marchoient cinq cents hommes de Navarre.

Ainsi que le régiment de Sault étoit ordonné pour aller par main droite tâcher de prendre les barricades par derrière, celui d'Estissac fut commandé de monter sur une montagne qui étoit sur la main gauche, et qui commandoit sur la barricade des ennemis, lesquels, pour cet effet, avoient, de leur côté, bordé cette éminence de mousquetaires que les susdits cinq cents hommes, moitié piques, moitié mousquets, avoient ordre d'en chasser, pour, par après, tirer sur ceux qui seroient derrière les barricades pour les défendre, ce qui succéda fort heureusement.

Ensuite marchoient une coulevrine et deux moyennes pour battre la barricade, avec cinquante pionniers.

Après suivoient deux corps, des gardes et des Suisses, chacun de cinq cents hommes.

Pour le reste des troupes, qui étoit de quatre mille, ils étoient en bataille pour recevoir les commandemens qui leur seroient donnés, soit pour rafraîchir les attaques, selon qu'il en seroit besoin, soit pour s'acheminer plus outre lorsque le passage seroit ouvert.

L'attaque commença sur les huit heures et dura fort peu, tant à cause de la furie française que parce que les ennemis, se voyant pris de tous côtés, lâchèrent le pied après avoir fait leur première décharge.

On peut dire avec vérité que tous firent bien en cette occasion; cependant tout l'ordre qui eût été à désirer, et qui avoit été résolu, n'y put être gardé, tant à cause de la difficulté des lieux qui étoient âpres et étroits, séparés, de cent en cent pas, de petites murailles de pierre sèches qui, par force, rompoient les bataillons, que parce que le naturel des Français, qui a toujours été d'être estimés plus courageux que sages, porta un chacun à marcher à l'envi; ce qui pouvoit apporter beaucoup de préjudice au service du Roi.

En cette considération, les maréchaux de Créqui, de Bassompierre et de Schomberg, et les maréchaux de camp étoient tous ensemble à la tête des volontaires, contre la raison qui vouloit qu'ils fussent séparés en divers lieux, pour donner les ordres en tous endroits.

Le maréchal de Schomberg y reçut une mousquetade favorable dans le côté, dont il fut guéri en quinze jours; le commandeur de Valençai en reçut une dans la cuisse, qui ne l'empêcha pas d'agir tout du long du

combat, où il témoigna et courage et conduite, ayant fait monter des Suisses par un lieu difficile de la montagne, qui servit beaucoup pour en chasser les ennemis.

Devant que passer outre, je ne veux pas oublier de rapporter le mal que causa la jalousie qui se mit entre les maréchaux de Créqui et de Bassompierre; cet inconvénient n'empêcha pas que le Roi n'eût la victoire, qui en effet fut suivie si chaudement, que M. de Savoie et le prince de Piémont, qui se trouvèrent en personne aux barricades, cuidèrent être pris; un estafier de son altesse fut tué à son étrier, et s'il n'eût fait faire ferme à un capitaine espagnol, qui fut blessé et pris, il n'eût su éviter la même fortune.

En cette entremise ils n'eurent autre recours qu'à se retirer, ce qu'ils firent sans étonnement; plusieurs actions faisant avouer à la chrétienté que, si ces princes étoient aussi justes et loyaux qu'ils sont courageux, ils seroient accomplis.

On rapporta que le duc, étant averti que l'armée marchoit pour tenter le passage, s'en émut fort peu, et dit qu'il les attendoit il y avoit long-temps. Tôt après, sachant que les Français attaquoient furieusement les barricades, il répondit qu'il y avoit des gens pour les recevoir; et, voyant la déroute des siens, il dit qu'il n'y avoit pas moyen de résister à la furie des Français; et enfin, se retirant et rencontrant des Français qui le servoient, il leur dit sans aucune émotion: « Laissez-moi passer, messieurs, vos gens sont en colère. »

Pendant que le front du pas de Suse fut ainsi atta-

qué, le comte de Sault ne perdit pas temps; car, ayant rencontré le régiment de Belon milanais, il le tailla en pièces, jusqu'à ce point qu'il en apporta au Roi neuf drapeaux, qui furent accompagnés de dix capitaines, lieutenans ou enseignes.

Le marquis de Ville, général de la cavalerie du duc, et l'un de ses meilleurs hommes, reçut, en cette occasion, une mousquetade qui lui cassa le bras et l'épaule.

Nous perdîmes fort peu de gens, cinq ou six officiers y furent blessés, et il n'y eut pas plus de trente morts.

Grand nombre de nos soldats entrèrent dans la ville de Suse parmi ces fuyards; mais nous les fîmes sortir, parce que la place, mauvaise de soi-même, ne se pouvant défendre, on aima mieux l'avoir par composition, vingt-quatre heures après, sans désordre, que de l'emporter d'emblée; ce qui ne se pouvoit faire sans l'exposer au pillage et aux désordres inévitables aux places qu'on emporte par force; ce que Sa Majesté avoit fort recommandé d'éviter, pour ne décrier pas ses armes en Italie, où l'on estimoit les Français aussi braves que peu réglés.

Le château de la ville se rendit le lendemain, mais il n'en fut pas de même de la citadelle ni d'un fort nommé Tallasse. Jamais chose ne fut entreprise plus à propos, ni exécutée plus heureusement que cette attaque du pas de Suse; car on découvrit par après qu'on avoit fort bien jugé le dessein du duc de Savoie, qui n'avoit autre but que d'amuser, par une négociation apparente, pour augmenter la fortification du passage, et se renforcer par la venue des troupes

espagnoles, dont il étoit arrivé quelque partie la nuit dont l'attaque fut le matin, et on avoit bien jugé qu'un courage fier, orgueilleux et nourri dans les ruses comme le sien, ne devoit point être marchandé, et qu'on n'en auroit jamais raison qu'il ne fût premièrement humilié.

Le Roi avoit une grande armée en Provence, dont il avoit donné le commandement au duc de Guise, et moyen et ordre de la faire passer, par mer ou par terre, dans le Montferrat, et, au cas qu'il ne le pût faire, de l'amener le rencontrer en Piémont, afin que les forces d'Espagne et de Savoie étant divisées eussent moins moyen de s'opposer à son passage; mais, bien que cette entreprise fût faite avec grande prudence, et que le Roi n'eût épargné aucune dépense pour la faire réussir, néanmoins le peu de soin de ceux à qui elle étoit commise la rendit inutile; de sorte qu'il fallut que le Roi supportât tout l'effort, sans qu'il en fût aucunement assisté, non pas même par diversion de la moindre partie des forces du duc de Savoie, qui n'en eut besoin d'autres pour s'opposer audit duc de Guise que de celles seulement de la milice de son pays, tant cette entreprise fut conduite lentement, et avec peu de force et de vigueur.

Et pource que, non-seulement les grandes choses qui ont réussi par le courage et la bonne fortune, mais celles encore dont on espéroit un grand effet et ont été inutiles, sont nécessaires à l'histoire, il est à propos que nous déduisions ici le commencement, le progrès et la fin de cette affaire.

Quelque temps auparavant la prise de La Rochelle, peu après que les troupes du marquis d'Uxelles furent

défaites, le duc de Mantoue, se voyant réduit à l'extrémité, croyant que Casal ne pouvoit plus tenir que quelques mois, supplia Sa Majesté que, puisque le secours que l'état du Montferrat pouvoit attendre du côté de la terre, ne pouvoit être que tardif pour empêcher la perte de Casal qui n'en pouvoit plus, elle eût agréable lui accorder deux mille hommes de pied et sept galères; qu'il faisoit état de jeter lesdits deux mille hommes que le Roi lui donneroit, avec autant qu'il faisoit lever, qui seroient en tout quatre mille, dans des places qui tenoient encore pour ledit duc dans le Montferrat, entre autres Paretto, où il se ramasseroit en même temps tout ce qui étoit des Montferrins affectionnés à sadite altesse, et qui étoient en bon nombre; qu'avec cette infanterie il faisoit état de jeter encore ce qu'il avoit, et s'y joindre lui-même s'il se pouvoit, n'y ayant pas de grands obstacles ou point du tout par le Parmesan et le Génois.

Sa Majesté lui accorda lesdits deux mille hommes, et commanda au général de ses galères d'en tenir prêtes; mais toutes ces choses allèrent si lentement que le Roi eut loisir de prendre La Rochelle. Et lors, prenant dessein de secourir Casal avec une puissante armée où elle seroit en personne, elle se résolut de tenter le même secours par la Provence avec une armée de mer et de terre, dont elle donneroit le commandement au duc de Guise et au maréchal d'Etrées.

Pour ce sujet, en même temps que Sa Majesté ordonnoit de son armée pour le Dauphiné, elle dépêcha Sanguin au duc de Guise pour lui proposer son dessein, et savoir déterminément de lui si, avec six régimens du Dauphiné ajoutés aux deux mille hommes

qu'avoit levés et commandoit le chevalier de La Valette, et quelques autres levées de cavalerie et infanterie que ledit duc pourroit faire en Provence, il s'oseroit promettre de produire promptement quelque bon effet pour le secours de Casal, soit par mer avec les galères du Roi, galions dudit duc de Guise et ce qu'il pourroit amasser d'autres vaisseaux, grands et petits, en la côte de Provence, pour faire descente ès terres de Savoie et de Gênes, et de là aller à Casal et la ravitailler; ou, si ledit secours ne se pouvoit faire par cette voie, si toutes lesdites troupes, jointes ensemble, ne pourroient point entrer utilement dans les États de M. de Savoie par les comtés de Nice, Bueil, Tende, pour venir joindre le Roi dans le Piémont au plus tard dans la fin de février, auquel temps le Roi faisoit état de faire entrer ses troupes du côté de Dauphiné.

Le duc de Guise manda au Roi qu'il exécuteroit l'un ou l'autre de ses ordres sans aucun doute; qu'il croyoit être à Casal avant que Sa Majesté fût en Piémont; qu'en cette occasion il conserveroit la réputation des armes du Roi, et s'acquerroit à lui-même de la gloire.

Il demanda l'argent dont il avoit besoin, et les vivres qu'il lui falloit pour ravitailler Casal; on lui fournit tout ce qui lui étoit nécessaire, et on lui délivra à Marseille mille charges de blé.

Nonobstant toutes ces choses, retardant de jour en jour, il trouvoit ou faisoit naître d'heure à autre des difficultés. Il remettoit la faute tantôt sur Besançon qui s'en déchargeoit sur lui, tantôt sur d'autres; tant qu'enfin le Roi, étant déjà sur le chemin de Lyon,

fut contraint de lui redépêcher, le 30 janvier, un des siens, non-seulement pour le presser d'effectuer sa parole, mais pour lui mander que, si aucun des desseins qu'il avoit souvent trouvés faisables et promis de les exécuter, ne se pouvoit plus accomplir pour quelques difficultés survenues, il fît lors remonter ses troupes à Valence au devant de Sa Majesté, et qu'il prît si bien ses mesures que son embarquement fût fait le 15 février, et que les troupes entrassent dans ce temps-là dans les États de M. de Savoie par les lieux susnommés, ou que, s'il jugeoit ne le pouvoir faire, lesdites troupes fussent audit temps remontées à Valence.

Ledit duc écrivit de sa main pour réponse au Roi, le 4 février, que, pour conclusion, il assuroit Sadite Majesté que, dans le 21 dudit mois, il seroit hors du royaume.

Mais il s'en fallut beaucoup qu'il y fût dans ce temps-là, de sorte que toute cette entreprise-là fut inutile. Si elle eût été bien conduite elle eût produit un grand effet, et le Roi fût entré avec une bien plus grande facilité en Italie, en laquelle les Espagnols et leurs alliés trembloient, se voyant attaqués, et si puissamment, de tant de parts. Mais revenons au Roi que nous avons laissé à Suse après en avoir glorieusement forcé le passage, pris la ville et avoir mis en sa discrétion la campagne du Piémont.

Après cette victoire Sa Majesté fut conseillée d'envoyer promptement vers le duc, pour lui témoigner qu'elle étoit bien fâchée qu'il l'eût contrainte de prendre par force ce qu'il lui devoit accorder par courtoisie à sa prière; cependant qu'il lui vouloit faire

voir que les plus grands rois ne se prévaloient point des avantages qu'ils avoient sur des princes moindres qu'eux, que pour leur propre bien; que, pour cet effet, s'il vouloit vivre avec Sa Majesté comme il devoit, il lui donnoit parole de ne rien entreprendre contre ses États, où il ne vouloit que passer en payant, et vivre en ami et non comme ennemi.

Le sieur de Senneterre y fut envoyé à cet effet; et après deux différens voyages qu'il fit après l'envoi du comte de Vérue, et une seconde entrevue du prince de Piémont avec le cardinal, après beaucoup de difficultés, le duc enfin se mettant à la raison, le cardinal convint, au nom de Sa Majesté, avec ledit prince de Piémont, au nom du duc son père, que présentement il donneroit passage sur ses Etats à l'armée de Sa Majesté qui alloit au Montferrat, fourniroit d'étapes, tant pour ledit passage que pour le retour desdites troupes, et contribueroit tout ce qui lui seroit possible pour le ravitaillement de la ville de Casal, soit en fournissant des vivres, munitions de guerre et autres choses nécessaires, en les payant, par Sa Majesté, au prix des trois derniers marchés;

Qu'en outre il donneroit de là en avant sûr et libre passage à tous les vivres, munitions de guerre et autres choses nécessaires que Sa Majesté voudroit faire passer à l'avenir au Montferrat, par quelque endroit que ce pût être de son pays, comme aussi à tel nombre de gens de guerre que Sa Majesté jugeroit nécessaire pour la sûreté dudit Monferrat, au cas qu'il fût attaqué ou qu'on jugeât qu'il le dût être;

Que pour sûreté de l'exécution de ce que dessus, il remettroit présentement la citadelle de Suse et

château de Saint-François entre les mains de Sa Majesté, laquelle y mettroit garnison de ses Suisses, commandés par tel qu'il lui plairoit, lesquels feroient serment, par commandement de Sa Majesté, à M. de Savoie de lui remettre ladite citadelle et château entre les mains, aussitôt que les choses promises et accordées par lesdits articles auroient été exécutées, et cependant garderoient ladite place pour le service du Roi. Sa Majesté y mit le sieur de Rhédin, capitaine au régiment des Suisses de sa garde.

Moyennant ce, Sa Majesté promit à M. de Savoie de lui faire délaisser par M. de Mantoue, pour tous les droits que M. de Savoie pouvoit prétendre sur le Montferrat, en propriété la ville de Trino avec quinze mille écus d'or de rente, de la même nature et qualité que l'on lui avoit accordé les douze mille écus ci-devant, et consentoit, jusques à ce que les choses promises par ces présentes fussent effectuées, que M. de Savoie retînt tout ce qu'il tenoit au Montferrat, qu'il restitueroit audit sieur duc de Mantoue en même temps que Sa Majesté lui remettroit la ville et citadelle de Suse et château de Saint-François entre les mains ; délaissant cependant toute liberté à M. de Mantoue de jouir des droits qui se percevoient dans ce qu'il tenoit dudit Montferrat, fors et excepté des quinze mille écus promis par le présent traité.

Sa Majesté promit en outre de n'entreprendre rien contre les Etats de M. de Savoie, et au cas que, du côté de Nice ou de Savoie, ses armes eussent fait quelques progrès et occupé quelques places appartenant audit sieur duc, de faire rétablir toutes choses

comme elles étoient auparavant, et faire retirer ses armes desdits pays.

Sa Majesté donna encore sa parole royale de défendre la personne du duc de Savoie et ses Etats contre qui que ce fût qui voudroit, pour raison du présent traité ou autre prétexte, entreprendre sur iceux à son préjudice.

Il fut aussi dès lors passé un article secret entre le cardinal au nom du Roi, et du prince de Piémont au nom du duc son père, par lequel ledit prince s'obligeoit de faire entrer dans Casal, dedans le 15 dudit mois de mars, mille charges de blé froment et cinq cents charges de vin, et ensuite le Roi promettoit, jusques audit jour 15 dudit mois, ne faire avancer ses troupes au-delà de Bussoles. Ce que Sa Majesté accorda à la prière dudit prince, pour donner temps aux Espagnols de se retirer de devant Casal; ce qu'ils promirent faire sans difficulté dès qu'ils surent le passage du Roi, ayant sur ce sujet été passé un article secret, signé de Sa Majesté et du duc de Savoie, par lequel étoit dit que Sa Majesté ayant connu que l'intention du roi Catholique n'avoit jamais été de dépouiller le duc de Mantoue de ses Etats, et que pour cet effet don Gonzalez de Cordoue, gouverneur de l'état de Milan, avoit promis de laisser ledit duc de Mantoue libre possesseur de ses états de Mantoue et Montferrat, faisant à cet effet sortir présentement dudit Montferrat et de toutes les places qui étoient en icelui toutes les troupes qu'il y commandoit, pour demeurer lesdits lieux libres audit duc de Mantoue et les siens; promettant aussi don Gonzalez qu'il n'attenteroit aucune chose contre les états de Mantoue,

et que, dedans six semaines, il fourniroit la ratification du présent article du roi Catholique, avec une promesse dudit Roi de ne rien entreprendre à l'avenir qui pût troubler ledit duc de Mantoue en la possession des duchés de Mantoue et Montferrat.

Sa Majesté assuroit aussi ledit don Gonzalez qu'elle n'avoit ni n'avoit eu aucune intention d'envahir ni endommager les États de Sa Majesté Catholique ; ainsi qu'elle desiroit vivre avec elle avec toute sorte d'amitié et bonne correspondance, donnant, à cet effet, sa parole royale de n'attaquer point ses États, ni des princes ses confédérés, mais seulement d'assister ses alliés.

Il fut accordé, par un autre article secret entre Sa Majesté et le duc, qu'au cas que ledit don Gonzalez ou le roi Catholique contrevinssent en aucune façon, directement ou indirectement, à ce qui avoit été promis et traité par le précédent article, que Sa Majesté et le duc de Savoie joindroient leurs forces pour faire exécuter et réparer tout ce qui seroit fait au contraire; même le duc de Savoie, en cas de contravention au susdit article, promit à Sa Majesté de donner libre passage par ses Etats aux troupes de Sa Majesté pour entrer dans le Montferrat, et de fournir d'étapes nécessaires pour leur nourriture, aux frais et dépens toutefois de Sa Majesté.

Toutes ces choses accordées par le prince de Piémont, au nom du duc son père, le onzième jour de mars, furent par lui ratifiées le dix-huitième jour dudit mois.

Et pource qu'il ne suffisoit pas de délivrer pour lors Casal et tous les Etats du duc de Mantoue de

l'attaque des Espagnols, si on ne les assuroit encore à l'avenir contre leurs entreprises, Sa Majesté prévoyant bien que dès qu'elle auroit ramené son armée en France, ils reviendroient l'attaquer avec de nouvelles forces, sans égard à toutes les promesses qu'ils pourroient avoir faites au contraire, vu qu'il ne leur manque jamais de prétextes pour les fausser, le cardinal, au nom du Roi, convint avec le prince de Piémont, au nom du duc son père, les nonces et les ambassadeurs de Venise et de Mantoue, d'une ligue pour la défense de l'Italie, au cas qu'elle fût de nouveau attaquée par les Espagnols.

Le projet de cette ligue portoit que l'oppression faite par les Espagnols au duc de Mantoue, ayant contraint le Roi de quitter ses affaires propres pour venir en personne, avec trente-cinq mille hommes de pied et trois mille chevaux, secourir ledit sieur duc, ainsi qu'il y avoit été convié par plusieurs princes de la chrétienté, et particulièrement par ceux qui tenoient les principaux états d'Italie, qui, réciproquement, lui avoient promis d'y concourir de leur part avec leurs forces et leurs armes, Sa Sainteté, le Roi et la république de Venise, unis pour le secours dudit duc sans autre intérêt que de protéger leurs alliés et procurer le repos de l'Italie et de toute la chrétienté, considérant qu'il ne suffisoit pas d'unir présentement leurs armes pour le secours des Etats dudit sieur duc de Mantoue, mais qu'il étoit du tout nécessaire d'empêcher qu'à l'avenir il ne pût plus arriver de semblables inconvéniens, au préjudice de la sûreté de tous les princes et de la paix de la chrétienté, avoient estimé du tout important de faire ladite ligue et union

entre eux et ledit duc de Mantoue, par laquelle ils seroient tous tenus et obligés, au cas que l'un d'eux fût offensé hostilement en ses Etats par qui que ce pût être, et notamment par la maison d'Autriche, en conséquence de la présente union et prise d'armes, ou autre cause, d'employer leurs forces pour la défense l'un de l'autre, et de n'abandonner jamais la défense de celui qui seroit attaqué, jusques à ce que l'hostilité cessât entièrement.

Qu'en ce cas, Sa Sainteté contribueroit huit mille hommes de pied et huit cents chevaux, le Roi vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, la république de Venise douze mille hommes de pied et douze cents chevaux, et ledit duc de Mantoue cinq mille hommes de pied et cinq cents chevaux.

Et afin que celui d'entre eux qui seroit attaqué fût plus tôt secouru, ceux qui en seroient proches lui fourniroient sans délai toute l'assistance qu'ils pourroient, à raison des choses ci-dessus spécifiées, d'hommes, de vivres, d'artillerie, munitions de guerre et argent, sans attendre le secours de ceux qui en seroient les plus éloignés, lesquels, néanmoins, seroient tenus de contribuer, avec toute la diligence possible, ce à quoi ils seroient obligés ; et que tous les autres princes et potentats de la chrétienté qui y avoient intérêt commun, seroient invités d'entrer le plus promptement et le plus efficacement qu'il se pourroit en ladite confédération, en laquelle ils seroient reçus dans six mois aux conditions de contribuer à la susdite fin au prorata, selon qu'il seroit arrêté.

Les Espagnols firent tout l'effort qu'ils purent pour traverser la signature de cette ligue. Ils firent,

pour ce sujet, agir le grand-duc, qui envoya exprès en grande hâte un résident à Venise, qui, dès le lendemain de son arrivée, demanda audience à huis clos, où il exposa, de la part du grand-duc, que le roi d'Espagne désiroit bien vivre avec ladite république, que si elle en vouloit des assurances ledit duc lui en feroit donner de telles que ladite république en demeureroit satisfaite.

Deux jours après, l'ambassadeur d'Espagne fit la même offre et protestation à la république de la part de son maître, et dit qu'il se tenoit obligé à la république de ce que, par sa maturité et affection, elle n'avoit pas voulu prêter la main à l'invasion de l'état de Milan.

La république ne fit réponse à ses offres qu'en paroles générales, et le prince dit deux fois à d'Avaux que les Espagnols avoient grand'peur, et qu'ils travailloient à faire une autre union avec le grand-duc, Parme, Modène et le Pape.

Ladite république entra en ladite ligue et la ratifia le 8 avril, la déterminant au nombre de six ans, sauf à les prolonger puis après selon le bon plaisir des confédérés.

Ils avoient grand désir de restreindre ladite union pour et au dedans de l'Italie, afin de n'être point tenus de secourir réciproquement la France au cas qu'elle fût attaquée, si les termes du traité n'eussent été si exprès qu'il n'y a point de lieu d'en douter.

Ils essayèrent de changer ce sens-là sous prétexte de changer seulement quelques paroles, pour expliquer mieux, disoient-ils, la fin de la cause de la ligue; mais d'Avaux, ambassadeur du Roi, s'étant avisé de

leur dessein, ne fit pas semblant de les entendre, de peur de former une nouvelle difficulté, pour à laquelle couper chemin, et à toutes autres, il déclara ne pouvoir altérer aucune parole dudit traité; ce qui les fit résoudre à y mettre la dernière main.

La république ayant signé ladite ligue le 8 avril, Alexandre Strigi la signa le 11 mai pour le duc de Mantoue, en vertu du pouvoir spécial qu'il lui en avoit donné du 7 avril. Le duc de Savoie la signa aussi, et d'autant plus librement qu'il ne tenoit compte de garder sa parole. Sa Sainteté, bien qu'elle eût témoigné en avoir beaucoup de désir, ne put néanmoins jamais être persuadée de la signer, sous prétexte qu'elle devoit demeurer neutre entre les parties, pour avoir lieu d'intervenir plus facilement pour une bonne paix.

Le duc de Savoie trouvoit beaucoup de choses à dire aux traité et articles qu'il avoit passés avec le Roi, et eût bien voulu ajuster les affaires comme s'il en eût été le maître; mais les grandes forces du Roi lui firent agréer le tout par force.

Don Gonzalez trouva aussi beaucoup de choses amères et de difficile digestion en celui qui le concernoit; mais sa foiblesse étoit si grande que tout lui sembla doux, pourvu que, par industrie, il pût garantir les Etats de son maître, qu'il ne pouvoit défendre par les armes. Il ratifia le tout avec un extrême regret, et en français, contre l'ordinaire de sa nation; et prenant qualité de gouverneur de l'état de Milan pour Sa Majesté Catholique, et capitaine général de ses armées en Italie, il avoua qu'ayant vu les articles ci-dessus, il promettoit ès qualités exprimées d'exécuter

de bonne foi le contenu en iceux pour ce qui le regardoit, comme aussi d'obtenir et fournir, dans le temps porté par lesdits articles, une déclaration du Roi son maître par laquelle il promettroit en parole de Roi d'accomplir ce qui auroit été arrêté par lui en iceux.

Bien que M. le prince de Piémont eût promis pour ledit Gonzalez qu'il feroit cette déclaration un peu autrement, néanmoins ledit Gonzalez ayant envoyé un blanc seing, consentant qu'on y mît ce qu'on voudroit, priant toutefois qu'on se contentât de retrancher quelque chose du modèle qu'on lui avoit envoyé, et de l'accepter ainsi qu'il est énoncé ci-dessus, Sa Majesté condescendit à ses prières, n'y ayant rien plus digne d'un grand cœur, lorsqu'on a l'avantage, que d'en user modérément.

On croyoit bien que l'Espagne ne ratifieroit pas cet article; cependant ce n'étoit pas peu de le faire signer au capitaine général de ses armes, vu qu'ensuite ils ne pouvoient y contrevenir sans quelque marque d'infidélité.

On jugeoit bien encore que l'Empereur seroit diverti par les Espagnols de donner l'investiture à M. de Mantoue, comme il étoit porté par l'article; mais c'étoit quelque chose de les obliger par écrit à la procurer.

Si le Roi n'eût point eu les affaires de Languedoc, la conquête de l'état de Milan ne lui eût pas été grandement difficile. Tous les princes d'Italie désiroient qu'il fît cette entreprise; plusieurs l'y convioient hautement; les sollicitations de Venise étoient ouvertes sur ce sujet; M. de Savoie en pressoit extraordinairement, et vouloit, en ce cas, commencer le premier

l'attaque des Etats du roi d'Espagne. Les Montferrins, presque ruinés, offroient le reste de leurs biens pour cette conquête. M. de Mantoue y étoit porté avec autant de chaleur que la vengeance d'une injure fraîchement reçue lui en pouvoit donner.

Le Pape, dont le nom fait grande ombre, et qui porte toujours grande bénédiction aux partis qu'il favorise, souhaitoit avec raison de voir les Espagnols abaissés en Italie; les peuples accablés de la tyrannie d'Espagne ne demandoient qu'à secouer le joug; on recevoit tous les jours nouvelles assurances de la facilité de ce dessein.

Mais le Roi résista sagement à toutes ces tentations.

En une même année il assiége et prend La Rochelle, défait les Anglais qui la veulent secourir, dompte les forts et les passages de Savoie, que la nature a fortifiés et l'art munis, et que l'Espagne et l'Allemagne avec l'Italie défendent; délivre Casal par le seul vent de la renommée de ses armes, et par cette tempête rassérène le ciel de l'Italie, et en assure l'état et le repos.

Il en peut entreprendre la conquête, laquelle se semble plutôt offrir à lui qu'il ne la cherche; ayant donné des effets de sa puissance, il en veut donner de sa bonté, et faire voir à toute la chrétienté que la justice et la piété ont assez de force en son ame pour l'arrêter en un si beau chemin, où nul ennemi ne se présente pour lui faire obstacle.

En effet, il donne la paix vu qu'il est en son pouvoir de faire la guerre. Il ne se peut imaginer au monde un procédé plus glorieux que celui de ce prince en cette occasion. Il ne peut souffrir qu'on dépouille un de ses

alliés ; il le délivre d'oppression, ainsi que saint Pierre guérissoit les malades par sa seule ombre. Il peut dépouiller s'il veut ceux qui avoient voulu se vêtir des Etats d'autrui : tout le monde l'y convie, cependant il ne le veut pas. Il le pouvoit faire justement, non-seulement par la loi fondamentale de la France, qui veut que ce qui a une fois été uni à la couronne n'en puisse jamais être aliéné, mais, en outre, par la règle qui veut que *arma tenenti omnia dat qui justa negat;* les bornes d'une juste modération l'arrêtent.

Dès que le Roi, victorieux de Suse, eut passé accord avec le duc de Savoie, il dépêcha promptement au duc de Guise pour lui en donner avis ; mais au lieu qu'il croyoit que sa dépêche le trouveroit bien avancé dans les Etats du duc de Savoie, elle le trouva arrivant seulement à Nice.

Sa Majesté lui commandoit de passer à Casal, comme ami, par les terres du duc, et ravitailler la place ; mais de mille charges de blé qui lui avoient été envoyées, il se trouva qu'il n'en avoit fait porter que deux cents charges à Villefranche, les huit cents autres ayant été diverties autre part.

Son armée étoit campée non à couvert et si mal logée qu'il en tomboit quantité de malades, nonobstant que le cardinal lui eût mandé de la part du Roi qu'il se donnât bien garde de se dessaisir de ses vivres et munitions de guerre, et fît loger l'armée en de bons logemens, n'étant pas raisonnable que, pour la considération de l'accord fait avec le duc de Savoie, elle campât en une saison si rude comme étoit celle en laquelle elle étoit, lorsqu'il y avoit des quartiers où elle pût être commodément.

Ces choses mirent ladite armée en tel état qu'elle fut incontinent ruinée, Sa Majesté se servant seulement de quelque reste de troupes au retour qu'elle fit après en Languedoc.

Ceux de Casal furent délivrés du siége des Espagnols dès le 18 de mars, auquel jour entrèrent dans la ville mille charges de blé et provision de vin.

Dès le lendemain ils députèrent vers le Roi, comme à leur libérateur, pour lui rendre les grâces très-humbles qu'ils pouvoient, non-seulement de la liberté qu'il leur avoit rendue, mais de la vie qu'ils étoient résolus de perdre plutôt que de subir le joug des Esgnols, qu'ils virent, avec larmes de joie, se retirer mornes, n'ayant plus cet orgueil qu'ils avoient accoutumé de porter sur le visage, regardant toujours derrière eux, non tant de déplaisir de ce qu'ils quittoient que de crainte que l'épée vengeresse du Roi les suivît et leur vînt donner le coup de la mort. Ils commencèrent leur retraite après minuit; à la pointe du jour, ceux de Casal furent maîtres de tous les forts qu'ils laissèrent tout entiers. La tête de leur troupe avoit le visage tourné vers le Milanais; leur arrière-garde fut jusques à midi à la vue de la ville.

Guron en alla le lendemain porter les nouvelles au Roi, accompagné des lettres des principaux habitans et du gouverneur de la place au Roi et au cardinal, nommant le Roi le dompteur de ses ennemis, et le cardinal celui de leurs favoris, ayant mis à la raison la folie de Buckingham, et réduit dans les termes la présomption d'Olivarès.

Le duc de Mantoue, ayant appris cette heureuse nouvelle, s'en alla de Viadana où il étoit, à Mantoue,

payer le tribut à Dieu d'un si grand bien, et lui en rendre grâces publiques avec le concours et la joie de tout son peuple; et, le jour ensuivant, envoya au Roi en ambassade extraordinaire le marquis de Canossa, général de ses armées dans le Montferrat, et le comte de Guiscardi, son grand chancelier, pour, mandoit-il au cardinal, faire paroître à tout le monde qu'après la Divine Majesté, il ne devoit reconnoître ce grand bienfait de personne que du Roi son seigneur, par le moyen de son éminence; protestant que, si la difficulté du passage par le Milanais lui permettoit de dépêcher quelqu'un de Mantoue, lui-même ou un de ses enfans auroit été l'ambassadeur.

Il fut jugé à propos, dans le conseil du Roi, d'envoyer promptement quelqu'un de la part de Sa Majesté à Gênes, afin qu'ils ne prissent l'alarme du passage de Sa Majesté en Italie, et qu'ils sussent qu'y étant venue pour délivrer les uns, elle n'avoit pas dessein d'opprimer les autres.

La bonne et étroite intelligence du duc de Savoie avec les Espagnols, qui avoient un grand intérêt de la conserver, et l'irréconciliable haine de ce duc vers leur république, les mettoient en défiance d'Espagne, laquelle il étoit nécessaire, pour le service du Roi, d'entretenir et augmenter, et non pas de la diminuer par la jalousie de nos armes. Pour ce sujet principalement, le Roi leur dépêcha Sabran, avec ordre d'assurer ladite république de la bonne volonté de Sa Majesté en son endroit; qu'elle n'étoit venue en Italie que pour le bien et le repos de tous les princes et potentats de la province, et pour le leur en particulier, et qu'ils ne devoient entrer en aucune jalousie des

armes qui étoient commandées par M. le duc de Guise, non plus que de celles de Sa Majesté, parce qu'elles ne tendoient qu'à rétablir le repos et la liberté en toute l'Italie.

Cette république reçut avec témoignage d'une singulière joie les assurances que le Roi leur donnoit de sa bienveillance, et résolurent d'envoyer un ambassadeur au Roi pour lui en rendre très-humbles grâces, et se conjouir avec lui de son glorieux passage en Italie.

Et afin qu'il fût mieux reçu, ils écrivirent premièrement au cardinal, le suppliant de faire trouver bon à Sa Majesté le dessein qu'ils avoient pris, et disposer Sa Majesté à recevoir favorablement leur ambassadeur.

Dès qu'ils surent qu'elle l'auroit agréable, ils firent incontinent partir le sieur Augustin Palavicino, qui vint rendre à Sa Majesté, à Suse, tout le devoir et respect qu'elle pouvoit attendre de cette république.

La plupart des princes d'Italie écrivirent aussi à Sa Majesté et lui envoyèrent des ambassadeurs.

Le Pape fut un des premiers qui, avec paroles dignes, et de son affection paternelle, et de son éloquence, élevoit jusques au ciel les actions du Roi.

Cependant la retenue avec laquelle, comme nous avons dit ci-dessus, le Roi procédoit en sa victoire, fit naître beaucoup de difficultés en l'exécution de ce qui avoit été si heureusement commencé; car, comme M. de Savoie vit qu'il ne vouloit point rompre avec Espagne, il entra en de grandes méfiances, qui plusieurs fois cuidèrent produire une rupture entière avec lui. Sa vanité, en outre, le porta à faire venir ses troupes à Veillane, et y fortifier un camp pour

tâcher de réparer en l'imagination du monde l'affront qu'il estimoit avoir reçu au passage.

Il vouloit par là persuader aux Espagnols qu'il faisoit tête à l'armée du Roi, et empêchoit qu'elle ne pût aller plus avant pour endommager les Etats du Roi leur maître.

Madame la princesse de Piémont étant venue saluer le Roi, Sa Majesté, pour la recevoir avec plus d'honneur, fit mettre en bataille devant elle l'avant-garde et la bataille de son armée seulement, et toute sa cavalerie.

Le duc, huit jours après, au retour de la princesse à Veillane, voulut, comme un singe des grands rois, en faire autant.

Pour cet effet, afin de donner grande opinion de ses forces, qui n'étoient pas grandes, il fit monter à cheval toutes les milices de ses États et tous les bourgeois de Turin; en sorte qu'il fit deux mille chevaux, dont la moitié n'avoit autres armes que l'épée et quelques pistolets empruntés.

Quant à ses gens de pied, qui n'étoient pas plus de six mille, pour les faire paroître plus grand nombre, Madame arrivant la nuit, il fit faire quantité de feux sur les coteaux proche de Veillane, pour faire croire que tous les lieux étoient pleins d'infanterie; ce qui n'étoit pas.

Il donnoit espérance tous les jours qu'il viendroit voir Sa Majesté, et cependant ne le faisoit pas, tantôt pour se faire valoir aux Espagnols, autres fois à cause des appréhensions et des craintes qu'il avoit qu'on se saisît de sa personne.

Plus de quinze jours se passèrent en tels procédés;

ce qui ne piquoit pas peu l'esprit du Roi, et ne lui donnoit pas peu d'envie d'apprendre à ce duc, à ses dépens, que les grands rois ne doivent pas être traités de la sorte par les princes leurs inférieurs.

Pour réduire ce prince à raison, et l'humilier comme il le méritoit, le cardinal proposa une entreprise qui fut jugée infaillible, et par laquelle à peine pouvoit-il éviter de tomber en personne entre les mains de Sa Majesté.

Ce dessein devoit être exécuté le lendemain, si le duc, le soir, n'eût satisfait le Roi en beaucoup de choses où auparavant il faisoit le difficile, quoiqu'il y fût obligé par la signature de son fils. Son esprit n'étoit pas plutôt délivré d'appréhension et de crainte, que son ambition ordinaire le saisissoit et le portoit à mille pensées qui, en son imagination, n'avoient autre fin que sa grandeur, et qui en effet ne pouvoient aboutir qu'aux troubles de la chrétienté. Il remettoit sur le bureau la conquête du Milanais, tantôt celle de Gênes, tantôt de Genève ; il proposoit ensuite qu'on lui fît tomber le Montferrat entre les mains. D'un côté il représentoit la foiblesse d'Espagne en Italie, pour inciter le Roi à ses entreprises ; de l'autre, sachant que le Roi désiroit avoir une entrée en Italie, pour pouvoir secourir ses alliés en temps et lieu quand ils en auroient besoin, il offroit au Roi en contre-échange du Milanais, après qu'il seroit conquis, ou de l'état de Gênes, les quatre vallées de Barcelonnette, Stura, Maire, Belin et Pau, et le marquisat de Saluces, auquel elles donnoient entrée.

Cependant, s'il pensoit que le Roi voulût entendre à l'une de ces conquêtes, il proposoit de retenir Car-

magnole du marquisat de Saluces, donnant l'équivalent en autres places, si le Roi acceptoit sa proposition.

Il proposoit pour équivalent Santal, qui n'est qu'un grand village, que, depuis vingt ans, il a usurpé à des seigneurs qui l'avoient toujours possédé tant que le marquisat étoit de la France, et auxquels il appartenoit légitimement.

Il vouloit aussi porter la France à tout entreprendre, vouloit avoir toutes ses conquêtes, et ne lui donner aucune chose de considération; son esprit ne pouvoit avoir repos, et, allant plus vite que les mouvemens rapides des cieux, il faisoit tous les jours plus de trois fois le tour du monde, pensant à mettre en guerre tous les rois, princes et potentats les uns avec les autres, pour retirer seul le profit de leurs divisions.

S'il pénétroit qu'on fît difficulté de s'embarquer en des affaires de si longue suite, il mettoit en avant l'entreprise de Genève, ne demandoit autre chose, sinon que le Roi lui permît de ne le secourir pas, et l'assistât de 3 à 400,000 écus; moyennant ces conditions, il offroit les quatre vallées susdites, trois forts de quelque considération qui sont en icelles, de Lauset, Démon et Roche-Épervière, et un lieu nommé de Romaire, qui est moins que ville et plus que bourg.

Pour avoir le Montferrat, il proposoit que le Pape donnât en échange le comtat d'Avignon à M. de Mantoue; que le Pape, le Roi et lui entrassent en ligue pour conquérir Gênes; que, par après, le Pape reçût cet Etat pour récompense du Montferrat, qui, par ce moyen, lui demeureroit pour partage, Sa Majesté recevant de lui, pour sa part, les susdites vallées et

le marquisat de Saluces, à l'exception de Carmagnole.

Une autre fois il offroit Pignerol, et on en étoit venu si avant qu'on tenoit quasi la chose faite.

Cet esprit ayant fait tous ces tours, le Roi fut conseillé de lui répondre nettement qu'il ne vouloit point rompre maintenant avec l'Espagne, attaquant l'état de Milan;

Que, pour l'échange du Montferrat, Sa Majesté y voyoit tant de difficultés, qu'il n'y avoit point d'apparence d'y penser par les retours qui avoient été proposés; qu'il restoit donc seulement à voir ce qui se pourroit faire en l'entreprise de Gênes ou de Genève; que Sa Majesté, pour y prendre une meilleure résolution, vouloit en délibérer avec son conseil, pour, puis après, lui en rendre une absolue réponse.

Le lendemain le Roi assembla le sieur de Schomberg et les sieurs de Bullion et de Châteauneuf, qui étoient employés en ces négociations, et commanda à un chacun de lui dire librement ses pensées.

Ils convinrent tous en un point : qu'il étoit difficile d'assurer la délivrance du Montferrat, et empêcher qu'après que le Roi seroit en Languedoc, les Espagnols ne l'attaquassent de nouveau si on ne détachoit M. de Savoie d'avec eux, et si on ne l'embarquoit en quelque affaire dont il estimât retirer plus d'utilité que de leur liaison.

Ils demeurèrent encore tous d'accord que les paroles, les sermens et les écrits de M. de Savoie, ne le tiendroient nullement attaché, mais seulement ses intérêts.

La facilité qu'il y avoit à s'accommoder avec lui sur le fait de Genève, donna lieu à quelqu'un de

penser d'abord qu'il falloit choisir l'expédient qu'il proposoit en cette occasion, pour l'attacher; mais d'autres raisons firent que, tout d'un accord, on prit une résolution contraire.

On considéra premièrement que la France avoit toujours jugé avoir intérêt à la conservation de cette place;

Que le duc Charles, grand-père de M. de Savoie d'à présent, l'ayant assiégée, le roi François I l'avoit secourue soigneusement, et y avoit porté les Suisses avec lui;

Que cette ville étoit très-importante à la France, à cause de sa situation au bout du lac Léman duquel sort le Rhône, comme aussi à cause de son voisinage de Savoie, de la Franche-Comté et des Suisses; qu'elle pouvoit grandement faciliter l'entrée d'Italie du côté du Valais, qu'elle étoit très-importante pour assurer le passage des Suisses en France, qui, par ce côté, pouvoient entrer du canton de Berne par le bailliage de Gex. Et bien que lesdits Suisses ne prissent pas maintenant ce chemin venant en France au service du Roi, mais bien par la Franche-Comté, qui étoit demeurée à cet effet en neutralité entre l'Espagne et la France, néanmoins, si Genève étoit entre les mains de M. de Savoie, et que le roi d'Espagne vînt à rompre de mauvaise foi la neutralité de la Franche-Comté, comme ses affaires l'y pourroient obliger, on tomberoit en cet inconvénient, qu'il seroit presque impossible de faire passer des Suisses en France sans le consentement de M. de Savoie, qui changeoit si souvent de disposition, que le secours que l'on pourroit attendre de cette nation ne seroit jamais assuré.

On considéroit encore que, si M. de Savoie avoit cette place, il pourroit aisément rentrer dans le pays de Vaux, et s'étendre jusque dans les portes de Berne, Fribourg et Soleure, et ainsi tenir tous les Suisses en bride au préjudice de leurs alliés, comme il faisoit déjà, autant qu'il lui étoit possible, le pays de Valais contigu à ses États;

Que le duc Philibert, père de M. de Savoie, avoit fait l'impossible, pendant qu'on traitoit mal les huguenots en France, pour attirer cette ville à sa dévotion, leur promettant toute sorte de libertés et tous avantages;

Qu'en ce temps le sieur de Hautefort, puis le sieur de Sancy, ambassadeur du roi Henri III en Suisse, avoient été très-soigneux de s'opposer à ses desseins, et avoient, au nom de leur maître, contracté une alliance particulière avec les cantons de Berne et de Soleure, par laquelle le Roi et eux s'obligeoient à maintenir cette ville en ses libertés, et empêcher que M. de Savoie ne s'en emparât;

Que cette alliance avoit été renouvelée par le feu roi Henri IV, par la Reine régente et par le Roi à présent régnant; ce qui faisoit qu'on ne pouvoit entendre au dessein de M. de Savoie, sans contrevenir aux maximes qu'on avoit toujours tenues sur ce sujet, et sans violer la foi publique;

Qu'il y avoit encore une autre raison très-puissante pour le temps, qui étoit que tant s'en fallût que M. de Savoie, faisant cette entreprise, rompît avec l'Espagne, qui étoit la principale fin qu'on devoit avoir en cette occasion, qu'au contraire on avoit connu, par une dépêche interceptée, que l'Espagne

étoit d'accord de l'assister en ce dessein, qui, partant, lui eût été bien favorable, puisque, par ce moyen, il se fût entretenu avec les deux couronnes.

Ces raisons portèrent le Roi à se résoudre d'ôter à M. de Savoie les espérances qu'il avoit sur Genève.

Quant au dessein de Gênes, il n'y avoit pas à douter que le Roi le pût faire justement, vu que Gênes est une dépendance du duché de Milan, qui appartient si clairement à la France, qu'en tous les traités qui se font encore avec les Suisses, les rois prennent toujours la qualité de ducs de Milan et seigneurs de Gênes;

Que cette république n'avoit été rendue souveraine que par l'empereur Charles V, qui, ayant dépouillé le roi François I du duché de Milan, avoit renoncé expressément à la souveraineté de cette république pour la porter contre la France.

Outre la justice, on considéra l'importance de ce dessein. On voyoit bien qu'ôter Gênes à l'Espagne étoit lui ôter tout moyen de secourir l'Italie, et même la Flandre, d'argent, vu que, bien que le roi d'Espagne se servît lors des Portugais et de Nuremberg pour faire transporter les parties qu'il envoyoit ès susdits Pays-Bas, Gênes étoit toujours la principale et plus puissante banque de toutes les affaires.

On considéra encore qu'ôter Gênes des mains d'Espagne, étoit leur ôter le moyen de secourir l'Italie par galères, qui avoient besoin d'un port entre l'Espagne et le reste de l'Italie pour se rafraîchir et faire aiguade, étant certain d'ailleurs que, de trente galères qui entreprendroient de faire canal pour passer

le golfe de Lyon, une partie se perdroit assurément.

Toutes ces raisons étoient pressantes; mais il falloit voir si le temps étoit propice à ces entreprises.

On devoit craindre de le faire sans succès, vu que le Roi hasardoit par là sa réputation, qu'il avoit mise à si haut point par la prise de La Rochelle et le secours de Casal, et que les affaires du Languedoc ne permettoient pas à Sa Majesté d'y porter toutes ses forces, et donneroient occasion aux Espagnols de nous divertir en quelque autre lieu.

D'autre part aussi, il y avoit à considérer, comme on a dit ci-dessus, que si on n'embarquoit point M. de Savoie à quelque autre dessein qui le portât à rompre avec Espagne, il se rallieroit avec elle pour attaquer de nouveau le Montferrat.

Toutes ces considérations bien balancées, le Roi se résolut d'offrir à M. de Savoie d'entendre à cette entreprise, sur ce que l'Espagne s'y voulant opposer, comme elle feroit indubitablement, et étant occupée en Flandre, comme on savoit certainement que les Hollandais se préparoient à quelque grand dessein, il n'y avoit pas apparence que l'Espagne pût rien entreprendre de considération contre nous, principalement parce que, outre cette affaire, elle n'étoit pas sans exercice en Allemagne, où quelques princes des plus considérables et des plus puissans, qui jusqu'alors avoient toujours favorisé l'Espagne, nous donnoient espérance de ne concourir pas avec eux aux mauvais desseins qu'ils pourroient prendre contre nous.

Mais tout cela enfin se réduisit à rien, à cause de l'irrésolution de l'esprit du duc de Savoie, foible et

rusé, qui donnoit toutes sortes d'ouvertures et ne résolvoit aucune chose.

Comme il vit que le Roi condescendoit à cette entreprise, il demanda le double des forces qu'il avoit fait auparavant pour y entendre, et ayant offert Pignerol et le marquisat, hormis Carmagnole, ne voulut plus donner Pignerol, s'aheurtoit aussi à ne vouloir pas donner Carmagnole, ni Savigliano, ni Coni, qu'on lui demandoit pour laisser cette place-là; de sorte qu'on fut contraint de rompre ce dessein avec lui, et lui représenter qu'il valoit mieux vider déterminément l'affaire du Montferrat, que s'amuser à d'autres entreprises.

Cependant ledit duc n'observoit rien de ce qu'il avoit promis pour le soulagement de Casal, où il n'étoit point entré de blé depuis le 18 mars; et les Espagnols se fortifiant en quelques lieux dudit Montferrat, et courant un bruit sourd qu'ils attendoient des Allemands, Argencourt fut dépêché pour voir ce que c'étoit, et rapporter en quel état étoient toutes les places du Montferrat. Le duc fut sollicité d'envoyer avec lui un gentilhomme pour l'accompagner, et, en passant, presser les Espagnols de se retirer, les menaçant de la colère du Roi, duquel enfin lui-même eut crainte.

Don Gonzalez répondit qu'il ne pouvoit faire sortir ses garnisons qu'il n'eût fait auparavant emporter toutes les munitions qu'il avoit dans les places; à quoi il ne perdroit aucun temps pour la satisfaction de Sa Majesté.

Mais enfin le Roi ayant reçu nouvelles du marquis de Canossa, sur la fin de mars, que les Espagnols

tenoient encore Rosignano, Saint-Salvador et le château de Pomare, place proche de Casal, et tout l'autre côté de la rivière de Tanaro, qui sont les quartiers de Nice, Acqui et Pousonne, et que, bien qu'ils parlassent de se retirer des lieux proches de la ville, néanmoins il sembloit qu'ils eussent quelque pensée de retenir les autres places qui sont au-delà de ladite rivière, jusques à ce que Savoie eût rendu celles qu'il tenoit;

Et que d'autre part Savoie continuoit à faire des courses dans le Montferrat, rançonner tout le pays et le ruiner, arracher même les arbres sous ombre de leur envoyer du bois, et faisoit enlever toutes les provisions dans ses Etats, avec défense très-étroite de les emporter dans la ville;

Sa Majesté, pour remédier à tous ces désordres et infidélités, se résolut d'y envoyer partie de son armée pour faire observer par la force ce qui avoit été promis, et passa, le dernier mars, deux articles avec le duc de Savoie, qui s'y porta avec promptitude, pour empêcher le Roi d'aller audit Montferrat, où il avoit pris résolution de s'avancer en personne, pour remédier aux inégalités de ce prince.

Par le premier, le duc promettoit déterminément au Roi, et se rendoit absolument garant envers Sa Majesté, que, dans le 4 avril prochain, pour tout délai, don Gonzalez de Cordoue auroit fait partir du Montferrat et de toutes les places qu'il occupoit en icelui, toutes les troupes qu'il commandoit pour le roi Catholique son maître; ou autrement, et au cas qu'il ne le fît de bon gré, qu'il joindroit incontinent et sans délai toutes ses forces avec celles du Roi

pour l'y contraindre; que lesdites troupes dudit don Gonzalez ne dégraderoient en aucune façon les places, villes et autres lieux qu'ils détenoient dans ledit Montferrat; et qu'à l'avenir celles dudit duc ne feroient aucun acte d'hostilité contre M. de Mantoue et ses sujets, ains laisseroient le commerce entièrement libre, et seroit permis à un chacun de porter toutes sortes de vivres dans Casal et autres lieux du Montferrat.

Par le second article, il convint qu'au cas que de là en avant le roi d'Espagne, ou qui que ce fût, entreprît contre les Etats du duc de Mantoue, soit dedans le duché de Mantoue ou de Montferrat, que le Roi et lui seroient obligés de protéger et défendre les duchés dudit Mantoue et de Montferrat; savoir, que pour le Montferrat, ledit duc étant plus proche promettoit, aussitôt qu'il seroit attaqué, de le secourir incontinent et sans délai avec dix mille hommes de pied et douze cents chevaux.

Comme aussi Sa Majesté promettoit qu'aussitôt qu'elle en seroit avertie, elle enverroit au secours dudit Etat quatorze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, et assisteroit ledit duc de Savoie de plus grandes forces, s'il en avoit besoin, au cas que ses Etats fussent attaqués pour raison du secours qu'il auroit donné audit état de Montferrat.

Et au cas que le duché de Mantoue fût attaqué, soit par le roi d'Espagne ou qui que ce fût, ledit sieur duc promettoit de joindre les mêmes dix mille hommes de pied et douze cents chevaux aux quatorze mille hommes de pied et quinze cents chevaux que le Roi enverroit en Italie, soit pour secourir ledit duché de Mantoue, ou faire telle diversion que Sa Majesté jugeroit nécessaire.

Pour cet effet, ledit sieur duc promettoit de donner libre passage, et faire établir les étapes nécessaires dans ses Etats pour les troupes que Sa Majesté feroit passer en Italie, comme aussi aux six mille hommes de pied et trois cents chevaux que Sa Majesté entendoit faire passer présentement de son armée au Montferrat, pour la conservation d'icelui, et mettre en garnison ès lieux qui seroient jugés nécessaires.

Ensuite des articles susdits, le 4 avril, le Roi fit partir quatre mille hommes et trois cents chevaux conduits par le sieur de Toiras, pour s'en aller en garnison à Nice-de-la-Paille, à Pousonne, Pondesture, Rosignano et Frassine, qui étoient les lieux principaux que les Espagnols occupoient au Montferrat.

M. de Savoie vint le lendemain visiter Sa Majesté, qui le reçut avec grande courtoisie, allant au devant de lui sous prétexte de se promener à l'heure de son arrivée. Il se comporta de sa part avec tout le respect qu'il se put imaginer; en saluant Sa Majesté il mit le genou en terre.

Cette entrevue ne se passa qu'en civilités et complimens. Le cardinal vit par après ledit sieur duc de qui il reçut force assurances d'amitié et d'estime, et tâcha de lui en rendre avec usure.

Cela faisoit espérer que ledit duc procéderoit à l'avenir avec franchise; mais la malice de son naturel surmontoit toutes ses bonnes résolutions, et le fit revenir à ses premières ruses et artifices, toutes tendantes à embarquer le Roi à une grande guerre avec l'Espagne, et à trouver son compte dans la division de ces deux couronnes.

M. le prince de Piémont fait de nouvelles propo-

sitions. Il savoit bien que le Roi désiroit un passage en Italie; le cardinal l'en avoit entretenu, et lui avoit montré que c'étoit son avantage de laisser pour toujours entre les mains du Roi des places qui lui assurassent l'entrée d'Italie, pour plusieurs raisons.

Premièrement, d'autant que par ce moyen il donneroit sûreté de lui et de ses intentions, qu'on estimoit être sujettes à changement, et obligeroit Sa Majesté par cette confiance à croire que jamais il ne vouloit avoir de pensées contraires à la France, chose du tout nécessaire pour porter Sa Majesté aux entreprises qu'il désiroit pour son accroissement;

Secondement, qu'il engageroit le Roi à sa protection en toute rencontre de la guerre d'Italie, en temps et lieu, puisque Sa Majesté ne recevroit ces places qu'en cette considération, non-seulement à cause de l'entrée, mais, en outre, pour avoir un lieu au-delà des monts propre à faire amas de vivres et munitions de guerre, si à propos qu'il n'en pût manquer en un grand dessein;

Troisièmement, qu'il convieroit le Roi par ce moyen à lui procurer un plus grand partage au Montferrat pour récompense, et donneroit lieu à M. de Mantoue d'y consentir d'autant plus volontiers, le Roi s'en conservant une porte en Italie, qu'il se verroit assuré par cette voie;

Quatrièmement, que, par ce moyen encore, le Pape, les Vénitiens et tous les princes d'Italie, connoîtroient que Sa Majesté vouloit tout de bon penser à leurs affaires, s'y engageroient plus hardiment, et commenceroient à lever la tête sans peur contre l'Espagne; au lieu que si le Roi, ayant secouru Casal,

retiroit toutes ses forces, sans conserver une porte pour leur secours, quand même on les pourroit garantir du mal, on ne sauroit leur ôter la peur qui leur ôteroit le courage, et les asserviroit plus que jamais à l'Espagne.

Il ajouta qu'il étoit certain que l'Espagne ne pardonneroit jamais audit duc de Savoie la faute qu'elle pensoit qu'il eût commise en ne se perdant pas pour elle de gaîté de cœur; et partant, que c'étoit son intérêt de se lier tellement à la France, qu'elle fût obligée de la garantir en tout temps; que, pour cet effet, il lui étoit avantageux que l'Espagne vît que la France avoit une porte ouverte en Italie, vu que par ce moyen elle seroit retenue de faire de nouvelles entreprises contre les potentats d'Italie, et particulièrement contre ses Etats.

Qui plus est, qu'étant chose bien assurée que M. de Savoie ne pouvoit prendre la France, quelque secours qu'il pût avoir d'Espagne, quand même il seroit fidèle, il étoit clair que tous ses intérêts ne pouvoient aller qu'à s'augmenter en Italie; ce qu'absolument il ne pouvoit faire que par la France, qui avoit intérêt que l'Espagne y fût diminuée, et qui, n'étant pas propre à conserver ses conquêtes, ne vouloit, par raison d'Etat, augmentation en ce pays-là que pour ses voisins, et particulièrement pour Savoie, vu l'alliance et singulière affection que le Roi avoit pour madame la princesse de Piémont.

Il représenta encore que, quand même le Roi n'auroit point de places en Italie, ledit duc savoit bien, en sa conscience, qu'il ne sauroit empêcher Sa Majesté de passer en Piémont, quand il le voudroit entreprendre

avec une force royale; ce qui faisoit que, mettant une place entre les mains de Sa Majesté, il ne rendoit pas la France plus puissante contre lui, mais la lioit étroitement à ses intérêts, et donnoit plus de facilité de les procurer.

Que si on disoit que le Roi n'ayant point de pied en Italie, M. de Savoie, étant assisté d'Espagne, pourroit empêcher l'entrée de ses Etats, outre que la question étoit fort douteuse, et que ses prédécesseurs, étant secourus des armes de l'Empereur, ne l'avoient pu faire en cas pareil contre l'armée du Roi commandée par le connétable Anne de Montmorency, il étoit clair que si M. de Savoie en étoit jamais réduit à ce point-là, son salut seroit sa perte, vu qu'en ce cas le secours des Espagnols seroit un nouveau feu qu'on mettroit au derrière de sa maison pour éteindre celui qui en brûleroit le devant; qu'il étoit certain encore qu'en cette occasion l'Espagne lui ôteroit tout lieu de retomber une autre fois en pareil inconvénient, et entreprendroit la garantie de ses États, comme elle vouloit faire de ceux de M. de Mantoue et avoit fait de plusieurs princes d'Allemagne.

Il le pria encore de considérer qu'il ne romproit point ouvertement avec Espagne, pour livrer quelqu'une de ses places entre les mains de la France, pouvant dire pour excuse qu'il n'avoit consenti à ce dépôt que parce qu'il ne pouvoit faire autrement, le Roi ne lui ayant parlé de ce dessein que lorsqu'il avoit été le plus fort dans ses Etats et dans une place qui lui étoit du tout importante, ce qui lui faisoit craindre pis, l'Espagne n'étant pas lors en état de le garantir.

Il ajouta encore qu'on pourroit aussi couvrir le

dessein général du Roi et des collègues contre la grandeur d'Espagne en Italie, faisant entendre que la France n'avoit désiré cette porte que pour la méfiance qu'elle avoit de Savoie avec Espagne; ce qui lui avoit fait craindre que, comme le Roi seroit bien occupé en Languedoc, ils attaquassent de nouveau Casal et M. de Mantoue si puissamment, que Sadite Majesté, trouvant difficulté au passage, ne le pût secourir.

Pour conclusion, il lui avoit dit clairement plusieurs fois qu'il ne falloit pas qu'il s'imaginât que le Roi voulût s'embarquer aux grandes affaires où il le vouloit porter, sans en recevoir quelque utilité qu'il ne pouvoit refuser sans une grande injustice, vu qu'elle n'avoit d'autre but que de mettre Sa Majesté en état de lui pouvoir procurer de plus grands avantages à l'avenir, et que ledit sieur duc ne pouvoit rien craindre, puisque Madame, qui avoit empêché qu'on ne prît pied dans ses Etats lorsque l'on le pouvoit facilement et justement faire, lui demeuroit entre les mains; ce qui le garantissoit non-seulement d'appréhension pour l'avenir, mais l'assuroit que ne lui ayant point fait de mal lorsqu'on le pouvoit légitimement, on ne manqueroit pas de lui faire du bien lorsqu'on y seroit obligé par traité.

Le prince de Piémont, témoignant trouver ces raisons-là bonnes, fit diverses ouvertures à ce sujet, entre lesquelles, enfin, il proposa de rendre au Roi le marquisat de Saluces. Sa Majesté est conseillée d'y entendre.

On estime l'affaire conclue, on envoie visiter les places qu'il devoit donner; mais devant que cette visite fût faite, M. de Savoie, qui changeoit à tout

moment de résolution, témoigna n'être plus en cette humeur, et donna lieu de croire qu'il avoit fait quelque nouvelle liaison avec Espagne et avec nos rebelles huguenots, parce qu'on apprit qu'il avoit reçu un courrier de la part de l'abbé Scaglia, son ambassadeur en Espagne, et que Clausel, député du duc de Rohan en Espagne, avoit été débarqué à Nice par des galères qui en venoient, et étoit caché dans Turin.

Ce procédé, du tout contraire à la sincérité promise par ledit duc, avec plusieurs autres manquemens qu'on remarquoit en toutes ses promesses, et particulièrement au ravitaillement de Casal, où, bien qu'il fût obligé de rendre six mille sacs de blé dans le 24 mars, et quatre autres mille dans le 15 avril, cette fourniture ne fut faite, quelque sollicitation qu'on fît, qu'au commencement de mai, obligea le Roi à prendre des pensées du tout contraires à celles qu'il avoit eues depuis le 11 mars, qui étoit le temps auquel il avoit traité avec ledit duc.

Sa Majesté donc ayant sujet de croire que ledit duc avoit dessein de le tromper, non-seulement par les manquemens remarqués ci-dessus, mais en outre parce que, bien qu'il lui eût promis plusieurs fois de retirer une méchante armée qu'il tenoit à Veillane, pour faire croire aux Espagnols et aux aveugles d'Italie qu'il faisoit tête aux forces du Roi, bien que ses forces et gens de guerre ne fussent pas capables de résister à l'avant-garde de l'armée de Sa Majesté, se résolut d'envoyer le maréchal de Schomberg en Dauphiné, pour, après la prise de Soyons, assembler les forces que Sa Majesté avoit en ces quartiers, et les tenir à

l'entrée de la Savoie, pour emporter cette province, si ledit duc donnoit nouvelle occasion de rupture.

Et au même temps elle fut conseillée de se retirer en son royaume le plus tôt qu'elle pourroit, tant pour ce qu'il y avoit grande apparence que le duc de Savoie, qui étoit en intelligence avec les rebelles hérétiques dudit royaume, et avec les Espagnols qui les favorisoient ouvertement, comme le retour de Clausel le justifioit, ne demandoit pas mieux que de faire consommer l'été à Sa Majesté en Italie, sans attaquer les huguenots, qui, par ce moyen, restoient en leurs forces pour favoriser par une diversion les desseins de l'Espagne et du duc, que pource que, s'il falloit venir en rupture avec ledit duc, il n'y avoit point d'apparence que Sa Majesté fût à la tête; ce qui rendroit par raison son armée inutile, n'y ayant personne auprès de lui qui voulût consentir de tenter aucun effet, lorsqu'il seroit question de hasarder la personne d'un si grand prince, qui devoit avoir plus de soin de se conserver que beaucoup d'autres, vu qu'il n'avoit point d'enfans.

Sur cela le maréchal de Schomberg partit et s'acquitta promptement de ce qui lui étoit ordonné, assemblant les forces du Roi au Pont-de-Beauvoisin. Sa Majesté partit dix jours après, laissant le cardinal avec toute son armée pour achever les affaires en Italie. Et pource qu'elle voulut avoir son avis sur celles de Languedoc, il lui dit qu'il étoit impossible de donner de Suse un avis certain à Sa Majesté de ce qu'elle devoit faire à son arrivée audit Languedoc, parce que peut-être apprendroit-elle des dispositions autres qu'elles ne se pouvoient imaginer, et telles

en certaines villes rebelles, qu'elle seroit obligée de commencer ses progrès par là;

Que le garde des sceaux, le maréchal de Schomberg et le surintendant, sauroient bien l'informer de ce qu'ils sauroient de particulier digne de considération;

Que cependant on pouvoit dire, en général, que la première chose que Sa Majesté devoit faire quand elle seroit arrivée à Valence, étoit de faire assembler promptement toutes les troupes qui avoient été commandées par le duc de Montmorency, et celles que le maréchal d'Estrées avoit ramenées de Provence;

Qu'il falloit, par nécessité, rendre ces troupes complètes, et, pour cet effet, il falloit mander, dès cette heure, à ceux qui les commandoient, qu'incontinent après l'arrivée du Roi, qui étoit parti, on leur vouloit faire faire la montre générale, et les mettre dans l'armée de Sa Majesté; qu'il y alloit de leur honneur et de leur profit que leurs régimens fussent complets au point auquel le Roi avoit accoutumé de les payer;

Qu'il estimoit ensuite que, dès ledit Valence, il seroit à propos que Sa Majesté donnât les ordres nécessaires pour les recrues de ses troupes d'Italie, et ce ès provinces peu éloignées, afin que dans un mois elles ne se trouvassent pas à néant, mais qu'on eût de quoi les rafraîchir;

Qu'il eût souhaité que le reste de cette année le Roi eût pu avoir cinquante mille hommes effectifs dans le Languedoc, afin de pouvoir faire en même temps deux puissantes attaques, mettre par ce moyen les rebelles au désespoir, et contraindre ce qui resteroit,

après la prise de deux villes notables, de se rendre; que, partant, sa pensée iroit à donner de nouvelles commissions aux hommes que le Roi connoîtroit, par son expérience, être plus propres à faire des levées au haut Languedoc, Guienne et autres provinces adjacentes;

Que peut-être cet avis lui seroit-il particulier; mais il l'estimoit, non-seulement utile, ains nécessaire pour abréger le temps, et ôter les moyens aux étrangers, ennemis de l'Etat, de se servir de ce qui resteroit de la rébellion, comme d'un grain de moutarde qu'ils voudroient faire croître selon les diverses occurrences qui se pouroient présenter à l'avenir si l'affaire duroit long-temps: ce qui ne pouvoit avoir lieu si on terminoit le tout cette année;

Que les ordres nécessaires aux fins que dessus étant donnés, comme il se pouvoit faire en une après-dînée, il croyoit que le Roi devoit commencer par Privas, que beaucoup pensoient qui ne tiendroit pas;

Qu'au même temps qu'on iroit assiéger Privas, Sa Majesté devoit avoir quatre mille hommes de ceux qui viendroient de Provence, cinq cents chevaux et quatre canons, pour prendre Barjac, Le Vignan, La Bastide, la tour de Salavas, qui étoit sur la rivière d'Ardèche, Vallon et La Gorse, attendu que par ce moyen le Roi ôteroit toute communication du Vivarais avec les Cevennes et le bas Languedoc; ce qui feroit qu'aucun ne pourroit tenter de secourir Privas, et que le siége se feroit sans appréhension de recevoir aucune alarme de dehors;

Que toutes ces petites places ne tiendroient point, si ce n'étoit Barjac et La Gorse, qui pourroient faire

quelque légère résistance. Tous ces passages pris, il les faudroit garder jusques à la prise de Privas; après, il falloit raser non-seulement les fortifications, mais les villages.

Privas pris, il estimoit que Sa Majesté pouvoit aller prendre ou recevoir par composition (si ce qu'on avoit mandé étoit véritable) Saint-Ambroix, Alais, et attaquer Anduze; après quoi, il faudroit aller à Sauves, Saint-Hippolyte, Ganges et Sumène, qui se rendroient, et de là à Uzès, pour rendre Nîmes tout-à-fait séparé de toute communication ennemie; ce qui feroit qu'en faisant le dégât, avec deux ou trois régimens et quatre cents chevaux, de cette place, par nécessité, dans peu de temps elle se rendroit;

Qu'on préféroit pour la personne du Roi cette entreprise à toute autre, parce que le pays étoit frais pendant les chaleurs, y ayant force eaux et couverts, et étoit plus éloigné des lieux contagieux; joint que, si on s'attachoit au siége des grandes villes, outre la difficulté qui s'y trouveroit, pendant qu'on en prendroit une on en fortifieroit six autres meilleures;

Que Sa Majesté remarqueroit, s'il lui plaisoit, que, pour ruiner les huguenots cette année, il falloit faire les dégâts de toutes les places qu'il ne pourroit attaquer; que celui de Nîmes devoit être fait au plus tard dans le 15 juin; celui de Castres et Montauban dans la fin dudit mois, la saison étant un peu plus tardive.

Pour faire le dégât de Castres trois mille hommes et quatre cents chevaux, les huguenots étant divertis en plusieurs autres lieux, le feroient aisément; le dégât de Castres pourroit être fait par le maréchal d'Estrées et les troupes qu'on lèveroit de nouveau.

Pour le dégât de Montauban, quatre mille hommes, six cornettes de cavalerie et la noblesse qui seroit mandée exactement, y suffiroient, pourvu que quelque personne de commandement et fidèle eût cet emploi;

Qu'il estimoit que le dégât de Montauban ne pouvoit être mieux fait par personne que par M. le prince, tant parce qu'il le feroit avec affection, que parce que nul n'étoit capable de mieux s'accommoder avec M. d'Epernon et faire venir la noblesse; joint aussi qu'il mépriseroit toutes les nécessités que l'armée qui seroit employée à cet effet pourroit avoir, ce que ne feroit pas un autre;

Qu'il étoit à noter que tous les dégâts se devoient faire en fauchant le blé quand il étoit encore vert; car, si on attendoit à le brûler quand il seroit mûr, le feu ne brûleroit que la paille et le blé demeureroit;

Que Sa Majesté se souviendroit, s'il lui plaisoit, que tant que ses armes seroient en Italie le poste du sieur du Hallier devoit être soigneusement gardé;

Et qu'il seroit bon de hâter les levées nouvelles, afin d'avoir toujours proche de la frontière une armée prête à entrer en Savoie, si on étoit contraint de venir à rupture;

Que Sa Majesté ne devoit faire, à son avis, aucune difficulté de recevoir toutes les villes qui voudroient se rendre; toutes les conditions qu'elles proposeroient seroient bonnes, pourvu qu'elles se remissent absolument en l'obéissance de Sa Majesté, en sorte que leurs fortifications fussent rasées, et qu'elles demeurassent aux mêmes termes que toutes les autres villes de France;

Qu'il ne faudroit pas plaindre l'argent, s'il facilitoit

et avançoit la conversion des pécheurs, et que ceux qui seroient auprès du Roi auroient soin, si la peste, par malheur, se mettoit en quelque quartier de son armée, de le supplier de se retirer en quelque ville voisine exempte de mal.

Quand cet avis fut, quelque temps après, montré au maréchal de Schomberg qui se trouva à l'entrée que le Roi fit dans le Languedoc, il dit au Roi que les qualités éminentes de l'esprit du cardinal lui avoient fait juger de loin, et dans les pays qu'il n'avoit jamais vus, les mêmes choses que ceux qui avoient le plus de connoissance des choses pouvoient dire.

Sa Sainteté eut une grande joie de la résolution du Roi de passer à la guerre du Languedoc, outre qu'elle jugea bien qu'il n'étoit pas de sa dignité de séjourner plus long-temps à Suse inutilement; mais, bien que les princes d'Italie avec Sa Sainteté jugeassent ce partement de Sa Majesté très-bien fondé, si n'en eussent-ils pas appris la nouvelle avec contentement, s'ils n'eussent su, en même temps, que Sa Majesté avoit laissé le cardinal pour agir avec pleine puissance.

Quant aux Vénitiens, d'Avaux manda, par sa dépêche du 9 mai, qu'ils ne pouvoient goûter cette résolution, s'ils n'eussent su que le cardinal y demeuroit en l'absence de Sa Majesté, et que si toute la France y fût demeurée au lieu de lui, ils n'eussent pas été consolables. Et, sur le bruit que Sa Majesté en devoit partir, jugeant que le cardinal la suivroit partout, ils avoient déjà fait de grandes remontrances à d'Avaux, pour le supplier instamment de ne s'éloigner pas, et maintenoient audit sieur d'Avaux qu'il

n'y avoit point d'ordre ni de commandement qui pût suppléer à son défaut.

Quant au duc de Savoie, il ne trouva pas cette nouvelle à son goût, encore moins quand il sut que, le même jour du partement du Roi, le cardinal avoit dit clairement aux princes de Piémont et Thomas (1), qui étoient à Suse, que les mêmes ombrages que M. de Savoie donnoit à Sa Majesté le portoient à retenir Suse jusques après la récolte.

Si le père trouva cette nouvelle de difficile digestion, les enfans jetèrent feu et flamme quand ils l'entendirent.

Il laissa passer leur première fougue, et leur dit par après qu'il s'étonnoit grandement de les avoir vus en cette humeur, vu qu'ils n'en avoient aucun sujet;

Que le Roi ne pouvoit prendre autre résolution que celle qu'il leur avoit dite, pour plusieurs raisons;

Que l'accord entre messieurs de Savoie et de Mantoue pour le partage du Montferrat n'étoit point fait;

Que les munitions qu'on devoit rendre dans Casal n'y étoient pas;

Que sept ou huit mille sacs de blé ne ravitailloient pas un pays ruiné comme le Montferrat, qui ne pouvoit être suffisamment ravitaillé que par la récolte, dont le terme n'étoit pas si éloigné qu'il s'en dût plaindre;

Qu'il ne seroit pas juste que le Roi, ayant demeuré deux mois en Italie par les longueurs et délais que M. de Savoie donnoit aux affaires, il se retirât sans rien déterminer définitivement, et laissant lieu à

(1) *Thomas* : Le prince Thomas étoit frère puîné du prince de Piémont.

M. de Savoie de se rallier avec les Espagnols pour entreprendre quelque chose contre le Montferrat devant la récolte, où toutes les attaques seroient mortelles, vu l'extrême misère où ils étoient;

Que l'inconstance ordinaire dont on accusoit son altesse, et les changemens qu'il avoit témoignés en cette occasion, donnoient lieu au Roi d'appréhender un tel accident, et, le prévoyant, y pourvoir tout ensemble;

Qu'un jour il avoit voulu se lier à la France tout-à-fait par un nouvel échange du marquisat de Saluces; trois jours après il avoit perdu cette résolution sans qu'on en connût la cause;

Qu'il avoit promis plusieurs fois au Roi de licencier son armée prétendue de Veillane, sans que depuis un mois il eût pu se résoudre à faire voir l'effet de ses paroles;

Qu'il avoit supplié le Roi de l'excuser des négociations que, par le passé, il avoit faites avec les huguenots rebelles, protestant n'y en vouloir plus à l'avenir; et cependant on avoit découvert, sans qu'il en avertît, que Clausel, revenant d'Espagne, étoit caché dans Turin, chargé de propositions contre la France;

Qu'il lui étoit envoyé pour les résoudre avec don Gonzalez, et qu'au lieu de rejeter les susdites propositions, et remettre Clausel entre les mains du Roi, comme le prince de Piémont l'avoit promis, il feignoit qu'il s'étoit sauvé à Milan, quoiqu'on sût certainement qu'il étoit chez l'ambassadeur d'Angleterre;

Que le Roi, en outre, étoit bien averti que depuis six jours ledit sieur duc ayant clairement connu que

le Roi ne vouloit point entendre à attaquer le Milanais ni Gênes, comme plusieurs fois il lui avoit persuadé, avoit envoyé vers don Gonzalez pour lui persuader que la France l'avoit voulu et qu'il l'avoit empêché;

Qu'il les prioit de lui dire si un tel procédé, qu'ils savoient être véritable, n'obligeoit pas le Roi à prendre sûreté en lui-même particulièrement, puisqu'il le pouvoit sans violer aucune chose du traité qui avoit été fait le 11 mars, qui mettoit Suse entre les mains de Sa Majesté pour sûreté des promesses de M. de Savoie, et pour assurance que le Montferrat et le duc de Mantoue demeureroient en repos.

Ces considérations convainquirent la raison de ces messieurs, mais non pas leurs sentimens; ce qui obligea le cardinal d'ajouter à ce que dessus, que le Roi étant résolu de garder Suse, comme il étoit obligé, c'étoit à M. de Savoie à consentir à une résolution si juste ou à s'y opposer en effet; que s'il y consentoit, les choses se passeroient avec douceur; s'il désiroit faire le contraire, il demeuroit avec l'armée du Roi, non-seulement pour empêcher son dessein par la défensive, mais pour aller au devant de ceux qui voudroient entreprendre une chose si injuste. Partant qu'il le prioit, après qu'il auroit vu son père, le Roi étant parti, de lui faire savoir ses résolutions.

Le dernier discours apaisa toutes les fumées, et le prince de Piémont, beaucoup plus sage que son père, lui promit de lui faire entendre de ses nouvelles dans trois jours.

Ce terme étant expiré, il vint lui-même à Bussoles où étoit logée l'avant-garde de l'armée du Roi.

Sa réponse fut que M. de Savoie étoit bien fâché de n'avoir pas contenté le Roi en toutes choses ; que pour lui témoigner, il licencioit l'armée de Veillane, et eût désiré l'avoir fait plus tôt ; qu'il consentoit que le Roi gardât Suse jusques à la récolte, et feroit fournir aux troupes qui demeureroient toutes les commodités dont elles auroient besoin du Piémont.

Qu'ils avoient trouvé Clausel, et étoient prêts de lui remettre entre les mains, pourvu qu'il promît, de la part du Roi, qu'on ne lui feroit aucun mal, et qu'en ce cas ledit Clausel porteroit M. de Rohan à se remettre en l'obéissance de Sa Majesté.

Le cardinal le remercia de la part du Roi de sa courtoise réponse, sans vouloir accepter la remise de Clausel, lui disant que le Roi l'avoit demandé, non pource qu'il en eût affaire, mais pour faire connoître les intentions de M. de Savoie, qu'il avoit connues mauvaises en son endroit par le refus qu'il lui en avoit fait, quoiqu'il ne le pût par raison ; que pour ce qui étoit de son entremise envers M. de Rohan, Sa Majesté avoit des raisons meilleures que les siennes, puisqu'elles consistoient en la force, qui seule étoit puissante sur de si mauvais esprits.

Le cardinal proposa aussi au prince de Piémont d'ajuster ensemble un traité pour terminer tous les différends des ducs de Savoie et de Mantoue. Il fut proposé, par les députés de Mantoue, quatre partis, à un desquels seul le prince s'arrêta, qui fut de prendre et avoir la ville de Trino avec les lieux et villages de proche en proche vers ses États, jusqu'à la concurrence de 15,000 écus d'or de revenu ; mais ils ne pouvoient s'accorder, en ce que lesdits députés

vouloient que ce revenu fût en toutes sortes de rentes, comme tailles ordinaires et extraordinaires pour la citadelle, fatigage des soldats, et pour la dot des princesses, daces, gabelles, greffes, enregistremens et domaines. Et le prince de Piémont ne vouloit qu'aucun autre revenu entrât en compte desdits 15,000 écus d'or de rentes, que les rentes seigneuriales et droits de souveraineté, comme les tailles, les gabelles, les greffes, enregistremens et autres revenus anciens. Le prince vouloit aussi avoir, entre les lieux proches de Trino, Livourne et Blansai; ce que les autres refusoient d'accorder, pource que c'étoient les principaux bourgs de deçà le Pô, et d'où ils tiroient tous les blés pour l'entretènement de Casal et de tout le Montferrat; joint que le traité étoit relatif aux traités précédens, et que, par celui fait avec le feu duc Ferdinand, il étoit loisible audit sieur duc de donner tels lieux du Montferrat que bon lui sembleroit.

Enfin le cardinal les fit convenir que tous les revenus des terres seroient comptés, hormis celui de la taille, pour la dot des princesses de Montferrat et fatigage des soldats, et que Livourne et Blansai demeurant au duc de Mantoue, il seroit nommé trois commissaires, deux par les deux ducs et un par le cardinal au nom du Roi, qui commenceroient au plus tôt d'informer de la valeur des revenus et rentes ci-dessus spécifiées, par le lieu appelé de Rocca di Siglie, et le continueroient par les terres de Garanna, Saint-Damien, Isala, Castiglion et tous les autres lieux, depuis ledit Castiglion le long du Pô jusqu'à Vérue, et après par les lieux qui sont du Canavèse, et dudit Canavèse par Saluces jusqu'à Trino, icelui compris, et

autres lieux de deçà le Pô, et de tout dresseroient leurs procès-verbaux, pour, iceux vus et rapportés à Sa Majesté, terminer lesdits différends le plus justement qu'il se pourroit, au gré et contentement des parties; en sorte que, n'y ayant plus rien à démêler entre leurs deux maisons, ils pussent vivre à l'avenir en une parfaite union et bonne intelligence ensemblement; et que cependant ledit sieur duc de Savoie ne pourroit tenir garnison en d'autres lieux qu'à Trino, Livourne, Saint-Damien, Albe et Montcalve, où ils vivroient en un tel ordre que le pays n'en reçût point de foule, et que tous actes d'hostilité cesseroient de part et d'autre, et le commerce et passage seroient libres entre les sujets des deux princes dans les États l'un de l'autre; comme aussi tous ceux qui auroient été arrêtés prisonniers durant la guerre, et depuis le 11 mars dernier, seroient mis en pleine liberté. Et pour la jouissance et perception des rentes et revenus des lieux tenus par ledit duc de Savoie, y seroit établi par Sa Majesté un receveur pour recevoir lesdites rentes et revenus, et délivrer audit sieur duc de Savoie les 15,000 écus de rentes, conformément au traité du 11 mars dernier, et le surplus desdites rentes et revenus audit sieur duc de Mantoue.

Ce traité fut incontinent ratifié, et ensuite le cardinal nomma, pour et au nom du Roi, le sieur de Servien, conseiller au conseil privé de Sa Majesté et maître des requêtes de son hôtel, le prince de Piémont pour le duc de Savoie, le sieur de Bains, président du marquisat de Saluces et au sénat de Piémont; et, de la part du duc de Mantoue, fut nommé le sieur comte Alexandre Grisolle, président au sénat de Montferrat.

En même temps le cardinal, ayant avis qu'il restoit encore des garnisons espagnoles dans l'Altare et Roque Vigniole, écrivit à l'archevêque de Pise que, puisqu'il avoit désiré qu'on lui fît savoir exactement tout ce qu'on désireroit de don Gonzalez, pour établir et affermir de plus en plus une bonne intelligence entre les deux couronnes, il le prioit d'avertir don Gonzalez que, conformément à ce qui avoit été arrêté, il retirât lesdites garnisons s'il étoit vrai qu'il y en eût encore quelques-unes des siennes.

L'archevêque fit réponse que ces places appartenoient au marquis de Grana, qui montroit une déclaration de l'Empereur, par laquelle il apparoissoit que c'étoient des fiefs immédiats de l'Empire, et que, dès le commencement de la guerre, ledit Gonzalez avoit donné audit marquis quelques soldats allemands qu'il y mit en son nom, et les y avoit toujours tenus depuis ; toutefois qu'à l'extrémité, si le cardinal vouloit qu'il les ôtât, il les ôteroit.

Le cardinal ayant reçu ces lettres-là, et se doutant bien que le duc de Savoie faisoit, sous main, naître ces difficultés, comme aussi couvertement l'archevêque de Pise l'en avertissoit, fit instance qu'absolument don Gonzalez les retirât. Et, parce que ledit archevêque n'étoit plus près de lui, il s'adressa au résident de Florence à Milan, et lui en écrivit de bonne encre.

Ledit résident lui répondit, le 7 mai, d'Alexandrie-de-la-Paille où il étoit, qu'ayant représenté ce qu'il lui avoit ordonné à don Gonzalez, et remontré que les prédécesseurs du marquis de Grana et lui-même avoient toujours rendu hommage desdites deux places

au duc de Montferrat, et celui-ci au duc de Mantoue présent, et partant que, pour demeurer dans les termes du traité, il étoit raisonnable qu'il en ôtât les garnisons, ledit Gonzalez avoit incontinent envoyé commandement exprès aux officiers qui commandoient les troupes du comte de Salin, desquelles lesdites garnisons étoient tirées, qu'elles se retirassent promptement, et quant et quant avoit donné avis au marquis de Grana dudit commandement, afin qu'il donnât ordre à ses affaires comme il l'entendroit.

Mais cela ne fut pas néanmoins exécuté de quelques jours, par les infidélités du duc de Savoie, qui, nonobstant ses paroles et son traité, étoit toujours Espagnol et ne pouvoit surmonter le dépit qu'il avoit d'avoir paru si foible devant les armes du Roi, contre lequel il étoit tellement animé, qu'il faisoit passer par Gênes les courriers secrets qu'il dépêchoit en Espagne, pour s'exempter de passer par les terres du Roi, ce dont on avoit avis par Sabran, résident de Sa Majesté audit Gênes.

Ledit duc représentoit qu'il étoit pressé par le marquis de Grana, qu'au cas que don Gonzalez retirât ses troupes de l'Altare, Roque Vigniole et Millesimo, il voulût, comme vicaire de l'Empire, l'assister des siennes, pour faire valoir le titre et la concession qu'il en avoit de l'Empereur.

Qu'encore qu'il fût obligé, par sa charge, de défendre les droits de l'Empire, néanmoins il ne se mêleroit point de cette affaire, mais qu'il croyoit que l'on y devoit procéder avec retenue pour n'offenser pas l'Empereur, duquel on avoit besoin présentement pour les investitures de Mantoue et du Mont-

ferrat, et qui avoit déjà reçu le principal préjudice de tout ce qui s'étoit passé dans ces dernières occasions en Italie;

Que ces trois terres avoient toujours immédiatement dépendu de l'Empereur, au préjudice duquel le marquis de Grana soutenoit que l'adhérence n'en avoit pu être faite au Montferrat, et partant, ledit duc étoit d'avis qu'on laissât les choses en état, et qu'on n'y mît point de gens de guerre lorsque don Gonzalez auroit retiré ses troupes; ce qu'il offroit tous les jours de faire.

Toute l'intention du duc paroissoit être qu'on n'y logeât point de garnison française.

Le cardinal, pour le contenter en ce qui ne pourroit apporter de préjudice, manda qu'encore qu'il y pût mettre des garnisons s'il vouloit, néanmoins Sa Majesté trouvoit bon, pourvu qu'il n'y en eût d'autres, de lui donner ce contentement; mais que si d'autre part M. de Mantoue s'opiniâtroit à y en désirer, on y en pourroit mettre qui ne seroient pas Français, pour contenter les uns et les autres, bien que cela ne contentât pas le duc de Savoie, pource que son dessein étoit que les garnisons de don Gonzalez s'étant retirées, et Sa Majesté n'y en faisant point mettre d'autres de sa part ni du duc de Mantoue, le marquis de Grana, qui dépendoit de lui et étoit à sa dévotion, en demeureroit possesseur; qui eût été un acte de possession préjudiciable au duc de Mantoue.

Ledit résident envoya aussi au cardinal deux passeports de don Gonzalez, par lesquels il étoit permis aux sujets de Mantoue et du Montferrat de trafiquer librement dans le Milanais, ainsi que le cardinal avoit

désiré de lui, en suite de la liberté que les sujets des États du roi d'Espagne en Italie avoient de trafiquer aussi librement dans lesdits pays, par la permission que le duc leur maître leur en avoit donnée.

Toutes ces choses étant faites, et n'y ayant plus rien qui dût arrêter davantage le cardinal en Italie, il fit revue de toute l'armée du Roi, qui se trouva, le 3 mai, de seize mille hommes de pied et quinze cents chevaux, outre la cavalerie et infanterie qui avoient été envoyées à la garde du Montferrat.

De tout cela il laissa au maréchal de Créqui six mille six cent cinquante-neuf hommes de pied effectifs dans les régimens de Navarre, Estissac, Vaubecour, Sault, La Bergerie et Pompadour, et cent cinquante chevaux seulement, la cavalerie lui étant inutile, à Suse, et remena avec lui au Roi le surplus, ayant laissé des vivres dans Suse et les châteaux jusqu'à la fin d'août, et toutes sortes de munitions de guerre, de l'argent pour payer les troupes jusqu'au même temps, et tiré des Suisses qu'il laissa à la garde de la citadelle de Suse et du fort de Jalasse, un serment par lequel ils promettoient de ne rendre au duc de Savoie, ni autre quel qu'il fût, lesdites places, que le maréchal de Créqui, ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté, ne leur eût mis entre les mains une déclaration du Roi signée de Sa Majesté, contre-signée d'un secrétaire d'État, scellée du grand scel, qui portât que le traité fait entre Sa Majesté et le duc de Savoie le 11 mars dernier, étoit pleinement et entièrement exécuté.

Il laissa aussi au maréchal de Créqui un état et devis des fortifications qui devoient être faites, au cas que M. de Savoie changeât de résolution, lui recom-

manda de bien garder les places qu'il lui laissoit, de faire vivre les troupes avec tel ordre qu'on n'en pût recevoir aucune plainte, de vivre en son particulier en bonne intelligence et avec toute amitié avec le duc de Savoie et toute sa maison, et rendre tous respects possibles à Madame, afin que lesdits sieurs duc et prince de Piémont reconnussent l'obligation qu'ils lui avoient.

Le cardinal mit aussi ordre à tout ce qui étoit nécessaire pour faire vivre les troupes du Roi qui étoient dans le Montferrat, et fit munir Casal abondamment de vivres et de munitions de guerre pour soutenir un siége. Ayant eu avis, quelques jours auparavant, que don Gonzalez faisoit venir des troupes d'Allemagne et de Naples, il lui manda qu'il appréhendoit que cela donnât lieu au Roi de ne retirer pas le corps de son armée de l'Italie, ains, au contraire, la lui fît augmenter. Étant arrivé deux mille Napolitains sur les galères sur lesquelles ils étoient déjà embarqués quand il reçut cet avis du cardinal, il lui manda qu'il ne vouloit pas les débarquer qu'avec le gré de Sa Majesté. Le cardinal, voyant sa civilité, estima qu'il étoit de la dignité de Sa Majesté de l'enchérir davantage; ce qu'il fit en lui mandant que rien ne pouvoit donner ombrage aux armes du Roi, et qu'il seroit bien aisé qu'il les débarquât et les mît aux lieux où il connoissoit que les Etats du Roi son maître en avoient le plus de besoin. Et telle vénération étoit en Sa Majesté par toute la chrétienté, que son seul nom faisoit que toutes choses se passoient selon qu'elle pouvoit désirer. Cette courtoisie avec laquelle, dans l'avantage des armes du Roi, il avoit vécu avec don

Gonzalez qui s'en publioit être son obligé, lui fit croire qu'il étoit de la bienséance de lui écrire le jour de son partement, le remerciant de la courtoisie et de la netteté de son procédé, en ce qui pouvoit établir et affermir de plus en plus le repos de l'Italie et de la chrétienté, qui devoit être désiré de tout le monde, et l'assurant que rien ne l'avoit convié davantage de remener en France la plus grande partie de l'armée de Sa Majesté que sa franchise.

C'est une chose digne d'être sue, que, bien que M. de Savoie n'oubliât aucun artifice pour empêcher que les Français et les Espagnols qui étoient en Italie, ne se fissent savoir de leurs nouvelles par autre voie que par la sienne, il ne sut toutefois l'empêcher; car don Gonzalez ayant mandé force civilités au cardinal par l'archevêque de Pise, ambassadeur de Florence, qui vint trouver le Roi, et par le secrétaire Navache qui résidoit, de la part du roi d'Espagne, auprès de Sa Majesté en l'absence d'un ambassadeur, le cardinal, pour ne se laisser pas vaincre de courtoisie, lui manda force complimens qui le contentèrent jusques à ce point, qu'il le pria ensuite de lui faire savoir directement, sans passer par M. de Savoie, ce que Sa Majesté pourroit désirer de lui pour son contentement.

Sur cela le Roi ne fut pas plutôt parti que le cardinal, comme nous avons dit ci-dessus, ne lui manda qu'il le prioit de faire déloger quelques garnisons qui étoient demeurées, à la prière du marquis de Grana, à l'Altare et à Roque Vigniole, lieux du Montferrat, et qu'il désiroit aussi savoir de lui à quelle intention, depuis l'article qui avoit été signé entre la France

et lui pour l'Espagne, il faisoit venir de nouvelles troupes de Naples.

Il le pria encore de lui envoyer des passe-ports pour faire passer, dans le Montferrat et le Mantouan, tous les vivres et autres munitions dont le duc de Mantoue auroit besoin. Il n'eut pas plutôt reçu ces prières qu'il ne fit tout ce qu'on désiroit de lui.

M. de Savoie fut si fâché de ces civilités réciproques, qu'il empêcha un secrétaire espagnol, que don Gonzalez envoyoit au cardinal pour les lui faire de vive voix, de venir à Suse pour lui faire croire que c'étoit lui qui les lui avoit moyennées; mais il les savoit déjà par autre voie, et y avoit fait réponse.

Le cardinal, après toutes ces choses, et avoir donné avis au Roi de son partement deux jours auparavant, partit avec les troupes que nous avons dit ci-dessus, pour venir trouver le Roi en Languedoc, le 11 mai, bien aise de laisser les affaires en état que les finesses de M. de Savoie ne lui eussent pas été utiles au préjudice de la réputation de Sa Majesté.

Le duc de Savoie écrivit au cardinal le lendemain de son partement pour lui dire adieu, témoignant de grands ressentimens du bon traitement qu'il avoit reçu du Roi; mais il cachoit une mauvaise volonté sous cette belle apparence.

Il en donna témoignage peu de mois après par l'affront qu'il fit faire à Pomeuse par les gens du cardinal son fils.

C'étoit un gentilhomme français de Madame, qu'elle envoyoit au Roi pour savoir de ses nouvelles.

Le cardinal de Savoie envoya quatorze des siens le rencontrer sur le chemin de Viglane, où ils l'assas-

sinèrent de coups de bâton, le laissant pour mort, et le fouillèrent pour prendre ses lettres; mais, de bonne fortune, elles étoient dans sa valise que son valet sauva.

Ils prirent prétexte qu'il avoit chanté des guéridons contre l'honneur dudit cardinal et du duc son père.

Madame fut contrainte d'envoyer en sa place un autre des siens au Roi, ajoutant de grandes plaintes de l'injure qu'elle avoit reçue en cette action, qu'ils la menaçoient tout haut de la maltraiter quand elle seroit délivrée de sa grossesse, et de lui ôter tous les Français qu'elle avoit près d'elle.

Le cardinal de Savoie écrivit au cardinal en s'excusant, et comme s'il eût été étonné que Madame eût pris la cause de Pomeuse contre lui.

Le cardinal, ayant reçu ses lettres, dépêcha Biscarat à leurs altesses, et leur manda que, les honorant comme il faisoit, il n'avoit pas jugé à propos de donner avis de cette affaire à Sa Majesté qui étoit absente; que les circonstances en étoient fâcheuses;

Qu'il y remarquoit deux choses bien considérables: l'une que ce gentilhomme étoit à Madame et venoit trouver le Roi avec des dépêches pour Sa Majesté; l'autre que, Madame étant grosse comme elle étoit, cela ne s'étoit pu faire sans la mettre en péril par le déplaisir qu'elle en devoit avoir reçu;

Qu'il les prioit de faire en sorte que cette affaire s'accommodât promptement, si elle ne l'étoit déjà avant que ce gentilhomme fût arrivé vers elle;

Que si le cardinal de Savoie eût demandé raison à Madame de la prétendue insolence de Pomeuse,

comme la civilité requéroit qu'il fît, elle n'eût pas manqué de lui faire telle que l'offense méritoit, et qu'il eût eu beaucoup plus de contentement d'en user ainsi que d'obliger Madame à désirer satisfaction de l'action qu'il avoit fait faire.

Enfin, qu'il écrivoit à Madame sur ce sujet, la suppliant de ne pas prendre cette affaire si à cœur qu'elle pût préjudicier à sa santé, et lui témoignant qu'il étoit bien assuré que le déplaisir que leurs altesses auroient reçu d'une telle action, les porteroit à lui en faire avoir tout contentement.

D'autre part, il écrivit à Madame qu'il envoyoit exprès le sieur de Biscarat pour témoigner à leurs altesses le déplaisir qu'il avoit de l'injure qu'elle avoit reçue, dont il n'avoit osé parler au Roi, de crainte qu'il y eût pris plus de part que la bonne intelligence que les affaires publiques requéroient qui fût entre le Roi et la maison de Savoie ne permettoit, et qu'il s'assuroit que l'envoi de Biscarat ne seroit pas inutile pour sa satisfaction.

Il écrivit au maréchal de Créqui qu'il le prioit d'accommoder cette affaire, portant leurs altesses à contenter Madame, et elle à n'être pas difficile à recevoir satisfaction.

Incontinent après, comme s'ils eussent cru avoir obligé le Roi par cette mauvaise action, ils envoyèrent à Sa Majesté le président de Montfalcon, et la supplièrent de leur rendre Suse, supposant que la ratification de ce dont le cardinal étoit convenu avec don Gonzalez étoit venue d'Espagne.

Don Gonzalez en écrivit au cardinal avec plus de vérité et de sincérité, car il ne lui mandoit pas qu'il

lui envoyât la ratification d'Espagne, mais seulement qu'il verroit, par la dépêche d'Espagne, que le Roi son maître se conformoit à tout ce qu'il jugeoit pouvoir acheminer la paix d'Italie, pource qu'en effet c'étoit un papier auquel le roi d'Espagne ne ratifioit pas simplement ce qui s'étoit passé, mais prescrivoit des conditions dont il n'étoit point fait de mention dans l'écrit de don Gonzalez; car il ajoutoit, « à la charge que Sa Majesté retireroit ses troupes d'Italie et qu'elle rendroit Suse; » ce qu'il fit à l'instance qu'en fit le duc de Savoie par ses ambassadeurs en Espagne, donnant à entendre audit Roi qu'il alloit de son honneur de ne pas l'abandonner, mais comprendre ses intérêts puisqu'il lui étoit allié, comme le Roi avoit eu soin des intérêts des siens, le bon duc ne considérant pas qu'il n'étoit pas question de faire un traité nouveau, mais d'en ratifier un qui avoit déjà été fait et accordé en son nom par ses ministres.

Et ce qui étoit le plus important, ledit Roi se remettoit de l'investiture du Mantouan et du Montferrat à l'Empereur, comme n'étant, disoit-il, question en cela que des intérêts dudit Empereur, et non pas de Sa Majesté Catholique;

Qu'il promettoit néanmoins faire instance à l'Empereur pour le lui faire agréer.

Comme la ratification, que le duc de Savoie prétendoit être telle que le Roi désiroit, ne l'étoit pas, la ville et les forteresses de Suse qu'il demandoit ne lui furent pas rendues.

Le cardinal, qui avoit connoissance particulière des ruses et de la mauvaise volonté d'Espagne, crut bien toujours que cette ratification ne viendroit pas, joint

qu'il avoit avis certain que le vice-roi de Naples, soit pour contrarier les conseils de Gonzalez duquel il avoit toujours paru être peu ami, soit que son opinion fût qu'il n'étoit pas du service du Roi son maître, envoya en Espagne par une chaloupe exprès une dépêche par laquelle il déconseilloit absolument de consentir à ce que ledit Gonzalez avoit accordé.

Il avoit aussi eu avis de Rome que le duc de Nocera, qui étoit général de la cavalerie avec ledit Gonzalez, avoit, en passant à Rome, publiquement blâmé ses actions, l'accusant de l'affront et du préjudice que le service du roi d'Espagne avoit reçu en cette occasion; outre la poursuite que le duc de Savoie, par ses ambassadeurs, faisoit à Madrid d'empêcher la ratification du traité, afin que la maison d'Autriche pût tirer raison de l'affront qu'il prétendoit qu'elle eût reçu.

Ceux qui savoient le particulier état des affaires, n'estimèrent pas à petite merveille d'être sorti à souhait d'avec ledit duc de Savoie, dont la malice et l'industrie surpassoient celle de Lucifer, qui n'avoit jamais fait état de sa parole, de sa foi et de son seing, qu'en tant que ses affaires le requéroient, et qui, depuis cinquante ans qu'il régnoit, ne s'étoit étudié à autre chose qu'à se tirer par art, par ruses et par tromperies, des mauvais pas où son injustice et ambition l'avoient porté.

On pouvoit dire avec vérité que c'étoit une espèce de miracle d'avoir terminé si avantageusement ces affaires avec de seules apparences.

Si la grande armée de Sa Majesté eût été accompagnée de canons et autres munitions de guerre, de

vivres et de mulets pour les porter avec soi ; si on eût eu, en outre, les vivres nécessaires pour ravitailler Casal, et le moyen de les y porter au cas que Sa Majesté eût entrepris d'y aller de force, il eût été aisé de contraindre le duc de Savoie de venir à raison.

Mais quoique, devant de partir de Paris, on eût donné deux cent mille livres d'avance aux intendans des vivres pour nourrir journellement l'armée, et pour avoir toujours à la frontière un magasin nécessaire pour l'entretenir un mois, il est vrai que quand le Roi eut forcé le passage de Suse, qui fut le 6 mars, il n'y avoit de vivres ès lieux circonvoisins pour nourrir son armée que jusques au 16, qui, en effet, après ce terme manqua cinq ou six jours de pain.

Il est vrai que la tromperie des susdits intendans fut telle, qu'ils n'avoient pas un mulet pour faire suivre ce peu de vivres qu'ils avoient pour l'armée, au cas qu'elle eût à marcher.

Il est vrai qu'il n'y avoit encore ni vivres, ni mulets pour le ravitaillement de Casal, et que tout ce qu'on put avoir le 15 du mois à cette fin, furent huit cents charges de blé et huit cents mulets, dont on fut contraint de se servir pour la nourriture et la voiture des blés nécessaires à l'armée, qui autrement eût péri de faim.

Il est vrai que plus de huit jours après que le Roi fut maître de la ville, château et citadelle de Suse par composition, quatre canons qu'on fit venir de Grenoble et les munitions nécessaires à s'en servir n'arrivèrent pas, et qu'on avoit été contraint de se servir de treize canons éventés tirés d'Exiles pour faire peur.

Il est vrai que le jour de l'attaque des barricades, il ne se trouva en l'artillerie que de quoi fournir aux troupes qui la faisoient, à chacun six balles; qu'il n'en demeura pas une seule au parc. Jamais il ne fut une telle nécessité de toutes choses requises, encore n'y eût-il eu rien du tout si le Roi ne fût venu en personne; car quelques ordres qu'on eût donnés auparavant, il ne trouva aucune chose prête pour son voyage: et le lecteur jugera maintenant si c'est merveille d'être sorti de cette affaire, dont les nécessités furent telles qu'il est impossible de les représenter.

On dira volontiers si le duc de Savoie eût su tout ce que dessus, il eût rendu le travail du Roi infructueux et sa gloire incertaine; et cependant, quoiqu'il pût empêcher le secours de Casal, il ne pouvoit se garantir de sa perte, d'autant que nous pouvions attaquer Turin et le prendre à sa barbe, nous étant aussi aisé de fournir l'armée de vivres en ce siége qu'à Suse, qui n'en est distant que de vingt milles. Par ce moyen il perdoit encore la Savoie, qui fût demeurée coupée par Suse et par Turin, et qu'une petite armée qui fût entrée de nouveau par la France, avec partie de la nôtre, pouvoit emporter aisément.

Nos incommodités nous contraignirent à sortir de cette affaire par accord, et les raisons ci-dessus forcèrent M. de Savoie à y condescendre, joint que lui-même avoit fort peu de vivres, et n'avoit aucune place en état de faire grande résistance.

Maintenant, il faut laisser l'Italie à part, et voir ce qui se passe en Languedoc.

Mais, devant que d'entrer en ce discours, il est à propos de représenter en peu de mots ce qui s'est passé

aux pays étrangers pendant le voyage de Piémont.

Dès que le Roi commença d'entreprendre le voyage d'Italie, il commença aussi de négocier avec tous les princes qui y possédoient des Etats souverains, pour les faire entrer en une ligue pour s'opposer, à l'avenir, aux invasions des Espagnols et y établir un parfait repos, comme on a vu ci-dessus.

Venise et Mantoue signèrent cette ligue avec la France, M. de Savoie en fit autant, mais sans dessein de satisfaire à l'obligation en laquelle il entroit, qu'en tant que ses affaires le requerroient.

Le Pape, qui avoit fait l'impossible pour porter le Roi à venir en Italie, témoigna grande joie de son passage. Il avoit en effet le cœur français; mais il étoit de naturel si timide, que, quoiqu'il haït les Espagnols à merveille, il n'osa jamais signer la ligue, bien qu'il ne fût question en icelle que de la conservation du repos de l'Italie.

Florence témoigna être aussi animé contre l'Espagne qu'aucun autre; mais la crainte l'arrêta, et il se contenta de faire voir que, si on vouloit tout de bon ruiner cette puissance tyrannique en Italie, il entreroit en ce jeu pour sa vade, et voudroit avoir sa part du profit.

Parme et Modène firent savoir au Roi par voies secrètes qu'ils se réjouissoient de ses victoires, désiroient l'abaissement de l'Espagne en Italie, mais ne l'osoient dire haut, de peur que les murailles de leurs cabinets plus secrets l'entendissent.

Gênes, dont les riches sont tous Espagnols par raison d'Etat, à cause des grands partis où ils sont intéressés avec l'Espagne, de crainte que le Roi ne

tournât ses armes contre elle, envoya vers Sa Majesté, et lui fit témoigner secrètement que le secours de Casal étoit son salut, en ce qu'ils avoient occasion de croire que, si l'Espagne s'en fût rendue maîtresse, elle eût par après poussé la victoire de ses armes jusques à eux.

Tous, sans exception d'aucun, supplièrent le Roi de retenir un passage en Italie; reconnoissoient que c'étoit leur salut, et eussent voulu y contribuer du leur, s'il se fût trouvé marchand qui en voulût vendre.

En ce même temps la paix fut conclue entre la France et l'Angleterre, sans que tous ceux qui pensoient la troubler la pussent jamais empêcher, l'Espagne y faisant son possible; l'artifice de M. de Savoie y étoit employé à bon escient; les huguenots n'oublioient aucune invention à cette fin, et cependant cette affaire se termina d'autant plus aisément que le Roi avoit témoigné fermeté à ne la vouloir qu'à des conditions honorables.

Lorsque Sa Majesté partoit de Paris pour son voyage d'Italie, les ambassadeurs de Venise et de Hollande avoient fait tout leur effort pour la faire conclure et porter le Roi, par la considération de la guerre où il s'alloit embarquer, à se relâcher à des conditions moins avantageuses que celles qu'il vouloit et devoit avoir.

On prétendoit, particulièrement, que la France se départît de l'effet des articles et contrat de mariage de la reine d'Angleterre, et vouloit-on que le roi d'Angleterre, moyennant la paix, fût reçu comme intercesseur à la demander au Roi pour les huguenots.

Les Hollandais favorisoient ses prétentions au pos-

sible, et vouloient donner quelque alarme au Roi d'un traité de trève entre l'Espagne et eux. Cependant le Roi fut conseillé de tenir ferme, et ne se relâcher point à ces deux conditions honteuses et préjudiciables; et ceux qui lui donnoient ce conseil, le faisoient parce qu'ils prévoyoient que l'Espagne ne pouvoit conclure ni trève avec les Hollandais, ni paix avec l'Angleterre, et que le secours d'Italie seroit terminé avant qu'elle pût faire mal à la France.

On disoit encore à Sa Majesté que, si l'Angleterre reconnoissoit que la France avoit assez de résolution de se passer d'elle en cette occasion d'Italie, elle se résoudroit indubitablement, après cette nouvelle épreuve de son courage et de sa force, à condescendre aux conditions de paix qui étoient justement demandées, et que les Hollandais, voyant l'autorité d'Espagne choquée par la France, se porteroient plutôt à l'attaquer qu'à l'accommodement dont ils vouloient faire peur.

Le Roi, sur ce fondement, refusa la paix d'Angleterre, et un traité que les Hollandais vouloient faire à autres conditions que celles qui avoient toujours été passées avec eux. Il ne fut pas plutôt passé en Italie qu'il reçut effet et profit de sa prudence; car les Hollandais lui dépêchèrent expréssement pour l'avertir que, le voyant aux mains avec l'Espagne, ils vouloient être de la partie, et alloient faire une puissante attaque à Bois-le-Duc, qui empêcheroit que l'Espagne ne pût faire aucune entreprise contre la France du côté de Picardie.

Le cardinal, dès avant que de partir de Paris, les avoit sollicités ne laisser pas le Roi entreprendre seul contre la maison d'Autriche en Italie, sans faire,

en cette conjoncture, quelque chose de leur part qui leur pouvoit facilement réussir à beaucoup de gloire, le Roi occupant toutes ou la plupart des troupes du roi d'Espagne en Italie.

Mais les Hollandais, aussi bien que les Espagnols, ne pouvoient croire que le Roi fît la guerre tout de bon, et vouloient voir Sa Majesté actuellement passer les monts avant que se résoudre à cette entreprise.

Aersens, leur ambassadeur extraordinaire, ne donna jamais de réponse déterminée au cardinal; mais, quand il vit que le Roi passoit outre avec son armée, et étoit sur la frontière, il écrivit au cardinal, le 27 janvier, et l'assuroit, sur sa foi, que, si la volonté du Roi étoit de choquer l'Espagne, il pouvoit faire état dès lors que les Etats épouseroient si avant les intérêts de Sa Majesté, qu'elle auroit sujet de louer leur prudence et leur gratitude tout ensemble, et que déjà ils pouvoient promettre qu'ils se mettroient au printemps en campagne, avec une si puissante armée, pour faire quelque coup de réputation, que les Espagnols ne sauroient vers lesquels de leurs ennemis ils devroient tourner tête.

Mais quand ils apprirent que le Roi avoit forcé le pas, et pris la ville et la citadelle de Suse, lors, sans plus marchander, ils assemblèrent une grande armée, et envoyèrent, le 24 mars, un courrier au Roi lui en donner avis, et l'assurer qu'ils donneroient de l'exercice aux forces d'Espagne et de l'Empire qui vouloient menacer nos frontières.

Quant et quant ils envoyèrent des ambassadeurs à Sa Majesté, et la supplièrent de les vouloir assister d'un secours d'argent extraordinaire en cet effort

qu'ils vouloient faire pour la servir, et témoignèrent assez à notre ambassadeur en Hollande qu'ils n'avoient pas envie de faire aucun effet sans cela.

Le cardinal ne crut pas devoir conseiller au Roi de leur témoigner qu'il eût telle affaire de leur assistance en la guerre qu'il avoit en Italie, qu'afin de les obliger à faire diversion des forces d'Espagne de leur côté, il voulût passer aucun point de ceux qu'il avoit refusés jusqu'alors; et partant, Sa Majesté en demeura sur la réponse ordinaire, qui est que s'ils vouloient passer l'article de ne faire paix ni trève avec Espagne sans son consentement, il les assisteroit volontiers d'un secours extraordinaire.

Le cardinal le manda à messieurs les Etats, et particulièrement à Aersens; et, afin qu'ils ne s'alarmassent point de ce que le Roi, quittant l'Italie, rebroussoit chemin dans le Languedoc, il leur manda que Sa Majesté n'en vouloit qu'à la rébellion, non aux personnes.

Nonobstant qu'ils témoignassent ne pouvoir cette année-là faire d'effort contre les Espagnols, si le Roi ne leur donnoit cette extraordinaire assistance qu'ils demandoient de Sa Majesté, le prince d'Orange eut assez de pouvoir pour les faire résoudre à prévenir leurs ennemis, mettre leur armée aux champs, et assiéger Bois-le-Duc le premier mai.

A cela les encouragea beaucoup la perte de la flotte d'Espagne, que Pierre Heyn, amiral de Hollande, prit sans coup férir au port de Matanzas, en octobre de l'année précédente, et étoit arrivée en Zélande, et de là à La Haye en janvier de la présente année, dont ils firent des feux de joie partout. Cette prise fut de

cent soixante-dix mille trois cent vingt-neuf livres d'argent et pour plus de trois millions de cochenille, soie, anis, cassonade et autres sortes de marchandises, outre les canons et cordages, estimés à quatre millions de livres.

D'autre part, les Anglais acceptèrent la paix comme le Roi l'avoit désiré.

L'ambassadeur de Danemarck la poursuivoit avec grande instance de la part de son maître en Angleterre.

Ceux de Venise et de Hollande en faisoient autant de leur côté, leur propre intérêt les y portoit tous; c'étoit à qui d'eux auroit la meilleure réponse pour l'envoyer en France.

Le comte de Nichsdel, seigneur catholique, et de considération près du roi d'Angleterre, en écrivit au cardinal à la fin de l'année précédente, offrant son entremise pour la faciliter. Il envoya exprès en France Watson, qui avoit déjà, dès le siége de La Rochelle, fait quelques voyages sur ce sujet, et lui donna les articles que le roi d'Angleterre désiroit. Il arriva le 19 janvier à Paris.

Plusieurs du conseil du Roi vouloient qu'on les acceptât à quelque prix que ce fût, premièrement pource que le comte de Nichsdel le mandoit, et qu'on ne devoit plus parler de paix, si on vouloit ajouter ou diminuer aux articles qu'il avoit pris le soin de faire agréer au Roi son maître, avec lequel l'ambassadeur de Venise en étoit convenu.

Le cardinal crut qu'il ne falloit pas tant se relâcher. Premièrement, il fut avis de faire instance qu'au lieu que le roi d'Angleterre disoit que les articles et contrat de mariage de la reine de la Grande-Bretagne

seroient renouvelés de bonne foi, il seroit écrit qu'ils seroient entretenus et confirmés, n'étant point question de convenir sur ce sujet de nouveaux articles, mais d'affermir et cimenter les anciens, desquels le Roi ne se vouloit et celui d'Angleterre ne se devoit, pour son honneur, départir.

Secondement, qu'en quelque manière que ce fût, soit par article secret ou autrement, le vaisseau de Toiras fût restitué, et que le roi de la Grande-Bretagne en donnât sa parole.

En troisième lieu, il crut être trop préjudiciable au Roi d'accorder ce que le roi de la Grande-Bretagne désiroit instamment, que, par honneur, il pût au moins demander, de parole seulement, la paix pour les huguenots; et il fut, sur ce point, fait réponse que le Roi avoit fait sa déclaration, par laquelle il l'avoit donnée à ceux qui la voudroient recevoir; que Sa Majesté ne pouvoit faire davantage, et que, pour ne tromper personne, l'intention du Roi étoit que le roi de la Grande-Bretagne ne se mêlât non plus de ses sujets huguenots rebelles, que le Roi ne se voudroit jamais mêler de ses sujets catholiques s'ils venoient à se rebeller contre lui.

Quant à la maison de la Reine, en laquelle le roi d'Angleterre promettoit de rétablir les Français, selon que la Reine sa femme l'auroit agréable, bien qu'il eût été plus à désirer que cela eût été remis au jugement de la Reine sa mère, afin d'éviter quelque contrainte secrète dont le roi d'Angleterre pourroit user en ce sujet; néanmoins, puisque la reine d'Angleterre, déjà accoutumée avec les Anglais, témoignoit qu'elle avoit pour indifférent d'avoir plus de Fran-

çais qu'elle n'en avoit, et même sembloit avoir inclination de n'en avoir pas davantage, et que, d'autre côté, le roi d'Angleterre étoit prince qui s'attachoit bien plus aux petits intérêts du dedans de sa maison qu'il ne faisoit pas aux affaires plus importantes du dedans ou dehors de son royaume, et qu'il se portoit avec plus d'opiniâtreté aux affaires particulières qu'aux générales; joint que Buckingham, pour mettre mal les Français auprès de lui, lui en avoit donné une telle impression, qu'il pensoit n'en pouvoir tenir aucun de considération auprès de la Reine sa femme, sans hasarder la grande amitié qu'elle témoignoit lui porter, on trouva bon de se remettre en cet article à ce que, de gré à gré, on en conviendroit avec lui pour le service de la Reine sa femme.

Ces choses ayant été mandées en Angleterre, et le roi de la Grande-Bretagne y ayant consenti, le correspondant de l'ambassadeur de Danemarck, et Watson, envoyé par le comte Nichsdel, ayant donné assurance qu'à la demande que feroit la Reine-mère du vaisseau de Toiras, on le restitueroit et tout ce qui étoit dedans, bien qu'il n'en fût point fait de mention dans les articles, la paix fut arrêtée et signée le 4 avril; et fut accordé que, du jour de la signature, tous actes d'hostilité, tant par mer que par terre, cesseroient, et les proclamations nécessaires à cet effet seroient faites, le 20 de mai, dans les deux royaumes, et, dans le premier jour de juin prochain, les deux Rois feroient trouver leurs ambassadeurs, l'un à Calais, et l'autre à Douvres, pour passer en même temps, l'un en Angleterre et l'autre en France.

L'ambassadeur de Venise, qui étoit près du Roi,

dépêcha dès le commencement du mois à son collègue en Angleterre, pour lui donner avis de la modération du Roi dans l'avantage de ses armes, et que, bien qu'il eût appréhension que la grande prospérité de la France eût fait changer d'intention et de conseil au cardinal, il avoit reconnu le contraire; trouvant ses sentimens d'autant plus modérés que le Roi son maître avoit eu plus de bonheur en ses affaires d'Italie, et qu'il assuroit que le Roi et lui marchoient sincèrement et nettement en ce traité, et partant qu'il avertît en Angleterre qu'ils étoient obligés à faire le semblable.

Il lui mandoit aussi que, le 24 du mois, la paix seroit signée à Suse, et qu'il donnât ordre qu'elle le fût le même jour en Angleterre. Ce qui fut exécuté.

Mais, pource que le cardinal jugeoit qu'il étoit expédient pour le service du Roi que la chose demeurât secrète jusqu'à ce que l'on sût si on y auroit correspondu en Angleterre, il voulut avoir de l'ambassadeur de Venise, en lui déposant les articles signés, un écrit de sa main par lequel il s'obligeoit au secret.

Il donna quant et quant avis à sondit collègue en Angleterre qu'il avoit les articles signés en main, dont il lui en envoyoit copie, et gardoit l'original pour le bailler à l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre quand il viendroit; l'avisant de faire de même de ceux qu'il avoit pour les donner à l'ambassadeur extraordinaire de France qui iroit en Angleterre.

Il lui manda aussi qu'il étoit convenu avec le cardinal que la publication de la paix se feroit le 20 mai prochain; que, pour cet effet, il étoit besoin que,

dès qu'il auroit les articles signés en main, il écrivît à la Reine-mère, pource qu'étant éloigné d'elle comme il étoit suivant le Roi, à peine le courrier qu'on lui auroit dépêché pourroit-il être à temps de retour à Paris, pour lui en porter la nouvelle et faire ladite publication au 20.

Que, pour ajuster ces choses, le Roi avoit mandé à ladite Reine sa mère qu'incontinent qu'elle recevroit une lettre de lui elle fît faire ladite publication à Paris, et que le Roi la feroit faire partout de son côté au même temps.

Et sur ce que les Anglais, qui avoient été honteusement battus en leurs entreprises de Ré et du secours de La Rochelle, pour feindre n'être pas inférieurs à la France, se tenoient fermes sur des cérémonies de vanité, affectant une plus exacte égalité qu'ils n'avoient jamais fait, vouloient savoir quel ambassadeur on leur enverroit pour en envoyer un de leur part qui ne fût pas de plus grande qualité, il lui manda que la France, qui alloit maintenant au solide, désignoit d'envoyer M. de Châteauneuf, personnage bien informé des affaires, pour aviser promptement avec les Anglais à ce qui se pourroit faire pour le bien commun d'Allemagne, et que, s'il vouloit deux ambassadeurs, on en enverroit encore un autre de la qualité qu'ils voudroient.

Il furent si pontilleux à se tenir en égalité extérieure et de cérémonie avec le Roi, qu'ils s'enquirent exactement à Paris quel présent vouloit faire le Roi à l'ambassadeur de Venise, afin d'en donner avis à l'Angleterre, et qu'on y en fît un de même valeur à celui qui avoit près ce Roi négocié ce traité.

Ensuite de toutes ces choses, le 20 mai, la paix fut publiée partout en France.

La paix fut publiée à Londres et dans les états d'Angleterre le même jour, et incontinent après ils dépêchèrent le chevalier Edmond ambassadeur extraordinaire, pour recevoir le serment du Roi, qui, de sa part, leur envoya le sieur de Châteauneuf en la même qualité.

Jamais personne ne fut plus étonné de cette paix que M. de Savoie, non-seulement parce qu'il ne la désiroit pas, mais parce que tous les jours il nous faisoit dire que jamais les Anglais ne concluroient un tel traité avec nous, que le Roi n'eût premièrement donné la paix aux huguenots. Il offroit tous les jours de s'entremettre de l'un et de l'autre; mais Sa Majesté, qui connoissoit bien qu'il y eût eu plutôt dessein de les troubler tous deux, le refusoit toujours.

Et quoiqu'il y eût un ambassadeur anglais auprès de lui, il ignora toujours ce traité, jusqu'au 11 de mai que le cardinal, partant de Suse pour venir trouver le Roi, lui en manda la conclusion.

Pour ce qui est de l'Allemagne, le duc de Bavière, reconnoissant la France en autre état qu'elle n'avoit été par le passé, témoigna vouloir s'entendre à l'avenir avec elle, et lui fit savoir que, quoi que la maison d'Autriche voulût entreprendre à son préjudice, les armes de l'armée catholique n'y contribueroient point.

Il convint de quelque accord particulier entre le Roi et lui, et les articles mêmes en furent arrêtés, portant promesse d'une réciproque défense, avec le nombre déterminé de gens de guerre que chacun d'eux devoit fournir.

Le Roi en signa une copie qu'il déposa entre les mains du cardinal Bagny, avec promesse par écrit, qu'il tira de lui, de ne l'envoyer audit électeur jusqu'à ce qu'il en eût reçu une semblable copie signée de lui.

Mais la crainte qu'il avoit de l'Empereur l'empêcha de signer le traité, bien qu'il y demeurât toujours affectionné.

Quant au roi de Danemarck et aux princes, villes et États protestans d'Allemagne joints à lui, Sa Majesté les empêcha de s'accorder aux conditions honteuses qu'ils eussent faites avec l'Empereur, et leur en fit avoir d'honorables qui les conservoient en quelque liberté.

Dès l'année précédente, le roi de Danemarck, chef de la ligue du cercle de la basse Saxe, abattu de courage par les grandes pertes qu'il avoit reçues, commençoit à rechercher la paix, et fit savoir à l'Infante (1), par une de ses lettres du 4 mai 1628, qu'il entendroit volontiers à un raisonnable accommodement; ce dont l'Infante ayant donné avis à l'Empereur, il eut agréable qu'elle s'entremît en la composition de cet accommodement.

Elle en avertit le roi de Danemarck qui lui manda qu'il désiroit savoir la manière en laquelle elle entendroit traiter.

Sur quoi elle lui fit réponse qu'il seroit à propos qu'il envoyât quelqu'un des siens vers elle, tandis qu'un ambassadeur que l'Empereur lui avoit envoyé y étoit encore, afin qu'on pût s'informer de celui qu'il enverroit de son intention en cette affaire, et lui faire entendre celle de l'Empereur.

(1) *A l'Infante* : Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II, veuve de l'archiduc Albert, gouvernante des Pays-Bas.

Le roi de Danemarck, vers la fin de l'année, lui manda qu'il désiroit premièrement savoir si Sa Majesté Impériale donnoit assez plein pouvoir pour cela à son ambassadeur ou à elle.

Elle l'assura qu'il ne manqueroit rien de la part de l'Empereur pour traiter et conclure ce qu'il conviendroit.

Cette voie étoit bien désavantageuse au roi de Danemarck, puisque l'entremetteur étoit parti avec son ennemi; mais le roi de Danemarck étoit si soûl de la guerre, si abandonné du roi d'Angleterre qui la lui avoit fait entreprendre, et désiroit avec passion faire la paix avec Espagne, et si peu secouru du Roi, qui ne le pouvoit pas aider facilement étant occupé au siége de La Rochelle, et qui ne lui devoit même plus aussi prêter assistance en une guerre entreprise pour le rétablissement du Palatinat à l'avantage du roi d'Angleterre qui lui faisoit la guerre; il voyoit ses pays si détruits, si près de tomber en la puissance de son ennemi, qui en avoit déjà conquis une bonne partie; il voyoit l'Anglais devenu si peu sage par son malheur, si foible par les différends d'entre lui et son parlement, si peu affectionné au bien général de toute la chrétienté, et si bassement occupé dans le soin et gouvernement de sa maison, que, ne voyant point de lieu à espérer plus d'assistance à l'avenir, il croyoit être obligé de recevoir la paix du vainqueur à telles conditions qu'il la lui voulût présenter.

Il s'ouvrit en même temps à lui une voie plus honorable pour la traiter; l'autorité du Roi la fit naître, et la réputation de ses armes, et le soin qu'il témoigna avoir de la conservation dudit roi de Danemarck, l'en-

couragea à se tenir plus ferme dans les conditions, et l'occupation, et la crainte qu'il donnoit aux troupes de l'Empereur en Italie, le contraignirent à lui en accorder de plus honorables.

Les quatre électeurs catholiques s'employèrent les premiers à cet accommodement, et envoyèrent leurs députés à l'Empereur, le suppliant qu'il voulût donner la paix à l'Empire ; ce qu'il pouvoit en s'accordant avec le roi de Danemarck, et embrassant les moyens de paix proposés par les électeurs.

La ville de Lubeck fut destinée pour le lieu auquel tous les ambassadeurs des princes intéressés conviendroient pour cela, ce qu'ils firent dès le commencement de janvier.

Le Roi y dépêcha Charnassé pour ce sujet.

Zobel, ambassadeur de Danemarck près de Sa Majesté, en donna incontinent avis à son maître et aux villes anséatiques, afin qu'ils ne se relâchassent en rien vers l'Empereur qu'auparavant ils ne l'eussent ouï.

Ensuite de cela Danemarck proposa devant les députés des articles de paix fort raisonnables ; les commissaires de l'Empereur ne les agréèrent pas, mais proposèrent à l'assemblée que le roi de Danemarck ne se mêleroit plus à l'avenir des affaires de l'Empire et des Etats adhérens, principalement des cercles de la basse Saxe, et qu'il renonceroit aux duchés de Holstein, Sleswick et Ditmarsch, donneroit Jutland à l'électeur de Saxe, paieroit tous les dépens de la guerre à l'Empereur et à ceux qui l'avoient assisté, paieroit les dégâts faits aux princes obéissans à l'Empire, et fermeroit le passage du Sund aux ennemis

de la maison d'Autriche. Les ambassadeurs de Danemarck, non-seulement refusèrent ces conditions, mais même de les recevoir pour les envoyer à leur maître.

Enfin, le 22 mai furent accordés entre les subdélégués de l'Empereur et les commissaires du roi de Danemarck, sous le bon plaisir de Leurs Majestés, les articles raisonnables de part et d'autre.

Le roi de de Danemarck en donne avis à Sa Majesté, lui mandant qu'il ne ratifieroit pas ces articles que la ratification de l'Empereur ne lui fût montrée, de laquelle, néanmoins, il ne faisoit point de doute, parce que Sa Majesté Impériale lui avoit donné la carte blanche, au lieu qu'auparavant il vouloit qu'il quittât une partie de ses Etats, payât les frais de la guerre, se liât nécessairement avec lui et quittât tous ses anciens alliés.

Cette paix fut à peine conclue que l'Empereur commença à y contrevenir, donnant l'investiture du duché de Mecklenbourg au duc de Fridland en juin, à l'exclusion des deux ducs anciens possesseurs, lesquels il avoit mis au ban de l'Empire, comme ayant été les premiers et principaux mouvans en cette ligue dernière du cercle de la basse Saxe et autres princes avec le roi de Danemarck qui en fit plainte à l'Empereur; mais Fridland étoit si puissant près de lui, et s'étoit rendu si redoutable, qu'il ne lui étoit pas possible de le lui ôter.

Cette injustice ou foiblesse de l'Empereur sera le levain d'une grande désolation qui en surviendra à l'Empire, et principalement à la maison d'Autriche, ès années suivantes; car c'est ce qui appelle le roi de

Suède et lui servira d'amorce à allumer le feu qui embrasera l'Allemagne.

Charnassé passa de la part du Roi en Suède, et encouragea le Roi à prendre la défense des alliés contre la maison d'Autriche, lui faisant connoître qu'il devoit espérer toute assistance de Sa Majesté; et, afin de le délivrer de tout empêchement qui lui divertît ses forces, il moyenna une trève de six années entre lui et le roi de Pologne, comme nous dirons ci-après.

Voilà, en peu de mots, l'état auquel étoient les affaires du dehors.

Voyons maintenant ce qui se passe en France avec les huguenots.

Le Roi, comme père de son peuple, eût bien désiré pouvoir terminer l'affaire des huguenots de son royaume sans effusion de sang; et jugeant la mère du duc de Rohan être plus propre à le rappeler en son devoir qu'aucun autre, lui fit parler par personnes interposées, sans y employer le nom de Sa Majesté, mais comme d'eux-mêmes, et émus par la pure considération de son intérêt et de celui de ses enfans; mais cette femme, maligne jusques au dernier point, ne voulut jamais condescendre à s'y entremettre par lettres, disant pour prétexte que ce n'étoit pas un moyen assez puissant, et qu'il falloit qu'elle y allât elle-même, ce que Sa Majesté refusa, sachant qu'elle ne le désiroit que pour rendre le mal plus irremédiable et affermir son fils et ceux de son parti dans la rébellion jusques à l'extrémité.

Sa Majesté avoit déjà, pendant son séjour à Suse, commandé au duc de Montmorency de nettoyer le Rhône en prenant Soyons, place de difficile accès,

sur une croupe de montagne, de laquelle ils avoient communication jusques à un village sur le bord du Rhône dont ils tenoient le passage fermé.

Depuis, il avoit renvoyé à la fin de mars le maréchal de Schomberg, avec charge de hâter ce siége et mener de là les troupes au Pont-de-Beauvoisin pour tenir le duc de Savoie en cervelle.

Cette place de Soyons fut assiégée le 4 avril et prise le 13, tant la terreur des armes du Roi ôtoit le courage et le jugement aux assiégés qui n'osèrent se défendre, mais s'enfuirent tous à la faveur de la nuit par un trou si étroit qu'ils n'y pouvoient passer qu'un à un; de sorte que le lendemain, lorsqu'on n'attendoit rien moins que cela, on fut étonné en l'armée du Roi qu'il ne paroissoit plus personne en cette place. Le duc de Montmorency avoit résolu de faire châtier ceux qui étoient en garde de ce côté-là, qui les avoient si nonchalamment laissés échapper, mais enfin il leur pardonna.

Les paroisses du Dauphiné furent appelées pour travailler par ordre à raser cette place, ruiner le village qui étoit sur le bord du Rhône, et toute la communication qu'ils avoient jusques à la croupe de la montagne, sur laquelle le fort étoit situé : tout cela fut parachevé dans le mois d'avril.

Cependant le Roi partit de Suse comme nous avons dit, et arriva le 8 mai à Valence, d'où il partit le 14 après avoir rassemblé les forces qu'avoient le maréchal de Schomberg et le duc de Montmorency; et, après avoir fait de toutes les troupes le choix de celles qu'il vouloit garder, il divisa le reste entre M. le prince et M. de Montmorency, pour aller faire le

dégât de quelques villes rebelles, selon l'avis que le cardinal en avoit donné au Roi à son partement de Suse.

Des trois armées, celle du Roi étoit composée de dix mille hommes de pied effectifs et de six cents chevaux; celle du prince de Condé, de six régimens et quatre cents chevaux, et celle du duc de Montmorency d'environ autant.

Sa Majesté envoya droit reconnoître Privas et en faire les approches; le marquis d'Uxelles qui y alla fut blessé à l'épaule, dont il mourut.

Ces approches, par malheur, furent faites en sorte que le plus foible côté n'ayant point été reconnu, la place fut attaquée par les lieux les plus forts, ceux de la ville demeurant non assiégés du côté des Boutières, qui sont certaines montagnes et vallées où ils tenoient plusieurs châteaux, d'où ils recevoient tous les jours des hommes et pouvoient se retirer quand bon leur sembloit.

Néanmoins l'armée du Roi, dès son arrivée, leur donna terreur, les forçant d'abord d'abandonner un pont où ils croyoient pouvoir l'arrêter pendant un mois. Ainsi le courage de nos soldats se faisoit craindre, et la conduite de nos généraux donnoit hardiesse à l'ennemi.

Le Roi comptoit tous les jours et les momens qu'il croyoit que le cardinal devoit arriver, et son moindre retardement lui sembloit l'absence d'une année.

Il commanda à Châteauneuf de lui écrire qu'il le prioit de se rendre au plus tôt auprès de lui; qu'il n'avoit personne pour commander son armée; que ce qu'il résolvoit en son conseil de guerre n'étoit point exécuté, et que jamais il n'eut tant de besoin

de sa personne qu'en cette occasion; qu'il avoit ordonné de son logement avec deux cents hommes pour le garder, et ne logeroit qu'à un quart de lieue de lui; qu'il feroit tenir le bac prêt, afin qu'il pût venir de Crest droit à Baye, où il lui avoit fait garder le logis qu'il avoit quitté le matin, allant loger au camp où il se logeoit fort près de la ville, et qu'il avoit mécontentement du sieur de Schomberg, qui avoit fait mal les approches par le conseil de Chaban.

Il lui commanda aussi de lui donner avis de la défaite que le maréchal d'Estrées lui mandoit avoir faite de la plupart de l'armée du duc de Rohan, qui, ayant assiégé Corconne et déjà fait brèche, avoit été contraint de lever le siége par ledit maréchal qui, venant trouver Sa Majesté avec ses troupes de Provence, avoit tourné tête à lui avec l'armée pour le combattre s'il eût osé attendre; et qu'au partir de là, reprenant son chemin tout droit pour aller trouver Sa Majesté, il avoit rencontré l'armée dudit duc près d'Aymargues, qui alloit à Saint-Gilles, et ne s'étoit pu retirer si promptement qu'il ne l'eût jointe, pource qu'il l'avoit suivie avec tant de courage et de vitesse que plusieurs s'étoient étouffés en leurs armes, et l'avoit mise en déroute avec une telle confusion que le duc de Rohan, qui étoit monté sur un barbe, n'avoit pas eu seulement le loisir de ramasser son chapeau qui lui étoit tombé, et étoit arrivé avec cinq chevaux à Nîmes, où il avoit été si bien reçu que le peuple avoit pensé se soulever contre lui et le tuer.

On faisoit état de sept ou huit cents hommes morts du côté du duc de Rohan en ce combat, et fort peu de la part du Roi.

Le 19, le cardinal arriva auprès du Roi, lui amenant neuf mille hommes de son armée qu'il avoit laissée en Italie.

Le lendemain la paix d'Angleterre fut publiée, et incontinent après le cardinal conseilla au Roi de faire sommer Privas, afin que le Roi n'usât de rigueur envers cette ville-là qu'après avoir tenté toutes les voies de la clémence; la sommation fut faite le 21.

Le cardinal, quant et quant, proposa au Roi qu'il trouvât bon d'investir la place du côté qui leur étoit demeuré du tout libre, lui représentant qu'il étoit question de leur fermer cette porte qui leur étoit ouverte et pour recevoir du secours et pour se sauver quand ils voudroient.

Ce conseil ne fut pas plutôt exécuté, que les assiégés se résolurent à traiter; à quoi ils furent contraints le lendemain, après qu'on eut emporté par une attaque, la plus rude et la plus forte qui ait été faite en aucun siége, une corne qu'ils avoient faite pour fortifier un endroit de leur ville qu'ils estimoient le plus foible, et qui en effet étoit mauvais.

Le lendemain, qui fut le 27, il y eut trève accordée pour retirer les morts, que les assiégés trouvèrent en si grand nombre qu'ils en furent épouvantés.

Saint-André Montbrun, qui y commandoit, ne pouvoit plus rassurer les soldats, et pensa à se rendre; il envoya, pour ce sujet, un des siens deux ou trois fois à Gordes, capitaine des gardes de Sa Majesté, qu'il connoissoit de longue main, duquel ne recevant point réponse, sinon qu'il se falloit rendre à discrétion, il lui échappa enfin de lui dire qu'il étoit au désespoir, et qu'il y avoit tel désordre parmi les gens de guerre,

qu'il n'y avoit plus de gardes aux portes, qu'un chacun ne demandoit plus qu'à se sauver.

On avoit inclination à croire que cette parole fût véritable, pource qu'on la désiroit; mais elle fut néanmoins tenue pour suspecte; d'Effiat et Gordes eurent le commandement de trouver moyen de s'en éclaircir.

Les habitans eurent appréhension du pourparler du gouverneur, qui leur dit franchement qu'il tâchoit de traiter pour les gens de guerre, qu'ils pouvoient en faire autant pour eux.

Cela les étonna de telle sorte, que quelques-uns commencèrent à ployer bagage et à se jeter hors de la ville, à la merci de la nuit, pour gagner les Boutières.

D'autres les suivirent. Ce bruit étant répandu, ils prirent tous l'alarme si chaude que chacun s'enfuit si vite, que la plupart laissèrent leur souper qui étoit encore au feu.

Les uns fuirent dans les montagnes et tombèrent la plupart entre les mains des nôtres, qui en tuèrent partie et en prirent aucuns, qui furent pendus jusqu'au nombre de cinquante, et les autres envoyés aux galères.

Tout le reste avec les gens de guerre se retirèrent dans le fort de Tolon, assis sur le sommet d'une montagne à mille pas de la ville, et s'y enfuirent avec une telle précipitation qu'ils n'y emportèrent avec eux ni vivres ni munitions.

Le marquis d'Effiat et Gordes, selon le commandement du Roi, s'approchant de la ville, étoient étonnés de ne trouver point de sentinelles, et passant plus avant le furent encore davantage quand ils trouvèrent les portes ouvertes et sans garde.

Ils envoyèrent quelques mousquetaires dans la ville pour découvrir ce qui s'y passoit; mais ils la trouvèrent vide d'habitans; ils commencèrent à crier vive le Roi.

A cette parole inespérée les régimens des gardes et de Phalsbourg, qui étoient les plus proches, y entrèrent, et ensuite toute l'armée.

Cependant d'Effiat et de Gordes allèrent au château, où ils ne trouvèrent aussi personne; mais poussant outre jusqu'au fort de Tolon, Saint-André parut, qui leur dit qu'il ne falloit pas attendre qu'il se rendît si on ne lui promettoit la vie et à ses compagnons.

Sa Majesté n'y voulut point entendre, mais s'affermit à ne les vouloir recevoir qu'à discrétion.

Durant ces allées et venues, Montbrun s'avisa d'aller lui-même trouver Gordes, croyant, par ce moyen, obtenir facilement ce qu'il demandoit.

Comme il étoit venu sans sauf-conduit, il fut arrêté et envoyé à la tête du régiment des gardes devant ledit fort les sommer de se rendre; ce qu'ils firent à discrétion.

Sa Majesté étoit résolue d'en faire pendre une partie des plus coupables; mais il en arriva tout autrement: car comme les gens de guerre entroient dans ledit fort pour empêcher qu'il n'y arrivât du désordre, quelques huguenots, par hasard, ou, comme d'autres pensent, de propos délibéré, étant désespérés, dirent tout haut qu'il valoit mieux périr que par la corde qu'ils appréhendoient, parce que leurs chefs s'étoient rendus à discrétion, et mirent le feu aux poudres.

Ce feu en brûla quelques-uns, et tout le reste se jeta d'effroi, du bastion sur lequel ils étoient, hors du

fort qui étoit entouré de toute l'armée du Roi, d'autant qu'on l'avoit bloqué devant qu'ils voulussent se rendre. Lors tous les gens de guerre, croyant qu'on eût fait sauter leurs compagnons qui étoient au-dessus de ce bastion dans un donjon qui est au haut, s'acharnèrent tellement sur tous ceux qui s'étoient jetés du haut en bas, qu'ils en tuèrent plus de quatre cents, et ce avec telle furie et tel désordre, que plusieurs de l'armée du Roi y furent tués, et des principaux officiers de l'armée eurent bien de la peine à s'en garantir.

Six heures après que les soldats entrèrent dans la ville, le feu s'y mit en telle sorte, que, quelque ordre qu'on y pût mettre de la part du Roi, il ne put être éteint, semblant être une punition divine de tant d'embrasemens qu'ils avoient faits aux églises.

Cette ville avoit toujours été le siége de l'hérésie en ces quartiers, et où l'on avoit exercé impunément depuis quarante ans toutes les voleries et cruautés incroyables contre les catholiques, tel de ceux qui furent pendus en cette occasion ayant confessé en avoir tué jusqu'à cent de sang-froid. On fit ce que l'on put pour l'empêcher de brûler, et il ne resta pas une maison que le feu n'eût mise en cendres.

On n'étoit point du tout résolu de la donner au pillage; mais la nuit elle fut abandonnée des habitans qui laissèrent les portes ouvertes, et donnèrent lieu par ce moyen aux soldats d'y entrer et la piller tout ensemble.

On n'omit aucun ordre (1) pour empêcher que ceux

(1) *On n'omit aucun ordre :* Aubery raconte que, pendant cet affreux désordre, Richelieu, qui étoit indisposé, monta à cheval avec deux cents gentilshommes, pour s'opposer au massacre. Il prit sous sa

qui s'étoient retirés dans le fort de Tolon ne reçussent du mal par la furie des soldats, et eux-mêmes s'exposèrent par force, se jetant en bas de leurs fortifications, et donnant sujet aux gens de guerre d'exercer leur cruauté sur eux par le feu avec lequel quelques désespérés pensoient se brûler avec les gens du Roi.

Le Roi se consola de cette rigueur non volontaire qui arriva, parce qu'il espéroit que la bonté dont il useroit envers les villes qui se rendroient volontairement, feroit connoître à beaucoup l'avantage qu'ils auroient à se mettre de bonne heure en l'obéissance sans attendre qu'on les y contraignît.

Mais la bonté de Dieu, qui ne permet pas que sa divine justice en ce monde use de châtiment que pour un plus grand bien de ceux qu'elle punit, parut admirable en ce que, de quarante ou cinquante que le Roi fit pendre, il n'y en eut quasi un seul qui ne voulût mourir catholique, et ceux mêmes qui étant blessés à mort s'enfuyoient, demandant des prêtres qui les réconciliassent à l'Église avant mourir.

Le Roi, par ses lettres-patentes du mois de juin, déclara tous les biens des habitans de Privas qui y avoient été durant le siége, acquis et confisqués à Sa Majesté, et défendit, à peine de la vie, à toutes personnes, de quelque condition qu'ils fussent, habiter en ladite ville sans son expresse permission par ses lettres du grand sceau.

protection douze jeunes filles qui alloient être livrées à la brutalité des soldats, et les confia à madame d'Autremont, qui habitoit un château voisin. Un soldat lui apporta un enfant de sept mois, trouvé dans les bras de sa mère qui venoit d'être égorgée. Il récompensa le soldat, donna une nourrice à l'enfant, assura son sort, et voulut qu'on l'appelât *Fortunat de Privas*.

Durant ce siége, le maréchal de Bois-Dauphin étant mort, Marillac supplia le cardinal de lui obtenir du Roi la grâce d'être élevé à cette dignité; et à cause de l'ingratitude dont verrons ci-après qu'il a usé envers le cardinal, il sera à propos d'insérer ici sa lettre, dans laquelle, avec des soumissions pleines d'une feinte fidélité, il l'en supplioit.

« Monseigneur, votre bienveillance et votre protection m'ont fait prétendre et espérer la charge de maréchal de France; vos bons offices et votre pouvoir, m'en ont obtenu la promesse du Roi. Il ne reste à y ajouter que l'effet, duquel, sous tels auspices, je ne puis jamais douter. C'est pourquoi la mort de M. le maréchal de Bois-Dauphin étant intervenue, j'ai demandé à la Reine, pour récompense du tort qu'elle m'a fait en me retenant ici, des lettres de recommandation vers vous, et ai osé maintenant vous supplier en toute humilité de vouloir prendre, en cette rencontre, la matière et le temps d'achever votre ouvrage. Je n'ai point de gages ni de cautions à vous donner de ma suffisance et ma fidélité à vous contenter dans une telle charge, et à en reconnoître et ressentir dignement l'obligation de vous, jusqu'au dernier jour de ma vie, que celles que vous pouvez avoir trouvées dans la connoissance et l'épreuve que vous avez de moi meilleure que moi-même. Ayez donc agréable de travailler sous celle-là, s'il vous plaît, et de tirer du commun celui que vous avez ôté à tous les autres hommes pour être entièrement à vous. Pour vous y accompagner, la Reine a bien voulu écrire au Roi en ma faveur. Et parce que vous m'avez toujours commandé d'en parler moi-même à Sa Majesté, j'ai pensé

que je lui en devois aussi écrire; mais c'est en intention que vous supprimerez ou ferez valoir les lettres ainsi qu'il vous plaira; car, non-seulement en cette occasion, où mon salut dépend de vous, mais en toutes celles de ma vie, de quelque qualité qu'elles soient, vous êtes et serez éternellement maître de mes volontés et de moi, comme je serai à jamais, monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MARILLAC. »

De Paris, le 4 avril 1629.

Le cardinal, déçu par ces paroles, et principalement désirant en cela obéir à la volonté de la Reine-mère, conseilla au Roi de lui accorder cette grâce et donner ce contentement à la Reine mère de Sa Majesté; ce qu'avec beaucoup de peine il obtint de Sa Majesté qui ne l'estimoit pas homme de courage et de foi, et prédit au cardinal qu'il le tromperoit.

Ensuite de la prise de Privas se rendirent plusieurs petits lieux, tous fortifiés à la huguenotte. La ville de La Gorse, assez bonne pour son assiette, presque inaccessible de trois côtés, fut la première; les habitans de laquelle étant venus au devant de l'armée du Roi protester de leur obéissance et offrir leurs vies à l'avenir pour le service de Sa Majesté, elle leur accorda, en témoignage de cette prompte soumission, la vie, leurs biens, la liberté de leurs consciences et exercice de leur religion, avec abolition générale de tous les crimes et excès qu'ils pourroient avoir commis en général ou en particulier durant les présens mouvemens; et pour l'amour d'eux accorda la vie aux gens de guerre étrangers qui étoient dans ladite ville, et leur permit de

sortir avec leurs armes, mèche éteinte, et leur bailla escorte suffisante pour les conduire et leur bagage où bon leur sembleroit. Cela arriva le 2 juin; La Bastide suivit incontinent après, et se remit en l'obéissance du Roi. Vagnac, la tour de Salavas, le Pont d'Arc et les Baumes de ces quartiers, Valon, Barjac, où l'on avoit commencé une très-grande fortification qui étoit imparfaite, Lesuan et Chabrille, qui se rendirent toutes, firent rendre tous les petits châteaux de Boutières et les Baumes, quasi imprenables, desdits lieux; les habitans qui se retiroient en icelles consentirent à être désarmés, et mirent leurs armes entre les mains de ceux que le Roi mit en garnison èsdits châteaux rendus.

De là le Roi prit son chemin vers les Cevennes; c'est un pays de montagnes de difficile accès. Je ne m'arrêterai point à les décrire, les géographes de la France y ayant assez amplement satisfait. Je dirai seulement qu'il étoit très-important au parti huguenot, tant pour la force de la situation, pour les gens de guerre courageux et expérimentés qu'il en tiroit, que pource que il lui donnoit communication du haut Languedoc, Guienne et pays de Foix avec les pays de deçà. C'avoit été toujours le passage des armées de ce parti depuis qu'il avoit été formé en France. Dacier prit ce chemin pour mener un grand renfort à leur armée qui depuis donna la bataille de Moncontour; et, par ce même passage, l'amiral de Châtillon mena ses forces pour délivrer Montpellier des armes du dernier connétable de Montmorency, qui le tenoit assiégé.

Ce pays foisonnoit en villes, non grandes en quantité

d'habitans, mais redoutables pour leurs fortifications, chacune étant estimée capable d'arrêter une armée royale.

Elles arrêtèrent les conquêtes de l'amiral de Joyeuse, et le duc de Rohan fondoit sur elles, en ses traités avec l'Angleterre et l'Espagne, ses principales forces.

Toutes ces villes avoient toujours été, auparavant les mouvemens des huguenots, si signalées pour leur loyauté envers la couronne, qu'elles étoient pour cela appelées royales.

Sa Majesté étant à Barjac envoya, le 6 juin, reconnoître Saint-Ambroix, place desdites Cevennes, plus petite que Privas, mais aussi bien fortifiée.

Le 7, comme elle approchoit elle-même pour la faire investir, ils capitulèrent et se rendirent.

Dès le lendemain Sa Majesté, au lieu de séjourner à Saint-Ambroix, fut conseillée de s'avancer sans retardement à Alais, qui n'est qu'à trois lieues de Saint-Ambroix. Quelques-uns estimoient qu'il falloit donner temps à l'armée de se reposer; mais Sa Majesté reconnut bien que ceux qui la conseilloient de se hâter en cette occasion, pour ôter le temps à ceux d'Alais de se reconnoître, et pour les surprendre dans l'étonnement qu'ils avoient des progrès du Roi, lui donnoient un bon conseil.

Cette ville étoit régulièrement fortifiée et entourée de bastions royaux, beaucoup d'habitans étoient néanmoins disposés à la rendre, par l'étonnement qu'ils avoient des progrès des armes du Roi, et le baron d'Alais, qui en étoit gouverneur, y étoit résolu. Mais le duc de Rohan en ayant avis y alla, prit prisonnier ledit baron, mit un autre en sa charge, chassa

de la ville tous les catholiques, et fit faire un nouveau serment aux huguenots; et, pour les animer à se mieux défendre, leur représenta que de cette place dépendoit la conservation de leur parti; qu'il y alloit de leur religion; qu'il ne lui seroit pas malaisé de trouver son compte auprès du Roi, s'il n'y alloit que de ses intérêts; qu'on l'en sollicitoit tous les jours, mais qu'il vouloit mourir avec eux pour la défense de la foi; qu'il n'y avoit point d'assurance en tous les traités avec le Roi; qu'on ne cherchoit qu'à les exterminer; que c'étoit la fin unique de tous les desseins de leurs ennemis; et, pour preuve de ce qu'il disoit, il mettoit en avant qu'on avoit mis ignominieusement à mort le ministre et les consuls de Saint-Ambroix, contre la foi donnée.

Au reste, qu'il ne les abandonneroit point, et ne s'éloigneroit point plus loin d'eux qu'Anduze, qui n'étoit qu'à deux lieues de là, et qu'il les secourroit à point nommé quand ils en auroient besoin.

Le Roi les envoya sommer de se rendre le lendemain 9; ce qu'ils refusèrent, reprochant la mort prétendue des ministres et des consuls de Saint-Ambroix. Mais un huguenot, qui là étoit présent avec le trompette, les assurant du contraire, et qu'il les leur feroit voir pleins de vie s'ils vouloient, ils commencèrent à tirer sur eux et les firent retirer. Néanmoins, cela toucha les courages de plusieurs, qui commencèrent à ajouter moins de foi à ce qu'on leur disoit contre le Roi, et avoient plus de défiance de la sincérité du duc de Rohan, qui, en étant averti, y envoya un des siens pour regagner leurs esprits et les maintenir en sa faveur.

Cependant ce siége avoit été d'abord mené et suivi si rudement, qu'un fort qui étoit sur une éminence fut emporté à coups de main, ce qui sembloit impossible; et les tranchées furent si promptement avancées qu'en six jours on fut au pied d'une demi-lune, qui seule pouvoit empêcher l'effet de la batterie qui étoit dressée contre la ville.

Rohan, craignant qu'ils ne fussent bientôt contraints d'avoir recours, contre leur volonté, à la clémence du Roi, s'ils n'étoient secourus, se résolut de le faire le 15, et les troupes qu'il envoya vinrent jusqu'à une des sentinelles qu'ils tuèrent, mais l'autre fit sa décharge, et donna l'alarme; de sorte que le cardinal, qui, sur quelque avis qu'il en avoit eu cette nuit-là, monta à cheval avec trois cents chevaux, y accourut, les chargea et les fit retirer avec peu de perte, à cause des ténèbres de la nuit; quelques soldats qui y furent faits prisonniers furent pendus.

Cela acheva de leur donner l'effroi dans la ville, et les fit rendre le 17. Deux mille cinq cents hommes de guerre qui étoient dans la ville, promirent de ne porter plus les armes contre Sa Majesté.

Dès le commencement de ce siége, le maréchal de Bassompierre tomba malade, et le fut jusques à la fin de cette guerre.

Le maréchal de Marillac fut aussi blessé à la fin du siége d'une blessure assez légère, mais qu'il faisoit semblant être tout autre qu'elle n'étoit; le cardinal, continuant à l'obliger, en eut tout le soin qu'il put.

Dès le 19, le Roi étoit près de partir pour aller assiéger Anduze ou Sauves. Le sieur de Rohan envoya, par trois fois, quérir un conseiller de la chambre de Castres,

nommé Candeac, pour faire en sorte qu'il voulût aller trouver le cardinal, et lui dire de sa part que, si le Roi lui vouloit donner quatre jours, pendant lesquels il pût envoyer ledit Candeac à Nîmes où étoit l'assemblée des députés de la religion prétendue réformée, il s'assuroit que tous consentiroient au rasement général de toutes les fortifications des villes huguenottes du royaume, et qu'ainsi Sa Majesté seroit en un instant obéie de tous ses sujets, et donneroit la paix et le repos à la France.

Lors le cardinal estima qu'il y avoit lieu de prêter l'oreille à ses propositions; ce qu'il n'avoit pas pensé devoir être fait jusqu'alors, d'autant que, n'étant pas encore assez bas, il parloit trop haut pour que le Roi pût trouver son compte. Mais auparavant qu'entrer au traité de cette paix, il est nécessaire que nous racontions ici tout ce qu'avoit fait le duc de Rohan pour fortifier ce parti contre le Roi, et décevoir les esprits des peuples, afin de leur faire prendre résolution de se perdre tous plutôt les uns après les autres qu'entendre à aucun accord avec Sa Majesté.

La nouvelle de la prise de La Rochelle ne ramena l'esprit du duc de Rohan à son devoir; il fut arrêté dans la rébellion par la considération de l'état des affaires présentes, qui tenoient pour lors le Roi en guerre avec toutes les puissances de l'Europe.

Il se représentoit, d'un côté, que le roi d'Angleterre qui l'avoit embarqué, et qui depuis trois mois l'avoit fait assurer, par un gentilhomme exprès, que quand il n'y auroit que lui seul qui combattît en France pour ce parti, il hasarderoit sa personne et ses royaumes pour l'empêcher de périr, étoit obligé

par honneur et par prétendue conscience à ne l'abandonner point; ce qu'étant, ou il mettroit ledit duc en état de continuer la guerre, ou il s'emploieroit à faire sa paix; que si ledit Roi faisoit le premier, le Roi seroit toujours retenu, de ce côté-là, par les mêmes craintes qui durant le siége de La Rochelle l'avoient empêché de venir à lui, et qu'ainsi il auroit toujours le moyen de continuer sa résistance avec honneur; et davantage que si ledit Roi faisoit le second, il seroit retiré de ce pas dangereux par l'entremise d'un grand roi, qui auroit assez de pouvoir, traitant sa paix, de faire celle du parti.

D'autre part, il voyoit le roi d'Espagne et le duc de Savoie notoirement engagés en guerre contre la France, pource qu'il savoit, par lettres interceptées, que le Roi étoit résolu à faire tout effort pour faire lever le siége de Casal, voire à y aller en personne: la chose étoit pressante et ne pouvoit souffrir de délai, le dernier terme de la résistance des assiégés étant marqué précisément à Pâques; cela lui faisoit toucher au doigt une grande diversion, qu'il jugeoit assez longue et pour la puissance et pour la gloire des parties.

De là il tiroit deux conséquences à son avantage: l'une que cette tempête si forte le mettoit à couvert, parce qu'on ne pouvoit entreprendre d'aller foible contre l'étranger, et qu'on ne pouvoit tout à la fois venir fort contre plusieurs; l'autre que le roi d'Espagne, ayant des intérêts à démêler avec la France, seroit très-aise d'avoir moyen de la tenir en échec et de nourrir une si grande division dans ses entrailles;

Que son conseil étant le plus sage de tout le monde, et plus religieux en apparence qu'en vérité, feroit

tout effort pour la maintenir; que, La Rochelle perdue, le parti huguenot ne pouvoit plus être abattu à demi; que c'étoit chose plus facile et de moindre dépense de conserver ce qui subsistoit encore que de relever ce qui seroit tout-à-fait détruit, et que moyennant une bonne assistance il pourroit pêcher en eau trouble, fortifier tellement son parti et l'agrandir par les nouvelles intelligences et le crédit que son argent lui donneroit, que la perte de La Rochelle en seroit en quelque sorte récompensée; qu'il avoit du temps à cause de l'approche de l'hiver, qui ôtoit au Roi, ce lui sembloit, le moyen de l'attaquer, pour voir ce que deviendroit l'affection de l'Angleterre et l'inclination d'Espagne, et que, s'il reconnoissoit en l'une et en l'autre du refroidissement, il pourroit profiter du temps et prévenir le mal qui le menaçoit, par quelque accommodement honorable.

Et parce qu'en cette conjoncture c'étoit chose très-dangereuse de faire goûter aux peuples l'espérance de la paix, parce que cela ralentissoit leurs travaux, que la nécessité obligeoit à redoubler, et qu'il ne lui étoit pas moins préjudiciable d'en donner quelque espérance au Roi, parce que si le Roi le voyoit plus ferme qu'auparavant, il inféreroit, à cause des grandes affaires qui se présentoient, qu'il étoit très-assuré de l'assistance de la diversion étrangère, ce qui le rendroit plus craint et considéré, il ne voulut jamais prêter l'oreille à ceux qui, dès la prise de La Rochelle, se mirent en avant pour se rendre entremetteurs de la paix; mais il employa tout l'hiver à courir d'une province à l'autre, rassurer par vaines promesses les esprits ébranlés, relever et animer les

abattus, jeter hors des villes ceux qui, ayant encore quelque sentiment de Dieu, vouloient reconnoître le Roi, et tracer et faire faire partout les nouvelles fortifications qu'il jugea nécessaires.

Durant ce temps il reçut deux dépêches, l'une du roi d'Angleterre en décembre, qui lui continuoit les assurances qu'il lui avoit données de l'assister, accompagnée des lettres du comte de Carlile et de l'ambassadeur Wake qui lui promettoient tout ce qu'il pouvoit désirer; l'autre, de la part d'un nommé Clausel, qu'il avoit, en novembre dernier, dépêché en Espagne pour la solliciter de le secourir, selon les promesses qu'elle lui avoit souvent faites de l'assister pour continuer la guerre contre le Roi.

Ce Clausel étoit un homme non moins adroit et intelligent que factieux envenimé en la rébellion et l'hérésie, et ennemi du service du Roi.

Il arriva à Madrid le 12 décembre, et, incontinent après son arrivée, en donna avis au duc de Savoie, et qu'il l'iroit trouver au partir de là pour lui faire part de ce qu'il auroit fait, ne l'osant commettre au papier, et en ayant reçu le commandement exprès du duc de Rohan.

Il présenta à deux jours de là au conseil d'Espagne un mémoire par lequel il promettoit, au nom du duc de Rohan, de faire pour 500,000 ducats que le Roi ne pourroit passer en Italie, qu'il feroit épaule à une armée espagnole en Languedoc, et lui céderoit ses droits et prétentions sur la Navarre, et que lui Clausel, par le moyen de ses parens, livreroit en leur puissance la ville et citadelle de Montpellier.

Les Espagnols l'ayant bien reçu, avidement écouté,

et agréé ses propositions, lui firent de grandes promesses, lesquelles il manda incontinent au duc de Rohan, et les augmentoit encore par sa propre passion. Il l'assuroit que l'Espagne étoit résolue de l'assister si puissamment de toutes choses, qu'il connoîtroit que la perte de La Rochelle seroit plus que suffisamment réparée, que dans peu de temps il en sentiroit les effets, qu'il le prioit de s'en fier à lui; mais que pour cela une chose étoit totalement requise, de jeter au loin toutes pensées et propositions de paix, et se résoudre pleinement à la guerre.

Là-dessus le duc se fonde, fait bouclier d'Espagne et d'Angleterre contre ceux qui désiroient la paix, et se sert encore pour opiniâtrer les peuples de ce que, d'entre ceux qui les en sollicitoient, les uns s'adressoient à lui pour la faire séparée d'avec celle de leurs églises prétendues, les autres auxdites églises pour faire la leur sans la sienne, tantôt aux communautés particulières, leur remettant en l'esprit que telles procédures étoient pour le surprendre et les faire traiter en particulier sans leur accorder une paix générale, laquelle toute seule pourroit assurer leur liberté et leur vie.

Et, afin de leur imprimer à tous en général cette pernicieuse créance, et allumer ès cœurs la rage dont le sien étoit ardent, il fait indiquer une assemblée à Nîmes de tous ceux de son parti. Là il leur représente les vieilles chansons ordinaires aux hérétiques, que c'étoit fait de leur religion, que le Roi n'en vouloit qu'à elle, qu'il avoit dessein de leur en ôter l'exercice et exterminer entièrement les huguenots, qui, bien qu'ils fussent affoiblis par tant de pertes qu'ils avoient

reçues, lui étoient encore redoutables, parce qu'ils s'étoient souvent relevés de plus bas qu'ils n'étoient, et, pour dire ainsi, on les avoit vus renaître de la cendre de leurs pères ; que la déclaration que Sa Majesté avoit faite en partant de Paris, n'étoit qu'un piége qu'on avoit tendu aux esprits crédules afin de les tenir séparés et les empêcher de se réunir tous pour la commune défense, les conviant, chacun en particulier, à vivre, sous l'obéissance du Roi, en la liberté de leur conscience, pour les détruire et les perdre tous en gros.

Puis, comme s'il eût voulu imiter cet ange de l'apocalypse, qui avoit un pied sur la terre et l'autre sur la mer, il appuyoit son parti ruineux sur l'Angleterre et sur l'Espagne tout ensemble, royaumes dont il essayoit de réunir en lui les intérêts qui étoient si divisés. Il leur représentoit qu'outre l'espérance qu'ils devoient avoir en Dieu qui ne les abandonneroit pas, ils étoient assistés d'Angleterre, que ce jeune prince y étoit animé par la honte et les dommages qu'il avoit reçus ces deux années dernières, qu'il hasarderoit maintenant à leur faveur le tout pour le tout, et ne voudroit pas perdre le titre de défenseur de leur foi ; que les armées seroient soudoyées sans qu'il leur en coûtât rien, qu'ils recevroient de l'argent d'Espagne pour payer les leurs propres sans la foule des peuples ; qu'avec un si grand secours ils reprendroient toutes les villes qu'ils avoient perdues, et se mettroient en tel état qu'on n'oseroit jamais se reprendre à eux.

Quant à la miséricorde du Roi, qu'il n'en falloit pas attendre, qu'il n'y en avoit point pour eux, et que s'il avoit un peu modéré la rigueur de son cour-

roux contre ceux de La Rochelle, c'avoit été pour ne point aigrir le reste du parti jusqu'au dernier point, et, après l'avoir réduit plus facilement en sa puissance, les exposer à tous les fléaux d'une extrême vengeance, à la fureur des peuples, au fil des épées, aux flammes, aux meurtres, s'ils ne vouloient aller à la messe et se prostituer aux idoles.

Par ces blasphèmes contre Dieu, et paroles injurieuses et mensongères contre le Roi, il anima le cœur de ces peuples, et leur donna horreur de la paix.

Toute cette méchante et criminelle conduite, qui tournoit en venin tous les biens et les occasions de leur salut qui leur étoit présenté par le Roi, n'empêcha pas que plusieurs d'eux ne branlassent au manche, et que la ville de Saverdun ne fît sa paix particulière avec le Roi; ce qui ruinoit tout le comté de Foix pour le duc de Rohan, cette place les séparant tout-à-fait les uns des autres, et étant le seul pont qu'on avoit pour lors sur une rivière qui partage le pays, et est la plupart du temps inguéable.

Cependant le Roi vint à Grenoble; il fit, par personnes interposées, solliciter le duc de Rohan de demander la paix. Il fait la sourde oreille, appuie sur les roseaux des secours imaginaires d'Espagne et d'Angleterre; le Roi poursuit son chemin, passe à Suse, le prend d'abord.

Cette victoire, au lieu d'ôter l'espérance au duc de Rohan, la lui donne plus grande; il croit voir une guerre allumée en Italie qui durera un siècle, mais, à peu de jours de là il la voit terminée, et la paix si soudainement faite que chacun en est surpris.

En ces entrefaites il termine l'assemblée générale

de Nîmes ; leur fait résoudre et jurer le 10 de mars de ne faire point de paix particulière avec le Roi, à quelque condition que ce pût être, ni de générale, sans le consentement du roi d'Angleterre et des autres princes et seigneurs qui les assistoient. Il écrivit ensuite au roi d'Angleterre que l'humiliation en laquelle Dieu les avoit mis leur avoit redoublé le courage, qu'il le supplioit de considérer que, quelque disgrâce qui leur fût arrivée, ils n'avoient manqué en rien à ce qu'ils lui avoient promis; que c'étoit aujourd'hui le plus grand forfait dont ils étoient accusés, mais qu'ils en avoient néanmoins si peu de regret, que tout de nouveau ils se venoient obliger, par serment à Dieu, de ne jamais s'accorder avec le Roi que par son consentement; qu'il lui plût donc de correspondre par son assistance si prompte à une telle fidélité qu'il eût égard à son devoir envers Dieu, à la foi de sa parole, à la réputation de sa grandeur devant les hommes, et qu'il se rendoit coupable devant le ciel et la terre s'il les abandonnoit. L'assemblée écrivit aussi audit Roi en la même teneur.

Le duc de Rohan essayoit de faire évanouir la terreur que la paix d'Italie donnoit à son parti, remontrant que cette paix étoit faite trop à la chaude pour être de durée; qui étoit un coup de la prudence du duc de Savoie, qui, ayant cédé à la nécessité, avoit par cette ruse garanti ses Etats d'une invasion qu'il n'étoit pas en état de soutenir; qu'il gagnoit autant de temps pour donner loisir à ses alliés de se renforcer et de revenir à leur dessein avec des précautions plus puissantes; que l'ambassadeur Wake lui avoit mandé que cette paix ne dureroit pas; que l'Angleterre tenoit

bon encore pour lui ; que l'armée du Roi étoit fort diminuée, qu'il falloit qu'il en laissât une partie dans le Montferrat, et l'autre dans le Piémont, et que s'il pouvoit soutenir les premiers efforts, il seroit promptement et puissamment assisté, et que les Espagnols étoient trop glorieux pour boire cette injure et ne s'en venger point.

Mais cependant il s'ennuie infiniment de ne recevoir point de Clausel les nouvelles qu'il espéroit. Il croyoit que les Espagnols, lents en leurs traités ordinaires, ne le seroient pas avec lui en celui-ci, qui leur étoit si important, et où il y avoit si peu de temps à perdre ; mais il se trompoit, pource que leur lenteur ne vient pas tant de jugement que de nature, qui fait que ceux dont l'esprit est plein de ruses, le jugement l'est d'anxiété, et partant tardif en sa résolution.

Ils tinrent Clausel près de trois mois sans signer le traité qu'il demandoit, et puis après encore, comme si Dieu eût maudit leur dessein, lorsqu'ils l'eurent signé il leur arriva une disgrâce qui en retarda l'effet au duc de Rohan ; car, l'ayant signé, ils trouvèrent bon d'envoyer quelqu'un devant, sous la conduite d'un des gens de Clausel, pour voir si les affaires étoient disposées en France comme il le disoit, pour ratifier le traité au duc de Rohan, et après cela passer à Milan avec ordre à Gonzalez, recevant ladite ratification, de donner audit Clausel, qui y alloit quant et quant par un autre chemin, 150,000 ducats pour assister promptement le duc de Rohan.

Ils choisirent un vieil Hollandais nommé Pelz, auquel Clausel donna un des siens nommé Tribale, pour le conduire audit duc de Rohan. Mais, passant auprès

de Lunel le 10 avril, Tribale abandonna de peur ledit Pelz, et s'enfuit à Nîmes. Pelz se voyant seul rompit ses lettres et papiers pour n'en être trouvé surpris ; à deux jours de là il fut pris, mené à Lunel, de là à Toulouse, où il fut exécuté le 12 juin.

Sa prise fut d'un grand préjudice au duc de Rohan, qui désiroit avec grande passion savoir les ordres qui avoient été donnés en Espagne pour son affaire, et ce qu'il pouvoit s'en promettre. Il envoya Rivoperoux en Piémont pour l'apprendre de Clausel même, et assurer le duc de Savoie qu'il ne feroit jamais de paix sans son intervention et celle d'Espagne, le supplier de continuer la guerre, et lui dire la bonne résolution en laquelle étoient ceux de son parti.

Clausel, qui n'avoit point de nouvelles de ce qui étoit arrivé audit Pelz, dès qu'il fut en Piémont, passa à Milan avec pleine assurance de recevoir de don Gonzalez les 150,000 ducats qui lui avoient été ordonnés. Don Gonzalez lui répondit qu'il n'avoit ordre de leur rien bailler, qu'il n'eût premièrement reçu la ratification du traité du sieur de Rohan, que ceux qui la lui devoient apporter avoient été pris en France, et qu'il ne lui avoit été envoyé personne pour suppléer à ce défaut. Clausel insista qu'au moins il lui donnât présentement quelque somme attendant ladite ratification; que cette anticipation étoit nécessaire, le duc de Rohan étant dans l'extrémité de ses affaires qui ne permettoit aucun délai; mais qu'avec ce petit secours il auroit moyen de se mettre en très-bonne posture pour se défendre, et pour agir et donner autant de temps qu'il seroit nécessaire pour conduire tout le traité à sa perfection; que cela lui faillant,

il couroit risque, ou de recevoir un grand échec, ou de s'en garantir par un traité dont il étoit pressé de toutes parts; que néanmoins, si on lui donnoit promptement le moyen de subsister, il se résoudroit à une forte et longue résistance.

Don Gonzalez répondit que, n'ayant point reçu de lettres qui fissent mention de cette avance, il ne pouvoit se dispenser jusque-là; au reste, que le Roi son maître lui ordonnoit deux choses fort difficiles: l'une de traiter fort secrètement, l'autre de lui donner 150,000 ducats. Quant à la première, il ne savoit comment y obéir, pource que son arrivée à Milan étoit tellement divulguée, que partout elle excitoit des plaintes et des rumeurs; que, pour les éteindre, il le prioit de ne plus revenir à lui pour continuer ce traité en personne, mais que, s'en retournant à Turin, il y trouveroit don Martin d'Aspre, qui concerteroit et conviendroit avec lui de toutes les choses qu'il pouvoit désirer de lui. Que, pour l'autre article, il le jugeoit de si grande importance, qu'il n'estimoit point qu'il se pût terminer ailleurs qu'en Espagne même, où il lui conseilloit de s'en retourner. Et sur la réponse que lui fit Clausel, que, si bien le roi d'Espagne désiroit que cette négociation fût ménagée avec la prudence nécessaire et tout le secret possible, néanmoins il savoit bien que, l'affectionnant par les avantages qui lui en revenoient, il ne vouloit pas qu'on la rompît dès qu'on en auroit eu du soupçon ou de la connoissance, et que, pourvu qu'elle réussît, les plaintes qu'on en feroit lui seroient fort indifférentes; que le conseil qu'il lui donnoit de s'en retourner en Espagne, apportoit un délai si préjudi-

ciable à la conclusion de ce traité, dont le plus grand fruit consistoit en une grande célérité, que le moindre retardement étoit capable de le ruiner; que le meilleur du temps étoit consommé en un voyage inutile, et partant que cette réponse lui sembloit être un honnête refus.

Gonzalez lui repartit que ce n'étoit point une honnête défaite ni refus, mais qu'il se voyoit tant d'autres affaires sur les bras en Italie, que celle-là lui sembloit de si grande importance qu'il ne pouvoit se promettre, ou le moyen, ou le loisir de s'en bien démêler.

Enfin Clausel lui demandant s'il se pouvoit promettre les 150,000 ducats, lui mettant entre les mains la ratification du traité par le duc de Rohan, il lui répondit que oui, mais que toutefois il persistoit dans son avis de retourner en Espagne.

Toutes ces réponses que faisoit don Gonzalez, étoient pource qu'il voyoit les affaires avoir changé de face, et qu'il ne jugeoit pas le devoir exécuter sans un nouveau commandement, et, néanmoins, n'osoit pas le déclarer ouvertement au duc de Rohan, mais l'entretenoit par réponses obscures et par remises.

Clausel, voyant ne pouvoir rien avancer davantage avec don Gonzalez, qui lui donna par écrit les réponses qu'il lui avoit faites, afin qu'il n'y pût rien changer, se retira à Turin, et de là dépêcha au duc de Rohan don Diego Cuillard, pour lui apporter la ratification du contrat; mais, soit par malheur ou par dessein, ledit don Diego, étant assez près de pouvoir arriver sans plus de danger au duc de Rohan, ne put jamais être induit d'aller jusque-là; mais, s'étant fait

bailler le traité et toutes les lettres que l'homme de Clausel, qu'il lui avoit donné pour l'accompagner, portoit, les déchira tous en petits morceaux, et s'alla rendre au parti du Roi.

Cette nouvelle affligea Clausel et donna loisir à Gonzalez de différer davantage. Le duc de Rohan, pour y remédier, lui écrivit que cela ne devoit rien accrocher, pource qu'il jureroit solennellement de ratifier toutes les choses promises par le traité. Il lui envoya encore deux lettres de créance, l'une au duc de Savoie, et l'autre à don Gonzalez, par lesquelles il les prioit de prendre créance en Clausel comme en lui-même, et de s'assurer qu'il observeroit religieusement, de point en point, tout ce qu'il auroit traité pour lui et en son nom. Or cela lui sembloit suffire, pource qu'en Espagne il avoit été arrêté qu'on se contenteroit de ses écritures, et particulièrement des assurances que le duc de Savoie en prendroit; de quoi il lui donna avis par le premier courrier qu'il lui dépêcha. Il lui écrivit encore, à huit jours de là, une autre lettre avec homme de créance, pour lui demander une résolution finale de ce qu'il devoit espérer de ses négociations; qu'il ne désiroit point qu'on se servît de lui pour l'amuser et le tenir en haleine; que ses affaires étoient réduites à tel point qu'il falloit, ou qu'il fût promptement assisté, ou qu'il traitât, n'y ayant que l'un ou l'autre qui l'empêchât de périr; qu'il désiroit d'être résolu sans plus de délais, parce que l'état où il étoit ne les pouvoit souffrir; qu'il avoit déjà sur les bras deux armées royales, en attendant une autre où le Roi seroit en personne; et que, pour s'opposer à tout cela, il se trouvoit destitué de tout

moyen de faire une bonne levée; mais que, si, sans plus de remises, on lui faisoit toucher quelques deniers pour se mettre en bonne défense, il avoit et le pouvoir et le moyen de rendre tout accord impossible, et le traverser de telles difficultés qu'il ne seroit pas au pouvoir d'aucun de les surmonter, et qu'en un mot il lui falloit ou argent ou paix.

Le duc de Savoie en écrivit à don Gonzalez, et lui en fit toute l'instance qu'il put, le priant qu'il lui baillât au moins 40 ou 50,000 ducats, afin qu'un entier abandon ne jetât le duc de Rohan dans le désespoir; qu'il étoit poussé par le malheur de la guerre sur le penchant du plus grand précipice auquel il se fût jamais vu; que, ne voyant nulle apparence d'assistance, il essaieroit de se tirer de sa ruine assurée par l'expédient de la paix, à quelque condition que ce fût, laquelle ne lui pouvoit être et à son parti que ruineuse, se trouvant en l'extrémité en laquelle il étoit.

Gonzalez ne lui fit point de réponse; mais le duc de Savoie le consoloit et l'entretenoit d'espérances et de promesses, lui faisant connoître qu'il n'y avoit rien qui lui donnât plus d'appréhension et qui pût apporter plus d'incommodité à ses affaires qu'un traité de paix en France.

A ces instances Clausel redoubloit au duc de Rohan les assurances qu'il lui avoit déjà données d'une prompte et puissante assistance, lui faisant entendre qu'il étoit sur le point de toucher de l'argent pour lui en envoyer; qu'il se préparoit à faire une bonne diversion par les vallées du Dauphiné, et considérable et facile; que le duc de Savoie lui promettoit toute faveur pour cet effet, lui donnant libre passage par

ses Etats, et moyen d'en tirer toutes les choses qui lui seroient nécessaires; qu'à ce coup se présentoit le moyen de relever sa gloire et l'état des églises de France avec plus de puissance que jamais; mais que, s'il tournoit le dos à une occasion si favorable, il n'en pourroit jamais espérer de semblable, et qu'il n'y avoit plus pour lui que honte et que ruine.

Ces persuasions firent si grand effet en son esprit, qu'il se résolut à une plus longue patience, à tenter encore le hasard de mettre quelque place en compromis, et coucher de tout son reste pour se sauver avec avantage, ou périr avec honneur.

Mais voici bien des disgrâces qui accueillent son opiniâtreté.

Il apprend que le duc de Montmorency vient assiéger Soyons.

Chabrilles et tout le pays du Vivarais lui demande secours d'hommes et de munitions, et le tout aux dépens du bas Languedoc et des Cevennes. Il fait une prompte levée de quinze cents hommes; la mésintelligence entre Chabrilles et Saint-André-Montbrun, à qui il avoit donné la charge de ce canton, la rendit inutile. Cependant Soyons est attaqué, promet de se défendre six semaines; il est pris dans peu de jours, et dès le premier jour de la batterie les siens abandonnent la place.

En même temps le duc de Rohan reçoit une lettre du roi d'Angleterre, écrite du 12 janvier, par laquelle il lui mande qu'il étoit, par plusieurs princes ses alliés, sollicité de faire la paix avec la France, que leur guerre nuisoit à la cause commune, à la liberté de la Germanie et au rétablissement du Palatin; qu'il y in-

clinoit, mais qu'il l'assuroit qu'il ne la concluroit jamais que le Roi ne l'eût faite raisonnable et supportable avec eux, et que non-seulement il ne fût assuré qu'il la leur eût proposée, mais qu'il ne la vît réellement effectuée; que, de son côté, il le prioit de ne refuser les conditions équitables que le Roi leur proposeroit; que cela étoit convenable et au temps et à l'état présent des affaires, et pour les justifier de l'imputation qui leur étoit faite d'avoir de gaîté de cœur, au grand préjudice du bien public, commencé cette guerre sous prétextes recherchés et peu véritables.

Le duc ne s'émut point pour cela, mais prit assurance sur ce qu'il lui promettoit de ne conclure point la paix, si le Roi ne la leur avoit aussi donnée, et crut que le secours qu'il auroit d'Espagne fortifieroit ledit Roi en sa résolution. Mais, pource qu'il vit que l'esprit de plusieurs étoit abattu des termes de cette lettre quoi qu'il pût dire, il se servit d'une ruse, qui fut de leur exagérer le point des fortifications que le Roi vouloit absolument qui fussent abattues en leur donnant la paix; ce qui les remit en quelque résolution de se défendre jusqu'au bout. Et, afin qu'aucune ville ne pensât à traiter en son particulier avec le Roi, il leur donnoit à entendre que le cardinal lui faisoit parler d'un traité général, tâchant, par toutes sortes d'artifices, à le faire croire pour, empêchant que chacun ne procurât son salut en son particulier, prendre cependant le temps de mettre à couvert ses intérêts.

Le cardinal eut grand soin de faire connoître ces ruses aux villes et communautés, et leur représenter qu'elles devoient prendre garde qu'en s'y fiant elles

ne perdissent l'occasion de sortir du mauvais état auquel elles étoient, et recevoir la grâce du Roi.

Cependant le maréchal d'Estrées passe le Rhône avec l'armée qui étoit en Provence, rencontre le duc de Rohan avec ses troupes, qu'il mène mal, et, au partir de là, fait le dégât de Nîmes, avec perte de plusieurs habitans qui voulurent s'y opposer.

Du côté de Montauban, on lui mande que M. le prince et le duc d'Epernon y viennent aussi faire le dégât, et ils lui demandent secours d'hommes et d'argent pour se défendre.

Le duc de Ventadour fait, d'un autre côté, le dégât de Castres et au haut Languedoc; ce qui fait crier cette province, et le menacer que s'il ne l'assiste elle entendra à la paix.

Noailles, gouverneur de Rouergue, entreprend le dégât de Milhaud.

Le duc de Rohan boursille et trouve un emprunt de 10,000 écus, dont il fait une levée de trois mille hommes, qu'il distribue en vain à Nîmes, Uzès et Aymargues.

Il espère que Privas doive arrêter le Roi; il est pris dans peu de jours, et il apprend que le roi d'Angleterre a fait la paix absolument de couronne à couronne, sans l'y comprendre ni le parti huguenot. Il apprit cette nouvelle par les feux de joie qu'on fit en l'armée du Roi, et à peu de jours de là par une lettre que le roi d'Angleterre même lui en écrit.

Cette nouvelle et celle de la prise de Privas lui abaissèrent les cornes, et principalement la perte de quantité de soldats aguerris qui y furent tués, pendus ou envoyés aux galères.

Il part de Nîmes, et, comme une chandelle qui jette son dernier feu, il fait un dernier effort, vient aux Cevennes, ramasse encore 10,000 écus, fait quelques levées, espère de faire quelque résistance au Roi; mais en un instant toutes les Cevennes sont prises, et les places qu'il croyoit se devoir défendre un mois, ne résistent que peu de jours à la présence et aux foudres des armes du Roi; le traitement de ceux de Privas les épouvante, les armes leur tremblent dans les mains, et quand ils se rendent encore c'est avec serment de ne les porter plus contre le Roi, ce qui affoiblissoit beaucoup les troupes rebelles.

Après la prise d'Alais il se jette dans Anduze, fait semblant de s'y vouloir enfermer; mais, jugeant bien en sa conscience qu'il étoit perdu s'il entreprenoit de le faire, il envoie vers le Roi et le supplie de le recevoir à merci, croyant qu'il lui valoit mieux se résoudre à une paix, tandis qu'il étoit encore en quelque apparence de la pouvoir disputer, que d'être contraint, après une plus longue résistance, de se rendre au Roi la corde au cou.

Sa Majesté eut agréable d'entendre ses propositions; mais cependant le cardinal ne se vit jamais en si grande perplexité que celle où il fut deux jours durant pour les raisons suivantes:

On avoit une entreprise sur Anduze, où étoit le duc de Rohan, qui étoit jugée infaillible, non-seulement par le cardinal, mais par Sa Majesté et par tous ceux qui en avoient connoissance. Ceux qui la conduisoient dans la ville ne la pouvoient aisément différer un seul jour sans se perdre, d'autant que, comme un chacun sait, les gens de guerre changent tous les

jours de postes en telles occasions. On disoit que, ce dessein réussissant, le parti des rebelles recevoit un échec irréparable, tant parce qu'Anduze étant pris, les Cevennes, dont ils tiroient la plupart et les meilleurs de leurs gens de guerre, étoient perdues, ce qui eût étonné toutes les autres villes, que parce aussi que, prenant le duc de Rohan qui étoit la principale et presque unique tête du monstre de la rébellion, ce qui resteroit après lui seroit un corps sans ame et sans mouvement réglé. On se représentoit encore que, bien que le duc de Rohan fît de belles propositions, la résolution n'en étoit pas assurée; ce qui donnoit lieu de ne perdre pas une occasion présente, si avantageuse comme étoit celle dont il étoit question.

Ces considérations étoient puissantes; mais d'autre part il y avoit bien des raisons qui les contre-balançoient. Le cardinal jugeoit la paix nécessaire, tant à cause du levain qui étoit resté en Italie, qui commençoit à faire lever de nouvelle pâte, quinze mille Allemands étant déjà entrés dans les Grisons de la part de l'Empereur, que parce que Monsieur, frère unique du Roi, étant hors de la cour, et conseillé par des gens peu expérimentés et peu intéressés au bien de cet Etat, s'il fût arrivé quelque mauvais événement, il étoit à craindre qu'ils prissent occasion d'embarquer un homme si cher à la France à quelque action qui eût déplu au Roi, parce qu'elle eût été préjudiciable à Monsieur, et à l'Etat par conséquent.

L'extrémité où se trouvoit le duc de Rohan faisoit juger qu'il y avoit sûreté ès propositions qu'il faisoit, en ce qui dépendoit de lui; car, bien que la perte

d'Anduze ne perdît pas tout-à-fait son parti, auquel il restoit encore vingt places fortifiées, il ne pouvoit se relever de la perte qu'il eût faite, quand même sa personne n'eût pas été prise dans Anduze, d'autant qu'il n'eût pu que se retirer à Nîmes, Castres ou Montauban, où il n'eût pas été le maître, pour être ces places pleines de grand nombre d'habitans portant les armes, grandement mutins et capables de le tuer ou le livrer au Roi, au premier soupçon qu'ils eussent pris de lui; qui étoit la raison pour laquelle il avoit choisi Anduze pour sa demeure, pource que la ville étant petite, trois mille hommes de guerre qu'il avoit dedans pour la défendre l'en rendoient maître.

Le cardinal jugeoit donc par là qu'il étoit contraint de traiter de bonne foi, parce que le Roi étant près d'assiéger cette place, s'il s'y enfermoit il étoit perdu, et s'il en sortoit il ne pouvoit aller en aucun lieu considérable où il fût le maître.

Il savoit bien qu'il n'étoit ni assez fou, ni assez déterminé pour se perdre, quand il n'espéreroit aucun salut en se hasardant; et ainsi il ne faisoit aucun doute que la paix ne se conclût assurément.

Il voyoit que le duc de Rohan ne pouvoit donner assurance des villes dont il n'étoit pas le maître, bien qu'il eût auprès de lui des députés de toutes les principales, qui avoient pouvoir pour tout le parti, auxquels il se promettoit de faire accepter la paix; mais il tenoit comme indubitable qu'ayant obtenu le pardon et la grâce du Roi pour toutes les villes qui le voudroient recevoir, et Anduze, Sauves, Ganges, Le Vigan et Mirveis, qui étoient le reste des Cevennes, l'acceptant avec sa personne, soit que les autres villes

le voulussent ou non, elles seroient contraintes de faire le semblable, y ayant peu de résolution et de constance en des peuples destitués de chefs, particulièrement quand ils sont menacés d'un mal présent, et qu'ils voient une porte de salut ouverte.

Ces raisons le firent résoudre à conseiller au Roi de perdre plutôt l'entreprise que l'occasion de la paix, joint que, bien que tous jugeassent la prise d'Anduze infaillible par surprise, il n'étoit pas assuré qu'on pût empêcher le duc de Rohan de se sauver, ce qui donnoit lieu de croire que la paix ne se pourroit faire par après si aisément, soit parce qu'il n'en auroit pas la puissance aux lieux où il ne seroit pas le maître, soit parce qu'il ne jugeroit jamais qu'on la voulût faire avec sûreté pour lui, si on avoit méprisé d'en prendre l'occasion à des conditions si avantageuses.

Ainsi le Roi se résolut à la paix, quand même il eût fallu perdre l'entreprise. Cependant, pour avoir deux cordes en son arc, on fit tout ce qu'il fut possible pour la conserver en son entier au cas que la paix se fût rompue; et quoique le temps gâte d'ordinaire tels desseins quand on ne les fait pas aux instans qu'on les a projetés et qu'ils sont prêts, peut-être qu'il n'en eût pas été de même de celui-ci, où l'on n'oublia rien de ce qui étoit nécessaire pour empêcher la découverte.

Cette difficulté vidée, le Roi permit au duc de Rohan de faire venir l'assemblée générale des rebelles de Nîmes à Anduze, ce qu'on lui accorda avec difficulté.

Cette assemblée voulut avoir le sentiment de la

province des Cevennes et celle-là de la ville d'Anduze; ils agrégèrent encore à eux six députés de Nîmes et six d'Uzès, et tous ensemble députèrent en cour.

D'abord ces messieurs avoient de belles prétentions: leur intention eût été de se maintenir en de petites républiques; mais la nécessité les contraignoit à ce à quoi ils ne pouvoient se porter volontairement, quoique la raison le requît d'eux. Ils furent contraints d'accepter la paix, non comme ils désiroient, mais comme il plut au Roi la leur donner, et non en forme de traité, comme ils avoient toujours fait par le passé, mais par abolition et par grâce.

Auparavant on leur laissoit des villes de sûreté; en cette occasion le Roi les condamna à raser généralement, sans exception d'aucune, toutes les fortifications de celles qui s'étoient portées à rébellion, et ce à leurs dépens et par leurs mains propres, ce qui est à noter, le Roi voulant avoir cette gloire, que ce qui avoit été élevé contre son autorité, fût détruit par ceux mêmes qui en avoient été les architectes.

Autrefois on ne pouvoit avoir permission de servir Dieu qu'en cachette ès lieux que tenoient ces misérables; maintenant ils furent obligés de restituer les églises, permettre que l'arche abatte l'idole de Dagon, que Dieu rentrât en triomphe en tous les lieux d'où son culte extérieur en avoit été sacrilégement banni.

Autrefois les chefs des rébellions recevoient des établissemens et des récompenses, et des sommes immenses de deniers qui n'étoient pas moindres que de quarante et cinquante mille écus. En cette occasion, le duc de Rohan quitta non-seulement le Languedoc,

mais sortit du royaume; et tant s'en fallut qu'on lui donnât récompense, qu'on lui rendit seulement son bien, et lui donna-t-on cent mille écus qui n'étoit pas la moitié des ruines des bâtimens de ses maisons et du rasement de ses forêts; encore y a-t-il à remarquer qu'aux autres traités l'intérêt particulier marchoit le premier, au lieu qu'en cette occasion jamais le duc de Rohan ne sût que le Roi lui voulût accorder aucune chose, qu'après qu'il eut accepté la grâce de la paix.

Ainsi la paix fut conclue et arrêtée; le pourparler en commença le 25, elle fut signée le 28 et publiée le même jour à Ledignan où l'armée du Roi, qui s'avançoit sans perdre temps, étoit dès le lendemain. Le Roi en donna avis à la Reine sa mère, et lui dépêcha Quincé pour lui porter la lettre qu'il lui en écrivoit.

De toutes les Cevennes, où le duc de Rohan avoit un particulier pouvoir (la chaleur de la rébellion n'étant pas encore éteinte en beaucoup d'esprits), ceux d'Uzès et de Nîmes témoignèrent ne vouloir pas subir un joug si doux que celui de la grâce du Roi; mais ils ne virent pas plutôt l'armée de Sa Majesté s'avancer vers eux, qu'ils pensèrent à leur conscience, et la supplièrent de leur pardonner leur faute, et permettre qu'ils jouissent de l'abolition qu'il avoit donnée à tous ses sujets de la religion prétendue réformée. Généralement toutes les villes l'acceptèrent, excepté Montauban, qui, soit par la haine qu'il portât à M. le prince et M. d'Epernon, qui faisoient le dégât de leurs blés, soit par le désir qu'ils avoient de conserver leurs fortifications qu'il falloit abattre par

les conditions de la paix, en refusèrent la publication lorsque la grâce du Roi leur fut signifiée.

Considérant que cette affaire iroit de longue, et que quand ils s'obstineroient en leur opiniâtreté, il n'étoit pas expédient pour les réduire à leur devoir de les attaquer par force, où il se perdroit force gens de bien, mais seulement de les bloquer; ce qui se pouvoit aussi bien faire en l'absence du Roi qu'en sa présence;

Considérant en outre que les chaleurs extrêmes, ordinaires en cette saison en Languedoc, pourroient causer quelque maladie à Sa Majesté, qui de sa constitution étoit sec et brûlé, joint que la peste commençoit à l'environner de toutes parts, Sa Majesté fut conseillée par le cardinal de s'en aller à Paris, pourvu qu'il lui plût auparavant entrer dans Uzès et dans Nîmes, où on avoit disposé les peuples à le recevoir le plus fort, afin que tout le monde vît que la soumission des rebelles n'étoit pas imaginaire, que leur repentance étoit véritable, puisqu'au lieu qu'aux autres traités une des conditions tacites étoit que Sa Majesté s'éloigneroit de leurs murailles, en cette paix ils lui ouvroient les portes de leurs villes, et leurs cœurs tout ensemble.

On ajoutoit encore que, par là, le Roi s'ouvriroit les portes de tout le reste des villes qui avoient été rebelles; étant certain, quand on verroit qu'il seroit entré avec la force en ces deux, qui étoient des principales, sans rien innover au préjudice des habitans, toutes les autres seroient délivrées de la crainte qu'elles avoient d'être traitées comme fut Montpellier, qui reçut une grosse garnison et depuis une citadelle,

quoique les ministres de Sa Majesté eussent donné parole de n'y en mettre point. On disoit encore que rien ne feroit croire aux étrangers que le Roi eût tout-à-fait dompté le monstre de la rébellion en son royaume, comme l'entrée de Sa Majesté en ses villes ; ce qui leur feroit perdre l'espérance de nouvelle révolte, et leur ôteroit tout lieu de tâcher d'en procurer parmi eux.

A cela s'opposoit la passion que le Roi avoit de s'en aller, qui étoit si forte qu'il étoit difficile d'y résister, arrivant peu souvent que les vrais intérêts des princes, quelques raisons dont ils soient appuyés, puissent prévaloir à leurs inclinations quand elles sont contraires. Sa Majesté, étant pressée de faire ce voyage pour le bien de son service, se piqua jusqu'à ce point contre le cardinal qui le lui proposoit, qu'elle se plaignoit ouvertement de son opiniâtreté en ce sujet, et représentoit qu'il n'y avoit pas de sûreté pour sa personne.

Le cardinal en étant averti, lui fit entendre que, puisqu'il avoit une si grande aversion de ce voyage, il étoit trop désireux de son contentement pour s'opposer davantage à sa volonté ; mais qu'il importoit tellement de faire voir qu'il avoit été le maître dans Nîmes, sans y apporter aucun changement pour autoriser sa bonne foi, et ôter la méfiance aux huguenots, qu'il avoit trouvé un expédient qui suppléeroit au défaut de sa présence, qui étoit qu'il plût à Sa Majesté publier qu'elle y alloit, et pour cet effet envoyer ses gardes et ses Suisses avec un maréchal de France pour les faire entrer dans la ville, et qu'après qu'ils y seroient entrés, sur le soir le cardinal y arriveroit,

disant à ces messieurs de Nîmes que les états de Provence, qu'on tenoit lors à Tarascon, ayant attiré le Roi diligemment à Beaucaire pour y faire résoudre l'établissement des élus qui requéroit sa présence, elle lui avoit commandé de venir à Nîmes leur témoigner le déplaisir qu'il avoit de ne les pouvoir voir. Il ajouta que le lendemain il le viendroit retrouver, et qu'ainsi la bonne foi du Roi paroîtroit en ce qu'il auroit été le maître par ses forces dans la ville, et n'y auroit apporté aucun changement.

Sa Majesté approuva cet expédient et en fut fort aise; la résolution en fut prise. Cependant le cardinal s'étant trouvé mal le lendemain à Uzès, il fut étonné qu'il vît entrer le Roi dans sa chambre, qui lui dit d'abord qu'il ne savoit pas le sujet qui l'amenoit, qui étoit pour lui faire connoître qu'il étoit si résolu d'aller à Nîmes, que quiconque l'en voudroit détourner lui feroit aussi grand déplaisir comme on faisoit auparavant de lui persuader. Il se réjouit avec lui de cette résolution, et reconnut par là qu'il étoit bien vrai que le cœur des rois est en la main de Dieu; qu'il a un soin particulier de leur conduite, et les empêche souvent, par grâce spéciale, de faire des fautes qui leur coûteroient cher par après. Et en effet, l'événement du voyage que le Roi fit en cette ville fut tel, qu'il n'y eut aucune place huguenotte qui de là en avant n'offrît d'ouvrir ses portes, non-seulement au Roi, mais à ceux qui n'avoient que son ombre. Et on sut depuis, de bonne part, que le duc de Savoie ne crut jamais le parti des huguenots par terre que lorsqu'il sut que le Roi avoit été le maître dans cette ville; et M. le prince, passionné au service du Roi

contre les huguenots particulièrement, trouva la conséquence de ce voyage si grande, que, quoique le comte de Charlus, qu'il avoit envoyé vers Sa Majesté, eût été renvoyé vers lui de Nîmes, il ne vouloit pas croire que Sa Majesté y fût entrée le plus fort, quelque serment qu'il lui en pût faire.

Le cardinal usa d'adresse en ce fait-là; car, faisant donner à tous les huguenots, qui par curiosité venoient voir le Roi, toute liberté de s'approcher de sa personne, chacun d'eux le contemplant commença à admirer sa facilité, sa piété, sa bonté, et se trouvèrent si ravis, qu'oubliant leurs craintes et les haines passées, ils furent remplis de tel amour pour lui qu'ils ne pouvoient le perdre de vue, sa présence leur tirant les larmes des yeux.

Cela servit beaucoup à apprivoiser ceux d'Alais, qui le reçurent avec un tel applaudissement qu'ils ne pouvoient contenir leur joie : les soldats y vécurent avec telle modestie, qu'ils furent étonnés de la malice avec laquelle on avoit tâché de leur donner des impressions contraires. Ceux de Nîmes, sachant ce qui s'y étoit passé, n'eurent point d'aversion aussi, et le reçurent sans difficulté; le peuple le suivoit de rue en rue avec cris d'alégresse qui témoignoient le désir qu'ils avoient de le garder davantage, et le déplaisir d'avoir été si tard sages et si long-temps crédules aux persuasions traîtresses qu'on leur avoit données.

Le Roi, étant à Nîmes, fit l'édit d'abolition en faveur de tous les huguenots qui avoient trempé dans la rébellion.

Le duc de Savoie s'offensa contre le duc de Rohan de ce qu'il avoit fait mention de ses négociations

faites avec lui; mais ledit duc s'excusa, disant avoir été forcé par une absolue nécessité à particulariser, dans l'abolition, les négociations étrangères, d'autant qu'il étoit menacé d'en être un jour recherché si elles ne s'y trouvoient exprimées en détail, et s'il y en avoit aucune d'omise; joint que, d'ailleurs, les négociations faites en Piémont avoient été vérifiées par les lettres desquelles le milord Montaigu s'étoit trouvé saisi, et que le cardinal de Richelieu lui avoit dit les avoir apprises de la bouche de son altesse, en termes que ledit duc de Rohan n'eut jamais pu ni voulu croire.

Ledit duc de Rohan envoya aussi à Nîmes vers Sa Majesté, pour lui demander avec instance quelque personne de qualité pour le conduire, de sa part, jusques à Venise, d'autant que, sans la protection de Sa Majesté, il estimoit avoir beaucoup à craindre en ce chemin, soit des princes amis et alliés de la couronne, soit du duc de Savoie, ou des Etats du roi d'Espagne, qui avoient fomenté sa rébellion autant qu'il leur avoit été possible, lesquels étoient maintenant offensés contre lui à cause de l'obéissance qu'il rendoit; ce qui faisoit que non-seulement supplioit-il Sa Majesté de le garantir par son autorité du péril qu'il pourroit courir passant proche de leurs Etats, mais en outre d'agréer que, dans la grâce et l'abolition que Sa Majesté lui accordoit, non-seulement les traités qu'il avoit faits ouvertement avec l'Angleterre y fussent exprimés, mais aussi ceux qu'il avoit faits secrètement avec l'Espagne et la Savoie, afin qu'un jour ses cours de parlement, qui sont austères et rigoureuses en matière de crime d'Etat, ne pussent, sous

prétexte de quelque omission de ses fautes, prétendre que la grâce de Sa Majesté lui devroit être infructueuse.

Le Roi entérina les deux points de cette requête, et commanda au duc de La Valette, que le duc de Rohan demandoit particulièrement, de l'aller conduire jusques à Toulon, et de Toulon, avec deux de ses galères, à Livourne, et de Livourne, si ledit duc de Rohan le désiroit, jusques à Venise.

Pour cet effet, toutes lettres de faveur envers les princes lui furent expédiées, et le duc de Rohan s'embarqua le 20 juillet à Toulon pour faire son voyage. Il se sentit si obligé de la bonté et sincérité dont Sa Majesté usa en son endroit en cette occasion, le délivrant des justes sujets qu'il avoit d'appréhender qu'on attentât à sa personne, qu'il lui écrivit une lettre qui portoit, en termes exprès, la reconnoissance et l'extrême repentir qu'il avoit de ses fautes passées; qu'il n'auroit jamais de repos qu'il n'eût réparé le passé; qu'il s'y sentoit étroitement obligé par sa bonté, qui avoit été telle en son endroit que de le vouloir sauver lorsqu'il le pouvoit perdre, et lui faire grâce au lieu de châtiment qu'il avoit mérité, et donner la paix à ceux qui s'étoient embarqués avec lui au lieu de les ruiner par la guerre, comme il étoit en sa puissance.

Cette lettre ne contenta pas peu Sa Majesté, qui partit de Nîmes le 25 juillet pour s'en aller à Paris, et laissa le cardinal avec son armée pour faire obéir Montauban, et faire exécuter la démolition des places qui devoient être rasées.

Dès que Sa Majesté arriva à Saint-Germain, le président Le Jay l'alla voir, et le voulut induire à re-

cevoir les devoirs du parlement à son retour, lui disant, entre autres choses, que s'il attendoit le garde des sceaux ils ne le verroient point.

Le Roi, à qui leurs façons de faire en son absence avoient été très-désagréables, lui dit qu'il n'avoit que faire de l'attendre, et qu'il ne les verroit point qu'ils ne l'eussent satisfait; qu'ils vouloient être ses tuteurs, mais qu'il leur montreroit bien qu'ils ne l'étoient pas.

La connoissance que le cardinal avoit que si Montauban demeuroit en arrière, et qu'on n'affermît pas la paix qui n'étoit qu'en sa naissance, faisant promptement démolir tant de places qui avoient fait des maux indicibles, tout ce qu'on avoit fait passeroit comme une fumée, et n'auroit qu'une apparence de bien, le fit résoudre à demeurer.

Sa Majesté, en partant, permit par grâce particulière à ceux de Nîmes de pouvoir envoyer des députés à Montauban, accompagnés d'un gentilhomme de la part de Sa Majesté, pour les convier à faire leur devoir. Guron fut choisi pour cela, par lequel le cardinal écrivit à M. le prince pour le lui faire savoir, et qu'il avoit ordre de s'y conduire par les règles de sa prudence et la connoissance particulière qu'il avoit de cette ville; que Sa Majesté étant partie le jour précédent, il s'en alloit le lendemain à Montpellier, attendre la résolution de ladite ville, aux consuls et habitans de laquelle il écrivit par ledit Guron.

Cependant le cardinal alla à Montpellier, où il ne fut pas plutôt arrivé qu'il estima devoir profiter du temps et de l'occasion.

Il y avoit long-temps que le Roi désiroit établir les élus dans cette province, pour empêcher les désordres

qui provenoient de la licence que les Etats et chaque diocèse prenoient d'imposer tous les ans tout ce que bon leur sembloit sur le pays. Ce désordre étoit venu jusques à ce point, que cette province, qui étoit en apparence exempte de tailles, avoit payé depuis quatre ans trois et quatre millions de livres chaque année. L'autorité du Roi y étoit peu connue, les levées se faisoient au nom des Etats, le nom de gouverneur de la province y avoit quasi plus de poids que celui de Sa Majesté; il obligeoit et désobligeoit par cette compagnie tous ceux du Languedoc qui vivoient bien ou mal avec lui.

Le feu Roi, connoissant ces inconvéniens, avoit désiré cet établissement, et ne l'avoit osé entreprendre; M. le prince avoit promis au Roi l'année de devant d'en faire vérifier l'édit, moyennant cent mille livres dont Sa Majesté, en cette considération, lui faisoit don sur les deniers qui proviendroient de cet établissement; mais quand ce fut au fait et au prendre, il prévit tant d'oppositions, qu'il se déporta de son entreprise; ensuite de quoi les Etats lui donnèrent vingt mille écus. Il falloit faire vérifier l'édit à la chambre des comptes et à la cour des aides tout ensemble; étant séparées comme elles étoient, deux vérifications étoient requises; on les pouvoit obtenir avec conduite, mais avec moins de facilité que si ces deux corps n'eussent été qu'un; la chambre des comptes étoit presque toute huguenotte, elle désiroit passionnément l'union de la cour des aides pour être délivrée de l'appréhension qu'elle avoit tous les jours qu'on réunît cette compagnie au parlement, qui la demandoit. On estima, pour cette raison, qu'il étoit

bon de prendre le temps d'unir ces deux corps, vu que par ce moyen ils s'obligeroient tous deux ensemble à la vérification de l'édit désiré, et que les huguenots, qui étoient auparavant en beaucoup plus grand nombre en la chambre des comptes, n'y feroient plus que la quatrième partie tout au plus, tant à cause des catholiques de la cour des aides que de quelques officiers qu'on créeroit de nouveau en cette compagnie, et pour en avoir de l'argent au denier trente, qui étoit un bon ménage au temps où l'on étoit, et pour rendre en effet les catholiques les plus forts.

Ce conseil ne fut pas plutôt pris qu'exécuté, et l'édit des élus vérifié le lendemain, au grand déplaisir de beaucoup de gens qui faisoient semblant d'en être contens.

Les États qui étoient sur pied à Pésenas furent étonnés de cette prompte exécution, témoignant cependant vouloir avoir leur part à l'honneur de servir le Roi. Le cardinal s'y avança et y arriva avec une fièvre qui l'y retint huit jours. La plupart promirent d'agréer cette vérification en pleins Etats et en donner acte; cependant, deux jours après, étant assemblés à cette fin, il se trouva que le plus grand nombre fut d'opinion contraire, et que beaucoup de ceux qui avoient donné les meilleures paroles avoient rendu de mauvais effets.

Le lendemain le cardinal leur envoya un commandement de la part du Roi de se séparer, avec défense de se rassembler jamais, soit en corps d'États, soit en assemblée particulière des diocèses, s'ils n'en avoient une expresse permission du Roi; et d'autant que Sa Majesté savoit que la plupart des

dettes contractées par le pays n'étoient pas légitimes, elle nommeroit des commissaires pour vérifier lesdites dettes, et distinguer celles dont le pays demeureroit valablement chargé, de beaucoup d'autres frauduleuses auxquelles il ne pouvoit être obligé.

Jamais gens ne furent plus étonnés quand ils entendirent la signification qui leur fut faite du contenu ci-dessus. Ils eussent bien voulu avoir permission de demeurer assemblés pour réparer leur faute et donner le contentement qu'on désiroit, mais il n'étoit plus temps.

M. le prince, qui avoit pris la peine de le venir voir de Rabasteins, où il étoit avec l'armée avec laquelle il avoit fait le dégât de Montauban, dit des merveilles de cette action, qu'il témoignoit hautement estimer autant pour le Roi que le secours qu'il avoit donné à Casal.

Il demeura deux jours à Pésenas, et lui fit l'honneur de lui confirmer ce qu'il avoit déjà mandé au Roi lorsqu'il étoit à Uzès par le comte de Charlus, qu'il lui céderoit à l'armée, et lui feroit l'honneur de prendre l'ordre de lui. Il passa plus outre, non-seulement de paroles, mais en effet, ayant voulu le remettre en possession, à ce voyage, de la préséance que les cardinaux avoient toujours eue sur les princes du sang, fors depuis cinquante ans, que, pour abaisser le cardinal de Lorraine, on avoit fait passer les princes du sang devant lui.

Le cardinal penseroit être coupable du crime d'ingratitude s'il omettoit à dire en passant, sur le sujet de sa maladie, le sentiment et le déplaisir que Sa Majesté en témoigna, beaucoup plus grand qu'il ne mé-

ritoit, et tel qu'on lui faisant l'honneur de lui écrire qu'il n'auroit point de patience qu'il ne sût sa guérison, l'excès de sa bonté le porta à lui mander que s'il pensoit que sa présence la pût produire, il prendroit la poste à l'heure même pour lui rendre la santé.

Pendant sa fièvre ceux de Montauban envoyèrent au cardinal six députés pour lui témoigner qu'ils vouloient rentrer dans leur devoir, et demander tout ensemble quelques conditions particulières touchant leurs fortifications, plus favorables que celles que le Roi avoit accordées à tous ses sujets de la religion prétendue réformée du Languedoc. Il leur fit connoître en un mot qu'ils ne devoient point avoir cette espérance, et qu'étant les derniers qui se remettoient en l'obéissance de Sa Majesté, s'il y avoit quelque changement en la grâce qu'avoient reçue leurs confrères, ce seroit en la diminuant, la raison ne permettant pas que ceux qui avoient le plus long-temps persévéré en leur faute reçussent plus de faveur. Au reste, que comme ce n'étoit pas le service du Roi qu'ils conservassent aucune partie de leurs fortifications, en effet ce n'étoit pas le leur même, vu que tant qu'on connoîtroit qu'ils voudroient avoir autre assurance que celle de la bienveillance du Roi, on seroit en soupçon d'eux, et obligé d'envoyer des gens de guerre en leur voisinage, qui les observeroient de si près qu'il seroit impossible qu'ils n'en reçussent beaucoup d'incommodités; au lieu que se confiant absolument en la bonté du Roi, Sa Majesté seroit obligée par toutes sortes de raisons de les traiter comme tous ses autres sujets.

Trois jours après qu'ils furent retournés, il partit de Pésenas pour s'en aller à Alby, où il arriva le 9 août. Là, les mêmes députés qui l'étoient venus voir revinrent avec plusieurs autres, en nombre de quarante, qui lui apportèrent l'acte d'acceptation que ceux de leur ville faisoient de la grâce du Roi. Au même temps ils le prièrent d'entrer dans leur ville, et s'étendirent sur un grand discours qui aboutissoit à lui faire connoître que la supplication qu'ils lui faisoient d'aller en leur ville, venoit de la connoissance qu'ils avoient que sa parole étoit inviolable, qu'elle étoit tenue telle, non-seulement dans la France, mais parmi les étrangers, que La Rochelle l'avoit éprouvé en la capitulation qui avoit été faite, qu'ils étoient bien aises d'en donner de nouveaux témoignages au public, lui ouvrant aussi bien leurs portes que leurs cœurs.

Ils passèrent jusques à ce point que de remarquer la différence qu'ils faisoient entre les progrès que le Roi faisoit à présent, et ceux qu'il avoit faits par le passé contre eux. Ils remarquoient que ceux-ci étoient par voie royale, où la force et la foi marchoient de même pied, et que les autres avoient été par ruses et manque de parole, ce qu'ils disoient paroître clairement ès années 1621 et 1622, où le commencement, le milieu et la fin, marquoient cette vérité en grosses lettres.

Pour preuve de leur dire, ils mettoient en avant Navarreins, qu'ils prétendoient avoir été ôté à ceux de leur parti, contre la parole qu'ils disoient avoir été donnée à M. de La Force et au sieur de Sales, gouverneur particulier de la place.

Ensuite ils produisoient Saumur, dont ils représen-

toient que Le Plessis-Mornay avoit été chassé au préjudice des assurances que le sieur de Luynes lui avoit données, avant qu'il en ouvrît les portes au Roi, qu'il y seroit laissé et conservé.

Ils disoient qu'on avoit aussi donné Lectoure à M. de Roquelaure, bien qu'on eût solennellement promis de le conserver à ceux de la religion prétendue réformée.

Ils n'oublièrent pas qu'à Clérac ceux qui sortirent de la ville passèrent par le fil de l'épée, quoique la capitulation leur assurât la vie.

Enfin, ils concluoient par la paix qui avoit été faite à Montpellier, disant que par icelle la ville ne devoit recevoir ni citadelle ni garnison, et qu'elle reçut l'une et l'autre, et qu'au lieu que par le même traité le fort Louis de La Rochelle devoit être abattu, il fut augmenté et fortifié de nouveau. Il leur dit, après les avoir écoutés patiemment, qu'il lui seroit peut-être aisé de répondre à tous les faits particuliers qu'ils mettoient en avant, mais qu'il lui suffisoit de leur dire que la parole du Roi avoit toujours été inviolable en elle-même, et que s'il étoit arrivé quelque inexécution de ses promesses, ou eux en avoient été la cause par l'inobservation des clauses à quoi ils étoient préalablement obligés, ou que le défaut n'en pouvoit être imputé qu'à ceux qui avoient l'honneur de servir le Roi, lesquels ne suivoient pas ses intentions; que si en cela il y avoit de la différence entre ce temps-là et celui-ci, elle ne procédoit d'autre chose, sinon que maintenant ceux qui avoient l'honneur d'avoir part aux conseils de Sa Majesté étoient religieux à exécuter ses volontés; que cette vérité parois-

soit clairement, en ce que Sa Majesté avoit éloigné d'auprès d'elle tous ceux qui pouvoient avoir été cause que l'effet de ses paroles n'eût été aussi avantageux à ceux qui les avoient reçues, comme il le souhaitoit.

Ensuite il les remercia de la confiance qu'ils lui témoignoient avoir en lui, laquelle il savoit bien n'avoir autre fondement que celle qu'il plaisoit au Roi prendre en sa fidélité.

Il leur représenta que rien ne le porteroit à aller à Montauban, que le désir qu'il avoit de les servir, et pour faire voir à tout le monde la confiance qu'ils prenoient en la foi qu'il pouvoit leur donner de la part du Roi.

Il leur fit sentir ensuite qu'il étoit raisonnable qu'il y entrât le plus fort, parce qu'autrement il auroit à se louer de la bonne foi qu'ils lui avoient gardée quand il n'y recevroit aucun déplaisir, et non pas eux de celle qui leur auroit été observée de la part du Roi, qui étoit le seul profit qu'eux et lui devoient rechercher en ce voyage.

Il leur fit connoître, en outre, que la réputation du Roi ne permettoit pas que ceux à qui il avoit laissé tant de marques de son autorité, se soumissent à la discrétion d'autrui; en un mot, qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il allât à Montauban, mais que s'il y alloit, il falloit de nécessité qu'il y entrât avec la puissance qui étoit toujours compagne de l'autorité royale. Après avoir hésité sur ce point, et plusieurs fois conféré entre eux, enfin ils lui firent connoître que tout ce qui leur avoit été représenté étoit raisonnable.

Les députés retournèrent en leur ville pour faire

publier la paix et se préparer. Trois jours après, tout le peuple, sachant que le cardinal y devoit entrer avec force, trouvèrent cette pilule si amère qu'ils eurent grande peine à l'avaler. La plupart, qui n'étoient gagnés que par la nécessité de leur misère, semèrent dans la ville qu'on les vouloit perdre; l'exemple de Nîmes et d'Uzès, où le Roi n'avoit rien changé, n'entroit point dans leurs oreilles, ou au moins ne faisoit point d'effet en leurs esprits; la peur et la faction les emporta jusqu'à ce point de dire hautement qu'il ne falloit point recevoir la paix.

Mais cette rumeur fut incontinent passée, et les factieux le désirèrent avec autant de passion qu'auparavant ils avoient appréhendé les gens de guerre qui devoient entrer avec lui. Une seule chose les arrêtoit, la crainte qu'ils avoient que le parlement se voulût ingérer, à son ordinaire, de modifier l'édit du Roi, pour la paix qu'il avoit accordée à ses sujets rebelles, et ne le vérifier pas purement et simplement, comme ils désiroient et la raison le requéroit; les parlemens n'ayant, dans les traités publiés, autre chose à faire qu'enregistrer ce qui leur est envoyé. En quoi Sa Majesté ne demande pas leur avis, ayant restreint leur pouvoir à rendre simplement la justice à ses sujets selon les ordonnances; mais le cardinal remédia à leurs craintes; car, envoyant au parlement de Toulouse ledit édit du Roi pour la paix, il écrivit de si bonne encre audit parlement, qu'ayant reçu sa lettre à la minuit, dès le matin ils délibérèrent sur ce sujet, et y apportèrent telle diligence, que la vérification pure et simple en arriva à midi à Montauban.

Deux jours après, le maréchal de Bassompierre y

entra avec six compagnies des gardes, dix de Picardie et six de Piémont. Le lendemain le cardinal y arriva avec plus de huit cents gentilshommes, avec toutes les acclamations qui se peuvent imaginer.

Ils lui offrirent le dais qu'il refusa, bien qu'ils lui dissent qu'ils avoient accoutumé de l'offrir à leur gouverneur, et ne voulut pas souffrir que les consuls allassent à pied autour de son cheval.

Les gens de guerre y vécurent, tandis que le cardinal fut à Montauban, avec telle discipline et tel ordre, qu'ils n'entrèrent pas dans une seule maison; et, en effet, toute cette ville fut si contente du séjour qu'il y fit, qu'on peut dire avec vérité qu'ils eurent autant de regret de son départ qu'ils avoient eu d'appréhension avant son arrivée.

Ils désirèrent quelques grâces pour subvenir aux frais de leurs démolitions et réparations qu'il faudroit faire en leur ville, après que la ruine des fortifications l'auroit ouverte de toutes parts. Il les leur accorda volontiers, en vertu du pouvoir que Sa Majesté lui en avoit donné. En un mot, tous bénissoient le Roi hautement, louoient sa foi et sa parole, et témoignoient un repentir sensible de leur faute et de leur rébellion.

Les ministres le vinrent voir en corps, et lui firent harangue aussi pleine de louanges qu'aucuns catholiques ou ecclésiastiques eussent su faire. Il les reçut le plus courtoisement qu'il lui fut possible, leur témoignant que, bien qu'il n'ignorât pas que ceux de leur profession n'avoient point accoutumé de se présenter en corps, non-seulement devant le Roi, mais même devant ceux qui avoient les premières places en ses conseils et en sa confiance, il se dispensoit volontiers

de cette austérité pour leur témoigner l'excès de son affection; qu'il étoit extrêmement aise de recevoir, par leur propre bouche, les témoignages qu'ils rendoient du déplaisir de leur faute passée, et de la passion qu'ils avoient et promettoient d'avoir à l'avenir au service du Roi; qu'il ne manqueroit pas à la faire valoir autant qu'il pourroit auprès de Sa Majesté, de laquelle il les pouvoit assurer qu'ils recevroient d'autant plus de protection, qu'elle pensoit être obligée à la leur rendre à l'avenir, ce qu'elle n'avoit pas été par le passé;

Que lors ils estimoient que leur sûreté devoit dépendre des bastions et fortifications, qui étoit contraire à l'autorité royale, et qui, par conséquent, obligeoit le Roi à en procurer la ruine, qui tiroit après soi celle de ceux qui en entreprenoient la défense;

Que maintenant qu'ils s'étoient remis dans la règle commune de tous les sujets, dont la sûreté ne devoit et ne pouvoit dépendre que de la bienveillance et de la foi du prince, Sa Majesté auroit un soin particulier de faire connoître à leur avantage qu'en qualité de sujets, il ne faisoit point de distinction entre eux et les catholiques; que, pour son particulier, il s'estimeroit très-heureux de les servir en toutes occasions, et leur faire connoître par effet que s'il désiroit ardemment leur salut, comme la charité et leur intérêt l'y obligeoient, il souhaitoit aussi leur conservation temporelle.

Ils demeurèrent si contens de leur entrevue qu'il est impossible de le représenter. En effet, il se trouva fort bien, non-seulement en ce lieu, mais en tous ceux où il passa en Languedoc, de donner accès à

tous les ministres, qui le virent en corps et en particulier, ainsi que bon leur sembla, étant certain que si les bêtes s'apprivoisent par la vue, les hommes le font davantage par la parole quand on les traite avec douceur, qui leur fait volontairement supporter toutes les rigueurs dont ils connoissent que la raison oblige à user envers eux.

Ainsi il partit de Montauban avec le contentement de tout le monde, après y avoir rétabli l'évêque, une mission de jésuites et une autre de capucins, et donné ordre pour la réfection d'une église belle et grande, dont le clocher étoit demeuré entier, et les murailles assez bonnes pour qu'il ne fallût point les reprendre dès le fondement.

Il avoit déjà établi par toutes les villes qui s'étoient rendues, des missions de jésuites, capucins, prêtres de l'Oratoire, récolets et autres religieux dont on a vu le fruit avec le temps.

Il avoit aussi fait recevoir à Montpellier les jésuites, où, du consentement de l'évêque et de la ville, qui s'y étoient toujours opposés, il les mit en possession du collége, selon que le Roi lui avoit commandé.

Ayant aussi trouvé au même lieu tous les catholiques grandement affligés de n'avoir point d'église, se plaignant hautement de ce que, depuis six ans que la ville étoit remise en l'obéissance du Roi, on leur en faisoit espérer une nouvelle, où l'on travailloit si lentement que de dix ans on ne pouvoit en espérer la perfection, il entreprit, de la part du Roi, de faire rebâtir l'église cathédrale de Saint-Pierre, qui n'étoit point si ruinée qu'il ne se trouvât des entrepreneurs qui s'obligeoient pour 10,000 livres de la remettre

dans un an comme elle étoit auparavant; ce dont toute la ville reçut une édification indicible.

On ne doit pas omettre que les députés de Castres, voyant qu'il n'étoit pas peu en peine de trouver un expédient pour le rasement de cette ville, où la peste étoit si grande qu'il n'y eut que huit habitans qui s'en purent garantir, lui offrirent de donner deux ou trois bastions de leur ville, où trois cents hommes qu'il enverroit se pussent retrancher pour sûreté de la place et témoignage de leur bonne volonté.

D'abord que cet expédient fut proposé, chacun estima qu'il le falloit prendre : tout au contraire, il le refusa, les remerciant de leur bonne volonté, leur disant que d'autant plus qu'elle lui paroissoit grande moins en vouloit-il user, vu les inconvéniens qui en pourroient arriver.

Il jugea qu'il n'étoit pas raisonnable de mettre là un mestre de camp à la merci de ce mal, qui étoit si violent et si enraciné qu'il eût été difficile de contenir des soldats en discipline, quelque chef qu'on leur pût donner avec eux; qu'il n'y avoit que Dieu qui les pût garantir de la peste, de laquelle apparemment ils devoient être attaqués, et partant, que ceux qu'il auroit mis pour assurer la place deviendroient bientôt inutiles à cet effet; se voyant attaqués du mal, ou au moins en extrême péril d'icelui, ils se porteroient indubitablement à plus grande licence qu'il ne seroit à désirer, et pilleroient quelques maisons; d'où il arriveroit que ceux qu'on auroit mis pour garder la ville seroient les premiers à y introduire le désordre en l'extrémité où elle étoit, ce qui préjudicieroit à la réputation de la foi du Roi;

Que Montauban et les autres villes par là prendroient occasion de croire qu'on y voulût faire des citadelles, ce qui les mettroit en grand ombrage, et retarderoit l'effet de la bonne volonté qu'elles témoignoient. Enfin ces raisons, que l'on pourroit étendre davantage, le portèrent à les remercier, et prendre le parti d'attendre que le mal qui les travailloit fût apaisé pour commencer à leur procurer le bien qui leur reviendroit indubitablement de leurs démolitions. On ne doit pas aussi taire que Saverdun, qui s'étoit de long-temps auparavant remis en l'obéissance du Roi dès qu'il étoit en Italie, avoit eu permission de Sa Majesté de conserver ses vieilles fortifications, en rasant seulement les nouvelles; ce qui faisoit que la ville demeuroit en état assez fort pour donner occasion à l'avenir, à ceux qui auroient volonté de s'en emparer, d'exciter de nouveaux troubles. Sur quoi, leur ayant écrit pour les convier par prière à ne faire pas moins que ceux qui étoient revenus les derniers en leur devoir, leur représentant qu'ils demeureroient pourtant libres de conserver leurs vieilles fortifications s'ils le vouloient ainsi, ils n'eurent pas plutôt reçu sa lettre qu'ils y répondirent par effet, rasant tout le reste de leurs vieilles fortifications, et témoignant leur zèle tel qu'on l'eût pu désirer. Milhaud, qui prétendoit conserver le fossé de sa ville, grand et beau à merveille, le remplit volontairement, de peur qu'à l'avenir on fît dessein sur leur ville, qui étoit assez forte en elle-même pour donner lieu de fortifier ses dehors.

Puylaurens, Briteste et Sorèze, qui ne s'étoient point dévoyés de leur devoir en cette dernière occa-

sion, ne laissèrent pas de raser leurs fortifications, sur la connoissance qu'on leur donna que ce seroit chose qui leur seroit utile et agréable au Roi.

Au même temps il fit raser le château de Pamiers, qui étoit gardé pour le service du Roi, et qui étoit rendu inutile, non-seulement parce qu'il n'y avoit plus de huguenots dans la ville, mais, qui plus est, par l'obéissance des lieux circonvoisins.

Lunas, qui étoit en pareille condition, Gignac auprès de Montpellier, Montaigu en Rouergue, furent semblablement rasés; Courconne reçut pareille sentence; mais, d'autant qu'il est tout contre Sauves, qui en désiroit grandement la ruine, il donna ordre au sieur de Fossé, gouverneur de Montpellier, de ménager avec les habitans de cette ville le rasement de leurs murailles, à condition qu'on démolît ce petit château dont ils désiroient tant la ruine.

Bien que le Roi pût retenir Alais, comme ayant été pris devant la paix générale qu'il avoit donnée à tous les rebelles, le cardinal ne vit pas plutôt les fortifications d'Anduze, dont il est proche, ruinées, qu'il ne se servît du pouvoir que le Roi lui avoit donné pour en ordonner le rasement, qui fut presque aussitôt fait que celui des autres places qu'on avoit commencé long-temps auparavant.

Cela fait, il déchargea la province de tout plein de petites garnisons qui avoient été établies durant la guerre, qui ne servoient qu'à ruiner le pays.

Il licencia seize régimens, outre quatorze que Sa Majesté avoit cassés avant que s'en aller, et cinq cents chevaux, outre mille dont Sa Majesté avoit fait le semblable, laissant le reste de l'armée du Roi, qui

étoit composée de vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, en garnison vers le pont de Gresin, Provence et Bourgogne, pour être en état d'entrer en Italie toutefois et quantes que ceux qui en vouloient troubler la liberté y contraindroient le Roi, sans autre intérêt que celui de la conservation de ses alliés.

Il ne fut jamais un pareil accueil que celui qu'il reçut en tout ce voyage; jamais on ne vit tant d'acclamations et tant de louanges; les députés de toutes les villes proches et éloignées des lieux où il alloit, le vinrent tous trouver; le parlement de Toulouse et toutes les autres compagnies de ses provinces sembloient travailler à l'envi à qui lui rendroit plus d'honneur; le parlement de Bordeaux, qui pensoit qu'il dût passer par la Guienne, fit un arrêté de deux députations qui surpassoient celles qui avoient jamais été rendues à personnes subalternes. Ils balancèrent entre eux s'ils n'avoient point à appréhender les conséquences, et conclurent qu'ils voudroient en avoir lieu, vu que par là ils auroient espérance que les siècles à venir leur fourniroient des sujets dont les services pourroient égaler ceux du cardinal.

La noblesse n'oublia rien de son côté; tous les évêques le visitèrent les uns après les autres, jusque-là qu'il s'en trouva douze à Montauban auprès de lui; les académies et universités n'oublièrent pas à déployer leur latin, l'honorant par députations et par harangues. Le duc d'Epernon força son naturel jusqu'à ce point que d'y venir, et n'y put être avec son humeur accoutumée sans témoigner de l'aigreur aux habitans de cette ville; les consuls le saluant et lui protestant qu'ils lui obéiroient à l'avenir, comme ils

y étoient obligés, étant gouverneur de la province, pour toute civilité, il leur répondit qu'il se feroit bien connoître pour tel, et qu'il savoit bien se faire obéir quand même on ne le vouloit pas. Le consul lui repartit avec respect qu'il ne seroit point en cette peine, vu que leur résolution étoit de le respecter et lui obéir comme il le pouvoit désirer.

Quelques-uns estimèrent, et le bruit en courut, qu'il ajouta qu'ils avoient tant de repentir de ne lui avoir pas rendu par le passé ce qu'ils lui devoient, qu'ils le supplioient très-humblement leur pardonner si, l'an auparavant, ils lui avoient été désobéissans lorsqu'il avoit entrepris de faire le dégât de leurs blés proche de leur ville. Cela fut dit par quelques particuliers, mais non par le consul, qui étoit homme sage et modeste.

Parmi toutes ces acclamations, le cardinal eut soin très-particulier de faire connoître à tout le monde que la seule bénédiction de Dieu, et la bonne conduite du Roi, étoient cause de tant de signalées actions et grands et avantageux succès, qui, depuis deux ans, étoient arrivés en ce royaume. Il n'oublioit pas à représenter qu'on ne pouvoit lui en attribuer aucune gloire, si ce n'étoit parce que les plus grands rois prenoient souvent plaisir de faire part des honneurs qui n'appartenoient qu'à eux seuls, à leurs plus confidentes et fidèles créatures, ainsi que le soleil départ la lumière qui n'est propre qu'à lui aux autres astres qui d'eux-mêmes n'en ont point. Il leur faisoit connoître que, s'il méritoit quelque louange, c'étoit seulement pour avoir fortement et constamment suivi les intentions du Roi, et fidèlement exécuté ses volontés. Il

témoignoit ouvertement que, s'il recevoit les louanges qui lui étoient données, c'étoit parce qu'elles retomboient toutes sur le Roi, en tant que le cardinal n'avoit rien fait que par ses ordres.

Ainsi il déclinoit l'envie autant qu'il lui étoit possible, et ne disoit rien, en effet, qu'il n'estimât véritable; reconnoissant ingénument que la main de Dieu avoit paru clairement en la ruine de ceux qui n'avoient jamais eu autre but que celle de l'Eglise, et que la crainte de Dieu, que le Roi avoit toujours eue devant les yeux, n'étoit pas un petit motif pour attirer cette bénédiction sur ce royaume.

Ainsi il quitta le Languedoc le 24 d'août, après avoir fait de telles diligences pour avancer le rasement des places que le Roi lui avoit commis, que, de trente-huit, vingt se trouvèrent absolument rasées, et le reste en état d'être parachevé de raser le 20 de septembre, fors Nîmes et Castres, où la peste, qui détruisoit les hommes, ne permettoit pas qu'on démolît les bastions qu'ils avoient autrefois faits pour se conserver, et Montauban où l'on ne commença les démolitions que le jour qu'il en partit, qui est le 22 d'août.

Cependant il faut voir, avant que passer outre, où étoit la personne de Monsieur durant cette grande expédition.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE XIX. Page 1

LIVRE XX. 238

FIN DU TOME VINGT-QUATRIÈME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

JAN 1 . 917		

form 410